



HAL
open science

Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes

Guy Djongoué

► **To cite this version:**

Guy Djongoué. Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes. Gestion et management. Université de Bordeaux, 2015. Français. NNT : 2015BORD0359 . tel-01666033

HAL Id: tel-01666033

<https://theses.hal.science/tel-01666033>

Submitted on 18 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE PRÉSENTÉE
POUR OBTENIR LE GRADE DE
DOCTEUR DE
L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

ÉCOLE DOCTORALE ENTREPRISE, ÉCONOMIE, SOCIÉTÉ (ED 42)
SPÉCIALITÉ SCIENCES DE GESTION

Par **Guy DJONGOUE**

**Qualité perçue de l'information comptable et
décisions des parties prenantes**

Sous la direction de :
Jean-Guy DEGOS, professeur des Universités

Soutenue publiquement le 15 décembre 2015

Membres du jury :

Jean-Guy DEGOS,

Professeur émérite des universités, Université de Bordeaux, directeur de recherche

Bernard GUILLON,

Maître de conférences HDR Université de Pau, *rapporteur*

Yves LEVANT,

Professeur, Université de Lille , *rapporteur*

Stéphane TREBUCQ,

Professeur à l'Université de Bordeaux, Président

Dédicace

A mon épouse Ernestine Djongoué
qui m'a toujours soutenu.

A mes enfants :

Mylène Estelle ;
Marlène Audrey ;
Vanessa Rolande ;
Stéphanie Nadia ;
Guy Lafleur ;
Mégane Pachelie ;
Stéphane.

Sommaire

	Pages
Dédicace	2
Sommaire	3
Remerciements	4
Introduction générale	6
Première partie : Les fondements conceptuels de l'information comptable pour la prise de décision de gestion.....	25
Chapitre 1 : Les objectifs et les qualités de l'information comptable dans la littérature.....	27
Chapitre 2 : La perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable : une étude exploratoire.....	112
Conclusion de la première partie.....	165
Deuxième partie : Les aspects empiriques de l'information comptable pour la prise de décision de gestion.....	167
Chapitre 3 : Méthodologie de l'étude quantitative de la qualité perçue de l'information comptable.....	169
Chapitre 4 : Commentaires sur la qualité de la perception de l'information comptable : discussion des résultats.....	219
Conclusion de la deuxième partie.....	300
Conclusion générale.....	301
Bibliographie.....	311
Liste des annexes.....	351
Liste des tableaux.....	363
Liste des figures.....	366
Table des matières.....	368
Résumé	375
Abstract	375.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma gratitude envers le professeur Jean-Guy Degos, mon directeur de thèse. Son soutien et ses multiples conseils m'ont été très utiles tout au long de ces années de thèse. Ses encouragements m'ont permis de surmonter de nombreuses difficultés rencontrées pendant la réalisation de cette étude.

Cette thèse est un hommage de ma reconnaissance au souvenir du professeur Lucien Kombou, pour les remarques et suggestions qu'il m'avait faites lors de nos discussions sur ce travail.

Je voudrais aussi remercier le professeur Jean-François Trinquecoste qui m'a accueilli au sein de l'IRGO, qu'il dirige, et qui m'as ainsi permis de mener efficacement et à bonne fin cette recherche doctorale.

Je tiens également à adresser mes plus sincères remerciements aux membres du jury qui m'ont honoré en acceptant d'examiner cette thèse.

Je tiens aussi à exprimer ma gratitude envers les professeurs : Pierre-Louis Dubois de l'université de Paris 2 ; André Tchokogué de HEC-Montréal, Jean-Pierre Gueyié de l'UQAM, Geert Demuijnck de l'EDHEC-Business school-Lille et Jean-Paul Thankam de Kedge Business school-Bordeaux, pour les conseils très précieux qu'ils m'ont prodigués d'abord pour l'organisation des idées et ensuite pour la relecture de cette thèse.

Un remerciement spécial à mon ami Pierre N'gahane, Préfet de la république française et depuis 2013 secrétaire général du Comité interministériel pour la prévention de la délinquance (CIPD), pour son insistance et son empressement à voir cette thèse finie et soutenue.

L'origine du crédit se perd dans la nuit des temps. En effet, il est beaucoup plus vieux que l'écriture. Il y a risque de crédit, par exemple, quand un fermier dit à un étranger : viens « m'aider à moissonner ma récolte, et je te donnerai deux paniers de grain ».

Brown A. (2004)

Introduction Générale

On réclame toute l'information, rien que l'information. C'est ce qui ressort en filigrane de l'opinion d'un expert du monde de la finance (Greenspan, 2005, cité par Chlala 2005)¹ sur l'importance d'une information financière de qualité : « la transparence en comptabilité joue un rôle important dans le maintien de la vigueur des marchés financiers ».

Pour lui, la publication complète de l'information est essentielle. Une information incomplète induit en erreur les investisseurs et peut causer des pertes importantes ainsi que l'effondrement des marchés financiers.

Plusieurs fonctions sont assignées à la comptabilité. Une de ces fonctions est la production de l'information la plus utile pour la prise de décision, dont l'objectif essentiel est, selon la théorie dite de l'agence, de réduire l'asymétrie informationnelle. Afin de pouvoir faire la distinction entre une meilleure information (plus utile) et une moins bonne information (moins utile), il faut tenir compte des qualités qui rendent l'information comptable utile. Notre recherche se focalise essentiellement sur la perception de la qualité de cette information pour la prise de décision de gestion. Avant de nous lancer dans le développement proprement dit de celle-ci, il nous paraît utile d'expliquer certains points. Nous présentons ainsi, tour à tour, le contexte de la recherche, l'objet de la recherche, la problématique et les questions de recherche, la posture épistémologique retenue, la méthodologie adoptée et enfin l'architecture de la recherche.

Ces dernières années ont été particulièrement marquées par un nombre considérable d'études portant sur l'utilité de l'information comptable. La plupart de ces travaux se répartissent en plusieurs domaines que l'on peut résumer en trois catégories : une première catégorie regroupe les travaux portant sur la définition normative de l'information comptable - les caractéristiques qu'elle doit posséder en vue d'être utilisable. D'autres auteurs se sont interrogés sur les besoins des managers en information comptable. Enfin, une dernière catégorie d'études est constituée de travaux portant sur le comportement des dirigeants d'entreprises vis-à-vis de l'information comptable et sur la façon dont ces derniers l'utilisent. Notre étude s'apparente donc à la fonction normative de l'information comptable.

La qualité de l'information comptable a longtemps été une préoccupation importante pour les organismes de normalisation comptable. Dès les années 1960, la connaissance des besoins des

¹ Alan Greenspan, ancien président de la banque centrale des États-Unis (U.S. Federal reserve 1987-2006).

utilisateurs a été aux États-Unis le principal véhicule qui a orienté les réflexions comptables. Ces réflexions conduisent à présenter des études sur l'utilité (présumée) de l'information comptable pour la prise de décision. Cette préoccupation s'est accentuée ces dernières années, suite à la série des scandales financiers survenus aux États-Unis (Enron, Worldcom, Tyco, Maxwell) et en Europe (Alcatel, Alstom, Parmalat, Ahold, Vivendi Universal, la Générale des eaux, Elf et la Compagnie financière de Suez). Ces événements sont venus rappeler douloureusement l'importance d'une information comptable complète et fiable. Après avoir examiné les principales causes qui sont à l'origine de ces scandales financiers, (en particulier la production d'une information de mauvaise qualité), notre attirance pour l'étude fut immédiate. Pour le matérialiser, nous avons dès cet instant manifesté une curiosité intellectuelle en examinant brièvement la littérature récente traitant du sujet. Elle se présente comme suit :

Si l'on s'en tient à la prolifération des travaux scientifiques anglo-saxons dans le domaine de la comptabilité se réclamant explicitement du champ d'étude relevant de la pertinence des états financiers en matière de diagnostic, on peut s'étonner de cet intérêt pour les problématiques touchant à l'utilité des chiffres comptables pour la prise de décision. Il en découle que l'information comptable est un thème aujourd'hui placé au cœur des questionnements sur les évolutions du capitalisme.

Au niveau européen, l'évolution des normes comptables, avec l'adoption des normes IASC/IFRS², a soulevé la question de la fiabilité des données financières qui constituent la matière première des marchés des capitaux. Déjà en France, un article de Desjardins (2004), paru dans les Echos en mai au sujet des normes comptables internationales, titrait « Une nouvelle façon de penser l'information financière ».

En France, la gouvernance d'entreprise et les questions de transparence de l'information financière sont au centre des débats depuis quelques années. L'éclatement de la bulle financière a déstabilisé les marchés et entaché la confiance des investisseurs. Face à ces menaces, le législateur français a adopté en juillet 2003, une loi de sécurité financière, inspirée de la loi Sarbanes Oxley Act aux États-Unis, qui repose principalement sur : une responsabilité accrue des dirigeants ; un renforcement du contrôle interne et une réduction des sources de conflits d'intérêt. Mais auparavant, l'article 2 du règlement 98-07 de la COB³ énonçait déjà que « l'information donnée au public doit être exacte, précise et sincère ».

² International Accounting Standards Comity / International Financial Reporting Standards.

³ Commission des Opérations de Bourses.

En Afrique noire francophone, la loi comptable OHADA⁴ de mars 2000 s'est résolument inscrite dans cette mouvance de production de l'information comptable de qualité. L'importance qu'elle accorde à la fiabilité de l'information financière découle apparemment du principe de « pertinence partagée » qui est l'un des piliers du processus de normalisation en Afrique francophone.

Au Cameroun, un niveau plus élevé d'implication des experts comptables à la production d'une information de qualité s'est matérialisé par la tenue de deux importants congrès essentiellement axés sur l'information financière : 7^{ème} congrès de l'ordre national des experts comptables du Cameroun (ONECA) tenu le 30 mai 2008 à Yaoundé sous le thème « la chaîne de valeur de l'information financière, issue des états financiers »; 8^{ème} congrès de l'ordre national des experts comptables du Cameroun, tenu le 7 juin 2010 à Yaoundé sous le thème « la démarche qualité de la profession comptable libérale : vecteur de crédibilité de l'information financière ». L'intérêt manifesté par tous ces organismes tant sur le plan national qu'international, est donc venu davantage renforcer l'intérêt que nous portons à la perception de la qualité de l'information comptable dans le contexte camerounais. Ceci a naturellement motivé la réalisation de cette recherche doctorale.

De l'analyse précédente, il ressort comme le soutient le CNC, que la comptabilité a pour rôle premier de fournir après traitement approprié, un ensemble d'informations conformes aux besoins des divers utilisateurs intéressés⁵. Cette information est présentée sous la forme d'états financiers. Les états financiers sont souvent considérés comme un support majeur pour les utilisateurs de l'information comptable. Comme le souligne un groupe d'étude de l'American Accounting Association, la comptabilité financière peut se définir comme étant « le processus par lequel l'information économique est identifiée, mesurée et communiquée aux utilisateurs dans le but de leur permettre de formuler des décisions et des jugements éclairés » (AAA 1966 p. 1). Ces utilisateurs sont nombreux. Ce sont les dirigeants d'entreprise, les actionnaires, le personnel de l'entreprise, les créanciers sociaux, les pouvoirs publics, les clients, les fournisseurs, les organisations professionnelles, les intermédiaires de justice.

La comptabilité financière est essentiellement un processus de transformation de l'information financière qui vise à saisir, à mesurer et à présenter les activités économiques de l'entreprise dans une forme utile à la prise de décisions.

⁴Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires.

⁵ Conseil National de la Comptabilité, Plan comptable général, 4^e édition, Imprimerie nationale, 1986.

L'information financière qu'une entreprise fournit aide les utilisateurs à prendre des décisions d'allocation des ressources à son égard. Il s'en suit que des informations peu fiables ou non pertinentes entraînent une mauvaise allocation des ressources, ce qui à son tour nuit aux marchés des capitaux. A titre d'illustration, on peut observer qu'au milieu des années 1980, les problèmes des banques ont donné lieu à la crise bancaire et à de nombreuses faillites bancaires. Comme dans la plupart des pays en développement, ces problèmes ont souvent été le résultat des décisions peu judicieuses en matière de crédit et d'une gestion inappropriée du risque de crédit. Ils ont engendré des pertes considérables.

L'activité de prêt aux entreprises est à la fois la principale source de revenus des institutions prêteuses de fonds et aussi l'une des plus risquées. C'est pourquoi la problématique de la décision de prêt constitue une préoccupation importante de la littérature financière académique et professionnelle (Twarabimenye, 1995). On ne peut toutefois évoquer ce problème sans faire appel au rôle qu'y joue l'information comptable. Une bonne décision d'octroi de crédit est associée à une information utile. Les informations comptables et financières apportent un éclairage important en matière de décisions d'investissement. Il en va de même pour les banquiers en ce qui a trait à leurs décisions d'octroi de crédit aux entreprises (Danos et al., 1989 ; Berry et al., 1993). Strischek et al.(1989) soutiennent cette idée en avançant que parmi toutes les sources d'information, les états financiers représentent à coup sûr la plus importante. On peut donc conclure que les objectifs de l'information financière, entre autres, sont de fournir des renseignements utiles aux décisions d'investissement et de crédit. L'information comptable apparaît donc être utile pour les banques, en ce sens qu'elle leur permet de porter un jugement sur la santé financière de l'entreprise emprunteuse et d'aider à apprécier sa capacité de remboursement de la dette.

L'information comptable jouant un rôle crucial dans l'obtention du financement externe auprès des actionnaires ou des autres bailleurs de fonds, le normalisateur comptable doit porter une attention particulière sur la qualité et la quantité d'informations à diffuser par les entreprises. C'est pour satisfaire à cette exigence que dans les pays de la zone franc, la production de l'information financière s'inscrit dans un cadre fortement réglementé. Ces règles sont rassemblées dans un référentiel baptisé « Droit et Système Comptable OHADA » adopté le 23 et le 24 mars 2000 à Yaoundé et entré en application depuis le 1^{er} janvier 2001 pour les comptes personnels et depuis le 1^{er} janvier 2002 pour les comptes combinés et consolidés. Ce normalisateur comptable insiste sur la production d'une information comptable fiable en affirmant que « pour qu'un utilisateur ait une pleine confiance dans une information trouvée dans les états financiers, il lui faut toutes garanties tant à son contenu conceptuel

(fond des informations comptables) qu'à son montant (forme des informations comptables) (SYSCOA, 1996 p. 71).

Notre recherche porte sur la perception de la qualité de l'information comptable par les agents de prêts bancaires. Autrement dit, le but principal de la présente étude est d'analyser si une information comptable de qualité associée à son utilisation influencent la perception de son utilité par les parties prenantes en général et des analystes de crédit en particulier. Notre objectif est donc de contribuer au débat sur l'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision. Il convient au préalable de clarifier certains concepts clés, afin de mieux préciser la problématique de notre étude.

L'association américaine de comptabilité définit l'information comptable comme étant une donnée chiffrée relative à un phénomène économique passé, présent et futur d'une entité, ceci à partir d'une observation selon les règles établies (William et al. 1993). Les modèles comptables sont généralement présentés sous forme dichotomique à savoir modèle « européen continental » (également dénommé modèle continental ou modèle latin) et « modèle anglo-saxon », bien que théoriquement d'autres existent par ailleurs (Colasse 2007, p.50). Le modèle européen continental qui correspond majoritairement à celui fondant les réglementations comptables de la plupart des pays européens, notamment la France ou l'Allemagne, se distingue par certaines caractéristiques. Tout d'abord l'Etat régit le processus de réglementation, ensuite les besoins d'information d'une diversité importante de parties prenantes (*stakeholders*) : Etat, salariés, actionnaires, banquiers, clients, fournisseurs, sont pris en compte. Il correspond à un mode de gouvernance de l'entreprise qualifié de « partenarial », lié au capitalisme rhénan (Albert 1991, cité dans Colasse 2007, p. 51) et qui privilégie les créanciers, notamment en préférant la règle de droit aux dépens de la réalité économique. La norme comptable OHADA, sur laquelle se fonde notre étude, obéit essentiellement à cette logique, bien qu'ayant adopté quelques aspects de la comptabilité anglo-saxonne. Il faut distinguer utilisation interne et externe de l'information comptable. L'expression utilisation interne s'entend de l'utilisation de l'information financière par les dirigeants d'une entreprise, dans le but de prendre les meilleures décisions en matière de gestion. Quant à l'utilisation externe, elle se définit comme l'utilisation de l'information financière par les partenaires ou parties prenantes qui désirent évaluer la rentabilité, la solvabilité, la croissance ou d'autres aspects de l'entreprise. Notre étude portera principalement sur l'utilisation externe de l'information financière, notamment sur l'information contenue dans les états financiers.

Freeman (1983, p. 53), définit la partie prenante comme « tout groupe ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la poursuite des objectifs d'une entreprise ». L'entreprise agit au sein d'un environnement qui se compose de nombreux acteurs. On qualifie ces acteurs de « parties prenantes de l'entreprise » ou *stakeholder* en anglais. Dans le cadre de notre recherche, le concept de parties prenantes est défini comme l'ensemble des acteurs, internes ou externes et partenaires économiques et sociaux de l'entreprise. Notre étude s'intéresse aux acteurs externes et plus particulièrement aux intermédiaires financiers : les banques. Malgré les créations récentes des bourses de valeurs dans les sous-régions CEMAC⁶ et UEMOA⁷, le crédit bancaire demeure la principale source de financement externe des entreprises camerounaises. C'est ce qui justifie le choix de cette partie prenante pour notre étude.

Selon la loi bancaire française de 1984, les institutions de dépôt ou banques sont définies comme suit : « sont considérées comme banques, les entreprises ou établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières ». Le crédit peut être défini comme étant le fait qu'une personne physique ou morale (prêteur/banque) mette ou promette de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne physique ou morale bénéficiaire (emprunteur/client) à un taux d'intérêt précisé et remboursable à une certaine échéance. Le banquier court un risque dans chacune des opérations qu'il traite. Les risques du banquier sont généralement de trois ordres : perte du capital qu'il a engagé du fait de la défaillance de son client ; immobilisation des fonds (remboursement non effectué à la date prévue) et équilibre de son propre compte de résultat. Le risque peut être perçu comme un phénomène aléatoire correspondant à une situation où le futur n'est prévisible qu'avec des probabilités par rapport à l'incertitude. L'information financière étant la matière première que les banques utilisent pour connaître les ressources et les besoins de leurs clients, l'appréciation de ce risque est généralement rendue difficile par l'asymétrie d'information entre le banquier et l'emprunteur. En effet, le demandeur de crédit peut ne pas fournir toute l'information dont il dispose et faire preuve d'opportunisme aussi bien *à priori* qu'*a posteriori* (Rouges 2005, p. 8). Ainsi, il s'en suit que pour qu'un banquier ait une pleine confiance en une information trouvée dans les états financiers, il faut qu'il perçoive sa qualité comme étant bonne car comme on le sait, mauvaise qualité rime avec risque. C'est donc à juste titre que notre étude s'intitule « Qualité perçue de l'information comptable et décisions de gestion des parties prenantes ».

⁶Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale.

⁷Union Economique et Monétaire Ouest Afrique.

En psychologie, la perception est définie comme le « processus de recueil et de traitement de l'information sensorielle » (Dictionnaire Larousse illustré 1980). En marketing, la qualité perçue peut être définie comme le jugement du consommateur à propos de l'excellence ou de la supériorité globale d'un produit ou service (Zeithaml, 1988). En s'appuyant sur ces points de vue, nous assimilons, dans le cadre de notre étude, la qualité perçue comme son nom l'indique, à celle que perçoit l'officier de crédit. Dans ces conditions, les informations sur la qualité perçue s'obtiennent donc en interrogeant les analystes bancaires (questionnaires, interviews) ou en les laissant s'exprimer. On en déduit que les informations recueillies (opinions, suggestions) sont des perceptions et de nombreux biais sont possibles.

On s'accorde généralement pour dire que la pertinence et la fiabilité sont les qualités fondamentales qui rendent l'information comptable utile pour la prise de décision. Notre étude porte essentiellement sur la demande bancaire d'information comptable en vue de la prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises. Les banquiers ont le plus souvent à prendre des décisions de court terme, concernant principalement les crédits de trésorerie, et des décisions à plus longue portée, en matière de prêts.

La prise de décision rationnelle dans de tels cas, ne peut se faire que sur la base d'états financiers pertinents et fiables ; la pertinence s'appréciant par rapport à l'adaptation parfaite d'une information à la prise de décision ou au critère d'analyse d'une personne intéressée. La fiabilité, quant à elle, s'apparente au respect strict des normes comptables et au contrôle des comptes.

La gestion opportuniste, ou en d'autres termes la manipulation des informations comptables, reste un sujet d'une forte actualité. Déjà, Lev (1989) affirmait que les comportements opportunistes des dirigeants en matière comptable conduisent naturellement à remettre en question la qualité de l'information publiée. On observe des comportements similaires dans le contexte camerounais, bien que le contexte actuel de la gouvernance d'entreprises soit marqué par la recherche de la valeur de l'information. En effet, dans la plupart des pays en général et au Cameroun en particulier, cette donnée est, de plus en plus, considérée comme un vecteur de certains écueils, à l'origine des doutes sur sa valeur (ONECCA 2008, p. 4). Certains obstacles à la sécurisation des informations financières dans le contexte camerounais témoignent de cet état de fait. C'est le cas notamment :

- Des obstacles internes à l'entreprise productrice de l'information : la mauvaise gestion de l'entreprise ; l'incompétence du personnel de l'entreprise ; le refus de

communiquer les informations financières ; le non respect des dispositions réglementaires ;

- Des obstacles liés à la mission de commissariat aux comptes : l'incompétence du commissaire aux comptes ; le non respect du chronogramme de la mission ; le manque de ressources humaines ; le manque d'indépendance ;
- Des obstacles liés à l'environnement : l'environnement socioculturel dans lequel très peu d'hommes d'affaires accordent l'importance à la comptabilité ; l'exercice du métier de comptable par les non professionnels ; le système juridique et judiciaire non sécurisant ; le manque de contrôle qualité des travaux des commissaires aux comptes (Djongoué , 2008).

À la lumière de ces constats qui constituent l'épine dorsale de notre réflexion, et en tenant compte du fait que la qualité de la relation et le degré de confiance dépendront en grande partie, quelle que soit la partie prenante, d'une bonne information financière, il est donc intéressant de recueillir l'avis des utilisateurs de l'information comptable sur sa qualité. Il faut d'ores et déjà préciser que le sujet en soi est nouveau, car très peu de recherches académiques et professionnelles ont accordé une attention particulière à la perception de la qualité de l'information comptable par les parties prenantes.

En fait, considérant que toute problématique est précisée par une question centrale (Wacheux, 1996), et en nous situant dans la perspective de l'élaboration d'un diagnostic financier bancaire et, en admettant au delà des faits précédemment évoqués, que les dirigeants peuvent avoir un comportement opportuniste par la falsification, la dissimulation ou la déformation de certains éléments des états financiers, notre propos vise à savoir :

Comment les analystes bancaires perçoivent la qualité de l'information comptable lors de l'évaluation du risque bancaire et de la prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises ?

En d'autres termes, nous nous posons la question de savoir si l'utilisation d'une information comptable de qualité influence son utilité perçue. C'est dans le cadre de cette problématique qui se fonde essentiellement sur l'identification de la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable que se situe notre recherche. Dans le domaine bancaire, il est intéressant d'étudier ce concept, car c'est une variable qui contribue à expliquer l'attitude

des analystes bancaires et le comportement des banquiers en matière de rationnement de crédit. Dans le domaine du marketing, Bruner (1957) avance que la formation de la perception résulte de la masse d'information que le consommateur accumule et traite selon un système d'inférence qui lui est propre. Cette affirmation est transposable également dans le domaine de la comptabilité, dans la mesure où l'utilisation d'une information comptable obéissant aux critères de qualité, (bien entendu après retraitement), peut témoigner de sa perception de la qualité. Ceci nous a conduit à formuler notre première sous question explicative :

- *Quelle perception les agents de prêts ont-ils de la qualité de l'information comptable ?*

Il est question ici, non seulement de repérer les propriétés essentielles associées à l'information comptable, mais aussi de comprendre comment les officiers de prêts se comportent vis-à-vis de celle-ci. En fait, nous souhaitons savoir la valeur et le niveau de confiance qu'ils accordent à l'information comptable communiquée par les entreprises emprunteuses.

Par ailleurs, dans le contexte camerounais particulièrement marqué par la manipulation de l'information comptable à l'instar des scandales financiers survenus sous d'autres cieux, il est intéressant de se préoccuper du comportement ou de la perception des agents de prêts, et des variables qui permettent de l'expliquer. Ceci nous a conduit naturellement à formuler notre deuxième sous question explicative de recherche :

- *Comment peut-on caractériser la perception qu'ont les agents de prêts de la qualité de l'information comptable ?*

Il est question ici de modéliser le comportement des agents de prêts à travers l'identification des variables qui influencent ce comportement. Nous souhaitons ainsi examiner l'influence des caractéristiques fondamentales et désirables de l'information comptable et son utilisation sur la perception de sa qualité. Nous nous attardons uniquement, grâce aux données issues du questionnaire, sur la perception qu'ont les analystes de crédit de l'information comptable. Cette sous question explicative de recherche peut se décliner en des sous questions explicatives relatives aux caractéristiques de l'information comptable d'une part, ainsi qu'à son utilisation d'autre part, conformément aux fondements conceptuels analysés plus haut, telles :

- *Existe-t-il un lien entre la qualité perçue et l'utilisation de l'information comptable ?*

- *Est-ce que les caractéristiques de l'information comptable influencent sa qualité perçue ?*

Concrètement, Il s'agit d'une part d'identifier et d'analyser les variables explicatives ou les déterminants de l'utilité perçue de l'information comptable pour l'appréciation du risque et la décision d'octroi de crédit ; et d'autre part, d'analyser statistiquement l'influence de chacune de ces variables sur cette variable dépendante.

Une fois énoncé la problématique de notre étude qui se fonde sur les interrogations relatives à la qualité perçue de l'information comptable dans le contexte camerounais, ainsi que les objectifs de la recherche, il est légitime de s'intéresser à la pluralité d'intérêts que revêt la présente étude. Si l'on tient compte d'une part des exigences de la mondialisation, et d'autre part que la sécurisation de l'information financière est un processus qui consiste à rendre l'information pertinente, fiable et facilement compréhensible par tous les utilisateurs, il est évident que notre étude est d'une importance particulière. Son principal intérêt réside dans le caractère novateur de l'approche. Du moins, le sujet en lui-même est neuf et c'est à notre connaissance la première étude qui s'intéresse aux attributs des éléments d'information diffusées dans l'optique de la prise de décision d'octroi de crédit, et en vertu de la norme comptable OHADA dans le contexte camerounais. De manière plus précise, il concerne un domaine d'étude qui n'a été que très rarement abordé. En fait, l'originalité de notre recherche peut être appréhendée à travers plusieurs aspects :

- Dans le contexte des scandales financiers récents, la question de qualité de l'information comptable préoccupe de plus en plus les chercheurs en sciences de gestion ;
- La rareté des études sur la perception de la qualité de l'information comptable en vue d'une prise de décision dans le contexte camerounais et conformément à la norme comptable OHADA ;
- La production des connaissances dans ce domaine pour tenter de mettre en exergue de nouveaux critères aidant les *stakeholders* (les banques en particulier) à prendre des décisions optimales.

L'intérêt général de ce travail est d'évaluer rationnellement dans le contexte camerounais, la qualité de l'information comptable dans le processus d'analyse et de prise de décision du crédit bancaire. Ceci se fera à travers des études empiriques fondées d'abord sur une

démarche exploratoire et ensuite sur des études statistiques comportant différents tests et hypothèses (démarche hypothético-déductive, qui selon Popper et al. (1973) s'appuie sur la « falsifiabilité »). L'étude pourra également intéresser « *les honnêtes gens* », car les exigences en matière de qualité en général font partie de la culture du XXIème siècle. Notre recherche, en se plaçant dans une posture positiviste, s'inscrit dans le champ de la comptabilité financière dans lequel nous nous intéressons particulièrement à la qualité de l'information comptable produite par les entreprises, ou en d'autres termes, au phénomène de perception et de l'attitude des parties prenantes vis-à-vis de l'information comptable. Nous nous inspirons donc des travaux sur les enjeux ou fondements conceptuels de l'information comptable pour la prise de décisions de gestion. Nous mobilisons pour cela la théorie comportementale, des parties prenantes, normative de la comptabilité et positive de l'agence, pour expliquer le comportement ou la perception des agents de prêts, en regard de l'information comptable.

De façon plus précise, l'intérêt de cette recherche peut s'observer d'abord d'un point de vue conceptuel, car elle se propose d'apporter quatre grands types de contributions : nous suggérons un modèle de recherche portant sur la perception de l'utilité de l'information comptable pour l'évaluation du risque et la prise de décisions d'octroi de crédit aux entreprises. Ce modèle est enrichissant dans la mesure où il est développé en s'appuyant sur des travaux théoriques cohérents. Celui-ci favorise un examen de lien entre les qualités de l'information comptable, son utilisation et l'utilité perçue de celle-ci, tout en actualisant ainsi un intérêt aux travaux sur la pertinence des chiffres comptables. De plus, il se particularise par le fait qu'il prend en compte certaines caractéristiques informationnelles des données comptables. Ensuite, cette étude positionne l'information financière à la croisée d'un certain nombre de théories : la théorie positive de l'agence, dans laquelle s'insère la question des utilisateurs, et la théorie normative de la comptabilité qui s'intéresse aux objectifs de l'information comptable par l'énoncé des fondements sur lesquels on peut s'appuyer pour réaliser ces objectifs. Il s'en suit que les résultats de cette étude contribueront à enrichir les débats d'ordre théorique sur la recherche dite comportementale. La mobilisation de la théorie normative aux côtés de la théorie positive de l'agence confère une certaine originalité à notre étude, dans la mesure où elle contribue à alimenter le débat qui oppose « approche théorique normative » à « approche théorique positive » (Jeanjean et al., 2008). Proposer une lecture théorique de la qualité perçue de l'information comptable sous le prisme de la théorie de l'agence et de la théorie positive de la comptabilité, présente un intérêt d'apprécier l'opportunité d'une quelconque généralisation de l'impact de l'information comptable sur les jugements et décisions des utilisateurs, dans un contexte de normalisation comptable africain, différent de celui sur lequel les chercheurs se sont toujours focalisés. Il s'agit d'un contexte

qui s'inscrit dans une approche « *partenariale* » et non « *actionnariale* » d'origine anglo-saxonne. De plus, l'intérêt de vérifier la qualité perçue de l'information diffusée pour la prise de décision d'octroi de prêts aux entreprises relève des travaux antérieurs qui tendent à démontrer l'utilité de l'information comptable pour les *stakeholders*, même si les préoccupations de ces dernières sont différentes. Enfin, cette étude s'inscrit, d'une part dans la poursuite des recherches sur la prise de décisions en général et dans le secteur bancaire en particulier ; et d'autre part dans l'approfondissement de la réflexion conceptuelle, tout en essayant d'apporter un éclairage nouveau sur la qualité perçue par les utilisateurs de l'information comptable. Pour cela nous allons tester le concept de qualité perçue dans le cadre d'un modèle d'appréciation des analystes bancaires et de ses conséquences.

Aussi, nos travaux pourront être utilisés par les émetteurs et utilisateurs de l'information comptable, par les normalisateurs et d'autres parties prenantes, pour évaluer qualitativement l'information produite dans le contexte camerounais. Ils peuvent également être utilisés pour juger dans quelle mesure les normes comptables actuelles sont satisfaisantes ou requièrent des améliorations surtout lorsqu'on sait que normaliser a toujours été une préoccupation de la comptabilité (Degos, 1999a p : 38). En d'autres termes, cette étude est un apport au débat concernant la définition du construit de qualité, ses dimensions (ou caractéristiques) et ses interactions avec d'autres construits tels que la satisfaction des utilisateurs. De même, sur le plan théorique, une telle étude peut contribuer à la structuration d'une véritable théorie de la qualité perçue de l'information comptable par les parties prenantes. Elle apporte également sa contribution au développement de la théorie comportementale en comptabilité financière, de la théorie de l'information financière et de l'efficacité du marché des capitaux, et redonne un intérêt aux études se préoccupant de la qualité de l'information comptable. Enfin, cette recherche présente d'une part, un intérêt théorique pour le normalisateur comptable OHADA. Ce dernier devrait se tenir au courant de l'évolution des besoins des utilisateurs afin d'être toujours informé des changements du milieu dans lequel évolue la comptabilité (dont il faudrait tenir compte dans le processus de normalisation comptable). D'autre part, elle se propose d'identifier les principaux déterminants de la qualité perçue de l'information comptable par les agents de prêts, et aboutira certainement à la formulation des recommandations pour la définition de la démarche qualité pour le secteur bancaire.

Ensuite d'un point de vue méthodologique, l'intérêt de notre étude ne se limite pas seulement aux aspects théoriques. Méthodologiquement, elle présente une originalité. Les apports empiriques de cette recherche se focalisent d'entrée de jeu sur l'application au secteur bancaire des modèles classiques ou théoriques de prise de décision fondée sur la

qualité perçue. Ainsi, le test du modèle conceptuel permettra de confirmer qu'une application est possible et permet par conséquent de modéliser le comportement du banquier vis-à-vis de l'information comptable. De plus, cette recherche propose de développer une mesure de la qualité perçue de l'information comptable, pour l'évaluation du risque et la prise de décision d'octroi de crédit dans ce secteur, ce qui, à notre avis, n'a pas encore été effectuée dans le contexte camerounais. Cette recherche se propose également de mettre en exergue une affirmation récurrente de la littérature sur l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision. Notre étude contribue ainsi à valider ce paradigme et propose un instrument de mesure de la qualité perçue. Ce travail se veut une contribution à un questionnement d'actualité, celui de la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers. En effet, la récurrence des scandales financiers a nourri une littérature abondante autour de la question de l'information financière qui s'est révélée être à l'origine de ceux-ci. Nous souhaitons, à travers notre étude, attirer l'attention sur les enjeux de l'information de qualité, surtout en ce moment où la finance directe se développe dans la sous-région CEMAC aux côtés de la traditionnelle finance indirecte. Notre étude se veut une modeste contribution dans l'évolution de la recherche conduisant à l'utilisation rationnelle d'une information de qualité dans le processus d'analyse et d'évaluation du crédit bancaire.

Nos travaux s'inscrivant dans la théorie normative de la comptabilité, répondent d'abord à une étude exploratoire à travers une approche qualitative et ensuite à une démarche hypothético-déductive. La particularité de notre approche est l'utilisation dans le cas d'un processus séquentiel des approches de type inductive et déductive. Nous pourrions ainsi bâtir un modèle permettant d'apporter un éclairage sur la perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit octroyé aux entreprises, dans l'intention de répondre à notre première question de recherche. Dans le but de récolter les avis des agents de prêts sur la qualité de l'information produite dans le contexte camerounais, la démarche exploratoire se révèle d'entrée de jeux tout à fait appropriée et préalable à une étude quantitative, dans la mesure où elle permet de délimiter la question de recherche, de se familiariser avec la question de recherche ou avec les opportunités et les contraintes empiriques, de clarifier les concepts et d'expliquer les hypothèses de recherche. Par la suite, pour vérifier la pertinence de ces avis, nous allons interroger, par le biais d'un questionnaire, un nombre sensiblement considérable d'analystes bancaires, afin de vérifier la validité de nos hypothèses. Ainsi, la deuxième question de notre recherche nécessite de modéliser les relations causales entre les variables dépendantes (qualité perçue) et les variables indépendantes (qualité de l'information comptable et son utilisation). Comme le soutiennent Charreire et al. (1999), la construction de la connaissance s'opère par deux voies

qui sont incarnées par l'exploration et le test. Prenant appui sur cette idée, l'autre intérêt méthodologique de notre étude est la dualité des approches empirico-inductive et hypothético-déductive que nous allons mettre en exergue et qui va nous permettre de mener notre analyse en niveaux successifs de plus en plus complexes, afin de mieux appréhender plus finement la perception des analystes bancaires sur la qualité de l'information comptable. Ainsi, la recherche que nous avons réalisée s'associe à une perspective adductive, nous situant dans la mouvance du paradigme positiviste. L'abduction pour Koenig (1993) « consiste à tirer de l'observation des conjectures qu'il convient ensuite de tester et discuter ». La qualité perçue de l'information comptable sera d'abord opérationnalisée à l'aide des entretiens, selon la méthode qualitative. Son but est de dégager les grandes tendances exprimées par les intervenants invités à faire part de leur perception de la qualité de l'information comptable. Les entretiens effectués sont essentiellement dialogiques, c'est-à-dire que le discours des interviewés va se construire dans la communication avec l'interviewer. La communication étant au cœur du processus de formation des représentations sociales (Moscovici 1976), l'entretien nous semble être efficace pour identifier sa dynamique. De même, afin que les informations recueillies par ce procédé soient lisibles, compréhensibles et capables de nous fixer les idées sur sa dynamique, nous allons recourir à l'analyse de contenu.

Aussi, d'un point de vue social, il convient de relever que la chaîne de production de l'information financière en général et la fonction comptable en particulier riment dans le contexte camerounais avec manipulation. Un grief très répandu est nourri contre celle-ci : « les comptables et experts comptables font dire aux chiffres ce que les dirigeants d'entreprises leur recommandent ». La mise aux arrêts récente des commissaires aux comptes de plusieurs sociétés publiques et parapubliques pour complicité de détournements de deniers publics à l'occasion de l'opération d'assainissement des mœurs au Cameroun, baptisé « *opération épervier* », confirme cet état de fait et a jeté du doute sur la qualité de l'information comptable produite dans ce contexte. Face à ces faits, notre étude se propose d'apporter une contribution, à la restauration de la confiance dans les documents comptables que ces acteurs produisent.

Enfin, d'un point de vue pratique ou managérial, notre recherche présente plusieurs intérêts. D'abord, si l'on retient, tel qu'il ressort de la littérature financière, que d'une part, l'activité de prêt aux entreprises est à la fois la principale source de revenu des institutions prêteuses et l'une des plus risquées, et d'autre part que l'évaluation d'une demande de prêts se limite pour la plupart aux données quantitatives et homogènes issues généralement des états financiers de l'entreprise emprunteuse, il ne fait aucun doute que notre étude intéressera particulièrement

ceux qui s'occupent du crédit au sein des institutions bancaires. En fait, cette étude pourra renseigner les banquiers sur la qualité des informations comptables produites dans le contexte camerounais, et leur permettre ainsi d'ajuster leur politique d'appréciation du risque en matière d'octroi de crédit. Ensuite, notre recherche nous permettra d'insister auprès des officiers du prêt sur les liens entre information comptable et appréciation du risque de crédit, en affirmant, comme le soutient la littérature financière, que l'information comptable intervient comme matériau de base dans le processus d'évaluation des prêts bancaires. Aussi, la volonté manifestée et renouvelée de l'Ordre National des Experts Comptables Camerounais (ONECA), dans le cadre de la tenue de leurs congrès, de renforcer la réflexion sur la production d'informations comptables de qualité, témoigne davantage des aspects pratiques de cette recherche académique, qui s'inscrit en droite ligne des problématiques s'interrogeant sur la crédibilité de l'information financière dans le contexte actuel. L'autre intérêt pratique de conduire une telle recherche réside dans le fait que cette dernière nous permettra d'insister auprès des agents de prêts sur les liens entre l'information comptable et la décision d'octroi de crédit, en affirmant que l'information comptable intervient comme matériau de base dans tout processus d'évaluation du risque de défaillance, et est supposée contenir suffisamment cette substance pour élaborer un diagnostic fiable. En fait, nous soumettons aux banquiers, à travers cette étude, un modèle leur permettant de mieux apprécier la qualité de l'information comptable, et prédire la probabilité de défaut des entreprises emprunteuses. De plus, toujours sur le plan pratique, cette recherche s'inscrit dans la logique initiée par les autorités de contrôle bancaire qui, de nos jours, encouragent de plus en plus les institutions financières à améliorer leur capacité de mesure, de gestion et de couverture de leurs risques, afin de consolider la stabilité financière. Il s'en suit que nos travaux vont enrichir davantage les réflexions de ces instances gouvernementales par la contribution à la mise en œuvre des facteurs explicatifs de la qualité perçue de l'information comptable par l'une des parties prenantes : les banques. Fidèle à ce qui est depuis longtemps l'une de ses priorités, la commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC) s'est intéressée à la qualité de l'information financière et comptable dispensée par les entreprises. Cette recherche présente enfin un intérêt pratique pour tous les acteurs qui interviennent dans un processus de production et de consommation (utilisateur) de l'information comptable. L'offre d'informations provient essentiellement des entreprises qui peuvent faire l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes. Cette recherche pourrait donc inciter les dirigeants des entreprises à améliorer la qualité de l'information comptable, et par conséquent, réduire les anomalies et fraudes dans l'élaboration des états financiers au sein des entreprises camerounaises. La demande d'information émane des utilisateurs, dont les banquiers, ou tout

autre prêteur, qui utilisent les états financiers audités pour estimer la capacité de remboursement des entreprises. Cette recherche permettra également, et ce dans un contexte d'asymétrie d'information, de mieux cerner les relations entre les entreprises emprunteuses et les banques, et participera à la résolution des conflits qui en découlent.

Ainsi, dans la ligne rationnelle des développements précédents et de notre méthodologie empirico et hypothético déductive, notre étude, structurée en deux parties principales, composée chacune de deux chapitres, s'articule comme suit :

* Une première partie : qui tente de mettre en exergue les fondements de la qualité perçue par les agents de prêts ainsi que son rôle dans la satisfaction en matière d'appréciation du risque de crédit. Elle présente les enjeux de l'information comptable pour la prise de décision par une synthèse des études sur l'utilité perçue de celle-ci. Elle s'intéresse d'abord aux objectifs et aux qualités de l'information comptable (chapitre 1). Ce chapitre se compose de trois sections : la première section est consacrée à l'exposé des objectifs et du contenu de l'information comptable. La deuxième section de ce chapitre présente les qualités fondamentales et désirables de l'information ainsi que les autres facteurs susceptibles d'affecter la perception de l'information comptable. La troisième section expose l'utilité perçue et l'utilisation de cette information comptable. Elle positionne d'abord la relation qui existe entre l'information comptable et la prise de décision ; et ensuite la relation qui existe entre l'information comptable et la décision d'octroi de crédit bancaire. Cette section aboutit naturellement à la formulation d'un modèle de perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et l'évaluation du risque bancaire. Ce premier chapitre est complété par une étude qualitative exploratoire (chapitre 2) qui explique la perception de la qualité de l'information comptable par les analystes de crédit. Il s'agit dans un premier temps de développer la recherche exploratoire effectuée (section 1), dont l'intention est de comprendre la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable à travers des entretiens menés auprès de ces derniers, de renforcer le cadre conceptuel et d'avoir une première idée du comportement des officiers de prêts vis-à-vis de l'information comptable. Au terme de cette première étude, nous avons pu, grâce à un procédé d'analyse de contenu, repérer certaines variables susceptibles d'influencer la perception de la qualité de l'information comptable, ce qui nous a permis de compléter celles identifiées dans la première partie de notre recherche. Nous avons conçu par la suite, un modèle conceptuel définitif qui explique le comportement ou la perception des agents de prêts duquel découlent les hypothèses de notre recherche (section 2).

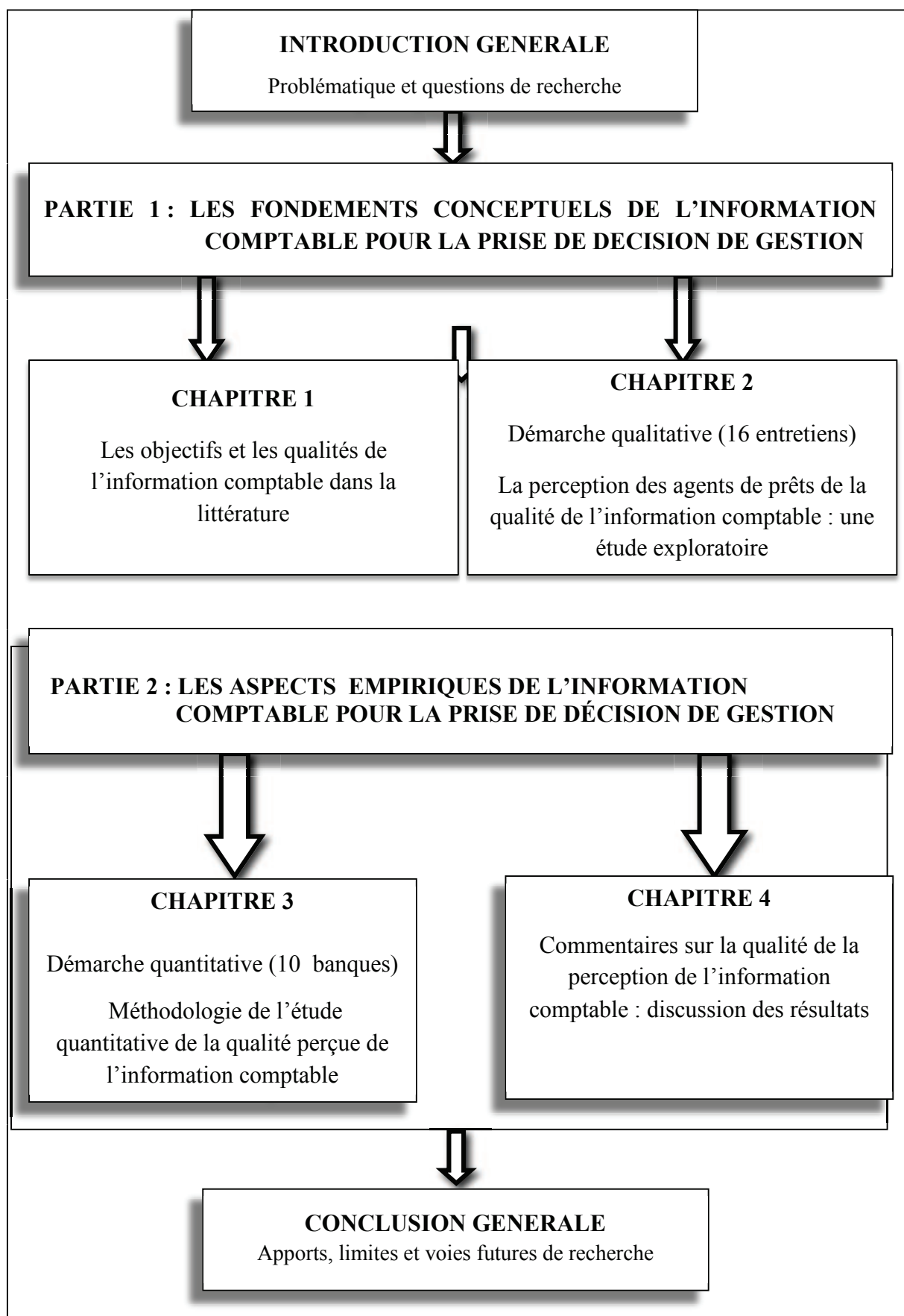
* Une deuxième partie : portant sur une analyse empirique de la qualité de l'information comptable pour la prise de décision d'octroi de crédit dans le contexte camerounais. Elle vise à présenter des réponses empiriques à notre problématique, à tester le modèle théorique conçu et à confronter les hypothèses formulées aux réalités du terrain. Elle est également constituée de deux chapitres. Ainsi, le chapitre 3 qui porte sur l'opérationnalisation et la méthodologie de la recherche pour l'étude de la perception de la qualité de l'information comptable, expose le design de notre recherche ainsi que la constitution de l'échantillon (section 1). Elle tente de justifier la mise en application de notre choix méthodologique par la méthode du questionnaire et son administration (section 2). Elle essaye également de décrire les grandes parties de ce questionnaire (section 3), ainsi que la démarche retenue pour la collecte des données (section 4). La section 5 expose la phase préparatoire au traitement des données qui se focalise essentiellement sur la présentation des méthodes statistiques retenues, ainsi que le logiciel choisi pour l'analyse des données. Ainsi, pour le test statistique, nous utilisons l'analyse de la variance pour évaluer la corrélation entre la variable endogène et les variables exogènes. Nous utilisons également le modèle de la régression linéaire multiple pour mesurer la perception de la qualité de l'information comptable à travers les variables citées ci-avant. Aussi, le logiciel SPSS est sollicité pour effectuer nos analyses.

Le chapitre 4 se penche sur la validation des hypothèses de recherche et des résultats issus de l'étude empirique. Nous présentons donc dans ce chapitre, les résultats de la validation de chaque hypothèse. Au terme de cette présentation, nous discutons des résultats en rapport avec la littérature. Il convient alors de confronter nos résultats aux différentes théories mobilisées.

Une conclusion générale de la recherche est présentée à la fin de la thèse, dans laquelle nous mettons en évidence les principales contributions de cette recherche, tant sur le plan théorique, méthodologique que managérial, et nous présentons également les limites de notre travail avant de proposer des voies de recherches futures.

La figure 1 schématise les différentes étapes de notre étude :

Figure 1 : Le plan de la thèse



Source : l'auteur.

Première Partie :

Les fondements conceptuels de l'information comptable pour la prise de décision de gestion

If you want an answer,

ask a question

Martin Shipman

L'un des objectifs reconnus de la comptabilité est de produire des informations comptables de qualité répondant prioritairement aux besoins décisionnels des investisseurs. Partant de ce constat, il nous a paru judicieux de nous interroger sur les enjeux de cette information comptable pour la prise de décision de gestion pour l'un des acteurs de marchés de capitaux : les banques. La mise en évidence de ces enjeux va nous emmener tour à tour à relier la qualité de l'information comptable aux attributs potentiels avancés par la littérature associée à la réflexion théorique sur les liens de causalité entre la perception de son utilité et son utilisation par les officiers de prêts (chapitre 1) et d'essayer de cerner, dans le cadre d'une étude exploratoire, la perception des analystes bancaires de la qualité de cette information comptable dans le contexte camerounais (chapitre 2).

Chapitre 1

Les objectifs et les qualités de l'information comptable dans la littérature

Les réglementations comptables insistent sur le rôle que doit jouer une information comptable pour les utilisateurs. Pour comprendre ce rôle, il est important de s'interroger d'abord sur les objectifs poursuivis par cette information comptable et son contenu.

Section 1 : Les objectifs et le contenu de l'information comptable

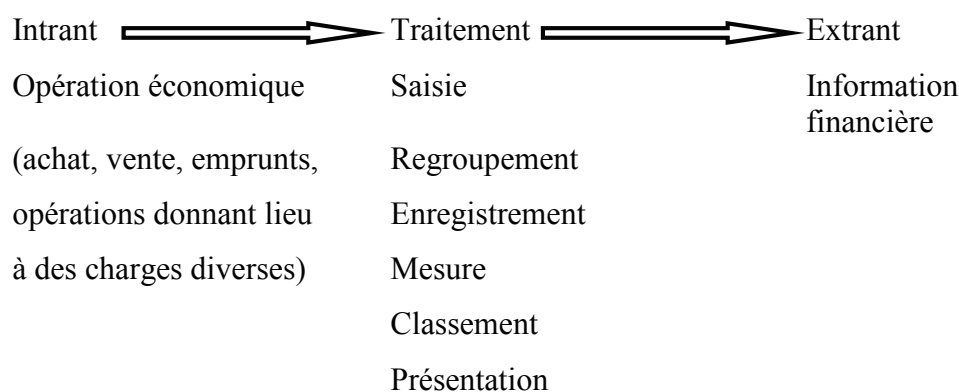
Avant d'évoquer la finalité et le contenu de l'information comptable, il nous paraît utile, d'entrée de jeu, de définir le concept d'information proprement dit et de le situer au croisement des théories.

1 - Le concept de l'information comptable

Staubus (1961) assimile la comptabilité à une activité « informative », c'est-à-dire celle dont l'objectif est de produire une information. Qu'est ce que l'information ? Dans le domaine scientifique, définir ce concept n'est pas chose aisée car elle s'apparente généralement à une notion floue claire qui s'applique à des domaines aussi variés que l'économie, la psychologie, la biologie ou l'informatique. En effet, l'information est la chose la plus répandue et la moins définie du monde (Lussato, 1991). Wiener (1954) définit ce concept en ces termes « *information is a name for the content of what is exchanged with the outer world as we adjust to it... The process of receiving and of using information is the process of our adjusting to the contingencies of the outer environment...* ». Dans le langage courant, le terme information renvoie à plusieurs acceptions possibles : renseignement, enquête, annonce, avis, communiqué, nouvelle, exclusivité, scoop, etc. (Saada , 2000). Ce même auteur affirme que l'information, au sens de la théorie mathématique, est un concept essentiellement probabiliste, défini de façon quantitative et qui trouve son origine dans les travaux de Shannon qui s'est intéressé à la mesure de la quantité d'information contenue dans un message (1949). Si l'on se réfère aux aspects techniques et d'efficacité de l'information évoqués par Shannon et al. (1949) en leur qualité de vecteur de message, on peut définir une information comme l'apparition d'un signal matériel ou immatériel susceptible de provoquer une modification de la connaissance ou de la perception que nous avons d'un objet physique ou d'une entité quelconque (Huet et al., 1980). Grenier (2000) soutient qu'une information résulte de la mise en forme de données effectuées afin de répondre aux besoins d'un utilisateur, dans un contexte qui lui est propre. Par contre, Gibbins et al. (1990) définissent ce concept d'information comme « toute publication délibérée d'information financière, qu'elle soit numérique ou qualitative, légale ou volontaire, ou via des canaux formels ou informels » et précise en outre que cette information, qu'elle soit quantitative ou qualitative, revêt une valeur

informative. Ces définitions du concept d'information à caractère multidimensionnel, nous oblige à préciser dès lors ce que nous entendons par information comptable, devant nous permettre de répondre efficacement à notre question de recherche. Il est difficile de trouver une définition de l'information comptable et financière. En effet, cette notion, qui paraît relativement évidente à première vue, est en réalité très large et ses limites sont délicates à déterminer. Chapellier (1993) avance à propos qu'une information comptable est une donnée qui contribue aux processus de prise de décisions des dirigeants. Dans le cadre de notre étude, nous assimilons l'information comptable à des extraits ou « *outputs* » constitués par les états financiers que sont le bilan, le tableau de flux, le compte de résultat et les annexes comptables qui, de production obligatoire normalisée, sont utiles à toute prise de décision économique. Ces états financiers qui font partie du processus comptable tel que le répertorie la figure 2, sont préparés et présentés au moins une fois par an et visent à satisfaire les besoins d'information communs à un nombre important d'utilisateurs. Ainsi, l'application de la théorie mathématique de l'information à l'analyse des états financiers est potentiellement riche d'enseignements car elle permet de mettre en exergue les propriétés de ce système d'information pour les utilisateurs des états financiers, de donner une mesure de la quantité d'information véhiculée par les documents comptables et d'identifier les moyens permettant de réduire l'incertitude pour ses utilisateurs (Saada , 2000).

Figure 2 - Le processus comptable.



Source : Laroche (DC) et al., le gestionnaire et les états financiers, ERPI, 5^{ème} édition, Québec, 2006, p : 3.

2 - L'information comptable au croisement des théories

Nous allons évoquer les théories qui apportent un éclairage au concept de l'information.

2-1 - Information comptable et théorie contractuelle

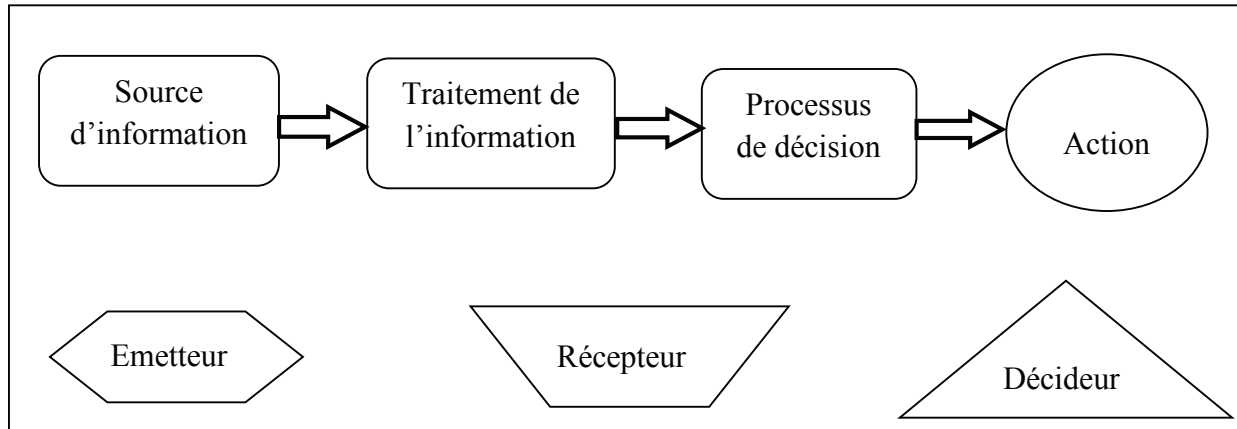
Deux conceptions de l'information comptable coexistent aujourd'hui selon l'utilisation que l'on veut en faire. Contractuelle, elle sert principalement au contrôle des contrats externes et internes à l'entreprise ; prédictive, elle doit permettre aux investisseurs de formuler leurs anticipations sur l'avenir de la firme. Mais ces deux approches-la première restant prédominante en France malgré le nouveau plan comptable ont des exigences souvent opposées, comme le montre une analyse de leurs conséquences sur l'information à publier et sur les principes comptables (Dumontier et al., 1989). Il s'en suit que notre étude s'inscrit dans la dimension contractuelle de l'information comptable qui lie l'entreprise à des tiers et au rang desquels figurent les contrats de prêts et d'emprunts. Cette conception, qui se fonde sur la théorie politico-contractuelle, est conforme à la norme comptable OHADA sur laquelle se fonde notre recherche, et cadre avec le contexte camerounais où l'économie est encore largement financée par les banques.

2-2 - Information comptable et théories de l'information et de la décision

Selon Degos (2005b p 17), les dirigeants ont besoin de chiffres et d'informations quantitatives pour justifier, étayer et rationaliser leurs décisions. Cet auteur avance également que jusqu'à présent, aucun système d'information n'a été aussi utile, dans ce sens que le système d'information comptable, même s'il est indispensable de trouver, dans ce système de référence, non pas l'image fidèle, mais le degré de définition de l'image qui ne submerge pas l'utilisateur d'informations inutiles et qui ne le prive pas d'informations essentielles. De manière générale, l'information est définie comme un signal susceptible de modifier le comportement de celui qui le réceptionne (Tort, 2003). En se référant aux théories économiques, on peut appréhender le concept d'information sous trois angles. Sous l'angle technique qui se focalise sur la transmission physique de l'information, sous l'angle sémantique qui s'intéresse à la signification des messages et enfin sous l'angle efficacité qui se préoccupe des conséquences de ces messages sur les décisions. Tenant compte de ces aspects, on peut affirmer avec Tort (2003) que les théories de l'information (Shannon 1949) et de la décision ont contribué à éclaircir, en leur temps, ces différentes dimensions de l'information en explicitant :

- d'une part, les mécanismes de transmission des messages avec les différentes opérations de codage, d'émission et de décodage, de la réception ;
- d'autre part, la décomposition du processus décisionnel à partir de l'obtention d'une information comme le résume la figure 3.

Figure 3 - Les liens entre information, décision et action.



Source : Tort E. 2003, Organisation et management des systèmes comptables, optimiser les leviers de la performance comptable, Dunod, Paris.

2 -3- Information comptable au centre de la relation d'agence

Une autre explication des enjeux du concept de l'information peut se baser notamment sur la théorie de l'agence qui permet d'analyser les relations entre un principal (celui pour lequel l'action est engagée) et un agent (celui qui agit) en supposant qu'il y a asymétrie d'information entre les deux et que l'agent a un comportement opportuniste. L'intéressante recherche de Degos et al. (2009 p 63) sur les relations professionnelles et théorie de l'agence illustre bien cette situation. Ces auteurs essaient d'analyser les relations d'agence générées entre les dirigeants des firmes, les actionnaires et leurs partenaires privilégiés que sont les experts comptables et les auditeurs externes, dans le cadre d'analyse du droit commercial et droit comptable français. En effet, la théorie positive de l'agence nous apporte ici des éclairages intéressants sur le comportement des dirigeants en matière de diffusion de l'information financière. On parle généralement de relation d'agence dès lors qu'une entreprise ou un particulier (principal) confie en partie ou en totalité la gestion de ses intérêts à un tiers (agent), ou en d'autres termes lorsqu'un individu, le principal, demande quelque chose à un autre individu, l'agent, sans connaître toute l'information pertinente. Bien que Charreaux (1987) attribue à Smith (1776) la paternité de l'acte de naissance de la littérature

sur les problèmes engendrés par la relation d'agence, on s'accorde néanmoins sur la définition récente du concept d'agence qu'on inscrit au crédit des chercheurs comme Jensen et al. (1976) ou Ross (1973). De façon précise, les premiers auteurs, Jensen et al. (1976) définissent une relation d'agence comme « un contrat par lequel une ou plusieurs personnes (le principal) engage une autre personne (agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent ». Par contre, selon Ross (1973), « on dira qu'une relation d'agence s'est créée entre deux ou plusieurs parties lorsqu'une de ces parties, désignée comme l'agent, agit comme représentant de l'autre désignée comme principal, dans un domaine décisionnel particulier ». Il s'en suit que la plupart des rapports économiques sont caractérisés par des relations principal-agent où un risque moral existe en raison d'une asymétrie d'information. La notion d'asymétrie informationnelle n'étant rien d'autre que le décalage pouvant exister entre les détenteurs de l'information (dirigeants) et leurs destinataires (actionnaires ou autres parties prenantes). La théorie de l'agence, en considérant qu'il y'a divergence d'intérêt entre le principal et l'agent, soutient que les relations de coopération entre les deux types d'individus sont à l'origine de conflits qui génèrent des coûts : les coûts d'agence. En effet, le comportement des deux cocontractants est susceptible de présenter deux écueils :

- Le premier correspond au problème d'aléa moral, ce qui signifie que le comportement d'un cocontractant peut être différent de ce qu'il s'était engagé à faire ;
- Le second correspond au problème d'anti-sélection, ce qui signifie qu'avant de s'engager dans le contrat, l'un des cocontractants a dissimulé certaines informations à l'autre partie.

A la lumière de la discussion précédente, il ressort que la théorie de l'agence privilégie essentiellement l'approche « investisseur », c'est-à-dire la relation d'agence actionnaires-dirigeants. Il est pourtant reconnu de tous que la vie d'une entreprise ne saurait se limiter aux liens entre ces deux groupes. D'autres parties prenantes sont également intéressées par la qualité de l'information comptable produite par les entreprises, au rang desquelles figurent les banques, objet de notre étude. C'est pour tenir compte de ces autres agents, que par la suite, les travaux initiés par Hill et al. (1992) vont élargir la théorie de l'agence à l'ensemble des parties prenantes participant du nœud de contrats auquel une firme est assimilée. Cette théorie de l'agence élargie, ou théorie partenariale, fournit aussi une approche intéressante, de même

que la façon dont ont été résolus un certain nombre de conflits ayant pris naissance dans la relation banque-client. Diamond (1984), confirme cet état de fait, en affirmant que la relation qu'une banque noue avec un client, déposant comme emprunteur, s'analyse comme une relation d'agence. En effet, dès lors qu'un contrat de crédit est signé entre un prêteur et un emprunteur et qu'une asymétrie d'information subsiste postérieurement à la signature du contrat, un problème de risque moral survient, lié au comportement opportuniste du détenteur de l'information, susceptible d'altérer les relations entre le principal (le prêteur) et l'agent (l'emprunteur) (Lobez, 1997). En général, on reconnaît que le prêteur fait toujours face à une situation d'asymétrie d'information qui peut être soit pré-contractuelle et causer un problème de sélection adverse, soit post-contractuelle et occasionner des coûts d'agence ou du risque moral.

2 -4- Information comptable au cœur de la théorie normative

On pourrait assimiler le cadre conceptuel de la comptabilité à la constitution d'un pays. Degos et al. (2007 p39) le considère comme une pièce maîtresse du dispositif de normalisation comptable. En fait, il s'agit « d'un système d'objectifs et de notions fondamentales interreliés permettant de concevoir un ensemble cohérent de normes et établissant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité financière et des états financiers » (FASB, 1976, p. 1 du chapitre intitulé "*scope and implications of the conceptual Framework Project*"). Un cadre conceptuel est-il vraiment nécessaire ? Primo, un cadre conceptuel bien construit favorise l'élaboration et la publication d'un ensemble utile et cohérent de suggestions, de normes et de procédés issus d'un corpus commun. En conséquence, les informations financières publiées deviennent plus compréhensibles et sont perçues comme plus fiables. De plus, elles autorisent des comparaisons plus efficaces entre les entreprises. Secundo, un cadre conceptuel devrait permettre d'apporter rapidement des solutions à des nouveaux problèmes qui surgissent sur le plan pratique. Conscients de la nécessité d'un cadre conceptuel, certains normalisateurs comptables l'ont explicitement élaboré. C'est le cas notamment des normes américaines FAS, des normes comptables internationales IAS et OHADA, dont les cadres conceptuels contiennent un certain nombre d'éléments clés. Au rang de ces éléments figure la délimitation des objectifs des états financiers, dont le but est de déterminer :

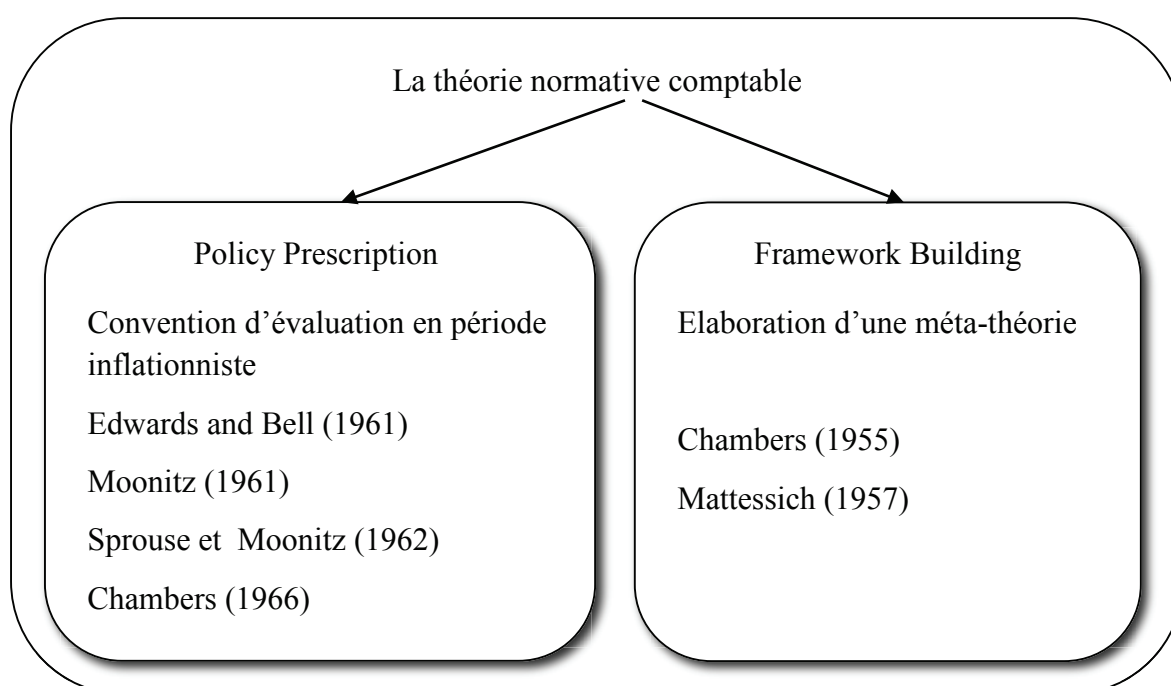
- A quel usage sont destinés les états financiers ;
- A qui ils s'adressent ;
- Quelles informations ils doivent contenir ;
- Les limites des états financiers.

Les analyses précédentes nous ont permis de soutenir que les deux premières préoccupations, c'est-à-dire : l'information comptable pourquoi ? Et l'information pour qui ? Se conçoivent dans la perspective de la théorie de l'agence. Par contre, le cadre de la théorie comptable normative ou prescriptive, dont Chambers (1966) est l'auteur le plus remarqué dans cette approche, et qui est à l'origine de la théorie comptable baptisée « comptabilité continuellement contemporaine », peut servir de référence pour cerner le contenu de l'information comptable, ainsi que les limites des états financiers. Aussi, au rang des éléments que devraient se préoccuper un cadre conceptuel, on note également la délimitation des qualités essentielles de l'information contenue dans les états financiers. En effet, la mobilisation du cadre théorique relatif à la théorie comptable normative permet d'une part à ce sujet de mieux comprendre l'origine et la finalité d'un cadre conceptuel et, d'autre part de favoriser une meilleure compréhension des qualités (cas notamment de la pertinence, la fiabilité et la comparabilité) qui rendent l'information financière utile aux lecteurs des états financiers et de se fixer les compromis à faire lorsque ces qualités entrent en conflit les unes avec les autres (cas notamment de la pertinence et de la fiabilité). Au delà des deux éléments du cadre conceptuel (objectifs et qualités de l'information) précédemment évoqués, ce dernier permet également d'appréhender, sous l'influence normative dans la construction de l'information financière, la définition des composantes des états financiers, ensuite la constatation et la mesure des éléments présentés dans les états financiers et enfin, la valeur temporelle de la monnaie.

On a souvent tendance à opposer la théorie positive de la théorie normative en comptabilité. En fait, la théorie normative en d'autres termes s'intéresse à la publication des informations financières à l'intention des actionnaires. Elle est « normative » en ce sens qu'elle se concentre sur la définition du type d'informations à publier, sur les techniques de leur élaboration et de leur diffusion. Par contre, avec Ball et al. (1968) émerge une nouvelle théorie « positiviste » dont les tenants les plus célèbres sont Watts et al. (1978). Cette théorie analyse la relation entre les chiffres comptables et le cours des actions (Watts et al. 1990). Ainsi, la littérature qui en découle explique dans quel but la comptabilité est utilisée et fournit un cadre de prédiction des choix comptables (Chauveau 2001). Certains auteurs, en particulier Chambers (1993), Charreaux (1993), Jeanjean et al. (2008) réfutent cette division dichotomique et soutiennent que les deux théories sont assez proches. La théorie normative comptable est née en réponse à un besoin de fondements conceptuels à la pratique comptable entre les années 50 et 60 du siècle dernier (Pierrot 2009). Nelson (1973, cité dans Gaffikin, 2003), soutient cette date de naissance de la théorie normative de la comptabilité en assimilant cette période à « l'âge d'or de la théorisation *a priori* ». Les réflexions théoriques de cette

époque ont donné naissance à deux principaux courants de pensée, observés par Dyckman et al. (1984). L'un, baptisé « *policy prescription* », avait pour objectif de prescrire un certain mode de traitement comptable, et l'autre, connu sous le nom de « *framework building* » évoquait les raisons qui militent en faveur du choix d'une méthode comptable. La première branche s'intéresse essentiellement aux problèmes d'évaluation en général et du résultat, tandis que la seconde initiée par deux célèbres auteurs normatifs à savoir Chambers (1955) et Mattessich (1957) vise à élaborer une théorie générale de la comptabilité (Pierrot 2009). La figure 4 ci-après illustre assez clairement les courants de la théorie normative.

Figure 4 - Les différents courants de la théorie normative.



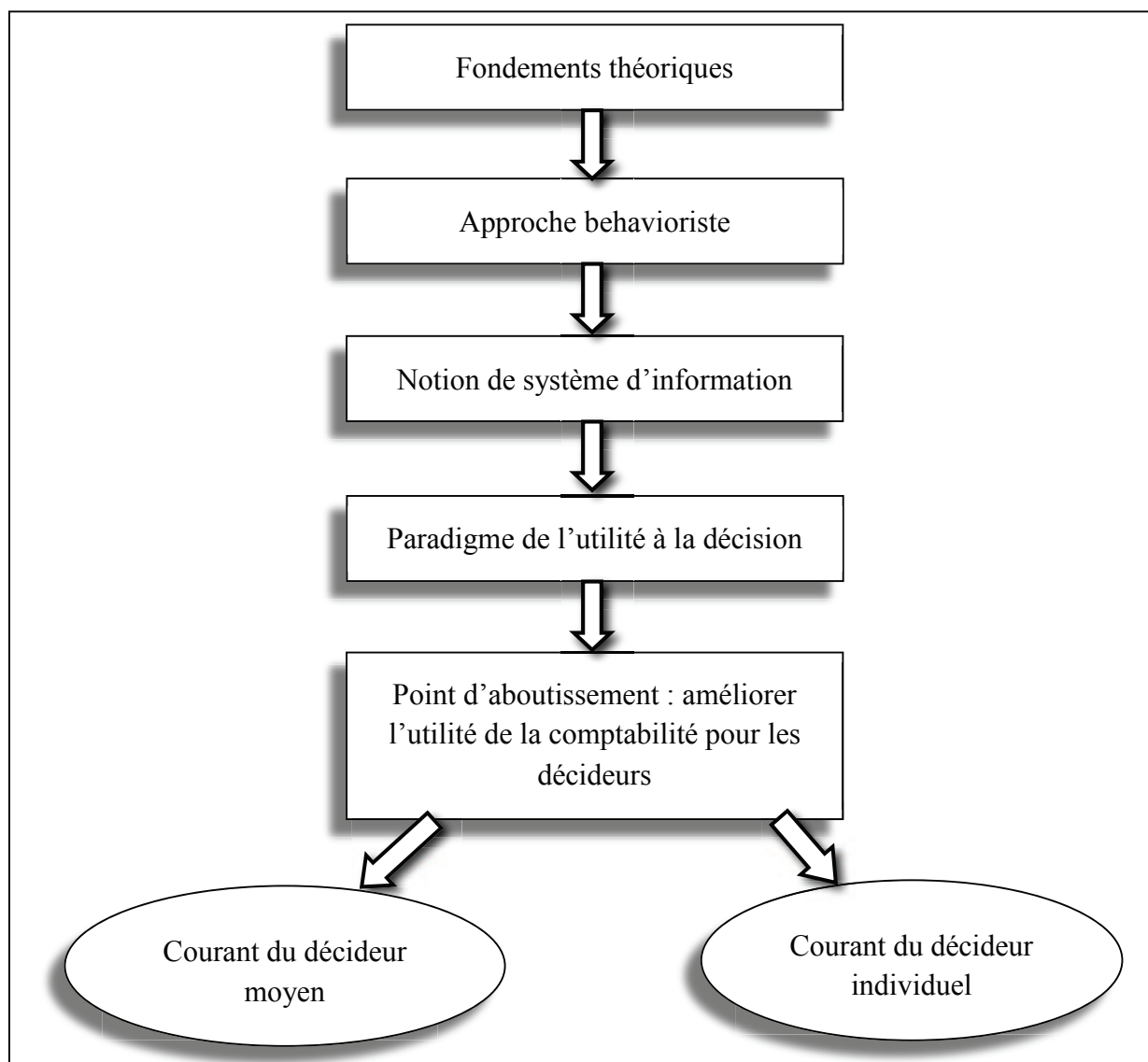
Source : Pierrot, F.P., 2009, L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel : étude du message du Président des sociétés cotées françaises, thèse, Université de Montpellier 1, Institut des sciences de l'entreprise et du management.

2-5 - Théorie comportementale et information comptable

L'approche behavioriste ou comportementale, fait partie des courants idéologiques que l'on identifie dans le domaine étendu de la théorie comptable. Cette approche fonde le développement de la théorie comptable sur la psychologie et la sociologie. L'attention se focalise sur la pertinence de l'information divulguée aux décideurs et le comportement des différents individus ou groupes qui en résulte. En d'autres termes, cette approche tente de

saisir les interactions entre l'entreprise et les utilisateurs des états financiers et conduit à noter qu'à cette fin, on est amené à emprunter la voie qui s'appuie sur des particularités pour tenter d'aboutir à des généralités (raisonnement inductif) en vue d'en arriver si possible, en bout de piste, à un certain formalisme (démarche normative) (Côté et al. 1992). Il ressort de cette présentation que l'architecture des fondements théoriques de notre étude est la suivante :

Figure 5 - Architecture des fondements théoriques de notre étude.



Source : Côté Y.A et Lequin Y. 1992, Utilisateurs et utilisations de l'information comptable, *Cahiers de la chaire des sciences comptables*, Ottawa, Canada.

En référence à cette structure théorique, notre étude s'apparente au courant du décideur individuel et nous envisageons retenir comme sujet de notre étude, une catégorie précise d'utilisateurs externes : le banquier. En fait, dans la présente étude, nous avons choisi de retenir une approche fondée à la fois sur le processus de prise de décision associée au comportement des acteurs, avec une focalisation sur le comportement de l'utilisateur de l'information comptable. Nous avons donc privilégié la méthode comportementale. "La recherche comptable comportementale (*Behavioural Accounting Research*) est l'étude du comportement des professionnels de la comptabilité ou du comportement des non-comptables dans la mesure où ils sont concernés par les fonctions de la comptabilité et par les états qu'elle

fournit" (Wolk et al., 2013, cité par Djongoué et al. 2014). C'est une branche de la théorie du jugement humain HJT présente dans d'autres sciences. Les mots "recherche comptable fondamentale" sont apparus pour la première fois en 1967 dans un article de Becker et al. sur les réactions par rapport aux performances (Becker et al., 1967) ; mais le concept était déjà présent dans les travaux d' Edwards qui étudiait la théorie de la prise de décision (Edwards, 1954). Depuis, Hofstedt et al. (1970) ont proposé une stratégie de la recherche en comptabilité comportementale, Siegel et al. (1989) lui ont consacré un livre entier, puis Bamber (1993) a fait l'inventaire des opportunités à saisir dans ladite recherche en comptabilité comportementale. *L'American Accounting Association* a fondé en 1989 une sous-commission de comptabilité comportementale et édite une revue biannuelle : *Behavioral Research in Accounting*. "La plupart des approches traditionnelles pour la formulation d'une théorie comptable n'ont pas tenu compte du comportement des usagers en particulier, ni des hypothèses comportementales en général. La méthode behaviorale ou comportementale met l'accent sur la pertinence de l'information communiquée à la prise de décision -- une orientation basée sur la communication et la décision -- et sur le comportement de l'individu ou du groupe en réponse à la communication de l'information -- une orientation basée sur le preneur de décision --. La comptabilité est supposée s'orienter vers l'action. Son but est d'influencer directement l'action (le comportement) à travers le contenu informationnel du message, et indirectement à travers le comportement des comptables" (Belkaoui et al., 2013, p. 65). L'approche comportementale ne se contente pas de résoudre des problèmes techniques, mais elle souligne et explique le comportement des acteurs. Elle peut faire songer à la théorie des prix, où la fixation mécanique de leur niveau ne renseigne pas sur le comportement des acteurs du marché et en fait donc une théorie abstraite et vide. La prévision du comportement des producteurs et des utilisateurs de la comptabilité peut permettre d'expliquer les comportements humains dans tous les aspects de la comptabilité (Djongoué et al. 2014). Comme le note Belkaoui et al. (2013, p. 69), "En d'autres termes l'individu communicant l'information peut se poser des questions concernant son utilisation possible, de même que les perceptions qu'auront de lui les individus recevant l'information. Il peut donc décider de changer l'information pour modifier le comportement et la perception des usagers. L'information a donc un effet sur la source".

3 - Les destinataires de l'information comptable

Il importe de préciser pour qui l'information comptable est conçue, ou en d'autre terme quels sont les utilisateurs visés. A propos de la comptabilité, Degos et al. (2011) affirment qu'il y'a d'une part ceux qui la font et la vérifient : ce sont les professionnels, salariés comptables

d'une entreprise, experts comptables et commissaires aux comptes indépendants ; et d'autre part ceux qui l'utilisent : ce sont les investisseurs, entrepreneurs individuels ou actionnaires et dirigeants de sociétés, qu'on appelle en anglais *shareholders*, en anglo-américain *stockholders* et les autres parties prenantes de l'entreprise, les *stakeholders*. Il s'en suit que la direction et les partenaires de l'entreprise ont besoin de renseignements sur sa situation financière et les résultats de son exploitation. Notre étude s'intéresse aux utilisateurs externes de l'information comptable et plus précisément les parties prenantes⁸. Notre choix de ce destinataire de l'information comptable tient au fait que d'une part, la vision partenariale a potentiellement la capacité de dépasser les limites de la théorie actionnariale qui échoue à expliquer l'intérêt de l'information comptable légale (Charreaux, 2000) et d'autre part au décollage timide de la bourse de valeur dans le contexte camerounais sur laquelle se fonde la vision actionnariale. Le concept de *stakeholder*, bien qu'évoqué pour la première fois dans les études managériales au début des années 1930, est inscrit néanmoins au crédit de Dill (1958), qui fut le premier auteur à l'avoir formalisé de façon explicite. Par contre, la traduction de ce concept en partie prenante est apparu seulement en 1963 quand la *Stanford Research Institute* (SRI) proposa d'utiliser le mot *stakeholder* pour désigner les groupes sans l'appui desquels l'organisation cesserait d'exister, c'est-à-dire les actionnaires, les employés, les consommateurs, les fournisseurs, les prêteurs et la société (Freeman, 1983). Ainsi, l'Institut de Recherche de Stanford (1963) définit les parties prenantes comme étant « des groupes sur lesquels dépend la survie d'une organisation ». Freeman (1983) va plutôt donner une définition plus large de cette notion de partie prenante en la considérant comme « l'ensemble des individus et groupes, situés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'organisation, qui en déterminent le fonctionnement et qui dépendent d'elle, en partie au moins, pour la réalisation de leurs objectifs propres ». Clarkson (1995), va enrichir ce concept en introduisant le facteur risque. Ainsi, il propose la définition suivante « ce sont des preneurs de risque d'une façon volontaire ou involontaire. Les parties prenantes volontaires subissent une certaine partie du risque du fait qu'ils ont investi un certain capital financier ou humain dans l'organisation, tandis que les parties prenantes involontaires sont exposées au risque à travers les résultats de l'activité de l'entreprise ». Les études menées plus tard par Post et al. (2002) vont remettre en cause les définitions classiques de la notion de partie prenante, en l'assimilant aux individus ou les constituantes qui d'une façon volontaire ou involontaire, contribuent à la création de richesse de l'entreprise et à la réalisation des activités de l'entreprise, et par conséquent, sont des potentiels bénéficiaires et/ou supporteurs de risques. Cette idée sera soutenue par Kochan

⁸L'expression « partie prenante » est la traduction plus ou moins heureuse de l'anglais *stakeholders*, dont la traduction serait « détenteurs d'enjeu », par opposition aux *shareholders*, détenteurs d'actions.

et al. (2000) qui dans le cadre de leurs travaux, ont mis en exergue trois principaux critères d'identification des parties prenantes, à savoir :

- Elles fournissent des ressources critiques pour le succès de l'entreprise. Ces ressources peuvent inclure l'acceptation sociale de l'entreprise, ainsi que la contribution en capitaux, ressources humaines;
- Leur propre intérêt est directement affecté par le bien être de l'entreprise. Autrement dit, les parties prenantes sont des preneurs de risque ;
- Elles ont un pouvoir suffisant pour influencer positivement ou négativement sur la performance de l'entreprise.

La nature des parties prenantes oblige à s'interroger sur leur recensement. Déjà, Clarkson (1995) avait isolé deux groupes de parties prenantes :

- Les parties prenantes primordiales qui, sans leur implication continue, une organisation ne peut survivre. Cette catégorie comporte les actionnaires, les ressources humaines, les clients, les fournisseurs et les administrations publiques. Ce dernier soutient que la survie et le succès de l'organisation dépendent de la satisfaction et de la création de valeur des parties prenantes primordiales ;
- Les parties prenantes secondaires, qui ne sont pas en transactions directes avec l'entreprise, mais sont influencées par l'entreprise ou influencent l'organisation sans affecter sa survie.

Lépineux (2003), en privilégiant les catégories d'acteurs, distingue les actionnaires, les parties prenantes internes, les partenaires opérationnels et la communauté sociale. A la différence des normes anglo-saxonnes (américaines principalement) qui privilégient l'information à destination boursière et dans lesquelles les états financiers sont conçus comme un instrument de transparence d'un capitalisme boursier, la norme comptable OHADA, support de notre étude, opte pour une pertinence partagée et réponds ainsi au mieux aux besoins d'informations de tous les agents d'une économie marchande dont le centre est la libre entreprise. Il s'en suit que la comptabilité est un véritable système d'information des parties prenantes. L'objectif principal est, selon la théorie de l'agence, de réduire l'asymétrie

informationnelle. Dans cette conception, l'entreprise constitue le nœud d'un ensemble de contrats implicites et explicites entre les différentes parties prenantes (dirigeants, actionnaires, créanciers, clients,...) qui ne disposent pas des mêmes informations : c'est l'asymétrie informationnelle. Dans ce schéma descriptif, les dirigeants sont responsables de l'exécution des contrats vis-à-vis des différents *stakeholders*. Il importe dès lors de se demander quels sont réellement les *stakeholders* de l'entreprise. Dans l'optique partenariale, les utilisateurs de l'information comptable, dont les attentes sont souvent contradictoires, sont donc énumérés, ci-après, à partir de leurs liens avec l'entreprise et à la lumière de la théorie positive de l'agence, base de la théorie positive ou politico-contractuelle :

- ❖ Dirigeants de l'entreprise : les états financiers sont conçus pour répondre d'abord aux besoins propres des dirigeants d'entreprises, en leur fournissant une information sur elles-mêmes. Ils occupent ainsi à la fois la fonction de producteur et d'utilisateur d'information comptable et financière (Lacombe-Saboly, 1994).

- ❖ Partenaires commerciaux directs de l'entreprise. Il s'agit :
 - Des fournisseurs et autres crédateurs (d'équipements ; d'exploitation...) qui ont besoin d'informations économiques et financières sur l'entreprise avant de lui consentir d'éventuels crédits. C'est évidemment la solvabilité de l'entreprise-client qui les intéresse au premier chef. Ils sont vraisemblablement intéressés par l'entité pour une période plus courte que les prêteurs;

 - Des clients qui, *a priori*, semblent moins concernés par la solvabilité de l'entreprise-fournisseur, mais qui ont le plus souvent besoin d'être rassurés quant à la pérennité de l'entreprise. Ils sont eux aussi intéressés par les états financiers du fournisseur, *a fortiori* s'ils lui versent des avances.

- ❖ Partenaires financiers : Ils peuvent être classés par catégories :
 - Associés et investisseurs (actuels ou potentiels): ils sont des demandeurs « classiques » (dans la conception anglo-saxonne) d'informations financières. Considérés comme les premiers utilisateurs de l'information financière, ils ont besoin d'informations pour les aider à déterminer quand ils doivent acheter, conserver ou vendre les actions de telle ou telle

entreprise. Les actionnaires sont également intéressés par des informations qui leur permettent de déterminer la capacité de l'entité à payer des dividendes. Font aussi partie de ce groupe les analystes financiers, les agences de notation et l'autorité des marchés financiers (AMF) qui ont plus ou moins les mêmes besoins d'information que les investisseurs ;

- Prêteurs : il peut s'agir des particuliers, mais, le plus souvent, des obligataires. Leur attente en matière d'information comptable se situe principalement au niveau de la solvabilité de l'entreprise (immédiate et à terme) et à celui de sa pérennité sur un horizon au moins égal à la durée des prêts consentis ;
- Banques : principaux partenaires financiers des entreprises, ce sont, de ce fait, des demandeurs privilégiés d'informations comptables. Traditionnellement, les besoins des banques en la matière étaient centrés sur les paramètres de solvabilité et de liquidité de l'entreprise. Sans renoncer à ces éléments, la demande bancaire d'informations comptables tend à devenir plus « économique » et plus proche de la gestion. Ce phénomène s'observe pour les banques « d'affaires » qui analysent les entreprises en vue de prises de participation. C'est aussi vrai pour les banques prêteuses, ordinaires, qui auront de plus en plus besoin, dans l'étude des dossiers de crédit de financement (à moyen et à long terme) comme de crédits de trésorerie, de ne pas limiter leur approche au niveau financier (épiphénomène), mais de rechercher le substrat économique et stratégique de l'évolution de l'entreprise ;
- Institut d'émission (banque centrale) : les banques centrales sont généralement concernées directement par le contenu et la qualité des états financiers des entreprises qui reçoivent l'essentiel des crédits distribués par le système bancaire. Cette banque centrale doit pouvoir apprécier la qualité des « signatures » des entreprises et, en conséquence, celle des crédits accordés par les diverses banques de la région, du montant et de la qualité de ces crédits résultera la détermination du niveau de l'en-cours des créances des banques primaires susceptibles d'être mobilisées par elles auprès de la banque centrale (refinancement des banques).

- ❖ Partenaires sociaux : le personnel de l'entreprise et leurs représentants, les syndicats et le comité d'entreprise. L'évolution économique et sociale des sociétés libérales rend de plus en plus nécessaire l'information des citoyens et, tout particulièrement, celle des salariés sur leur propre entreprise. Qu'elle soit organisée ou non au plan juridique (droit du travail), l'information des salariés, qui partagent avec les apporteurs de capitaux les risques de l'entreprise, est une obligation incontournable de l'entreprise moderne, dans un esprit de participation. Les états financiers sont donc aussi destinés à ce type d'information, très orientée vers l'économique et le social.

- ❖ Etat et organismes publics : l'Etat est également une importante partie prenante à l'information financière, au moins à trois titres :
 - Du point de vue fiscal, l'Etat est directement intéressé par la conception et le contenu des états financiers et, en amont, par la fiabilité des enregistrements et des procédures ;

 - Du point de vue statistique, l'Etat est un utilisateur direct des informations fournies par les états financiers, tant pour la statistique générale que pour la comptabilité nationale ;

 - Du point de vue de son action économique, l'Etat a besoin de connaître, à travers les états financiers, la réalité économique des entreprises des différents secteurs, avant de définir sa politique économique et budgétaire.

En Afrique, ces besoins en information sont très pressants et beaucoup plus impératifs que dans les pays industrialisés où l'Etat dispose d'autres moyens, d'enquêtes notamment, pour obtenir les renseignements pertinents.

- ❖ Centrale de bilans : tous les acteurs économiques et sociaux dans un Etat attendent une information économique et financière « directe » dans les états financiers de chaque entreprise, mais aussi « indirecte » et « sectorielle » à partir de l'agrégation de ces états par secteurs ou branches d'activité. Une information indirecte et sectorielle est attendue de la centrale des bilans. La connaissance des caractéristiques de structure doit permettre aux entreprises de faire des analyses

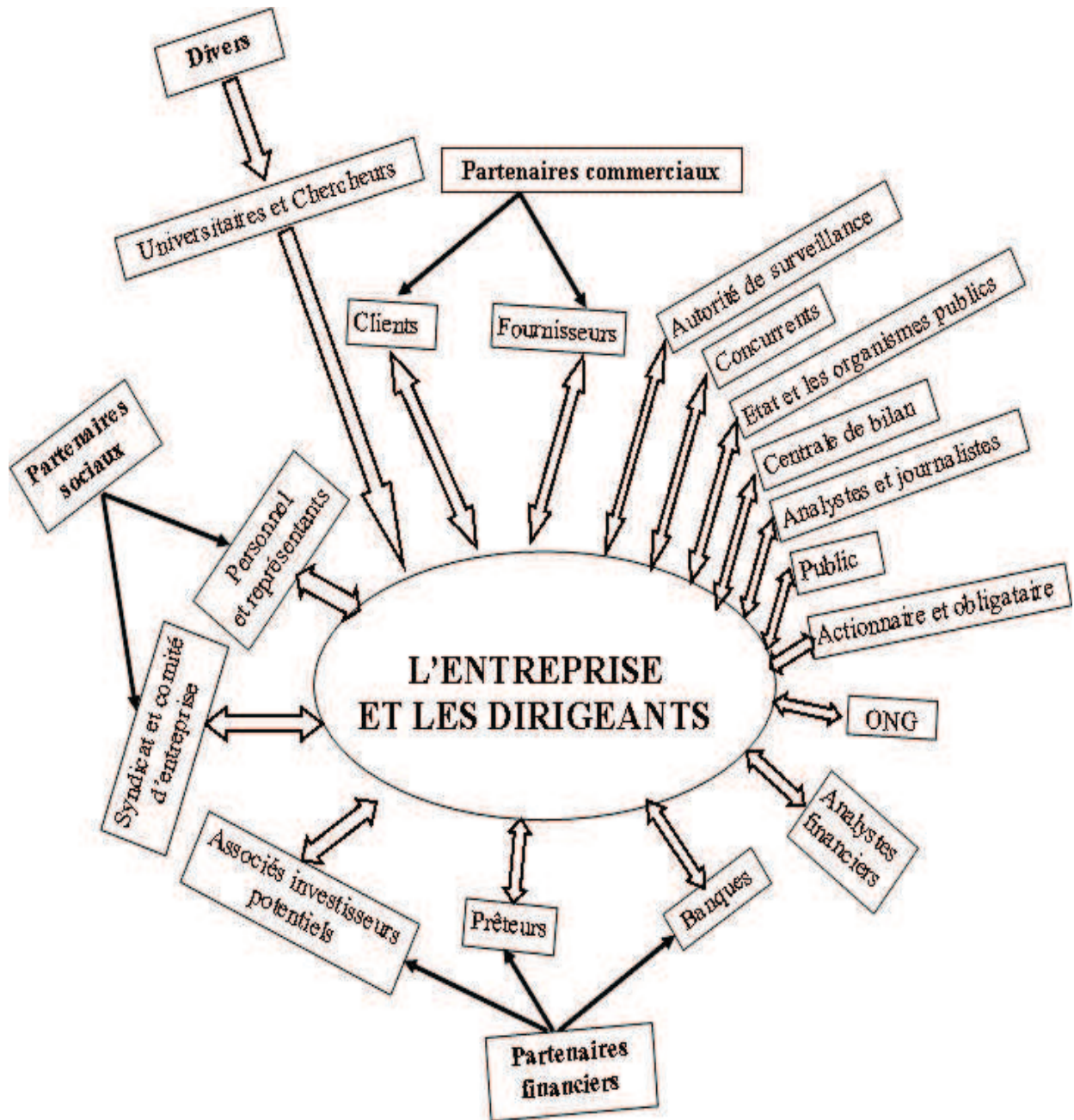
comparatives indispensables à la formulation d'opinions fondées sur la qualité de leur gestion et, partant, à des prises de décisions pertinentes. Dans cette recherche de repères, la centrale de bilans apporte aux partenaires économiques avancés et, spécialement, les pays relevant de la conception « continentale » de la normalisation comptable (par différence avec la conception « anglo-saxonne » dont l'analyse fonctionnelle du résultat ne repose pas sur des normes de fonctions permettant de telles agrégations).

- ❖ Public : les états financiers peuvent aider le public en offrant des informations sur les tendances et les évolutions récentes de la prospérité de l'entreprise et sur l'étendue de ses activités. Par ailleurs, le public exerce par l'intermédiaire de diverses associations et organismes politiques une pression de plus en plus forte sur les entreprises, afin que ces dernières prennent conscience de leur impact sociétal en publiant au delà de leurs états financiers, un rapport de gouvernance et des indicateurs sociaux et environnementaux.

La liste n'est certes pas exhaustive, mais cela fait déjà beaucoup de monde et l'on pressent que les besoins d'informations des uns ne recouvrent pas exactement ceux des autres.

En résumé, les types de *stakeholders* qui entourent l'entreprise et ses dirigeants sont présentés dans la figure 6.

Figure 6 – L'entreprise et ses parties prenantes : utilisateurs internes et externes de l'information comptable.



Source : l'auteur

4 - Le rôle de l'information comptable

Il est question ici de s'interroger sur la finalité de l'information comptable ou autrement dit de mettre en exergue les rapports qu'entretiennent comptabilité et prise de décisions. Les états financiers fournissent aux parties prenantes d'une entreprise un certain nombre d'informations relatives à la nature et à la performance de ses activités. Selon le cadre conceptuel des normes comptables internationales (IASB)⁹, l'un des rôles principaux de ces documents de synthèse est de permettre aux utilisateurs des états financiers de prendre des décisions économiques utiles. Cette approche plutôt économique de la comptabilité est par ailleurs aussi celle du Financial Accounting Standards Board (organisme de normalisation comptable américain) qui stipule que : « (...) les documents financiers doivent fournir aux investisseurs, créanciers et autres utilisateurs actuels ou potentiels une information utile à la prise de décisions rationnelles en matière d'investissement, de crédit, etc. » (FASB, 1978). Blanchette (1997) renchérit en affirmant que tous les états financiers sont susceptibles de fournir des informations utiles aux utilisateurs, mais que cependant, en fonction des objectifs et des besoins de chacun, ils privilégient certaines informations plutôt que d'autres. Degos (2005a p : 4) ajoute à propos que cette information n'est pas neutre, car les acteurs, internes autant qu'externes de l'entreprise cherchent à connaître les informations qui la concernent et ces informations ont bien souvent une valeur financière, directe ou indirecte.

En Afrique sub-saharienne, et en référence au cadre conceptuel OHADA, pour toutes les catégories d'utilisateurs précédemment évoquées, l'information comptable est avant tout destinée à servir d'éclairage à des prises de décisions. C'est ainsi que dans la perspective de la théorie normative :

- ❖ Dans l'entreprise, les décisions de gestion à court terme, par exemple celles qui concernent l'équilibre de la trésorerie, le crédit à accorder aux différents clients, etc. et les décisions stratégiques, à plus longue portée, modificatrice de la structure économique et financière, telles que les décisions d'investissement, et de financement, s'appuient fortement aussi bien sur la comptabilité interne d'exploitation (connaissance des coûts, notamment) que sur la comptabilité financière « normalisée ».

⁹IASB, Framework for the preparation and presentation of financial Statements, § 12-14.

- ❖ Chez les partenaires commerciaux :
 - Des décisions d'ouverture et de maintien des relations commerciales des fournisseurs avec leurs « clients » et, plus spécialement des décisions tarifaires et des décisions d'octroi de crédits « interentreprises » doivent être prises. Pour ce faire, les états financiers doivent informer le lecteur non seulement sur la solvabilité de l'entreprise, mais aussi sur son potentiel économique actuel et prévisionnel, ses possibilités de croissance, sa rentabilité ;
 - Des décisions de clients d'entrer en relation avec tel ou tel fournisseur, prises sur la base de considérations commerciales et techniques tout autant que de considérations financières. Les états financiers des fournisseurs éclairent le client sur la pérennité probable de l'entreprise.

- ❖ Chez les partenaires financiers : les investisseurs et prêteurs ont à prendre la décision de contracter ou non avec l'entreprise, ce qui suppose une forte information financière sur l'entreprise, à horizon le plus lointain possible. Dans cette approche rationnelle, la connaissance des hommes, des stratégies et des marchés est évidemment importante, de même que celle des performances prévisionnelles. La catégorie d'utilisateur sur laquelle se fonde notre étude, à savoir les banques, ont le plus souvent à prendre des décisions de court terme, concernant principalement les crédits de trésorerie, et des décisions à plus longue portée, en matière de prêts. La prise rationnelle de telle décision ne peut se faire que sur la base d'états financiers pertinents et fiables qui, par ailleurs, concourent à la construction des ratios économiques et financiers.

- ❖ chez le personnel, l'information comptable joue un rôle important :
 - A l'embauche, le futur salarié a intérêt à connaître la situation économique et financière de l'entreprise. Ainsi, nombres de cadres, postulant à un emploi auprès des entreprises, étudient-ils au préalable les états financiers de leur futur employeur, pour apprécier les risques qu'ils encourent ;
 - Chaque année, qu'il y'ait eu ou non une procédure de participation de travailleurs aux bénéfices, les salariés sont emmenés, dans un cadre légal ou contractuel, à examiner avec la direction le résultat et les performances,

et à étudier avec elle les évolutions envisagées. Les états financiers sont le support chiffré de ces échanges.

Enfin, au niveau de :

- ❖ L'Etat, il apparaît que les décisions rationnelles de politiques économiques et budgétaires ne peuvent se prendre que sur la base des informations qu'apportent les états financiers des entreprises, regroupées par branches ou secteurs.
- ❖ La centrale de bilans, elle doit fournir à tous ces acteurs les informations globales et sectorielles attendues, faute desquelles tout jugement est difficile, voire impossible.

En résumé, les objectifs de l'information financière sont de fournir : des renseignements utiles aux décisions d'investissement et de crédit ; des renseignements utiles à l'évaluation de la probabilité des flux de trésorerie et enfin des renseignements sur les ressources de l'entreprise, sur les droits à l'égard de ces ressources et sur la modification potentielle de ceux-ci. Bien que ces objectifs impliquent une grande diversité de catégories d'utilisateurs, la pratique a traditionnellement privilégié les investisseurs et les créanciers, au rang desquels figurent les banques.

Les analyses précédentes laissent apparaître que la comptabilité est un véritable système d'information des parties prenantes permettant de produire une information synthétisée sur la situation financière et sur les performances d'une entreprise. Cette information peut avoir plusieurs rôles non mutuellement exclusifs et comme l'avait écrit le doyen Savatier en 1959 dans un ouvrage un peu oublié, la comptabilité, telle qu'elle est actuellement pratiquée, est « un moyen de preuve, un moyen d'information des associés, des créanciers, des épargnants, des salariés et des tiers, un moyen de calcul de l'assiette des différents impôts et un outil de gestion ». On comprend dès lors que l'information ne peut être unique et ne peut revêtir une forme unique. Aussi, l'information idéale n'existe pas. Néanmoins, mieux vaut un instrument imparfait, mais perfectible, que pas d'instrument du tout.

5 - Le contenu de l'information comptable

Après avoir précédemment identifié les utilisateurs de l'information comptable et leurs besoins, il nous faut maintenant indiquer la nature économique et financière de cette information sur laquelle s'appuie notre étude, ou en d'autres termes le contenu informatif des états financiers de synthèse. Les analyses précédentes nous ont permis de définir les extrants

ou « outputs » qui sont essentiellement constitués des états financiers que Belkaoui (1984 b) les assimile à des états financiers de base issus de la comptabilité financière. Il s'en suit dans l'esprit de Belkaoui (1984 b) que les états financiers ne comprennent pas le rapport des dirigeants sociaux, des administrateurs et autres éléments similaires qui peuvent faire partie du rapport de gestion. La conception de ces états financiers doit être fondée sur les besoins d'information des utilisateurs susceptibles d'être satisfaits par la représentation comptable. En la matière, la pratique internationale *IASB*, 2010, § 1 et 7)¹⁰ et la doctrine comptable proposent universellement quatre types de documents : le compte de résultat, le tableau de flux, le bilan et les annexes. Le référentiel comptable OHADA, dans son cadre conceptuel, s'aligne derrière cette pratique comptable la plus actuelle et suggère en plus de ces états financiers, la présentation d'un état statistique supplémentaire. Ce dernier contient des tableaux et graphiques statistiques qui décrivent l'évolution de certaines grandeurs caractéristiques de l'entreprise à l'instar de la production de l'exercice en quantités et en valeurs et des achats destinés à la production. Il s'en suit que c'est essentiellement par les états financiers qui racontent l'histoire de l'entreprise traduite en chiffres, que l'information comptable est communiquée à ceux qui se trouvent en dehors de l'entité. A ce stade également, il convient de préciser que l'attrait des concepts de la théorie de l'information a eu des effets sur les recherches en comptabilité financière relatives au contenu informatif des documents comptables. Il suffit, pour s'en convaincre, de se référer à la synthèse des études menées par Lev (1969), inspirées des recherches initiées par Theil (1967) sur l'application de la théorie de l'information à l'économie en général et qui jette les bases d'une réflexion sur une théorie comptable de la mesure d'information des documents financiers.

Section 2 : Les qualités de l'information comptable

Après avoir présenté les buts, les finalités et le contenu de l'information comptable et la situer au croisement d'un certain nombre de théories, il nous paraît judicieux de nous interroger sur les éléments conceptuels qui permettent de comprendre les qualités de l'information comptable et qui définissent les composantes des états financiers. L'ambition de cette section est donc d'étudier les qualités reconnues à une information comptable, ou en d'autres termes, l'objet de cette partie est de présenter une revue de la littérature relative aux recherches qui se sont préoccupées de la qualité et de mettre en exergue les principaux critères analysés dans ces études. La revue de littérature représente une opportunité de comprendre les principaux

¹⁰ *IASB*, Op cit, cadre conceptuel, paragraphe 1 qui définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes et ce que sont les états financiers (paragraphe 7).

travaux qui concernent le sujet de recherche étudié. Ainsi, l'étude de la qualité de l'information comptable ayant fait l'objet de quelques recherches, il paraît donc essentiel, dans le cadre de la présente étude, de bien cerner les écrits relatifs à ce concept si l'on envisage porter un jugement juste et éclairé. Les paragraphes qui suivent s'arrêteront tour à tour sur le concept de la qualité de l'information comptable proprement dit, sur son appréhension par certains normalisateurs comptables, sur sa portée sur les recherches relatives à la communication, sur les caractéristiques qu'elle doit posséder et enfin sur le construit de qualité perçue de l'information comptable. Nous allons nous inspirer largement des conclusions de cette revue de la littérature, pour bâtir notre modèle de recherche.

1 – Définition du concept de qualité de l'information comptable

Les états financiers sont fréquemment considérés comme l'élément le plus important de la reddition de comptes. La transparence et la responsabilité à l'égard de l'information financière sont primordiales. En effet, la transparence financière est garante de la bonne gouvernance. Elle est, somme toute, son expression pratique. Les grands intérêts pour la transparence financière acquis ces dernières années, au prix de grands scandales, n'ont pas dissipé le sentiment quasi général d'incompréhension à son égard et d'incertitude quant à son importance et son interprétation. La qualité de l'information comptable participe à cette transparence. Qu'entend-t-on concrètement par qualité ? Il s'en suit que la définition de la notion de qualité de l'information comptable passe nécessairement par le concept de qualité. D'entrée de jeu, il importe de préciser d'une part que la qualité est un concept général, d'usage régulier et, d'autre part que de nombreux auteurs s'accordent sur l'aspect plurivoque de la notion de qualité. En fait, comment peut-on définir une notion de qualité qui s'impose à tous alors que l'appréciation de la qualité est manifestement subjective, variable selon l'époque, l'environnement sociologique et économique mais aussi selon les références de chacun ? Dans le langage de tous les jours, il est généralement employé comme synonyme de « bon ». Issue du concept latin philosophique « *qualitas* », formé sur « *qualis* » c'est-à-dire « quel », il renvoie à la manière d'être, à l'attribut propre de l'être et en particulier à l'aspect sensible et non mesurable des choses (Dictionnaire Le Robert, 1^{ère} édition, 1973), ou en d'autres termes, à la recherche de la réponse à une question, c'est-à-dire qu'elle définit le réel et les propriétés des choses qui nous environnent. Une première réflexion initiée par Aristote la subdivise en qualités essentielles et en qualités auxiliaires (Kunzman et al., 1993). Les qualités fondamentales des choses s'accommodent avec l'objectivité (étendue, densité, dureté), tandis que les qualités secondes s'apparentent à la subjectivité, car leur sensibilité se manifeste par la perception (couleur, odeur, goût). Descartes va consacrer la dualité de ce

concept de qualité en précisant tout de même que la première version est rationnelle car quantifiable, alors que la seconde version caractérisée par la perception sensible du qualitatif est imaginaire. D'autres définitions de ce concept ont été avancées dans la littérature et les résultats sont inconsistants. C'est ainsi que dans le domaine du marketing, la qualité se présente comme « l'aptitude à satisfaire les attentes et les besoins d'un produit, d'un service ». Il s'en suit que la littérature sur la question de la qualité est très ancienne, et toujours d'actualité. Reeves et al. (1994) ont eu le mérite d'avoir fait une synthèse historique de ces définitions diverses ainsi hiérarchisée : certains auteurs, pour définir le concept de qualité, l'ont assimilé à la valeur (Feigenbaum, 1951 ; Abbott, 1955). D'autres, par contre, l'ont assimilé à la conformité à des spécifications (Levitt, 1972 ; Gilmore, 1974), à la conformité à des exigences (Crosby , 1979), aux aptitudes à l'utilisation (Juran, 1951 et 1992) ; à l'absence de défauts (Tanguchi, cité dans Ross, 1989) ; et enfin à la satisfaction et/ou au dépassement des exigences du consommateur (Grönroos, 1983 ; Parasuraman et al., 1985). On peut observer avec Chauveau (2001) qu'au regard de la période ou du contexte dans lequel la qualité a été examinée, le concept a une multitude de définitions souvent confuses qui ont été utilisées pour décrire une grande variété de phénomènes. On peut donc déduire que le concept de qualité est un terme relativement diffus pour qui s'intéresse à en déterminer le sens précis. Qui plus est, la qualité, concept à caractère multidimensionnel, n'a rien d'absolu. Elle est relative et mouvante. Elle est intimement liée aux évolutions industrielles, aux mouvements économiques et, plus largement, à l'histoire des sociétés (Nicolas et al., 1993). A ce stade de la discussion, nous pouvons avancer que la qualité est avant tout débat une construction sociale. En tout état de cause et au delà de toutes ces définitions, c'est celle énoncée par Parasuraman et al.(1985) qui est couramment acceptée et cadre avec notre étude. Ces derniers, se référant à Crosby (1979), la définit comme « une construction insaisissable et vague souvent confondue avec des objectifs imprécis comme bonne qualité, luxe, excellence ou poids important...Alors que la substance et les déterminants de la qualité ne sont pas définis, leur importance pour les entreprises et les consommateurs est sans équivoque ». D'après ces différentes conceptions, la qualité s'appréhende sous deux angles que sont : la qualité dite « objective » et la qualité dite « subjective ». L'approche « objective » se fonde essentiellement sur la définition des indicateurs, normes, standards et référentiels. Par contre, l'approche qualité « subjective » se base sur la prise en compte du point de vue de l'utilisateur. Le développement de cet axe dans le secteur de service (bancaire notamment), comme le soutiennent Reeves et al. (1994), tient à la difficulté de fixer des critères objectifs pour l'évaluation de la qualité. Il s'en suit qu'en l'absence de cette évaluation objective, l'axe qualité subjective permet de mesurer la

perception de la qualité par les utilisateurs par rapport à leurs attentes. Néanmoins et selon Beaudouin et al (1992), la nature relative de la qualité exclut que celle-ci soit attribuable à un objet : elle naît du rapport d'un objet et de son utilisateur et n'existe que dans ce rapport. En un mot, il n'existe pas de qualité en tant que telle : la qualité est un attribut, qui ne prend de sens que pour un sujet et sur un objet. Selon lui, il n'existe pas de qualité, mais il existe des signes de qualité, et des facteurs de qualité. Les premiers entraînent une appréciation positive de la qualité considérée et les seconds permettent de distinguer précocement les objets de qualité des autres.

Dans le champ particulier de la comptabilité où l'une des exigences de la production de l'information comptable se fonde sur la transparence, il apparaît que la qualité de l'information comptable participe largement à cette transparence. Vu sous cet angle, on peut donc s'interroger sur quel sens donner au concept de qualité. Sur ce, Michaïlesco (2000) affirme que la qualité de l'information publiée peut s'évaluer d'après sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit pas biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité. Dans le même ordre d'idée, cet auteur (2009) a retracé la définition de ce concept tant par les différents normalisateurs comptables que par les écrits académiques. Nous reproduisons fidèlement ci-après cette synthèse et la complétons avec le point de vue du normalisateur comptable OHADA.

1.1- Le concept de qualité de l'information comptable selon les normalisateurs comptables

Le but du normalisateur dans la définition de ce concept est de fixer des critères qui favorisent la construction des états financiers et sur lesquels les utilisateurs devraient s'appuyer pour valider une information utile à toute prise de décision. Ces exigences de qualité sont présentées d'abord du point de vue américain, ensuite du point de vue européen et français et enfin du point de vue de la norme OHADA.

1-1-1-Le concept de qualité de l'information dans la normalisation américaine

Le cadre conceptuel du *FASB* (1976) fut le premier à proposer une définition de la qualité de l'information comptable. Cette définition propose un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées entre elles, pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement de ressources dans une entreprise. Quatre caractéristiques sont exigées de l'information : la pertinence, la fiabilité, l'intelligibilité et la comparabilité (*SFAC N° 2*). A cela s'ajoute le principe de l'importance relative qui est élevé au rang de critère de qualité. Ces quatre critères de qualité sont cependant difficiles à atteindre parfaitement.

1.1.2- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation européenne : le principe de l'image fidèle

En application de la 4^{ème} directive européenne, une information comptable est produite selon les normes qui cherchent à refléter aussi fidèlement que possible la réalité économique. Raffournier (2007) soutient à propos que la qualité de l'information comptable est donc indissociable de ces normes. C'est ainsi que les normes internationales obligatoires en Europe pour les entreprises cotées, sont issues d'un cadre conceptuel qui définit la qualité de l'information comptable. Ce cadre conceptuel conçu en 1989, reprend les quatre caractéristiques qualitatives énoncées par la norme FASB, mais assimile plutôt le principe de l'importance relative à un critère de sélection de l'information à diffuser.

1.1.3- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation française

La norme comptable française n'ayant pas défini de façon explicite le concept de qualité de l'information comptable, ses exigences sont à rechercher dans les principes comptables fondamentaux. De l'analyse de cette norme, qui soutient que l'information comptable doit être produite dans le respect des règles, on en déduit qu'au regard des principes comptables généralement reconnus, deux à savoir les principes de régularité et de sincérité peuvent être regardés comme les critères de qualité retenus par le normalisateur comptable français.

1.1.4- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation OHADA : la pertinence partagée

Il convient de préciser préalablement que la présentation des principes et des concepts servant d'assise au dispositif comptable était totalement absente des Plans comptables 1957, du Plan OCAM et des Plans dérivés (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin, Togo, etc.), et à peine esquissée dans le Plan français de 1982. De nos jours, il n'est plus concevable d'élaborer un référentiel comptable sans définir le cadre conceptuel sur lequel il repose. Ainsi, pour se conformer aux normes *I.A.S.C. (International Accounting Standards Committee)* qui a publié en 1990 un « cadre de préparation et de présentation des états financiers » (*Framework...*), le normalisateur comptable OHADA a conçu un véritable cadre conceptuel qui expose les objectifs des états financiers, les hypothèses sous-jacentes, les caractéristiques qualitatives (relativement conformes à celles énoncées par le *FABS* et privilégiant plutôt une pertinence partagée) et les éléments des états financiers, les méthodes d'évaluation, les concepts de maintien du capital et de détermination du résultat. Il s'en suit que la conception d'un cadre conceptuel par le législateur OHADA s'imposait dans le contexte actuel tout particulièrement, non seulement en raison des exigences internationales, mais surtout parce que la nouvelle

normalisation comptable introduit des changements de fond très marqués par rapport aux Plans actuels, même si la norme comptable OHADA reste dans la logique « continentale » tracée par le Plan OCAM.

1.2 - Le concept de qualité de l'information dans les écrits académiques

Les recherches académiques ne sont pas restées en marge de la réflexion sur la définition de la qualité de l'information comptable. Depuis les travaux initiés par Akerlof (1970), une très abondante littérature sur la qualité et les asymétries d'information a été développée. C'est ainsi qu'un certain nombre de chercheurs académiques se sont intéressés à la définition de ce concept. C'est le cas notamment de Vickrey (1985) qui propose ses propres critères de qualité de l'information comptable et leurs interactions, selon une réflexion différente de celle du *FASB*. L'auteur met en avant deux caractéristiques qualitatives primordiales : la pertinence et le coût. C'est le cas également, dans le contexte français, de Michaïlesco (1998, 2000), qui avance que la qualité dépend des besoins d'un récepteur et doit répondre à des contraintes de coûts et de temps. Elle retient, pour définir ce concept, trois principales caractéristiques : la sincérité, la valeur et l'intelligibilité. D'autres recherches, focalisées sur les méthodes d'évaluation de la qualité définissent implicitement ce concept par la caractéristique de pertinence. Dans une perspective évolutive du sens de la notion de qualité, Gomez et al. (1994) ont identifié plusieurs déplacements du sens de ce concept au cours du 20^{ème} siècle : la qualité-justesse, privilégiée par le normalisateur français, se mesure relativement à des normes scientifiquement établies au sein de l'organisation afin de contribuer à un équilibre d'ensemble qui s'impose à tous ; la qualité-assurance, retenue par le cadre conceptuel du *FASB* dans le but d'élaborer un ensemble cohérent de normes comptables et enfin la qualité totale de l'information comptable dans le monde post-Enron dont le but est d'unir les acteurs internes de l'organisation aux partenaires externes. De ce qui précède, il s'en suit que la qualité de l'information comptable se définit dans la littérature par une liste d'attributs que l'on peut aussi appeler caractéristiques et qui sont censés représenter des critères d'appréciation pertinents pour les utilisateurs de l'information comptable. Nous les présentons ci-après, ainsi que quelques autres qui offrent une perspective particulière intéressante.

2- Les caractéristiques qualitatives de l'information comptable

La qualité de l'information financière est un concept qui a été largement discuté dans les théories comptable et financière. Ces théories affirment d'une part que la qualité de l'information financière (la transparence financière et le niveau de divulgation) permet de réduire l'asymétrie d'information entre l'entreprise et ses actionnaires ; et d'autre part, qu'elle

permet de réduire le coût du capital à travers la réduction des coûts de transactions dans l'entreprise et le niveau du risque chez les investisseurs (Ashbaugh et al., 2004). La littérature nous restitue qu'il existe trois procédés différents pour mesurer la qualité de l'information comptable communiquée dans les états financiers : un premier procédé basé sur la mesure de la qualité par la variation d'une variable de marché (elle s'apparente à l'approche de la value relevance) ; une seconde approche fondée sur la mesure de la qualité par la quantité de l'information diffusée (l'hypothèse retenue est de considérer que la quantité de l'information représente sa qualité) ; et enfin une dernière approche qui s'intéresse à la mesure de la qualité par la réponse à des critères définis (elle consiste à associer la qualité à un ensemble de caractéristiques). Ces deux dernières approches sont retenues dans le cadre de notre étude. Les qualités de l'information comptable sont une composante du cadre conceptuel de la comptabilité financière. Le cadre conceptuel de la comptabilité pourrait se comparer à une constitution : il s'agit « d'un système d'objectifs et de notions fondamentales interreliés permettant de concevoir un ensemble cohérent de normes et établissant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité générale et des états financiers »¹¹. A ce stade d'analyse, on pourrait s'interroger sur la nécessité d'un cadre conceptuel. Primo, un cadre conceptuel solide permet l'élaboration et la publication d'un ensemble utile et cohérent de recommandations, de normes et de procédés issus d'un corpus commun. En conséquence, les informations financières communiquées aux utilisateurs deviennent plus compréhensibles et sont perçues comme plus fiables. De plus, elles permettent de faire des comparaisons plus valides entre les entreprises. Secundo, un cadre conceptuel devrait permettre de résoudre plus rapidement les nouveaux problèmes pratiques qui se présentent. Le cadre conceptuel de la comptabilité financière doit comporter un certain nombre d'éléments clés, à savoir :

- Délimitation des objectifs des états financiers. Il est nécessaire de déterminer : à quel usage sont destinés les états financiers ; à qui ils s'adressent ; quelles informations ils doivent contenir et leurs limites ;
- Délimitation des qualités essentielles de l'information contenue dans les états financiers. Quelles qualités (pertinence, fiabilité) rendent l'information financière utile aux lecteurs des états financiers ? Quels compromis doit-on faire lorsque ces qualités entrent en conflit les unes avec les autres (cas notamment de la pertinence et de la fiabilité) ;

¹¹ « Conceptual Framework For Financial Accounting and Reporting : Elements of Financial Statements and their Measurement », FASB Discussion Memorandum, Stamford, Conn, FASB, 1976, p.1 du chapitre intitulé « Scope and Implications of the Conceptual Framework Project ».

- Définition des composantes des états financiers. Qu'est ce qu'un actif, un passif, un produit ou une charge ? Certains de ces éléments sont-ils plus importants que d'autres dans la détermination du bénéfice net ?;
- Constatation et mesure des éléments présentés dans les états financiers. Comment déterminer puis mesurer ce qui doit être présenté dans les états financiers ?;
- Valeur temporelle de la monnaie. Comment tirer parti des méthodes de valeurs actualisées et capitalisées pour tenir compte des variations de la valeur de la monnaie dans le temps ?.

Comme nous l'avons évoqué plus haut, les objectifs de l'information financière consistent à fournir : une information utile à la prise de décision en matière d'investissement, de crédit, etc. ; une information utile pour estimer le montant ainsi que la probabilité des rentrées de fonds futures et pour en dresser le calendrier ; une information qui décrit les ressources économiques de l'entreprise, les droits liés à ces ressources ainsi que l'évolution de ces ressources et de ces droits. Il s'en suit que les objectifs établissent les buts et les finalités poursuivis en comptabilité. Mais l'atteinte de ces buts est conditionnée par un certain nombre de moyens, constitués de postulats, de principes et de contraintes. Entre ces deux étapes, il existe des éléments conceptuels qui permettent de comprendre les qualités de l'information comptable et qui définissent les composantes des états financiers. Ces éléments conceptuels établissent une passerelle entre les buts et les finalités de la comptabilité (les objectifs) et les directives d'application (constatation et mesure) de la comptabilité. Au fait, qu'est ce qui peut bien motiver la décision de faire figurer dans les états financiers les actifs d'une entreprise à la valeur qu'il en a coûté lors de l'acquisition (principe du coût historique) ou au montant qu'ils valent à un moment donné (valeur actuelle) ? Il va de soi donc que retenir une méthode comptable acceptable, déterminer la quantité et le type d'information à communiquer ainsi que la forme sous laquelle cette information doit être présentée suppose qu'on établisse, parmi plusieurs options possibles, celle qui procure la meilleure information, donc l'information la plus utile en vue de la prise de décision. Ainsi, afin de pouvoir faire la distinction entre une meilleure information (plus utile) et une moins bonne information (moins utile), il faut tenir compte des qualités de l'information comptable qui rendent l'information utile. Mais, il convient de préciser que l'évaluation de ces qualités se fait par l'appréciation des contraintes que pose l'équilibre avantages-coûts et le principe de l'importance relative, qui font partie intégrante du cadre conceptuel. Nous allons dès à présent développer les caractéristiques

qualitatives qui sont des attributs qui rendent utile pour les utilisateurs, l'information fournie dans les états financiers. Mais auparavant, il nous paraît utile de préciser que des études récentes sur l'utilité de l'information comptable se sont focalisées sur l'interaction entre l'information et les utilisateurs (Bouwman et al., 1987). On peut regrouper ces études selon Nadédjo (2001) en trois catégories : une première catégorie regroupe les travaux portant sur le comportement des dirigeants d'entreprises vis-à-vis de l'information comptable et sur comment ces derniers l'utilisent. D'autres auteurs se sont quant à eux interrogés sur les besoins des managers en information comptable ; enfin, une dernière catégorie d'études est constituée de travaux portant sur la définition normative de l'information comptable et sur les caractéristiques qu'elle doit posséder en vue d'être utilisable. Dans cette dernière catégorie, on distingue deux principales approches : celles qui s'intéressent à l'évaluation de l'information comptable (Bedford et al., 1966 ; Feltham, 1968 ; Swanson, 1974 ; Chervany et al., 1974 ; Gallagher, 1974 ; Ahituv, 1980) ; d'autre part, les recherches faites pour mesurer l'utilité perçue de l'information comptable par son utilisateur (Snively, 1967 ; Pankoff et al., 1970 ; Streufert et al., 1970 ; Zmud, 1978 ; King et al., 1978 ; Larcker et al., 1980 ; Larcker, 1981 ; Ives et al., 1983). Notre étude se situe dans la continuité de cette dernière catégorie de recherche. Ces deux approches s'accordent sur le fait que la notion d'utilité de l'information est largement liée aux caractéristiques qualitatives que doit satisfaire l'information comptable.

D'autres recherches soutiennent l'importance d'une part, de l'organisation de l'information comptable (Bedford et al., 1966 ; Barefield, 1972 ; Ronen et al., 1973 ; Chervany et al., 1974 ; Senn et al., 1974 ; Snowball et al., 1979 ; Ahituv, 1980 ; Barnea et al., 1980 ; Cerullo, 1985), et d'autre part, du support utilisé pour communiquer l'information (Streufert et al., 1970 ; Mason et al., 1973, Ahituv, 1980), comme critères de base pouvant affecter la qualité de l'information, et par conséquent influencer aussi la perception de l'utilité de cette information.

2-1- Les caractéristiques fondamentales et désirables de l'information comptable

Tout le monde est d'avis qu'une information pourrait être utile. Mais, que signifie une information utile et quelles sont les qualités qui la rendent utile ? Une information comptable n'est utile que si elle possède des potentialités pour faire la différence dans une décision. Ainsi, Colasse (2001) en s'interrogeant « qu'est ce qu'une information comptable de qualité, une bonne information ? », il conclut qu'une information de qualité doit posséder un certain nombre de caractéristiques générales. Il s'en suit que la qualité se définit par une succession d'attributs et son évaluation s'inscrit dans l'examen de plusieurs critères. Un critère, selon Michaïlesco (1999) n'étant qu'une « caractéristique qualitative qui fait que l'information comptable remplit sa fonction du point de vue d'un utilisateur ». Plusieurs critères ont été

présentés dans la littérature comme étant les attributs requis pour qu'une information soit utile. Une information ne peut être utile que si elle n'est pas, du moins, pertinente, exacte et présentée à temps. Il s'agit des caractéristiques fondamentales auxquelles on lui associe certaines qualités particulières ou auxiliaires. La littérature comptable nous restitue aussi différentes autres caractéristiques très faiblement évoquées dans les écrits que les attributs essentiels, on les assimilera aux caractéristiques désirables. Notre ambition dans cette partie est de recenser des écrits scientifiques qui se sont intéressés au concept de qualité de l'information comptable et de mettre en exergue les critères indispensables à l'évaluation de la qualité.

2.1.1 - Les qualités essentielles de l'information comptable

Le cadre conceptuel du *FASB (SFAC n° 2)* présente un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées entre elles, pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement de ressources dans une entreprise. Quatre principales caractéristiques sont généralement exigées de l'information : la compréhensibilité ou l'intelligibilité. En plus de la compréhensibilité, on s'accorde généralement pour dire que la pertinence, la fiabilité et la comparabilité sont les trois autres qualités fondamentales qui rendent l'information comptable utile en vue de la prise de décision. Ces qualités permettent de distinguer une meilleure information d'une moins bonne, donc une information plus utile de celle qui l'est moins.

2.1.1.1- La compréhensibilité ou l'intelligibilité

L'une des premières qualités exigées des états financiers est leur compréhensibilité. Ainsi, pour être utile, l'information fournie par les états financiers doit être compréhensible. Cela signifie que l'information soit explicite, claire et concise et à la portée des utilisateurs. Afin de guider le préparateur d'informations financières, le cadre conceptuel définit la compréhensibilité en précisant que les utilisateurs sont réputés posséder une bonne compréhension des activités commerciales et économiques ainsi que de la comptabilité, et avoir la volonté d'étudier l'information d'une façon raisonnablement diligente. En fait, les décideurs se distinguent les uns des autres selon la nature des décisions qu'ils prennent, les méthodes qu'ils utilisent, l'information qu'ils possèdent déjà ou peuvent obtenir d'autres sources, et leur capacité de comprendre l'information. Par conséquent, pour que l'information soit utile, il doit exister un rapport étroit entre cette information, les utilisateurs et les décisions qu'ils ont à prendre. C'est dans ce rapport que réside la compréhensibilité de l'information, et c'est en fonction de celui-ci que l'information prend tout son sens, surtout

lorsqu'on sait et comme le soutient Courtis (2004) que les entreprises communiquent parfois des informations avec un haut niveau d'obscurité ou avec un langage inapproprié (*IASB*, 2006). Toutefois, la compréhensibilité des états financiers ne dépend pas seulement de la capacité des professionnels comptables à bien communiquer une information complexe, elle dépend aussi de la capacité des utilisateurs à comprendre cette information. C'est pour cette raison qu'il est préférable de s'efforcer de présenter l'information d'une manière qui facilitera la compréhension, en faisant appel à des graphiques et à des symboles. De la même façon, on doit définir les mesures utilisées et donner l'information sur la collecte et le traitement des données. En tout état de cause, une information présentée et possédant un haut niveau de pertinence et de fiabilité, peut s'avérer inutile pour ceux qui ne la comprennent pas. Pour lever cette difficulté, Deegan et al. (1993) avancent qu'on devrait encourager les entreprises à diffuser de sorte que les individus comprennent leur activité ainsi que son environnement et ses perspectives futures. A notre avis, une autre solution consisterait à instituer des séminaires de formation relatifs à l'exploitation efficace des états financiers, pour venir en aide aux profanes. Dès lors se pose un problème d'intelligibilité minimal et de niveau de connaissance raisonnable de l'utilisateur des états financiers. Le problème est d'autant plus sérieux car la compétence exigée va au delà du champ de la comptabilité. Quant bien même on resterait dans le champ de la comptabilité, bien des gestionnaires n'ont que peu de formation ou aucune formation en comptabilité.

2.1.1.2- La pertinence

La publication de l'information financière pertinente est l'objectif ultime du système comptable. Afin de s'assurer que cet objectif est atteint, des règles de présentation et des caractéristiques qualitatives auxiliaires ont été adoptées. L'information est pertinente lorsqu'elle peut influencer sur les décisions des utilisateurs, c'est-à-dire lorsqu'elle est susceptible de modifier une décision¹². Si l'information n'est pas prise en considération parce qu'elle semble ne pas avoir de rapport avec la décision à prendre, elle s'avère non pertinente en regard de la décision en cause. C'est pour cette raison qu'on parle généralement d'information pertinente à la prise de décision. La pertinence apparaît donc être un attribut important dans la sélection de l'information à communiquer à l'utilisateur. Ainsi, un signal ne peut être appelé une information pour son utilisateur que s'il est pertinent à la décision qu'il va prendre, dans le sens qu'il amènera un changement dans la décision (Feltham, 1968), et permettra ainsi à l'utilisateur d'agir significativement (Streufert et al., 1970). Toutefois, la pertinence est une notion subjective qui change avec l'utilisateur et les décisions à prendre

¹²*IASB*, cadre conceptuel, paragraphe 26.

(Evrart, 2 000). L'idéal voudrait que l'information communiquée coïncide avec les besoins des parties prenantes. Ce qui n'est pas toujours le cas. On peut souligner pour regretter que dans l'esprit des textes actuels, les utilisateurs de l'information comptable sont traités comme ayant des besoins homogènes alors qu'ils forment une classe hétérogène (Beaver et al., 1974). Il s'en suit qu'une bonne analyse de la pertinence d'une information est conditionnée par l'identification préalable des parties prenantes et leurs différents besoins. Gri (2006) soutient cette idée en affirmant que l'identification des parties prenantes conditionne l'utilité du rapport. Il va de soi que l'analyse de la pertinence devient difficile si l'on part du principe selon lequel les besoins de toutes les parties prenantes doivent être satisfaits. En fait, une information peut être inutile pour une partie prenante mais très utile pour une autre. La pertinence s'appuie, somme toute, sur le principe de l'importance significative ou relative. L'information est significative si son omission ou sa falsification peut influencer les décisions des utilisateurs de l'information financière. Mais il faut dire que l'importance relative fournit un seuil ou un critère de séparation plus qu'une caractéristique principale que l'information doit posséder pour être utile. Dès lors se pose le problème de définition de seuil acceptable. Trois qualités auxiliaires soutiennent cet attribut essentiel à savoir :

2.1.1.2.1 - La valeur prédictive

Une information pertinente aide les utilisateurs à mieux prévoir ce qui résultera d'évènements passés, présents et futurs ; cela constitue la valeur prédictive de l'information.

2.1.1.2.2 - La valeur de confirmation

Une information pertinente ayant une valeur de confirmation permet de confirmer ou de corriger les prévisions antérieures. A titre d'illustration, lorsqu'une entreprise publie des états financiers périodiques (mensuel, semestriel,...), on considère cette information comme pertinente parce qu'elle fournit une base pour prévoir les résultats annuels (valeur prédictive), de même qu'elle permet d'apprécier les résultats passés (valeur de confirmation).

L'analyse de ces deux qualités particulières nous permet de conclure qu'une information comptable est pertinente, si elle est simultanément prospective et rétrospective, c'est-à-dire qu'elle permet à l'utilisateur de faire la liaison passé-présent-futur.

2.1.1.2.3- La rapidité de publication

Pour être pertinente, l'information doit être à la disposition des utilisateurs avant d'avoir perdu toute chance d'influencer leurs décisions. La rapidité de publication est essentielle. Pour une décision efficace, il est préférable que l'information qui la servira soit communiquée à temps. L'opportunité temporelle est ainsi une caractéristique de base, pour qu'une information soit utile, étant donné qu'elle affecte largement la prise de décision (Feltham, 1968). Elle réfère généralement à deux dimensions : la disponibilité de l'information lors de la demande et la fréquence du rapport systématique de l'information collectée (Gallagher, 1974 ; Ahituv, 1980 ; Chenhall et al., 1986.). Cet attribut est largement cité dans la littérature comme composant de la qualité de l'information comptable.

2.1.1.3- La fiabilité

La notion de fiabilité des comptes a toujours été au centre des réflexions des professionnels de la comptabilité (Delesalle 2003). En référence au dictionnaire Larousse (1980), fiable signifie soit « à qui l'on peut se fier », c'est-à-dire « mettre en confiance » : se fier, soit « doué de fiabilité », c'est-à-dire « probabilité de fonctionnement sans défaillance d'un dispositif dans des conditions spécifiées et pendant une période déterminée ». La fiabilité fait référence ainsi à l'exactitude, bien qu'on puisse difficilement parler d'exactitude parfaite de l'information comptable. Selon Feltham (1968), pour satisfaire au critère de l'exactitude, des mêmes événements doivent produire la même série de signaux ou, en d'autres termes, la même série d'informations. Ceci étant, une information sera dite exacte si on peut la qualifier de vraie, fiable et valable (Gallagher, 1974). L'étude n°2 du *Financial Accounting Standards Board (FASB)* américain déclare qu'une information fiable est une information vérifiable, neutre, objective et fidèle. Selon l'*IASB*, « l'information possède la qualité de fiabilité quand elle est exempte d'erreurs et de biais significatifs et que les utilisateurs peuvent lui faire confiance pour présenter une image fidèle de ce qu'elle est censée représenter ou de ce qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à la voir représenter »¹³. Lev (1989) par contre souligne que la faible qualité de l'information financière peut provenir de manipulations ou de fraudes dans le reporting financier, en précisant que les données non financières peuvent aussi être remises en cause. Aussi, Vickrey (1985) ajoute que les informations intempestives, faussées et difficilement interprétables ne passent pas le stade de la fiabilité. On peut observer avec Ouvrad (2010) que la fiabilité est une qualité à la fois objective et subjective. Elle est subjective dans la mesure où elle est relative à un objectif lui-même subjectif (image fidèle) ;

¹³*IASB*, cadre conceptuel paragraphe 31.

elle est objective dans le cadre d'un objectif défini (elle dépend alors pour l'essentiel du respect de la qualité d'exhaustivité et des procédures d'audit. Comment donc mesurer l'absence d'erreur matérielle et savoir si une information est libre de tout biais ? Dans le cadre normatif actuel de la comptabilité, le concept de fiabilité comporte quatre dimensions qui permettent de mieux l'appréhender.

2.1.1.3.1- La vérifiabilité

Les utilisateurs des états financiers prennent des décisions économiques en se fondant sur l'information qu'ils reçoivent ; ils doivent donc pouvoir s'y fier. Une information financière fiable repose sur des faits vérifiables. La vérifiabilité consiste en ce que des personnes indépendantes d'une entreprise publiant de l'information vérifient celle-ci à l'aide des mêmes instruments de mesure et arrivent aux mêmes résultats que ceux de l'entreprise. Igalens (2004) rappelle à propos le rôle de cette vérification en indiquant qu'elle a pour objectif de conduire à un niveau d'assurance pour formuler un jugement sur la qualité de l'information et qu'elle décrit la confiance qu'un professionnel indépendant accorde à cette information. Ainsi, plusieurs vérificateurs (auditeurs) examinant un jeu d'états financiers, selon des normes et des procédures généralement reconnues, devront en arriver aux mêmes conclusions. Les états financiers sont considérés comme non vérifiables si des tiers usant des mêmes modes d'évaluation formulent des conclusions différentes ; dans de tels cas, les vérificateurs (auditeurs) ne peuvent émettre d'opinion favorable sur les états financiers. Le normalisateur IASB (2006) insiste que cette vérifiabilité porte sur deux aspects distincts : la vérifiabilité directe de la valeur communiquée et la vérifiabilité indirecte de la bonne utilisation des procédés de mesure pour définir ce montant. Le principe de la vérifiabilité favorise aussi la présentation d'états financiers établis au coût historique, ce qui n'exclut toutefois pas le recours à d'autres valeurs.

2.1.1.3.2- L'image fidèle

Les états financiers constituent une forme de représentation de la réalité. Ainsi, lorsque les états financiers reflètent bien cette réalité économique, on peut dire sans risque de se tromper qu'ils restituent une image fidèle. Dans ce cas, il y'a donc concordance avec les faits. Mais qu'est ce que l'image fidèle ? Ce concept d'origine anglo-saxon connu sous le nom de « *true and fair view* » énoncé en 1978 dans la quatrième directive européenne semble ne pas avoir été défini de façon rigoureuse et précise dans la doctrine comptable continentale. Colasse

(2005) a essayé de proposer une définition en l'assimilant à une image véridique et honnête de la réalité. Par contre, l'IASB énonce ce concept, sans le définir dans sa norme relative aux états financiers, en affirmant « les états financiers doivent présenter une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'une entité »¹⁴. C'est le cas notamment du normalisateur comptable OHADA qui l'évoque tout simplement dans l'article 8 de son droit comptable. Néanmoins, l'information donne une image fidèle de la réalité lorsque les montants et les descriptions qu'elle contient concordent avec les ressources dont dispose effectivement l'entreprise et avec les événements qui se sont réellement produits. A titre d'illustration, lorsqu'une entreprise présente dans ses capitaux propres un titre qui a toutes les caractéristiques d'un emprunt, on peut sérieusement mettre en doute la fidélité de l'image qui résulte d'une telle présentation. Ainsi, un des aspects importants de cette qualité de l'information réside dans le fait que les professionnels comptables doivent comptabiliser les opérations et les faits en fonction de leur substance économique, et non pas en fonction de leur forme juridique. On en déduit donc que cette notion repose sur le concept de primauté de la substance sur la forme, dû au fait que les états financiers doivent présenter l'essence économique d'une opération. Vu sous cet angle, le concept de substance économique des opérations a donc un rôle de « décodeur » : il permet de transformer l'information juridique brute en information financière et de donner ainsi au lecteur d'états financiers une image claire de la réalité économique de l'entreprise. C'est cette option qui a été retenue par le normalisateur comptable OHADA, en autorisant entre autres, la comptabilisation des contrats de crédit-bail.

2.1.1.3.3- La neutralité

La neutralité ou l'impartialité est un critère important pour l'appréciation de la qualité des normes comptables et de l'information financière. On retrouve cette notion dans le mot anglais « *fairness* ». La neutralité suppose que le choix entre plusieurs options comptables n'est pas influencé par la recherche d'un résultat déterminé à l'avance. En d'autres termes, la neutralité signifie que l'élaboration des états financiers ne doit pas favoriser un groupe d'utilisateurs au détriment de l'autre. L'IASB (2006) confirme également cet état de fait en affirmant qu'il ne doit y avoir de biais intentionnel pour atteindre un but précis. On voit que l'impartialité se distingue de l'objectivité. Il est certain que la publication d'une information à la fois pertinente et objective tend à éliminer les problèmes de partialité. La mesure est tendancieuse lorsqu'elle tend à surévaluer ou à sous-évaluer systématiquement les éléments

¹⁴IAS 1, paragraphe 15.

mesurés ou si elle vise à favoriser des intérêts ou des objectifs particuliers. De même, la neutralité n'admet pas qu'on choisisse une méthode comptable dans le but explicite de lisser les résultats présentés, ce qui aurait pour effet de cacher l'importance du risque inhérent à l'exploitation de l'entreprise concernée. De plus, le vérificateur indépendant attestera que les états financiers sont présentés conformément aux principes comptables. Sa mission consiste essentiellement à chercher des preuves à l'appui de l'information financière contenue dans les états financiers. Ainsi, pour les utilisateurs, le rapport du vérificateur renforce la crédibilité des états financiers. Bien entendu, aucun préparateur ni utilisateur n'est infaillible. Il ne faut surtout pas oublier que c'est à la direction de l'entreprise qu'incombe la responsabilité de la reddition des comptes. L'éthique du dirigeant constitue alors une assise majeure de l'élaboration des états financiers. Mais, l'un des grands obstacles à la recherche de l'impartialité dans les normes comptables et les états financiers est que nous savons si peu de choses des modèles décisionnels des utilisateurs qu'il peut être difficile de déterminer si l'information reflète ou non un parti pris. La considération essentielle est que la comptabilité a pour but de fournir des mesures impartiales en laissant à l'utilisateur le soin d'interpréter l'information à sa guise.

2.1.1.3.4- La prudence

Précisons que la prudence ne va pas à l'encontre de la neutralité. A notre avis, ce principe, parfois appelé « conservatisme » et hérité du krach de 1929, pendant lequel on a constaté que certaines valeurs attribuées à des actifs avaient été surévaluées, est souvent mal compris. En matière de comptabilité, la prudence signifie d'une part, que lorsqu'il existe un doute sérieux concernant un problème comptable, il faut choisir la solution permettant le plus possible de réduire les risques de surévaluation de l'actif et du bénéfice net et, d'autre part, qu'il est interdit de comptabiliser un profit éventuel. L'*IASB* renforce cette idée en décrivant explicitement ce principe comme « la prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude, pour faire en sorte que les actifs ou les produits ne soient pas surévalués, et que les passifs ou les charges ne soient pas sous-évalués »¹⁵. Cependant, la prudence ne justifie pas une sous-évaluation délibérée de l'actif net et des profits ni une surévaluation systématique des passifs, des charges et des pertes. On peut néanmoins souligner pour regretter que ce soit l'interprétation que certains en font. En principe, quand il est bien appliqué, il est un guide très raisonnable pour résoudre des situations difficiles, réprimant la

¹⁵Cadre de préparation et de présentation des états financiers, *IASB*.

surévaluation des actifs nets et du bénéfice net. Plusieurs méthodes comptables s'appuient sur le principe de prudence, la méthode d'évaluation des stocks à la moindre valeur en étant une excellente illustration. En tout état de cause, il vaut mieux sous-évaluer que surévaluer ; toutefois, s'il n'y a pas d'incertitude, il n'y a pas de raison d'appliquer le principe de prudence. Autrement dit, la règle de prudence doit être appliquée judicieusement : il importe de l'utiliser dans le but de produire des états financiers qui ne soient ni trop optimistes ni trop pessimistes. De la revue de la littérature, il ressort que le critère de fiabilité est très utilisé comme composant de la qualité de l'information, en ce sens qu'il est très cité dans la majorité des articles scientifiques.

2.1.1.4- La comparabilité

Le *FASB* donne une définition très large de la comparabilité de l'information. Pour cet organisme de normalisation, est comparable, une information qui permet aux utilisateurs d'identifier les ressemblances et les différences qui existent entre deux ensembles de phénomènes économiques¹⁶. Ces ensembles de phénomènes économiques peuvent être notamment ceux qui sont décrits dans les rapports annuels d'entreprise. L'utilité d'une information est presque toujours fonction de la possibilité de la comparer à un point de repère ou à un chiffre prédéterminé. Ainsi, pour qu'une information soit utile, il doit être comparable. La comparabilité est un attribut très important, étroitement lié à la pertinence. Il s'agit d'une caractéristique qui existe entre deux éléments d'information et non une caractéristique qui se rattache à un élément d'information en soi. Elle permet aux investisseurs, créanciers et autres utilisateurs de relever les analogies et les différences entre les informations fournies dans deux jeux d'états financiers. C'est ainsi que les états financiers présentent les chiffres de l'année en cours mais aussi ceux de l'année précédente. La comparabilité est importante pour établir un parallèle entre les états financiers de deux entités distinctes, ou entre les états financiers d'une même entité ayant trait à deux exercices différents ou dressés à deux dates différentes. Autrement dit, les informations doivent être comparables dans le temps et dans l'espace. La comparabilité est possible si une entreprise applique ses méthodes comptables de façon permanente et si celles-ci ont un bon degré d'homogénéité avec celles du secteur d'activité de l'entreprise. Ce sont là les deux qualités auxiliaires rattachées à la comparabilité qu'il convient d'analyser en profondeur. La comparabilité étant le but recherché, la cohérence et la permanence des méthodes constituent un moyen facilitant l'atteinte de ce but.

¹⁶*SFAC* n° 2, p. 15. Opus cité

2.1.1.4.1- La permanence des méthodes

Les principes comptables sont des règles générales d'action qui ont été soit exprimées de façon précise, soit évoqués de façon incidente dans des textes, soit même seulement implicites. Ils constituent les critères qualitatifs de l'information financière. Au rang de ces principes, figure le principe de permanence des méthodes, qui est l'un des critères auxquels on accorde souvent une importance exagérée. La permanence des méthodes permet de comparer temporellement l'information financière d'une entreprise d'un exercice à l'autre. Une entreprise utilise le principe de permanence de méthode lorsqu'elle utilise les mêmes méthodes comptables d'un exercice à l'autre, c'est-à-dire lorsqu'elle utilise de façon permanente, ce qui a pour effet de rendre ses états financiers comparables d'un exercice à l'autre. Toutefois, il ne faut pas exagérer les vertus de la permanence des méthodes. La continuité n'implique pas qu'une société ne peut jamais passer d'une méthode comptable à une autre. Les entreprises peuvent changer de méthode si elles jugent nécessaire et si elles peuvent démontrer que la nouvelle méthode est préférable à l'ancienne. En l'occurrence, la nature et les effets du changement de méthode doivent faire l'objet d'une présentation exhaustive ainsi que d'une justification dans les états financiers de l'exercice pendant lequel a lieu la modification.

2.1.1.4.2- L'homogénéité

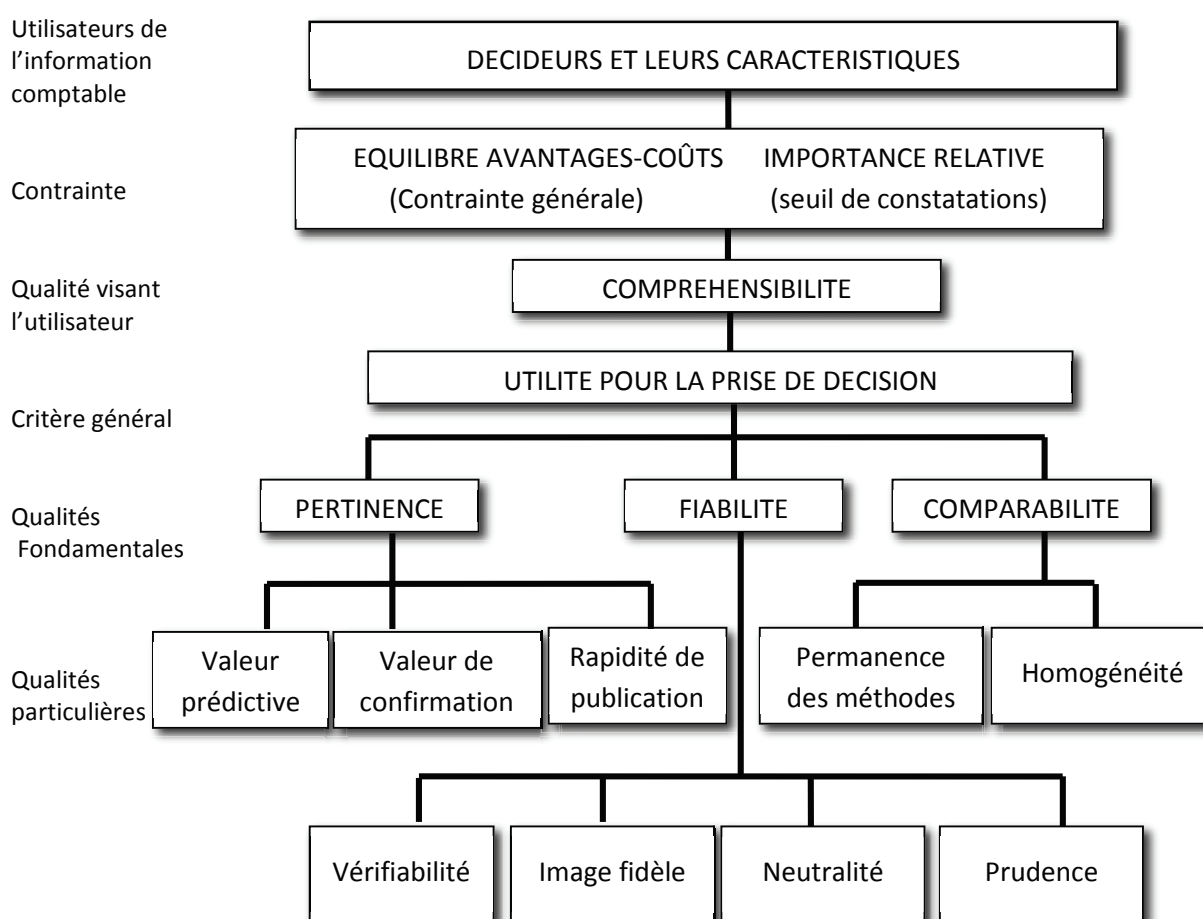
La comparabilité de l'information financière s'améliore également si les différentes sociétés appliquent des méthodes comptables similaires. Même si l'homogénéité des méthodes n'est pas imposée, les mêmes méthodes comptables sont souvent appliquées dans un même secteur d'activité. Par ailleurs, actuellement, d'un pays à l'autre, les méthodes diffèrent, et les comparaisons sont difficiles, voire suspectes. Pourtant les décisions d'allocation des ressources exigent l'évaluation de différents scénarios, et cette évaluation ne peut être valide que si l'information est comptable. En résumé, les états financiers d'un exercice donné sont utiles en soi, mais ils le sont davantage lorsqu'ils peuvent être comparés avec ceux d'autres sociétés et avec les états financiers des autres exercices de la même société. A titre d'illustration, si une entreprise est la seule à présenter des états financiers périodiques (mensuel, semestriel), cette information serait moins utile aux utilisateurs puisqu'ils ne pourraient la comparer aux rapports intermédiaires des autres sociétés. De même, si les méthodes de mesure utilisées par une entreprise pour la préparation des états financiers changeaient d'un semestre à un autre, l'information serait moins utile parce que les

utilisateurs ne pourraient comparer les différents rapports ; le principe de permanence des méthodes comptables serait ainsi violé.

Pour clore la présentation de ce critère, précisons que la normalisation assure en soi une certaine comparabilité, puisqu'elle fixe les méthodes de traitement et de présentation de l'information financière. Cependant, celles-ci sont des règles flexibles qui débouchent souvent sur plusieurs méthodes acceptables. Une fois fixés, ces choix doivent être maintenus afin que le lecteur des états financiers puisse comparer un exercice à l'autre.

La figure 7 ci-après présente une structure d'ensemble de ces notions selon une architecture hiérarchique.

Figure 7 - La hiérarchie des qualités qui caractérisent l'information comptable.



Source : FASB (1996/1998)

De ce schéma, il ressort que les décideurs constituent le sommet de la pyramide hiérarchique. L'information dont ils ont besoin dépend de leurs priorités d'action, de l'intérêt pour une question ou de leur expérience. Elle doit rapporter plus qu'elle ne coûte, être compréhensible

et surtout, être utile pour la décision (Evraert 2000). Comme le montre également la figure 7, la pertinence, la fiabilité et la comparabilité sont des qualités fondamentales. Un soupçon sur ces attributs et l'utilité de l'information comptable sont remis en cause. Il convient néanmoins de préciser que plusieurs caractéristiques qualitatives sont interdépendantes et complémentaires et d'autres sont visiblement antinomiques. Cette situation justifie pourquoi il est souvent nécessaire de faire des compromis entre les qualités de l'information, afin de favoriser leur utilité. Les compromis à faire ne sont pas nécessairement les mêmes. On peut faire des compromis entre la rapidité et la fiabilité, ou entre les avantages et les coûts. Le cas le plus fréquent porte sur la fiabilité et la pertinence. Sur ce, et comme le soutient Evraert (2000), un équilibre est nécessaire entre ces deux propriétés en référence au cadre conceptuel du FASB et comme le décrit les figures 7 et 8. Les recherches menées dans les années 1980, par Johnson et al. (1987), Cooper (1987a et 1987b) qui ont réussi à montrer comment de nombreuses comptabilités de gestion américaines ont fourni des informations non pertinentes sur les coûts de revient bien que conformes aux principes comptables généralement admis, témoignent de l'importance à accorder à la recherche d'un tel équilibre. Dans le même ordre d'idée, Lande et al. (2008), avancent que la fiabilité et la pertinence constituent deux paramètres qui doivent être mis en balance avec le facteur temporel : une information fiable peut ne plus être pertinente si elle est fournie trop tardivement ; et inversement, quelle est l'utilité d'une information pertinente se fondant sur des éléments non fiabilisés ? En tout état de cause, on peut observer que bon nombre de ces attributs sont de sens opposé. L'accroissement de la pertinence peut se traduire par une perte de l'objectivité (cas notamment d'une comptabilité à valeur actuelle). On peut être amené à sacrifier la comparabilité au profit de la vérifiabilité de l'information communiquée. Pour satisfaire la clarté, on peut donner une information moins élaborée (cas notamment de la simplification des notes en annexe). Par ailleurs, certains critères sont plus importants que d'autres. On s'accorde généralement à reconnaître qu'il est plus important d'assurer la primauté de la substance sur la forme que de respecter le principe de la permanence des méthodes ou la règle de prudence. Enfin, fournir une information plus complète peut s'avérer d'un coût excessif ou entraîner des délais de publication.

2.1.2- Les qualités désirables de l'information comptable

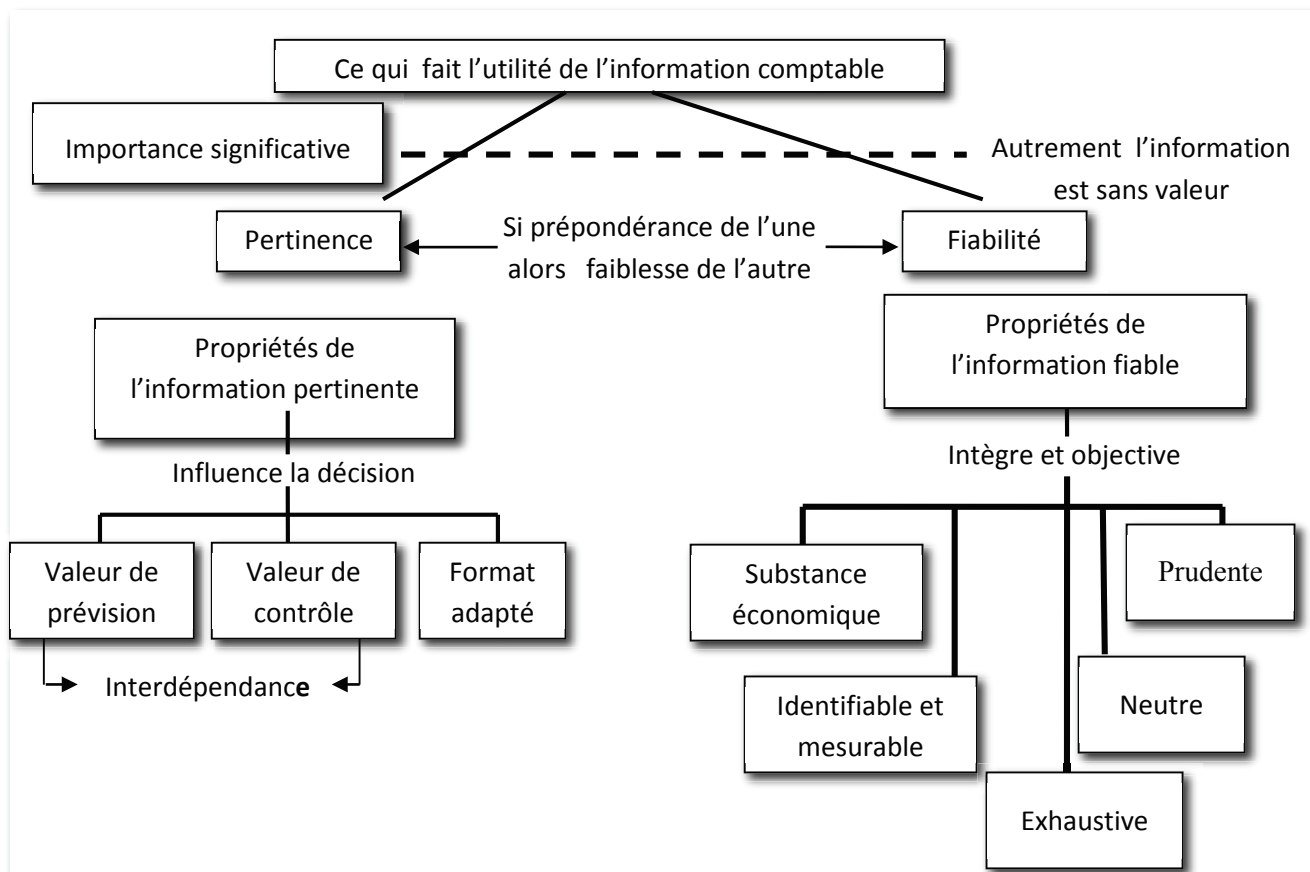
D'autres critères, au delà de ceux évoqués plus haut, ont été utilisés ou soulignés dans certaines recherches pour mesurer soit la valeur de l'information, soit la perception de son utilité. Ces qualités sont aussi requises pour assurer une meilleure qualité de l'information comptable. Au rang de ces critères, on recense : complète, suffisante (Snavely, 1967 ;

Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978 ; Cerullo, 1985) ; compréhensible, significative, logique, instructive (Snively, 1967 ; Swanson, 1974 ; Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978 ; Larcker et al., 1980 ; Cerullo, 1985) ; objective, fiable, précise, (Snively, 1967 ; Zmud, 1978 ; Cerullo, 1985) ; concise, au sens où son coût est raisonnable (Gallagher, 1974 ; Swanson, 1974 ; Cerullo, 1985) ; serviable, applicable, pratique (Snively, 1967 ; Larcker et al., 1980 ; Zmud, 1978) ; et d'autres critères relatifs à la présentation de l'information : lisible, simple, claire, ordonnée (Gallagher, 1974 ; Swanson, 1974 ; Zmud, 1978 ; Larcker et al., 1980).

Certains chercheurs se sont focalisés sur la théorie de la contingence pour définir les caractéristiques qualitatives de l'information et son utilité pour l'utilisateur. Toutes ces études (Gorry et al., 1971 ; Dermer, 1973 ; Gordon et al., 1976 ; Gordon, et al., 1978 ; Larcker, 1981 ; Chenhall et al., 1986) soutiennent que les caractéristiques de l'information comptable différeront selon les circonstances en question. Les résultats de l'étude effectuée par Gorry et al. (1971), en s'appuyant sur les trois catégories d'activités de gestion, trouvent une variation dans les caractéristiques auxquelles doit répondre l'information comptable. Dans le même ordre d'idée, (Gordon, et al., 1978 ; Larcker, 1981) confirment cette variation dans un même processus décisionnel, aux différentes étapes du processus. Aussi, en testant l'utilité perçue de l'information comptable, Chenhall et al. (1986) ont trouvé que les caractéristiques de l'information varient selon les variables contextuelles : la décentralisation, l'incertitude environnementale et l'interdépendance organisationnelle, le style de prise de décision et le type d'environnement. Enfin, la variation dans les caractéristiques de l'information est aussi associée aux caractéristiques cognitives du gestionnaire, plus précisément avec la tolérance ou l'intolérance à l'ambiguïté (Dermer, 1973).

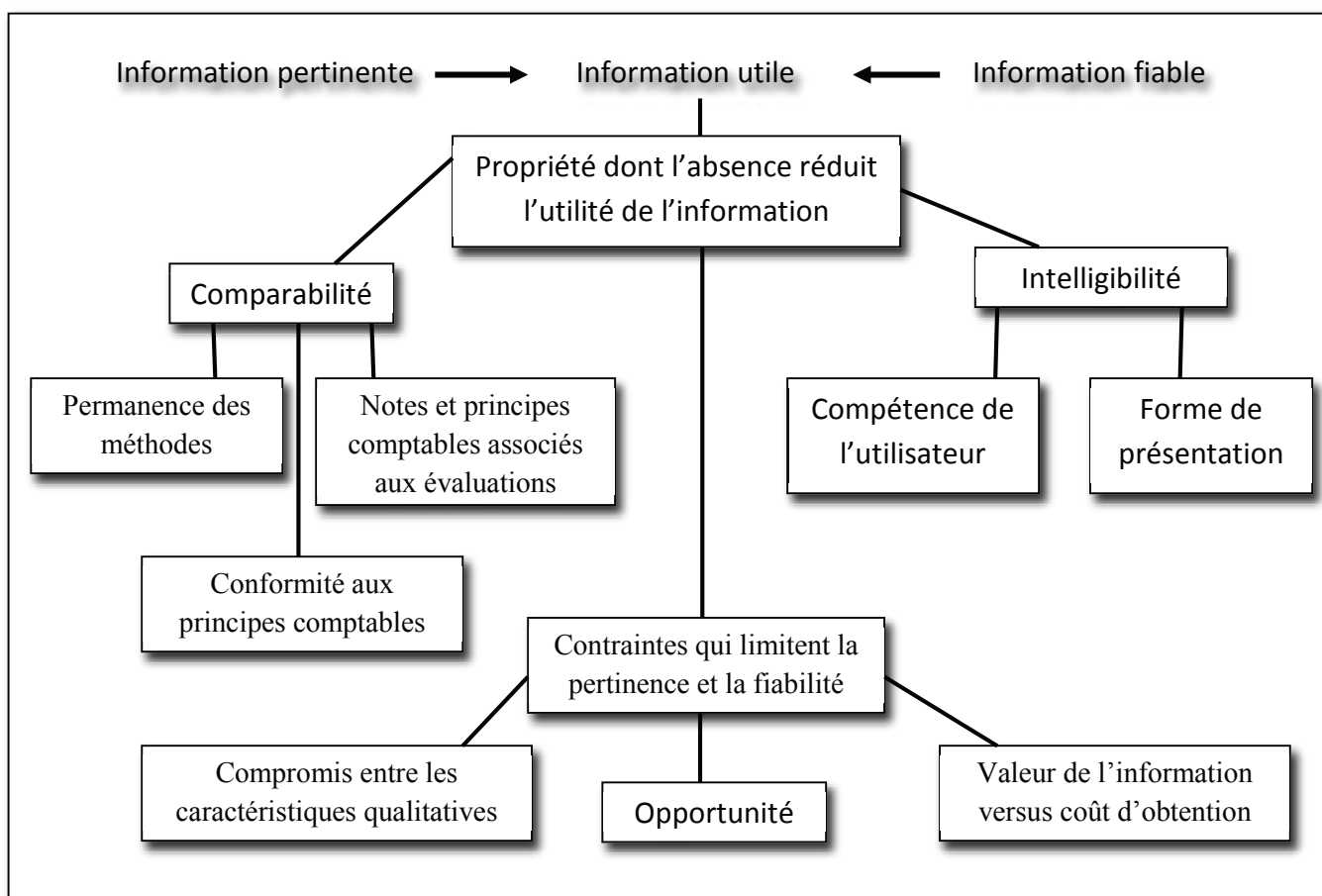
La figure 8 ci-après résume les composantes essentielles du cadre conceptuel de la comptabilité financière tel que nous l'avons développé plus haut.

Figure 8 - Propriétés qualitatives de l'information comptable : caractéristiques primaires.



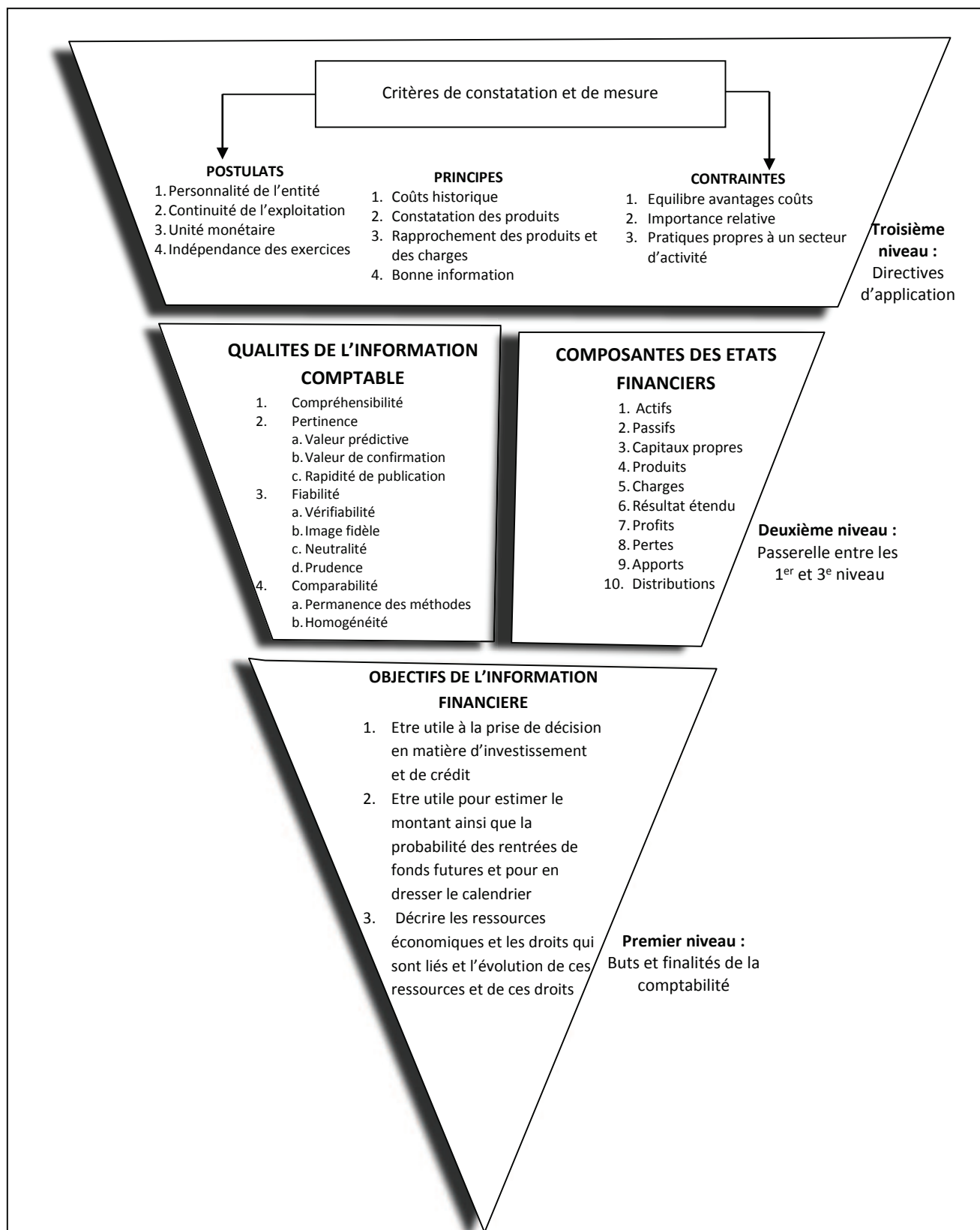
Source : FASB (1995/1996),

Figure 9 - Propriétés qualitatives de l'information comptable : caractéristiques secondaires.



Source : FASB (1995/1996).

Figure 10 - Composantes essentielles du cadre conceptuel de la comptabilité financière



Source : Le cadre conceptuel et les états financiers, 2^{ème} édition, Chlala Nadi, Ménard Louis, Danielle Gagnon-Valotaire, Donald E. Kieso, Jerry J. Weygandt, Terry D. Warfield, ERPI, 2005, Canada.

2.2. Les autres facteurs susceptibles d'affecter la perception de l'information comptable

Certaines études ont réussi à démontrer, qu'au delà des caractéristiques qualitatives essentielles et désirables, d'autres facteurs peuvent également affecter la perception de la qualité de l'information. Il s'agit notamment :

2.2.1 - De l'organisation de l'information

Une information qui obéit à toutes les caractéristiques précédemment développées, c'est-à-dire, pertinente, fiable, comparable, associée aux qualités auxiliaires et désirables, devrait significativement influencer la perception d'utilité de celle-ci. Toutefois, cette perception peut également être influencée par son organisation. Il relève de la compétence et de la responsabilité des préparateurs de comptes d'organiser les données financières et de les communiquer aux utilisateurs. On peut remarquer que c'est depuis la fin des années 1960, que la nécessité de communiquer de plus en plus d'informations financières s'est fait ressentir. Pour se convaincre de cela, il suffit de se référer à l'hypothèse formulée par le *FASB* (1976) selon laquelle, la présentation d'une quantité importante de données facilite la prise de décision. Dès lors, deux questions méritent que l'on y réfléchisse sérieusement : premièrement, faut-il fournir une plus grande variété de données financières aux utilisateurs ? Deuxièmement, les utilisateurs sont-ils capables d'assimiler ces données supplémentaires ? Comme nous l'avons rappelé plus haut, au rang des différentes approches évoquées par la littérature pour mesurer la qualité de l'information, figure la mesure de la quantité de la diffusion. Les auteurs qui se sont intéressés à cette approche (Copeland et al., 1968 ; Singhvi et al., 1971 ; Buzby, 1974 ; Cooke, 1989 ; Raffournier, 1995, Michaïlesco, 1999 ; Warsame et al., 2002 ; Cornier et al., 2005 ; Petersen et al. 2006) retiennent l'hypothèse que la quantité de l'information représente sa qualité. En d'autres termes, ils considèrent que plus le niveau de l'information diffusée est élevé, meilleure sera la qualité de l'information. Cette idée est également soutenue par Degos (2005a p : 4) qui avance que la séparation de plus en plus accentuée des dirigeants et des actionnaires devrait inciter les premiers à fournir de l'information en quantité et de qualité suffisante aux seconds, car bien souvent c'est par l'intermédiaire du levier des actionnaires que l'information se transformera en avantage de communication. Burchell et al. (2005) semblent contredire ce point de vue en se demandant si la fourniture d'informations accroît la qualité. Dans le même sens, Ackoff (1967), ajoute que la difficulté n'est pas de fournir uniquement l'information pertinente aux gestionnaires, mais plutôt d'éviter de les submerger d'informations non pertinentes. De même, Rakotonjanahary (2002) soutient que dans un contexte de surcharge d'informations, la psychologie cognitive

nous apprend que le fait d'augmenter la quantité d'information disponible nuit à la qualité de la décision. Le point de vue de ces auteurs s'inscrit dans la problématique actuelle de la surcharge d'informations, présente dans tous les domaines de la gestion. En effet, il a été démontré en psychologie que l'abondance de données peut nuire à la prise de décision (Schroder, et al., 1967). Ce sont ces auteurs qui se sont le plus intéressés au phénomène de surcharge d'information et leur recherche a abouti à la formulation d'un modèle qui relie la quantité d'informations disponible au traitement de l'information par les humains. Ce modèle, baptisé modèle de la courbe en U inversé renseigne que lorsque l'information disponible augmente, le décideur augmente d'abord son niveau de traitement de l'information, mais seulement jusqu'à un certain point optimal. Si la quantité d'information disponible continue d'augmenter et dépasse ce point optimal, le niveau de traitement de l'information cesse d'augmenter et commence à diminuer : le décideur fait alors face à ce qu'on appelle l'effet de surcharge d'informations. Certains chercheurs ont appliqué ce modèle dans le domaine de la comptabilité et de la finance.

Une analyse des études antérieures nous suggère que ce sont Shields (1980 et 1983) et Chewning et al. (1990) qui se placent en véritables pionniers des travaux qui ont essayé d'appliquer le modèle de Schroder et al.(1967) dans le modèle de décision financière. Les travaux de ces auteurs ont ainsi servi de référence aux recherches ultérieures sur l'influence directe de la surcharge d'informations sur la qualité de la décision (snowball, 1980 ; Simnett, 1996 ; Casey, 1980, Shields, 1983 ; Iselin, 1988 et 1993b ; Gadenne et al., 2 000 ; Hwang et al., 1999). Les résultats issus de toutes ces études sont assez divergents. C'est ainsi que par la suite, afin d'améliorer ces études antérieures, de plus en plus de chercheurs et professionnels se sont intéressés au phénomène de surcharge d'informations, à ses différentes formes et motivations. On recense entre autres, Groves (1994) qui s'inquiétait de l'importance croissante des divulgations requises (mesurées par le nombre moyen de pages du rapport annuel aux actionnaires) depuis 1972. Ainsi, filtrer et condenser les informations comptables est nécessaire pour protéger et renforcer leur pertinence. (Bedford et al., 1966 ; Streufert et al., 1970 ; Cerrullo, 1985) confirment ce point de vue en avançant que la fonction de l'information étant de réduire l'incertitude et le risque dans la prise de décision, il paraît judicieux de ne fournir qu'une information suffisante et nécessaire permettant de réduire cette incertitude dans l'optique de la prise de décision. En effet, une information mieux organisée, moins volumineuse, claire et ordonnée réduit considérablement le temps consacré à son exploitation. Toutefois, Cerullo (1985) n'épouse pas entièrement ce raisonnement, en évoquant qu'il ne faudrait pas qu'une organisation oblitère certains détails et renseignements présentant un intérêt pour l'utilisateur et pouvant avoir un impact sur son processus

décisionnel. On se préoccupe ainsi de la question du seuil tolérable du détail à retenir et du problème de l'agrégation de l'information. En effet, Selon Barefield (1972) et Ahituv (1980), il est généralement supposé que certaines informations sont perdues lors de leur agrégation, ce qui ne suppose pas nécessairement une perte en termes de valeur significative. Les études testant l'opportunité de présenter l'information comptable sous forme agrégée, sont arrivées à des résultats contradictoires. Parfois, il est plus opportun pour le preneur de décision de travailler avec de l'information désagrégée ; alors que dans d'autres cas, la désagrégation et l'abandon d'informations qui lui est associés, fera négliger certains faits importants (Ahituv, 1980). Ronen et al. (1973) constatent qu'une information désagrégée représente plus d'incertitude. A partir d'une étude de terrain testée sur 64 étudiants au MBA, ils trouvent que la qualité de la performance de la tâche se détériore avec la transmission d'informations trop désagrégées. Dans le même ordre d'idée et à partir d'une étude empirique effectuée auprès des officiers des banques, Snowball et al. (1979)¹⁷ aboutissent à la même conclusion. Or, en restant toujours dans le même cadre d'analyse, Barefield (1972), a testé empiriquement une étude auprès de 28 étudiants au MBA dont les résultats concluent que les décideurs arrivent à une meilleure performance avec des données désagrégées ; ce qui n'est pas le cas des conclusions de l'étude menée par Barnéa et al. (1980) qui, par une démarche analytique, constatent que les données désagrégées ne produisent pas nécessairement des prévisions meilleures que les données agrégées. Par contre, les études expérimentées par Chervany et al. (1974) sur 22 étudiants au MBA montrent que ceux-ci prennent des décisions de meilleure qualité avec des données statistiquement agrégées que ceux utilisant les données sous leur forme brute. Enfin Senn et al. (1974) trouvent que le temps passé à la prise de décision est plus court lorsque les données sont condensées que lorsqu'elles sont détaillées, mais sans que le niveau de détails affecte la qualité des décisions prises, ni la confiance en la qualité de la décision prise.

2.2.2- Du support et du format de présentation de l'information

Certaines recherches dites comportementales relatives à l'information comptable, se sont interrogées sur l'impact du format de présentation de celle-ci sur les jugements et les perceptions des utilisateurs des états financiers. Toutes ces études indiquent que le format de présentation a un effet significatif sur la perception des utilisateurs. En tout état de cause, la façon de communiquer l'information dans un format adéquat facilitant la compréhension et l'utilisation constitue un autre critère qui peut également affecter la perception de la qualité de

¹⁷L'article de Snowball (1979) a, entre autres, le mérite de présenter de façon détaillée les recherches effectuées en psychologie relatives à la surcharge d'informations.

l'information. (Mason et al., 1973) avancent à propos que la façon de présenter l'information influence aussi la perception de son utilité. Ahituv (1980) par contre, associe la problématique du format à trois caractéristiques essentielles : 1) le moyen par lequel le rapport est fourni - type du rapport : papier, sur écran, graphes courbes, etc. ; 2) la façon dont les données sont organisées dans le rapport : ordre vertical et horizontal, séquence des détails et des totaux, etc. et 3) le cadre graphique du rapport, assortiment des lettres et des chiffres, couleurs etc. Dans la même optique, Streufert et al. (1970) affirment que la pertinence de l'information tend à avoir différentes significations selon que l'information est présentée dans des formats simples, unidimensionnels ou dans des formats complexes, multidimensionnels. Harper et al. (1987) avaient étudié l'effet que pouvait produire la comptabilisation de la dette liée aux pensions (*SFAS N° 87*) sur les jugements des utilisateurs sophistiqués et non sophistiqués, en indiquant cette information soit au bilan, soit dans l'annexe aux états financiers. Les résultats de cette étude laissent apparaître que les utilisateurs sophistiqués ou non sont influencés par le format de présentation.

Sami et al. (1992), se sont préoccupé de l'impact du format de présentation de l'information sur les charges relatives aux pensions sur l'évaluation de crédit faite par les officiers de prêts. Les résultats de cette étude confirment aussi que le format de présentation influence les jugements des analystes bancaires.

Brooks et al. (1996) ont abouti aux mêmes conclusions que les travaux précédents, après avoir mené une étude expérimentale dont l'objectif visait d'une part à savoir si pour le calcul des ratios courants et à long terme, les banquiers utilisent la juste valeur ou le principe du coût historique en ce qui concerne les titres de portefeuille et les dettes à long et à moyen terme.

Kwok (2002) a également analysé l'influence du format de présentation des flux de trésorerie sur les décisions de prêts. Les résultats de cette recherche montrent que les participants privilégient plutôt les autres états financiers (bilan, notes et rapport par secteur d'activité) au détriment de l'état des flux de trésorerie.

Toutes ces études témoignent que le format de présentation reste un aspect critique quant à la problématique de l'utilité perçue de l'information comptable et que celui-ci a un effet significatif sur les décisions des utilisateurs. Pour s'en convaincre, il suffit d'observer que certaines études empiriques ont prouvé qu'il existe une relation positive entre d'une part, le format de présentation de l'information et, d'autre part, la préférence à travailler avec un format donné de rapport (Zmud, 1978), la performance dans l'exécution des tâches (Kozar, 1972 ; Benbasat et al, 1977) et le temps passé dans l'exécution de la tâche (Kozar, 1972 ; Senn et al., 1974).

Les analyses précédentes nous permettent de conclure qu'une relation entre le format de présentation de l'information et la perception de son utilité est aussi envisageable. En effet, des formats lisibles, simples et parcimonieux favorisent la protection et le renforcement de la qualité de l'information.

Section 3 - L'utilité perçue et l'utilisation de l'information comptable

La plupart des manuels de comptabilité justifient l'existence de la comptabilité financière en termes d'avantages que les gestionnaires d'une entreprise et ses parties prenantes externes peuvent tirer de l'information contenue dans les états financiers (Argilés et al., 2003). Aussi, l'objectif de l'information financière à usage général est de fournir au sujet de l'entité qui la présente des informations utiles aux investisseurs, aux prêteurs et aux autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions en tant que fournisseurs de ressources de l'entité. De même, le cadre conceptuel de l'*IASB* stipule que les états financiers ne sont pas conçus pour fournir la valeur de l'entité, mais qu'ils donnent des informations pour aider les parties prenantes à estimer cette valeur. Il s'en suit que l'information comptable existe parce qu'elle a une valeur pour prendre une décision. A partir de la littérature extensive initiée par Ball et al. (1968) et Altman (1968), des efforts de recherches importants faits par d'autres chercheurs ont suivi, dans le but de déterminer si l'information comptable est utile aux parties prenantes, particulièrement aux investisseurs et aux créanciers. Les systèmes d'information comptable ont évolué dans un contexte économique relativement stable au cours des trente dernières années : leur utilité ne faisait pas de doute, aussi bien pour les utilisateurs internes (comptabilité de gestion) que pour les utilisateurs externes (comptabilité générale) (Lequin, 1992). Pour s'accommoder à cette problématique, Casta (2000) affirme que le système comptable trouve sa légitimité dans sa capacité à saisir, à traiter et à synthétiser l'information nécessaire aux investisseurs pour évaluer les perspectives de rentabilité de l'entreprise. Par la suite, le *FASB* (1978) va renforcer cette idée en énonçant, dans son cadre conceptuel, le principe de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision par les investisseurs ou, de façon plus générale, pour le marché. Dans le même ordre d'idée, Snavelly (1967), dans la définition des critères de l'information comptable, positionne l'utilité au premier rang de la hiérarchie des critères, de par son applicabilité non restreinte. Il ressort de ces analyses, deux principaux modèles comptables en termes d'utilisateurs de l'information financière : le modèle comptable anglo-saxon, fondé sur une approche actionnariale dans laquelle l'information financière est destinée aux investisseurs ; et le modèle continental basé sur une approche partenariale dans laquelle l'information financière est destinée à toutes les parties prenantes. La théorie positive de l'agence et la théorie politico-contractuelle comptable

offrent un cadre d'analyse intéressant pour la définition de l'utilité et de l'utilisation de l'information comptable dans ces deux approches. Ainsi, comme on peut le constater, et conformément au projet du cadre conceptuel commun de l'information financière (*FASB et IASB*, 2008), à l'utilité contractuelle de l'information financière vient s'associer l'utilité décisionnelle née de l'apparition des marchés financiers. Si l'on tient compte du fait que l'information communiquée par les entreprises influence généralement la perception qu'ont les partenaires de sa situation économique, financière et de ses perspectives, laquelle perception est susceptible d'affecter leur décision, l'objet de notre étude est donc de développer dans cette partie une réflexion sur l'utilisation de l'information comptable et la perception de son utilité par les utilisateurs externes. Parmi les travaux traitant de l'utilité de l'information comptable durant cette dernière décennie, certains se sont focalisés sur les caractéristiques qu'elle doit posséder en vue d'être utilisable. De ces études, il ressort que la qualité perçue est liée aux qualités attribuées à l'information comptable et à leur utilisation. Pour preuve, King et al. (1978) affirment qu'un des aspects supposés influencer l'utilité perçue de l'information comptable est son utilisation, au sens où la disponibilité de l'information pertinente peut inciter les gestionnaires à en faire usage. De la même façon, Ronen et al. (1973) soutiennent que meilleure est la valeur perçue de l'information comptable, plus elle a d'intérêt, plus elle est utilisée. On peut donc au terme de ces analyses, en déduire d'une part que les informations comptables, présentées dans les états financiers obligatoires, se veulent utiles pour l'ensemble des parties prenantes des entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des décisions économiques (Rouges, 2007) et d'autre part que leur utilisation est conditionnée entre autre par la perception de leur qualité. Dans la présente recherche, la perception de l'utilité de l'information comptable est examinée dans le cadre d'une prise de décision et dans l'évaluation du risque de crédit par les officiers de prêts bancaires. Mais, une définition préalable du construit de la qualité ou de l'utilité perçue de l'information comptable nous paraît utile avant toute analyse.

1 - Définition du construit de qualité perçue de l'information comptable

En psychologie, la perception est définie comme le « processus de recueil et de traitement de l'information sensorielle » (Dictionnaire Larousse 1980). Dans le domaine du marketing, la perception telle que définie par Kotler et al. (1997) est "le processus par lequel un individu choisit, organise et interprète des éléments d'information externe pour construire une image cohérente du monde qui l'entoure". Dans le même champ, d'autres auteurs (Parasuraman et al., 1991) l'assimilent à un concept abstrait, subjectif et instable qui doit être considéré

comme telle dans la définition du concept de qualité de service. Suite à une étude exploratoire effectuée par ces mêmes auteurs depuis 1985 sur la qualité de service telle que perçue par le client, ils ont abouti à la conclusion selon laquelle la perception n'est qu'une attitude, et ont finalement défini la qualité perçue du service comme « l'écart entre les attentes du client à l'égard du service et la perception de la qualité après avoir utilisé le service » (1988). Holbrook et al. (1985) vont plutôt assimiler cette notion à un jugement général de valeur. Ce point de vue est également soutenu par Lutz (1986) (cité par Vandamme et al., 1992), qui avance que les jugements de qualité deviennent plus affectifs à mesure que le nombre d'expérience augmente en rapport aux connaissances du client. Face à cette diversité de définition, associée à la difficulté de mesure, une revue de la littérature menée par Lewis et al. (1989), a permis de résumer toutes ces définitions de la qualité perçue du service à la proposition suivante « c'est un jugement fait par le client qui constitue une forme d'attitude résultant de comparaisons réalisées par le client entre les attentes qu'il a du service et sa perception pour la performance réelle du service ». C'est cette définition que nous avons retenue pour l'adapter à notre étude. Des analyses précédentes, il ressort donc que la qualité perçue est, comme son nom l'indique, celle que perçoit le client. En d'autre terme, elle est définie comme le jugement du consommateur à propos de l'excellence ou de la supériorité globale d'un produit ou service (Zeithaml, 1988). Holbrook et al. (1985) en l'assimilant à une valeur « humaniste », la définissent comme « la réponse subjective des individus à l'égard des objets » qui constitue, de ce fait, « un phénomène hautement relatif, qui diffère selon les juges ». Dans le secteur des services (notamment les banques, objet de notre étude), on parle davantage de qualité perçue par le client (utilisateur de l'information comptable dans le cadre de notre étude) et définie à la lumière de ses attentes (Langlois et al, 1992). La qualité se définit ainsi du point de vue de l'utilisateur de l'information comptable.

Il s'en suit que dans le domaine de la comptabilité, la qualité perçue est ce que perçoit l'utilisateur de l'information comptable. Dans le cadre de notre étude, elle peut se définir comme un jugement de la part des officiers de prêts. Des informations sur la qualité perçue s'obtiennent donc en interrogeant l'utilisateur (questionnaires, interviews...) ou en le laissant s'exprimer. Les informations recueillies (opinions, réclamations, suggestions) sont des perceptions et de nombreux biais sont possibles.

2 - L'information comptable et la prise de décision

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à l'analyse de l'impact de l'information comptable sur les décisions de gestion des parties prenantes. La littérature comptable nous renseigne que l'utilité décisionnelle de l'information comptable a fait l'objet de deux modèles

de recherche : les études de réactions et les études d'interprétation encore appelées « comptabilité comportementale ». Le premier modèle de recherche s'intéresse aux relations entre l'information comptable et la valeur en marché des actions pour expliquer les changements dans la valeur des titres et pour prédire le comportement des investisseurs comme groupe. Ces chercheurs assimilent le marché financier à un ensemble de décideurs, c'est-à-dire le décideur moyen. En fait, ils étudient indirectement le lien entre l'information comptable et son utilisation par les investisseurs. Conçu sous l'hypothèse de marchés efficients, la théorie comptable l'a baptisé « études de réaction ». Le second modèle de recherche, par contre, s'intéresse à l'utilité de l'information comptable en fondant leur raisonnement sur l'observation du comportement des utilisateurs en tant qu'individus (groupe homogène d'utilisateurs). Cette catégorie de recherche essaye d'apprécier le contenu informationnel de l'information comptable pour l'utilisateur individuel. La science comptable la désigne « comptabilité comportementale ». Sa particularité vient du fait qu'elle emprunte à la psychologie et aux sciences du comportement. Dans un contexte de prise de décision, quelle est donc la place accordée par la théorie et la législation comptable à l'information comptable ? Comme premier élément de réponse, il faut préciser que le cadre comptable canadien (ONCC p : 100-4) appréhende le concept de l'information comptable et de la prise de décision sous l'angle temporel, et indique que :

- L'information comptable s'inscrit dans une perspective historique, rétrospective ou courante, tandis que la prise de décision repose sur une estimation des résultats des événements et situations à venir. On retrouve là, l'ambiguïté du double rôle de l'information comptable : rôle rétrospectif orienté vers le contrôle des contrats passés, et rôle prospectif, orienté vers la prise de décision ; ce qui emmène à s'interroger sur la compatibilité de ces deux rôles ;
- Les utilisateurs ont besoin de l'information financière pour mener à bien trois grandes activités :
 - La formulation des prédictions, de manière à réduire les incertitudes des directeurs et des investisseurs ;
 - La passation des contrats, de manière à faciliter le contrôle et l'exécution des contrats accordés à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise ;

- L'examen rétrospectif, de manière à comprendre les actes et les événements des exercices passés de l'entreprise et à tirer parti de ces connaissances.

Ce dernier point montre que la place dévolue à l'information comptable est liée à l'un des rôles traditionnels de la comptabilité : outil d'information des dirigeants et des partenaires.

Comme autres éléments de réponse, on observe que ces dernières années, les comptables ont davantage mis l'accent sur leur rôle en tant que fournisseurs d'information pour les décisions de gestion (Feltham, 1968). Il apparaît donc que l'enjeu affiché à travers la comptabilité est de produire des informations financières répondant prioritairement aux besoins décisionnels des investisseurs. Cette position est soutenue par le normalisateur international *IFRS* qui précise dans son cadre conceptuel : « les états financiers offrent aux partenaires de la firme un grand nombre d'informations sur la nature et la performance de ses activités. L'un des rôles principaux de ces documents de synthèse est de permettre aux utilisateurs des états financiers de prendre des décisions économiques utiles ». Cette approche plutôt économique de la comptabilité est par ailleurs aussi celle du *Financial Accounting Standards Board (FASB)* qui stipule que « (...) les documents financiers doivent fournir aux investisseurs, créanciers et autres utilisateurs actuels ou potentiels une information utile à la prise de décisions rationnelles en matière d'investissement, de crédit, etc. Partant de ce constat, il nous a paru judicieux de nous interroger sur l'utilité décisionnelle d'une information de qualité. L'ambition ici est d'analyser les rapports qu'entretiennent l'information comptable et la prise de décision. Mais auparavant, une définition de ces deux concepts paraît utile. Notre étude se focalise sur un des types d'information qu'on utilise généralement pour prendre une variété de décisions : l'information comptable. Elle se définit comme étant une donnée chiffrée relative à un phénomène économique passé, présent ou futur d'une entité, ceci à partir d'une observation selon les règles établies (Bruns et al., 1993). Wiener (1950-1954) renchérit ce concept en avançant : “ *Information is a name for the content of what is exchanged with the outerworld as we adjust to it....The process of receiving and of using information is the process of our adjusting to the contingencies of the outer environment....*”. Elle est généralement contenue dans les états financiers (compte de résultat, tableau de flux de trésorerie, bilan, annexes). Il ressort donc que l'information est un élément clé dans tout processus de prise de décision. En quoi consiste concrètement une prise de décision ? Décisions, décisions, décisions ! La vie n'est faite que de décisions. A l'origine, le mot «décider» signifiait « couper » ou « séparer ». Dans son usage actuel, "décider" renvoie à une conclusion. Il suppose l'examen préalable d'un sujet provoquant un doute, un débat, une

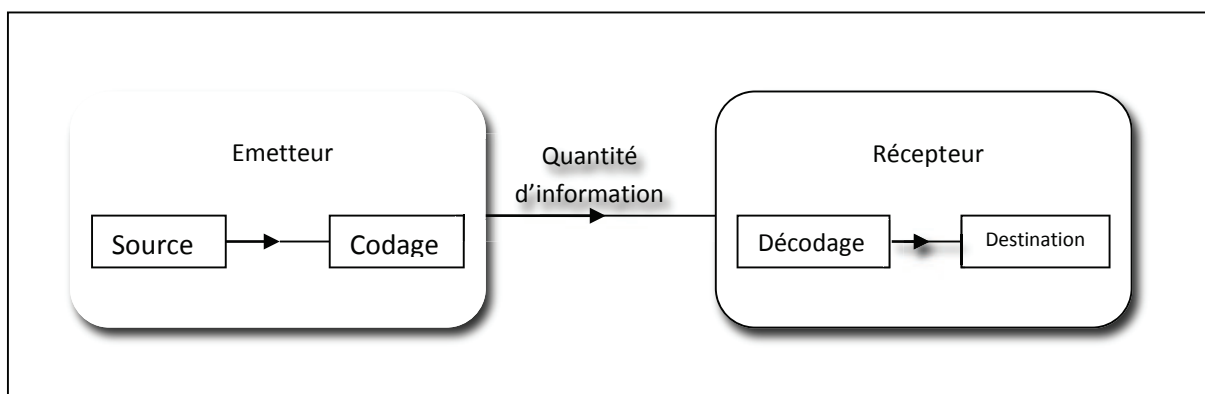
hésitation ou une controverse et implique au bout du compte une conclusion plus ou moins logique qui lève le doute, ou mène le débat vers la fin». Très simplement, une décision est un choix entre deux ou plusieurs alternatives. De ce qui précède, on en déduit qu'il existe un entrelacement entre la décision et l'information comptable.

2.1- La relation : processus comptable-processus de prise de décision

Nous venons de montrer plus haut que l'information comptable est un élément clé dans tout processus décisionnel. Il s'en suit que l'information comptable existe parce qu'elle a une valeur pour prendre une décision. Il nous faut maintenant décrire ce processus de prise de décision dans le contexte d'une économie de marché et montrer comment l'information comptable est utilisée pour cette prise de décision. Les recherches comportementales appliquées au domaine comptable ont fait l'objet d'une évolution assez remarquable ces dernières années. En fait, on a beaucoup écrit sur le processus de prise de décision telle qu'elle est pratiquée par les chefs d'entreprise. Depuis la fin des années 1950, la littérature comptable s'est intéressée de plus en plus à l'utilisation de l'information comptable pour la prise de décisions de gestion. La revue de cette littérature témoigne qu'il existe un lien entre une fonction comptable, produisant l'information, et le processus décisionnel résultant en une action ou décision prise. Mais, il convient de rappeler que c'est Ijiri et al. (1966) qui se placent en véritables pionniers des travaux en la matière. Dans leurs travaux, ils ont fourni un cadre qui est extrêmement utile comme base de discussion pour la relation de l'information comptable et du processus de décision. Ils furent par la suite améliorés par William et al. (1968). Les travaux de ces différents auteurs ont ainsi servi de référence aux recherches ultérieures. C'est ainsi, dans le même ordre d'idée, que les études qui se sont particulièrement intéressées à la place qu'occupe l'information comptable pour la prise de décision par les utilisateurs externes, ont commencé à faire l'objet d'une attention particulière vers la fin des années 1970. A titre d'illustration, on peut citer Casey et al. (1978); Edmonds (1981); Dyckman et al. (1982); Munter et al. (1983), Chung et al. (1984); Bouwman et al. (1987). Les résultats de ce domaine de recherche ont permis de conclure, de manière générale, à l'impact du contenu informationnel sur les décisions et les jugements des utilisateurs de l'information comptable et financière (Saidatou, 2006), bien qu'Amadiou et al. (2001) soulignent que cette mesure est quelque peu biaisée par la subjectivité des analystes financiers. Mais, il convient de souligner qu'une question, non encore résolue par la théorie comptable, sur la relation de la comptabilité avec des modèles de décision et de prédiction, reste toujours d'actualité ; plus précisément c'est celle de savoir si les comptables devraient insister sur une information pour les modèles de décision descriptive ou normative. A ce sujet,

Sterling (1972, p : 199-200) milite pour les modèles de décision normatifs qui, dans les champs de la gestion et de l'économie, ont été les premiers retenus par les théoriciens et sont encore très utilisés de nos jours. Ce modèle se fonde sur le principe selon lequel les décisions sont généralement prises de façon rationnelle. Cette conception sera par la suite critiquée par Simon (1957) qui introduisit avec succès le concept de rationalité limitée qui tient compte des limites cognitives du décideur. Le modèle de Simon (1957) nous semble le plus valide dans le contexte d'octroi de crédit aux entreprises. Ses hypothèses placent au premier rang l'utilisation de l'information, ce qui cadre bien avec les activités de crédit et les préoccupations de notre étude. Pour bien comprendre ce qui est impliqué dans la prise d'une décision, il est utile de connaître les étapes du processus de prise de décision, notamment en ce qui concerne les décisions de gestion ; ainsi que les théories sous-jacentes. On peut appréhender le concept d'information sous trois principaux angles : l'angle technique, sémantique et efficacité, à partir desquels on peut discuter des contributions théoriques. Nous nous limiterons aux dimensions techniques et efficaces, qui cadrent avec notre étude, à l'éclairage des théories de la communication et de la décision. La théorie de la communication, initiée par l'ingénieur américain Shannon (1949), étudie les mécanismes de transmission de l'information tel que le décrit la figure 11.

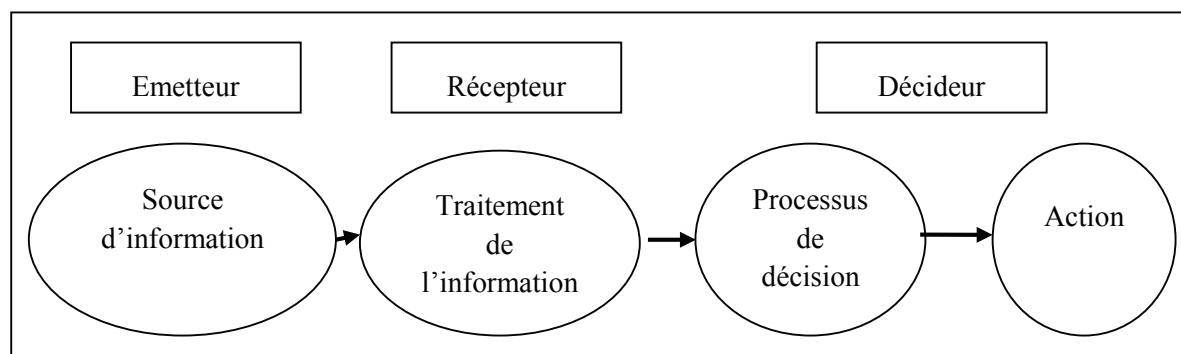
Figure 11 - Schéma adapté d'un processus d'information.



Source : Shannon (1949).

Davis et al. (1985) ont repéré dans le cadre de leurs travaux, cinq images successives qui ont jalonné l'évolution de la théorie de la comptabilité financière. Au rang de ces images, figure celle où la comptabilité, s'enveloppant d'un caractère scientifique, obéit à une structuration plus rigoureuse qu'auparavant et devient un système d'information. Apparaît dès lors le concept d'individu-émetteur et celui d'individu-récepteur de l'information comptable si présentes dans les pratiques actuelles et comme le décrit la figure 12 ci-après :

Figure 12 - Le processus information – action – décision.



Source: Tort E., 2001, Contribution à la connaissance des systèmes comptables des grandes entreprises en France - Approches organisationnelles, managériales et pratiques de gestion : bilan et perspectives, Thèse de Doctorat en Science de Gestion, Paris I-Panthéon Sorbonne.

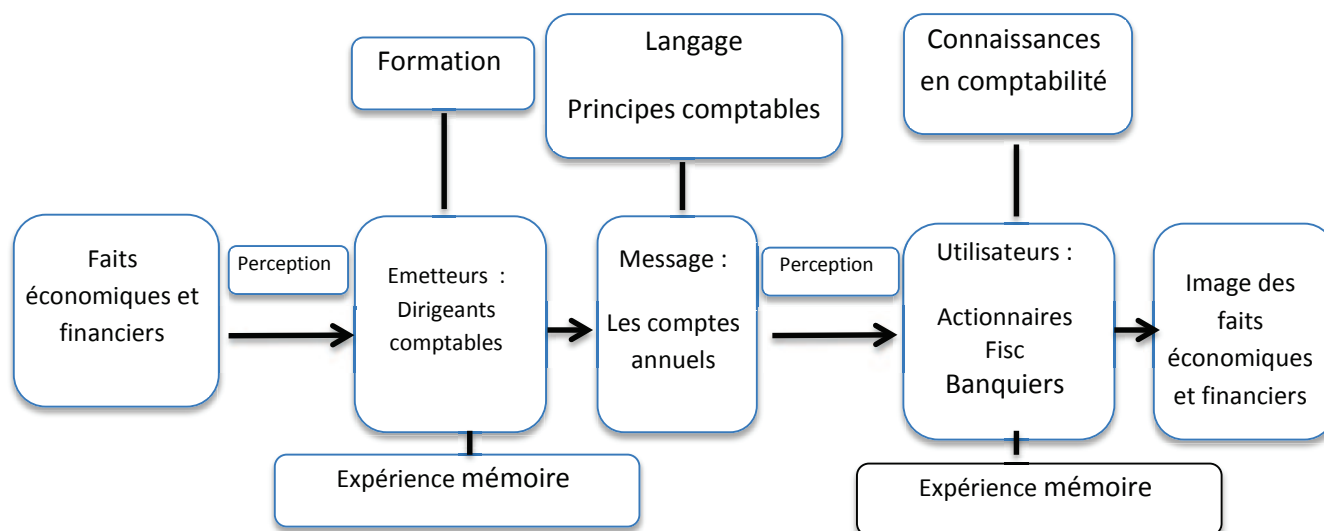
De l'analyse de ces images, il ressort assez clairement que la comptabilité n'est rien d'autre qu'un système d'information où l'on considère l'entreprise (le dirigeant) comme l'émetteur de l'information comptable, les états financiers comme le moyen de communication et l'utilisateur externe comme le récepteur. Mais en sa qualité de préparateur et de fournisseur de l'information comptable, le dirigeant a tendance à utiliser le système comptable en sa faveur pour optimiser sa satisfaction.

Par contre, la théorie de la décision éclaire sur les liens qui existent entre une information et le processus de décision et s'insère dans une vision paradigmatique de la comptabilité. A ce sujet, il convient de rappeler que *l'American Accounting Association* (1977) avait identifié six paradigmes fondamentaux de la comptabilité. Parmi ces paradigmes, trois sont reliés à l'utilité de la décision à savoir :

- Le modèle de décision, où l'on cherche à connaître en quoi l'information comptable est utile à la mise au point et à l'application de représentations simplifiées du processus décisionnel ;
- Le décideur-utilisateur individuel, où l'on cherche à connaître en quoi l'information comptable peut influencer sur l'agir individuel ;
- Le comportement du marché financier, où l'on cherche à connaître, par la lecture des variations que l'on y observe, en quoi l'information comptable est pertinente pour ceux qui placent les capitaux.

Notre étude s'inscrit dans la logique des deux premiers paradigmes tel que le décrit la figure 13 ci-après.

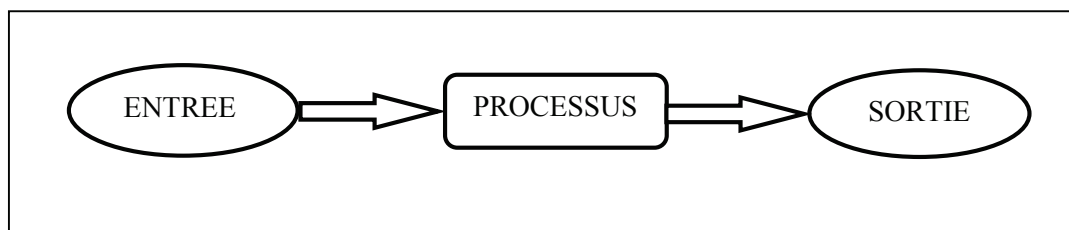
Figure 13 - Schéma général du Processus d'information financière externe.



Source : ATH Guides, 1991, *Audit financier-Guide pour l'audit de l'information financière des entreprises*, Dunod, Paris.

Elle indique, en particulier, que l'information conditionne la prise de décision et l'action (Tort, 2001). Les recherches théoriques sur le jugement et la décision en comptabilité financière nous renseignent que le modèle de base généralement utilisé dans cette voie de recherche est celui de la prise de décision générale constituée de trois éléments : les inputs, le processus décisionnel lui-même et les outputs (Lybby et al., 1982 ; Maines, 1995). Ashton (1982) soutient que ce domaine de recherche s'est fortement inspiré du modèle de Lens. Maines (1995), après avoir eu le mérite de rattacher les études sur le jugement et la prise de décision dans le domaine comptable à chaque étape du modèle général de prise de décision, confirme cet état de fait, mais précise que seules les deux dernières composantes (processus et outputs) se fondent sur le modèle initié par Lens. Notre étude se fonde donc sur le modèle général de prise de décision tel que le décrit la figure 14.

Figure 14 - Modèle général de prise de décision.

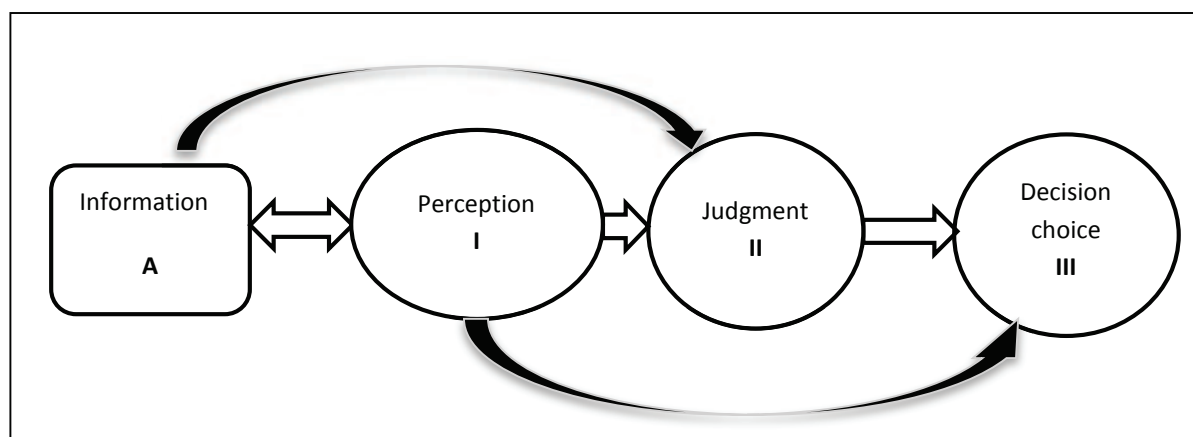


Source : Modèle simplifié de traitement de l'information et de prise de décision de Libby et Lewis (1982).

Dans le but de positionner clairement notre étude, une description des composantes de la structure générale de prise de décision nous paraît utile. Ainsi, pour l'adapter à notre étude, les inputs sont essentiellement constitués de l'information comptable (qualité perçue), leur organisation et format de présentation. Tous ces facteurs affectent autant le processus décisionnel que les outputs.

Quand au processus décisionnel, il faut rappeler, qu'il se réfère au traitement proprement dit des inputs. Il s'agit en fait d'un phénomène séquentiel composé de trois étapes : l'acquisition d'informations, l'évaluation des informations et enfin les inférences (Einhorn et al., 1981) qui dépendent généralement des caractéristiques du décideur individuel, de sa tâche et de son contexte (Payne et al., 1993). On en déduit donc qu'il y'a une interaction entre les inputs, les caractéristiques du décideur et ses règles de décision (Libby et al., 1993). Notre préoccupation se limitant à la qualité perçue de l'information comptable, il s'en suit que nous ne nous attarderons pas sur le processus décisionnel. Toutefois, il convient de rappeler que la situation de chaque problème et décision connexe est unique. Qui plus est, chaque décideur est unique. Ainsi, certains décideurs emploient une approche raisonnée et cherchent à élaborer un modèle de décision le plus explicite possible dans chaque cas ; d'autres emploient une approche intuitive et habituellement dépendent des modèles de décision implicites. Néanmoins, le processus qui cadre avec les préoccupations de notre étude et par lequel les décisions sont prises suit une série d'étapes relativement standardisées comme l'illustre la figure 15.

Figure 15 - Decision-making process.



Source : Waymond R., 1992, The effects of accounting information on individuals' perceptual processes, *Journal of accounting, auditing & finance*, January, vol. 7, n°. 1, p : 67-95.

L'adaptation de ce schéma à notre étude fait ressortir que la perception de la qualité de l'information comptable peut affecter les jugements et les choix décisionnels des agents de prêts. Toujours dans le cadre de notre étude, les *outputs* s'apparentent aux attitudes et décisions prises par les *stakeholders*. Nous ne nous intéressons pas à la qualité de décisions, mais plutôt à la perception de la qualité de l'information par les agents de prêts. Le modèle de Libby et al. (1982) nous confirme que les décisions des parties prenantes sont fortement reliées à l'information comptable et à sa qualité. Butterworth (1972) confirme cet état de fait en rejetant l'idée d'une distinction évidente entre l'information, l'action et la décision. De la même façon, Caplan (1966) a examiné le lien entre les inputs et outputs et conclut que l'information comptable est partie intégrante du processus de prise de décision en le facilitant. Davidson et al. (1961) renforcent cette idée en attestant qu'elle doit tenir compte des exigences de la prise de décisions. Toutes ces études montrent que l'information comptable a un effet significatif sur les décisions des parties prenantes. Il n'est pas sans intérêt pour notre propos d'élargir la réflexion en nous arrêtant à certaines considérations psychologiques fondamentales relatives aux études portant sur les jugements et décisions des parties prenantes, relevant des études comportementales. En effet, les recherches comportementales sur le jugement ont démontré que le stimulus (information comptable) peut affecter le jugement de l'utilisateur à travers des effets cognitifs intentionnels ou non intentionnels (Ashton, 1982 ; Libby et al., 2002 ; Frederickson et al., 2004). D'après (Frederickson et al., 2004), on parle d'effets cognitifs intentionnels lorsque l'utilisateur d'états financiers prend en compte l'information disponible dans son jugement, et ce parce qu'il a perçu correctement ou

incorrectement l'utilité de cette information. Par contre, les effets cognitifs non intentionnels de l'information amènent l'utilisateur à en prendre compte, sans même en avoir perçu l'utilité. En effet, la perception de l'utilité de l'information est généralement liée aux éléments suivants : quelle décision prendre ? Quelle est l'information requise pour cette décision ? Quel est le niveau d'exactitude requis ? Quelle doit être la fréquence de communication ? Et quelle est la source principale de cette information ? (Horngren, 1972).

Le rapide tour d'horizon qui précède nous a permis d'identifier à quels principaux courants de la pensée comptable se rattachent les questions d'utilité de l'information comptable pour la prise de décision. En effet, selon l'objectif poursuivi, les idées-clés qui se dégagent avec force font référence tantôt à l'approche behavioriste, tantôt à la notion de système d'information, tantôt aux paradigmes de l'utilité à la décision. En définitive, ces différentes bornes théoriques trouvent leur point d'aboutissement dans toute démarche visant à améliorer l'utilité de la comptabilité pour ceux qui ont à prendre des décisions (Côté et al., 1992). Il convient néanmoins de souligner que les recherches à cet égard ont gravité autour de deux pôles (Tremblay et al., 1989) :

- Le premier, centré sur le décideur moyen perçu à travers les réactions de l'ensemble des décideurs observées sur le marché financier, a donné lieu à l'hypothèse des marchés efficients ;
- Le second, contrairement au précédent, est centré directement sur l'individu en tant qu'être de raison observé directement sans intermédiaires. Il a donné lieu à la recherche empirique qui porte sur l'observation du comportement individuel face à l'information comptable (et) qui a généralement été associé à l'expression « recherche comportementale en comptabilité ».

C'est à ce courant que se rattache notre étude à travers une analyse des regroupements d'utilisateurs ayant des intérêts semblables : les banquiers.

2.2 - L'utilité perçue de l'information comptable dans la prise de décision

La littérature sur les attitudes et les perceptions des utilisateurs des états financiers concerne largement les pays développés (Mirshekary et al., 2005). Notre étude semble être la première faite dans le contexte africain. D'après certains auteurs, l'information comptable, bien qu'étant un gisement de données pour l'élaboration d'un diagnostic financier, n'est pas toujours systématiquement considérée lors d'une prise de décision. Ces auteurs affirment que leur utilisation est perturbée par certains facteurs. C'est le cas notamment de Gibson (1963),

qui dans le cadre d'une étude empirique menée auprès de trois organisations appartenant à des secteurs différents, constate que l'information comptable n'est pas toujours un stimulus dans le processus décisionnel. Ces recherches montrent que les différences constatées s'expliquent par certains facteurs résumés en trois catégories : les facteurs liés à l'organisation, car plus il y'a similarité dans les décisions à prendre, plus les gestionnaires comptent sur la fonction comptable comme une source crédible d'informations ; les facteurs liés à la décision, car plus il est urgent de prendre la décision, plus les gestionnaires comptent sur les données comptables afin de réduire l'incertitude rattachée à la décision, et surtout que si les répercussions de ces décisions se manifestent rapidement ; enfin les facteurs liés à l'environnement qui soutiennent que plus l'entreprise opère dans un environnement monopolistique, plus l'information comptable est pertinente. A l'inverse, dans un environnement concurrentiel, les sources externes d'informations seront valorisées. Marshall (1972) s'est interrogé sur l'information optimale pour n'importe quel preneur de décision. Davidson et al. (1961) avancent également à propos que même si, depuis de nombreuses années, les dirigeants ont considéré la discipline comptable comme l'un de leurs principaux outils pour la prise de décision, on observe malheureusement de nos jours des symptômes d'insatisfaction de la part de ceux ci au regard des systèmes comptables actuels. D'après ces auteurs, de nombreux dirigeants croient que la fonction comptable n'a pas réussi à adapter ses objectifs aux exigences de la prise de décision dans un monde des affaires en pleine évolution. Dans le même ordre d'esprit, un examen des textes de l'IASB renseigne que la portée des états financiers est limitée. Selon ce normalisateur, ils ne fournissent pas toute l'information nécessaire pour prendre une décision ; ce qui rejoint le point de vue de Saboly (2001) qui affirme à propos que le dirigeant n'est pas non plus considéré comme une source totalement fiable du fait de l'asymétrie informationnelle entre lui et ses partenaires. Aussi, certains auteurs ont prouvé dans leurs études, le faible contenu informatif des états financiers (Parker 1982 ; Besco, 1990 ; Hines 1992). Les résultats de toutes ces recherches viennent jeter davantage un doute sur l'utilité de l'information comptable auprès des utilisateurs moins impliqués et souvent moins formés qui de surcroît ne sont pas les destinataires privilégiés principaux (Lequin, 1992). C'est dans ce sens que Pasqualini (1991) s'est inquiété de la diversité des désirs des utilisateurs aux préoccupations multiples, déclarées, inavouées ou inavouables...ce qui pose le problème de l'unicité de la présentation des comptes sociaux. Déjà, du côté des investisseurs, Nair et al. (1990) avaient dénoncé la faible contribution des états financiers pour diffuser des informations pertinentes. Ce constat s'applique *a fortiori* aux autres utilisateurs non sophistiqués. Les conclusions des travaux de Bouwman (1978), Bouwman et al. (1987) qui ont largement porté sur l'utilisation des informations comptables

issues des états financiers, des ratios et d'autres informations plus générales lors de l'élaboration d'un diagnostic financier, confirment davantage cet état de fait en témoignant le faible apport des états financiers classiques pour la prise de décision. Toutefois, la plupart des recherches focalisées sur l'évaluation de l'information ou sur la mesure de la perception de l'utilité, expérimentées sur des preneurs de décisions, révèlent plusieurs critères d'information. Gordon et al. (1978), Larcker (1981) ont prouvé à partir des études empiriques que la perception de l'utilité de l'information comptable dans la prise de décision stratégique diffère avec la phase du processus décisionnel. Dans la même perspective, d'autres recherches observent la même différence en se focalisant sur le style de décision du gestionnaire (Driver et al., 1975) ou sur son intolérance à l'ambiguïté (Dermer, 1973). Enfin, pour apprécier l'utilité perçue de l'information comptable dans la prise de décision, les études menées par Bedford et al. (1966) témoignent que pour être perçue comme utile, l'information doit obéir à certains critères : elle doit être informative, au sens de réduire l'incertitude associée à la prise de décision ; elle doit indiquer une action pertinente à la réalisation d'un certain but et elle doit motiver une action appropriée.

3 - L'information comptable et l'évaluation du risque de crédit bancaire

Comme nous l'avons si bien analysé plus haut, tous les cadres conceptuels de la comptabilité (*FASB et IAS/IFRS*) sont d'avis que les informations comptables devraient être utiles pour la prise de décisions des parties prenantes. Dans cette partie, nous nous intéressons à un type particulier de parties prenantes : les banques, et nous nous demandons à quel point la perception de la qualité de l'information comptable affecte leur décision d'octroi de crédit aux entreprises. La loi bancaire française de 1984 définit la banque comme « les entreprises ou les établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt ou autrement, des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte, en opérations d'escompte, en opérations de crédit ou en opérations financières ». Notre étude se focalise essentiellement sur les opérations de crédit. Deux principales raisons militent en faveur du choix des banques comme objet de notre étude. D'abord parce qu'elles demeurent la source exclusive de financement dans le contexte camerounais, malgré l'émergence des bourses de valeurs. Ensuite, et comme le soutiennent Leland et al. (1977), parce que les banques sont en référence à la théorie de l'intermédiation financière, une réponse rationnelle à l'existence d'asymétrie d'information sur le marché de crédit. Si on situe la prise de décision dans une perspective historique dans le domaine de la gestion, les premiers domaines de son application concernent l'analyse du crédit. Elle consiste dans l'évaluation par un banquier ou un créancier des risques de défaillance attachés à un débiteur (Cohen, 2000). En effet, la décision d'octroyer un crédit

conduit la banque à prendre des risques ; puisqu'elle confie des ressources financières à un emprunteur qu'elle ne peut parfaitement contrôler, *a priori*, du fait d'asymétries informationnelles (Rouges, 2005). Au rang de ces risques, figure le risque de défaut qu'on peut tenir pour synonyme, le risque de crédit, de signature, de contrepartie ou de non remboursement qui cadre bien avec notre étude et que Manchon (2001) qualifie de risque majeur, associé à Greuning et al. (2000) qui avancent à propos que les activités pouvant être à l'origine de ce type de risque représentent jusqu'à 80 % du bilan. Pour une banque, c'est le risque de voir son client ne pas respecter son engagement financier, à savoir, dans la plupart des cas un remboursement de prêt (Heem, 2000, p.18). Dans un sens plus large, ce risque de contrepartie désigne aussi le risque de dégradation de la santé financière de l'emprunteur qui réduit les probabilités de remboursement (Rouges, 2005). Brown (2004) clarifie davantage ce concept de risque en affirmant « l'origine du crédit se perd dans la nuit des temps ». En effet, il est beaucoup plus vieux que l'écriture. Il y'a risque de crédit, par exemple, quand un fermier dit à un étranger : viens m'aider à moissonner ma récolte, et je te donnerai deux paniers de grain. La mauvaise gestion de ce risque est la cause essentielle de la faillite des banques. Pour preuve, depuis la série des faillites bancaires enregistrée dans les années 1980, l'unanimité s'est dégagée sur le fait que le risque de signature constitue la première cause interne de défaillance bancaire. Prenant en compte cet état de fait et compte tenu du contexte règlementaire de plus en plus strict, les banques sont contraintes à améliorer leur modèle de gestion du risque de crédit. Ainsi, afin de disposer d'un bon indicateur de la capacité à payer de leurs clients, les banques doivent détenir toutes les informations sur ces derniers. Ces données sont constituées des informations « *hard* » et des informations « *soft* » (Petersen 2004). Les informations « *hard* » renvoient au quantitatif et sont issues des états financiers auxquelles on associe le rating, le score...La littérature comptable nous indique une variété d'études faites sur la base de ces informations « *hard* ». On récite à propos, les travaux ayant porté sur l'utilité des rapports d'audits (Libby, 1979 ; Johnson et al., 1983 ; McKinley et al., 1985 ; Miller et al., 1993 ; Lassalle et al., 1997 ; Wright et al., 2000), les flux de trésorerie (Casey et al., 1985), les comptes consolidés (Walker et al., 1982) et les prévisions (Johnson et al., 1984) pour l'estimation du risque de signature.

Les informations « *soft* » s'apparentent au qualitatif et proviennent de la relation banque-emprunteur. Egalement, nous avons pu recenser dans la littérature certaines études entreprises en se focalisant sur ce type d'information pour analyser le risque couru par une banque : le retard de publication des comptes (Whittred et al., 1984) ; le sexe du dirigeant (Fay et al., 1991 ; Fabowale et al., 1995) et la réputation de l'entreprise en matière de publication des comptes (Dezoort et al., 2001).

De toutes ces sources d'information, les états financiers représentent à coup sûr la plus importante (Strischek et al. 1989). De plus, les études menées par Kemp et al. (1990) confirment cet état de fait. Ces auteurs se sont interrogés, dans le cadre d'une étude, sur les besoins en information des agents de prêts, en demandant à ces derniers de classer par ordre d'importance 48 types d'informations nécessaires à l'appréciation du risque de crédit. Les résultats de cette étude font ressortir que les 15 premiers, sauf un, sont directement issus des états financiers via l'analyse des postes comptables en valeur nominale ou à l'aide des ratios. On constate donc que l'analyse quantitative privilégie les états financiers comme instrument, et l'analyse de ratios régulièrement définit par familles, comme méthode.

De l'analyse précédente, il ressort que l'industrie bancaire est fortement tributaire de l'information. La banque étant confrontée à un problème d'asymétrie d'information due à l'opacité informationnelle des emprunteurs (Godbillon et al., 2005), on comprend tout l'intérêt du traitement de cette information avant toute décision d'octroi de crédit. L'objectif de notre étude est d'analyser la portée de l'information « *hard* » dans l'appréciation du risque bancaire. Elle s'inscrit ainsi dans la continuité des travaux retraçant la réalité des avantages de l'information « *hard* » développés par Feldman (1997a, et 1997b), ensuite par Frame et al. (2001) et enfin par Berger et al. (2002a) relatifs au *scoring* (méthode de traitement de l'information). Puisque les informations « *hard* » contribuent à réduire autant que faire se peut le risque de défaut, il importe alors de se demander comment elles sont intégrées dans un processus d'analyse du risque, surtout si elles sont prises en compte. D'un autre côté, les exigences de qualité de ces informations ne sont pas à négliger. Ce qui oblige à s'intéresser à la perception des officiers de prêts sur la qualité de l'information dans l'appréciation du risque de crédit.

3.1 - La relation : processus comptable-processus d'estimation du risque de défaillance

Le processus d'estimation du risque de défaillance que nous allons développer ci-après va permettre à la banque de prendre la décision d'accorder ou non un crédit. Aussi, l'étude des relations qu'entretiennent les processus comptable et d'évaluation du risque de défaillance va nous permettre de passer en revue les travaux antérieurs touchant les points essentiels de notre problématique. De plus, Il convient de rappeler que l'estimation du risque de contrepartie s'inscrit dans le courant de recherche relevant de la comptabilité comportementale et plus précisément du courant du traitement humain de l'information (*human information processing*), encore désignée par la littérature comptable courant de la décision

comportementale (*behavioral decision making*). Quatre principales approches caractérisent ce modèle de recherche : l'approche de la loupe (*lens model*), l'estimation probabiliste (*probabilistic judgment*), le comportement prédécisionnel et le style cognitif (Libby et al., 1982). C'est le modèle de la loupe qui a été le plus sollicité dans le secteur bancaire. Cela se justifie par le fait que ce modèle se concentre sur les interactions de l'information et du décideur et sur leur impact sur la qualité de la décision. C'est donc ce modèle que nous retenons et développons dans le cadre de notre étude. La recherche comptable et financière, développée aux Etats-Unis, ainsi qu'au Canada et en Grande Bretagne, depuis plus d'une trentaine d'années, a fourni un effort considérable pour montrer l'utilité et l'utilisation des informations comptables dans les décisions de prêts bancaires. D'entrée de jeux, une analyse des différents travaux empiriques (Rosenberg et al., 1994 ; Fabowale et al., 1995 ; Beaulieu, 1996 ; Altman et al., 1998 ; Saunders, 1999) nous révèle que les informations sont obtenues et organisées à l'aide d'un schéma conceptuel que l'on appelle, dans le secteur bancaire, « *les cinq C du crédit* » (*Conduite, Capacité, Capital, Conditions et Caution*). Les états financiers sont essentiels au schéma conceptuel des cinq C du crédit, étant donné qu'ils sont utilisés pour juger de la capacité et du capital qui, joints aux conditions, détermineront si les débiteurs peuvent tirer de l'exploitation les flux monétaires suffisants pour rembourser leur dette (Beaulieu, 1994). Aussi, l'utilité des états financiers prend tout son sens dans le processus de décision d'octroi de crédit. Celui-ci dépend en partie de la santé financière de l'entreprise. Ainsi, ce processus d'évaluation des prêteurs de capitaux utilise de nombreux ratios de performance, d'endettement et de solvabilité. Ces ratios reposent à leur tour sur les données comptables publiées par l'entreprise. C'est ce qui justifie pourquoi, malgré la variété des sources d'informations à la disposition des banquiers pour apprécier le risque de défaillance, la majorité des études portent sur l'examen des ratios comptables issus des comptes sociaux (Rouges, 2007). Deitrick et al. (1981) confirme cet état de fait en affirmant qu'une technique fréquemment utilisée par les agents de crédit des banques est l'analyse des ratios. Toujours selon ces auteurs, l'analyse des ratios est une approche de la lecture des comptes qui consiste à la réduction de plusieurs variables financières à un petit ensemble de ratios. S'agissant de l'utilisation des ratios, une revue bibliographique nous révèle que la première étude remonte à Euclide, dans son 5^{ème} volume sur les éléments, 300 ans avant J.C. (Horrigan, 1968). Ce n'est qu'au début du vingtième siècle qu'on a ressenti la nécessité d'utiliser les ratios comme instrument d'analyse des états financiers. C'est ainsi qu'un certain nombre de travaux s'est réalisé par la suite et dont nous reproduisons ci-après la synthèse de ces écrits :

Foulké (1945) semble être le pionnier à s'être intéressé à l'approche « ratio », comme technique d'analyse. Dans son ouvrage, Il recense 14 ratios et justifie ainsi son choix : « *The*

ratio that are discussed and illustrated in these chapters have been studied and applied intensively for over 30 years to many tens of thousands of commercial and industrial situations ; they are practical in every sense of the word ».

Smith et al. (1930, 1935) : l'on doit à ces auteurs, la conception d'une approche scientifique pour l'analyse, l'interprétation et la prise de décision fondée sur les ratios. En 1935, ils ont examiné 21 ratios calculés à partir des états financiers de 183 compagnies ayant failli. Les résultats ont démontré que la méthode des ratios est efficace pour la prédiction des faillites. Mais auparavant, ils avaient déjà, dans le cadre d'une étude portant sur 29 compagnies, identifié les causes symptomatiques de faillite grâce à une analyse scientifique fondée sur certains ratios de référence.

Hickman (1957) : cet auteur a publié un ouvrage dans lequel il présente les résultats obtenus suite à une étude faite sur la qualité et la performance d'émissions d'obligations de compagnies. L'idée centrale qui ressort de ces résultats est « *The inverse relationship between prospective quality and default ratios held almost uniformly though out the indicated classes of the table for agency ratings, time-charged-earned ratios, ratios of net income to gross income, size of issue and asset size of obligator* ».

Beaver (1966) : c'est à cet auteur que revient le crédit d'avoir introduit pour la première fois les statistiques dans l'analyse des ratios. Dès cet instant, une perspective de recherche s'est développée et a donné naissance à un nouveau champ de recherche privilégiant l'utilisation des ratios comme moyen de classification, de prédiction ou d'analyse. Un des propos de cet auteur confirme cet état de fait: « *This evidence....suggested that financial ratios can be useful in the prediction of failure for at least five years prior to the events.....The user cannot choose among ratios indiscriminately. Persistent differences in predictive ability were found, many of which were not correctly anticipated by a priori arguments in the literature* ».

Altman (1968) : une autre recherche systématique a permis à cet auteur d'isoler cinq principaux ratios pour prédire la faillite éventuelle d'entreprises. Les résultats de cette étude montrent sur une période de cinq ans, que le pourcentage de faillite est très élevé (95%) un an avant l'année de la faillite et relativement moins élevé (36%) cinq ans avant l'année de la faillite.

Ewert (1968) : cet auteur a initié une étude qui a favorisé le développement d'un modèle mathématique pour classer les comptes recevables. Leur étude a été possible grâce aux informations fournies par le département du crédit de *Dun & Bradstreet*. Cette étude a généré

des résultats probants et particulièrement deux ratios se sont significativement distingués dans un modèle conçu à 17 variables.

Blum (1969) : dans la continuité des recherches privilégiant les modèles mathématiques, cet auteur a utilisé des méthodes d'analyse discriminantes utiles à la prévision des faillites éventuelles. Les résultats de cette étude montrent que le pourcentage d'exactitude est très élevé (93%) dans les prédictions de la première année précédant la période de la faillite, et régresse au fur et à mesure qu'on s'éloigne des années en arrière (80% la deuxième année, 70 % la troisième et ainsi de suite).

Edminster (1970) : Cet auteur, autrement dit, dans sa thèse non publiée « *Financial ratios as discriminant predictors of small business failure* », a essayé d'utiliser les ratios calculés à partir des comptes sociaux pour prédire la réussite ou l'échec d'une entreprise.

De l'analyse précédente, il ressort assez clairement que les informations comptables sous la forme des ratios sont nécessaires aux banquiers pour prédire si l'entreprise fera faillite ou pas. Le processus de gestion d'un crédit commercial peut se subdiviser en trois phases : l'approbation, le suivi et la fermeture du prêt (Foster, 1986). Notre étude se focalise essentiellement sur la première étape, qui intègre la demande de crédit par l'emprunteur, la collecte de l'information utile, l'analyse du dossier selon certains critères et l'acceptation ou le refus du prêt. Prenant appui sur cette idée, il convient dès lors de s'interroger d'une part, sur le déroulement du processus de crédit et la construction du jugement des analystes bancaires et, d'autre part sur les informations utilisées tout au long des décisions bancaires rattachés au crédit. L'évaluation du risque de crédit aboutit généralement, soit à une acceptation, soit à un refus de la demande de prêt (Saidatou, 2006). Il s'en suit, comme le soutient Shaw et al. (1988), que la décision d'octroi de prêts aux entreprises est une des décisions les plus importantes et délicates au sein des banques commerciales. Compte tenu de l'importance de la décision de prêt, toute institution prêteuse se doit de gérer adéquatement ses opérations de prêts aux entreprises et en particulier celles relatives à l'évaluation des demandes de prêts. La déréglementation des institutions financières survenue vers la fin des années 1980 a entraîné une concurrence accrue dans cette industrie et a rendu encore plus vitale l'amélioration du processus d'évaluation des demandes de prêts (Twarabimenye, 1995). Dans ce sens, (Berry et al., 1993 ; Deakins et al., 1994) affirment que toute décision d'octroi de crédit passe par un processus décisionnel bien élaboré. Cette idée est également soutenue par (Treacy et al., 1998) en confirmant l'identité de certains facteurs devant intervenir dans ce processus. La décision de crédit étant l'étape finale d'un processus, il est

probable qu'on y retrouve certaines caractéristiques communes à tous les processus décisionnels. Simon (1978b) et Nutt (1984) définissent la prise de décision comme la conclusion d'un processus composé de phases ou d'éléments interdépendants, lesquels peuvent être plus ou moins définis ou structurés. C'est dans cette optique que Roy (1985) définit le processus de décision comme un déroulement des confrontations et interactions entre différentes étapes sous l'effet des régulations compensatrices et amplificatrices propres au système concerné. Dans le domaine bancaire, ce processus de décision peut se subdiviser en plusieurs étapes interreliées, plus ou moins définie ou structurée. Mais, il faut dire que très peu d'études décrivent l'aspect procédural de l'analyse du risque de signature par les officiers du prêt. La seule étude qui essaye de décrire le processus proprement dit est celle effectuée par Danos et al. (1989). Ceci dit, nous avons pu repérer quelques recherches qui ont cherché à identifier les éléments du processus de décision d'un prêt. (Libby, 1979 ; Zimmer, 1981 ; Rodgers et al., 1987 ; Rodgers et al., 1988 ; Danos et al., 1989 ; Wright et al., 2000).

Les travaux de Libby (1979) sont les précurseurs en matière d'analyse du processus de crédit et de la formation du jugement des banquiers. Dans ses travaux, il identifie trois sources d'informations qui participent à l'analyse bancaire d'un crédit : les états financiers qui apportent des renseignements sur les garanties possibles et sur les performances passées de l'entreprise ; la qualité du dirigeant, qui favorise l'estimation du potentiel futur et l'organisation des prévisions de rentabilité ; et enfin les notations externes.

Zimmer (1981) décrit le processus de décision de prêt en cinq étapes : la disponibilité des fonds, l'impact du prêt sur le risque du portefeuille de prêts, la politique institutionnelle de l'institution prêteuse, la politique gouvernementale et la réglementation et enfin le processus d'évaluation du risque de prêt et de la capacité de remboursement de l'emprunteur. Le modèle de Zimmer (1981) semble plus intéressant, car il prend en compte tous les aspects qui peuvent affecter une décision de prêt.

Rodgers et al. (1987) proposent une description du processus de décision du crédit en trois étapes : sur la base des ratios financiers préalablement définis, l'officier du prêt formule sa perception de la santé financière de l'entreprise emprunteuse ; ensuite, il procède à un examen plus approfondi des données comptables à travers les ratios financiers au terme duquel il formule des jugements provisoires relatifs aux diverses dimensions (quantitative et qualitative) sur la demande de prêts. Enfin, il organise une synthèse de ces jugements partiels pour aboutir à une décision finale. La description de ces auteurs a le mérite de prendre en considération toutes les informations (*hard et soft*).

Rodgers et al. (1988) définit un ordre séquentiel du processus de décision de prêt construit sur trois phases interreliées aboutissant à la décision finale. La première étape concerne la détection du problème et consiste à identifier l'information pertinente à une analyse approfondie. A ce niveau, l'analyste bancaire a plus besoin de son processus perceptuel pour évaluer l'information rattachée au prêt. La deuxième phase porte essentiellement sur la formulation du problème et des hypothèses menant à un examen plus approfondi et détaillé de la situation de l'entreprise ; ce qui ne représente ici qu'une analyse confirmatoire des résultats obtenus lors de la première étape. Enfin, la phase finale est la prise de décision d'octroi ou non du prêt. En fait, la description de ces auteurs ne s'éloigne pas de celle proposée par Rodgers et al. (1987).

Les travaux de Danos et al. (1989) particulièrement focalisés sur les aspects procéduraux de l'analyse bancaire du crédit, mettent en exergue trois étapes au cours desquelles toute décision de crédit prend corps : l'analyse des informations publiques, la prise de contact directe avec l'emprunteur et enfin l'analyse plus approfondie de la demande de crédit associée aux états financiers prévisionnels. Selon ces auteurs, la décision d'octroi de crédit se manifeste plus lors de la première étape ; les autres informations obtenues ultérieurement n'ayant qu'un caractère indicatif.

Wright et al. (2000) s'inscrit dans la même logique des études précédentes et définit le processus d'analyse du crédit dans l'ordre séquentiel suivant : appréciation du risque à travers l'analyse des cinq C ; décision d'octroi et, si la décision est positive, fixation du taux d'intérêt. Ces auteurs ajoutent que la crédibilité des informations comptables permet d'apprécier efficacement à l'intérieur des cinq C, la capacité, le capital et également les garanties. Toutefois, en faisant abstraction au remboursement par les garanties, une autre étude un peu plus élaborée, effectuée auparavant par Wright et al. (1997) a identifié trois critères permettant d'apprécier la probabilité de se faire rembourser : la santé financière actuelle, les flux de trésorerie attendus de l'exploitation associés aux flux de trésorerie passés et enfin la qualité de l'emprunteur basée sur son honnêteté.

Il convient néanmoins de préciser que de toutes ces études évoquées plus haut, seules celles de Rodgers (1991 et 1999) ont fait allusion à des informations comptables très explicitement détaillées. Prenant appui sur les différentes descriptions du processus de décision de prêt énoncées par la littérature académique ci-dessus synthétisée et sur les entretiens avec quelques responsables du crédit des banques camerounaises, on peut schématiser ce processus de façon plus détaillée ainsi qu'il suit :

D'autres recherches se sont également interrogées sur le rôle informatif de la comptabilité ou les avantages que procure une information comptable perçue de qualité.

Casey et al. (1978), après avoir analysé l'utilité des informations financières dans le cas de la prédiction de la faillite des entreprises par les banquiers et ce, à la suite des travaux de Libby (1975), ont montré qu'il existe une quantité optimale d'informations pertinentes pour les banquiers. Treacy et al. (1998) vont dans le même sens et ajoutent que la qualité de l'information comptable et financière présentée aux banquiers revêt une importance capitale dans le cas des décisions d'octroi de prêt.

Au niveau du contenu informationnel également, Belkaoui (1992) s'est interrogé sur l'impact de deux modes de comptabilisation des revenus sur la perception et la décision des analystes bancaires. Il ressort de ces études que la méthode d'enregistrement des revenus affecte significativement la décision des officiers de prêts.

La revue de la littérature nous a également permis de déceler des études qui mettent en exergue la construction mentale de la décision (Biggs et al. 1985 ; Rodgers, 1991 et 1999, Beaulieu, 1996). Ces études révèlent que les informations comptables occupent une place considérable dans l'analyse du crédit. On tient pour preuve les propos avancés par certains d'entre eux, à savoir : les données comptables occupent une place importante dans les structures mentales des banquiers (Beaulieu, 1996) et influencent aussi bien leur jugement que leur décision (Rodgers, 1991 et 1999).

Pour clore cette revue bibliographique, soulignons que Cohen et al. (1966), en se servant d'un modèle de simulation, ont essayé d'expliquer et de doubler le processus d'analyse, d'évaluation et de décision tel que normalement effectué dans un service de crédit. Leur étude aboutit à une conclusion intéressante en ce sens que le processus d'analyse et d'évaluation qui mène à une décision tel qu'utilisé même de nos jours ne peut être formalisé par une fonction à maximiser. En effet, d'après ces auteurs, il apparaît que, contrairement à ce que l'on pourrait supposer comme principaux facteurs d'évaluation : rentabilité accrue, rendement supérieur, accélération du processus de décision, les agents de prêts sont plutôt affectés par des considérations d'ordre heuristique. Aussi, Simon (1965) dans son ouvrage « *Administrative behavior* » fait allusion au comportement humain et montre que les facteurs qui influencent le plus une décision sont ceux qui aboutissent à une satisfaction globale.

On peut donc affirmer avec (Rouges, 2007), au terme de cette présentation des études antérieures, que potentiellement, toutes les informations disponibles, comptables ou non

pourraient s'avérer utiles pour la prise de décision d'octroi de crédit. Cette idée est soutenue par (Petrescu, 2007) en affirmant que l'information comptable est supposée contenir suffisamment d'informations pour élaborer un diagnostic fiable. Toutes ces analyses montrent que la majorité des études concluent sur la capacité des informations comptables à satisfaire les besoins informationnels des banquiers ; c'est-à-dire qu'il existe une forte relation entre l'information comptable et le processus décisionnel d'octroi de crédit.

Nous sortons ici de la présentation de l'utilité et de l'utilisation des informations comptables dans les décisions de crédit, pour nous intéresser dès à présent à l'importance perçue de ces informations par les banquiers dans l'évaluation du risque de défaillance.

3.2- L'importance perçue des données comptables dans l'appréciation du risque de défaut

Les banques s'interrogent toujours sur la nécessité de prêter de l'argent à une entreprise. Ils utilisent en général l'information fournie dans les états financiers de la société ainsi que toutes les autres sources d'informations, pour répondre aux préoccupations telles que :

- Devraient-elles prêter de l'argent à cette entreprise ? Si oui, combien ?
- Devraient-elles exiger des garanties ?
- Quel taux d'intérêt et quelle période de remboursement devons-elles fixer ? Comment pourront-elles contrôler le prêt ?
- Devrons-elles demander à la société de maintenir un certain nombre de ratios financiers au cours de la période de prêt ?

Les réponses à toutes ces questions exigent au préalable une analyse minutieuse de la prise de risque via l'examen des états financiers fournis par la société. Pour fixer les idées, il convient de rappeler que les objectifs des états financiers découlent des besoins des utilisateurs.

Compte tenu de ces besoins, les états financiers ont pour objectifs essentiels de :

- Fournir des informations utiles à la prise de décisions relatives à l'investissement, au crédit et autres décisions similaires ;
- Présenter des informations utiles pour estimer la probabilité de réalisation des flux futurs de trésorerie ainsi que l'importance de ces flux et les moments auxquels ces derniers peuvent avoir lieu ;

- Renseigner sur :
 - ❖ La situation financière de l'entreprise et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle, ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, évènements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations ;
 - ❖ La performance financière ;
 - ❖ La manière dont l'entreprise a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs qui affectent la liquidité et la solvabilité ;
 - ❖ Le degré et la manière dont les dirigeants ont réalisé les objectifs qui leur ont été assignés dans le cadre du mandat social ;
 - ❖ Le degré de conformité de l'entreprise aux lois, règlements et autres dispositions contractuelles.

De ce qui précède, on en déduit que les comptes annuels sont donc supposés refléter au mieux la situation économique de l'entreprise afin que les investisseurs puissent en évaluer correctement la performance et la situation financière. Ainsi, bien que les états financiers remplissent diverses fonctions, ils contribuent tout particulièrement à l'efficience des marchés de capitaux, dont les banques. C'est pour cette raison, qu'il paraît intéressant de s'interroger sur la perception des banquiers en la matière.

Dans cette étude, nous nous intéressons particulièrement à la divulgation des informations utiles à la prise de décision relative au crédit bancaire. Globalement, l'information comptable communiquée par les entreprises influence la perception qu'ont les analystes bancaires de sa situation économique présente et future, laquelle perception est susceptible d'affecter la décision d'octroi de crédit. L'information comptable étant importante dans le processus décisionnel des banquiers, des études ont démontré que la perception de la qualité de cette information peut avoir un impact sur leur décision. L'examen d'un crédit bancaire est une activité subtile où l'expérience et le jugement de l'analyste du crédit sont souvent les critères uniques de décision. Néanmoins, depuis les dix dernières années, de nombreuses études ont été menées dans le but de décrire ce processus décisionnel ainsi que le comportement des

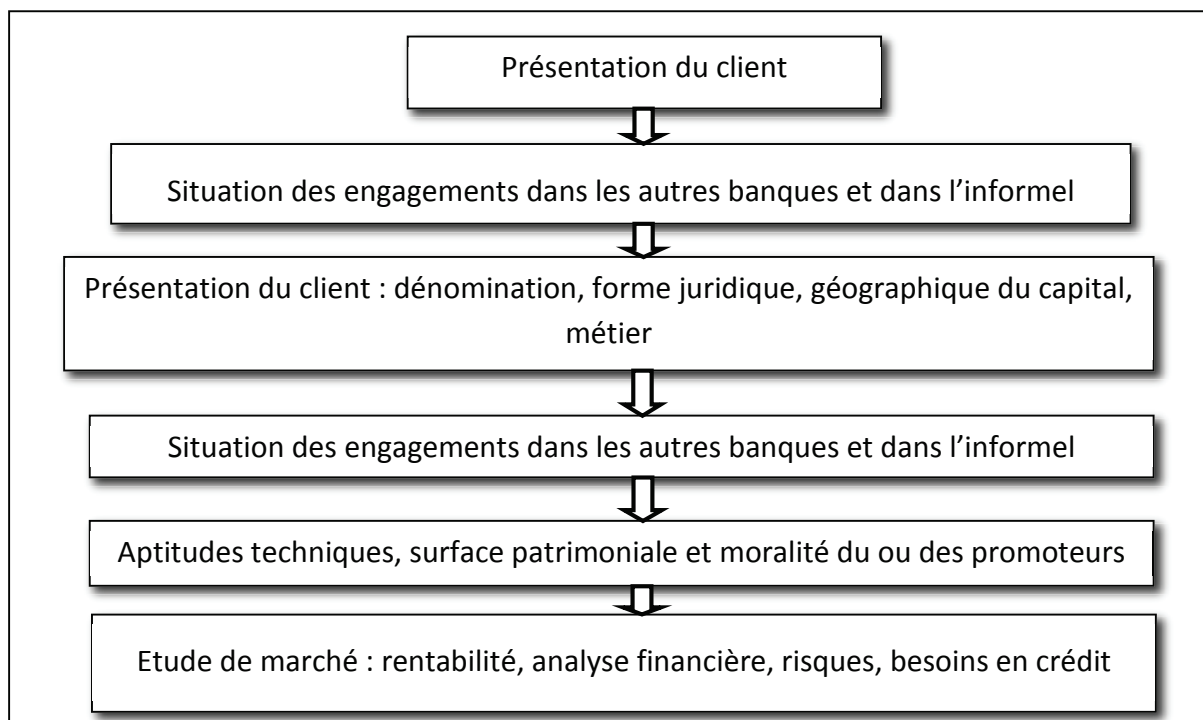
agents de prêts face à diverses situations. Nous avons présenté la synthèse de ces études plus haut. Tenant compte que la quantité et la qualité des informations comptables varient généralement d'un emprunteur à l'autre, d'un établissement financier à l'autre ou de l'inadéquation de cette information comptable au processus décisionnel ; et dans le but de simplifier et d'uniformiser le processus de décision, de nombreuses tentatives efficaces de percer le mystère ont été mises en exergue. Bien que les succès affichés soient moins spectaculaires, il n'en demeure pas moins que ces études ont tracé la route qui mène à une nouvelle conception de l'évaluation et de l'analyse du crédit bancaire. Mais, au delà du fait que les banquiers disposent d'une rationalité procédurale, il se pourrait que leur perception de l'importance de l'information comptable soit problématique en matière de prise de décision d'octroi de crédit. Une telle situation, qui est à l'origine d'un problème d'asymétrie d'information à laquelle fait généralement face le prêteur, peut se justifier, d'une part par le fait que le prêteur peut retenir de mauvais projets qui sont douteux (hypothèse pré contractuelle générant ainsi un problème de sélection adverse) et, d'autre part par le comportement opportuniste¹⁸ de certains préparateurs des comptes ou producteurs de l'information comptable (changement de méthodes, sous-évaluation des actifs, manipulation de l'information comptable à des fins de dissimulation, lissage du résultat, l'optimisation de certains ratios de gestion ou de la présentation du bilan, etc.) ; ou par le fait que l'emprunteur peut prendre certaines décisions sous optimales (hypothèse post-contractuelle occasionnant des coûts d'agence ou du risque moral). La théorie comptable positive consacre cette pratique en affirmant que les producteurs d'informations comptables sont opportunistes, car ils utilisent généralement toutes les latitudes que leur offrent les lois comptables qui les satisfont le mieux. Cette pratique, souvent appelée « comptabilité créative », à caractère protéiforme (gestion des résultats, maquillage des comptes, choix des méthodes comptables) associée à la fraude comptable, affectent un certain nombre de ratios de performance, et de solvabilité. Les récents scandales financiers survenus aux USA et en Europe (Enron, Xérox, Parmalat, etc.) témoignent de cet état de fait, car ils ont brouillé un tout petit peu le rôle que joue l'information comptable dans un processus décisionnel. On peut légitimement s'interroger sur la pertinence de telles pratiques et sur la perception des agents de prêt à propos de l'information comptable produite *ex-ante et ex-post* dans ces conditions et conformément à la théorie des contrats financiers. Il est clair qu'une mauvaise perception de la qualité de celle-ci pourrait conduire à un jugement erroné. Ainsi, face à cette information comptable plus ou moins biaisée, les analystes bancaires se doivent de recourir à d'autres sources, afin de

¹⁸L'opportunisme : c'est un comportement qui consiste à rechercher son intérêt personnel en recourant à la ruse et à diverses formes de tricherie. Il repose sur une révélation incomplète, déformée ou falsifiée de l'information par un agent, et donc sur l'existence d'asymétries d'information entre les agents (Coriat et al. 2010)

sécuriser les ressources de la banque. On en déduit que d'autres informations sont aussi utiles à la prise de décisions économiques, car elles traduisent le besoin d'affiner ou de compléter la gamme d'informations destinée aux utilisateurs. Mais, quels que soient les angles de contestation de la crédibilité de l'information comptable, l'idée centrale est qu'elle contribue largement à l'appréciation du risque bancaire. Bien que l'information à base comptable constitue un véritable gisement de données pour le diagnostic bancaire, il n'est donc pas pour le banquier une source exclusive. En fait, une des préoccupations principales d'une banque étant d'évaluer la solvabilité future de l'entreprise, cela n'est possible qu'à partir de l'analyse des informations comptables qu'elle fournit, du fonctionnement de la relation entre banque et entreprise et de la conjoncture économique globale et sectorielle (Petrescu, 2007). Il s'en suit que les banques ne peuvent accorder à une entreprise un crédit qu'à partir d'un certain niveau de risque jugé acceptable. Selon Petrescu (2007), l'appréciation de ce niveau de risque jugé raisonnable suppose la prise en compte des informations quantitatives ou « *hard* » (informations comptables) et des informations qualitatives ou « *soft* » (informations extra-comptables). Au rang de ces informations « *soft* » figurent, selon Rouges (2005), l'histoire professionnelle du postulant, la nature du marché, la planification stratégique, les motifs de la demande de prêts (pour faire face à une situation critique ou promouvoir l'entreprise), la logique et la sincérité des renseignements fournis et le style de l'organisation (initiative économique versus but conventionnel) auxquelles il faut y associer : les perspectives financières des activités de l'entreprise ; les activités ayant trait à la gestion des ressources humaines ; l'impact des activités de l'entreprise sur son environnement écologique, ainsi que sur les actions que celle-ci a engagé pour garantir la sauvegarde et la protection de l'environnement et la technologie utilisée, ainsi que le degré d'adoption des innovations technologiques dans le domaine de la production et de la gestion. Jankowicz et al. (1987) militent en faveur de ce point de vue, en avançant que la considération des facteurs précédemment évoqués passe avant celles de la rentabilité et des garanties. Aussi, pour certains auteurs (Malécot, 1986 ; Shaw et al., 1988 ; Newburgh, 1991), la valeur de l'information qualitative serait même plus importante pour l'officier de prêt que les résultats de l'analyse des états financiers. D'autres recherches ont privilégiés la relation bancaire à titre d'informations « *soft* ». C'est ainsi que Boot (2000) la définit comme une fourniture de services financiers par un intermédiaire financier qui effectue des investissements pour obtenir des informations sur l'emprunteur. Berger et al. (2002) renforcent cette idée en définissant plus spécifiquement la relation de long terme comme une technologie d'octroi de crédit qui dépend de la production d'information *soft*. Mais auparavant, Berger (1999) à propos avait défini trois conditions utiles à l'existence d'une relation : l'information obtenue

est plus importante que l'information publique ; l'obtention de cette information s'effectue dans le temps à travers une multitude d'interactions et l'information demeure confidentielle (privée). On peut néanmoins souligner pour regretter que très peu d'études se soient intéressées aux liens entre les informations non-comptables et le crédit bancaire. Ceci est d'autant plus surprenant lorsqu'on sait que la fiche d'analyse de crédit qui contient le dossier complet d'une demande de crédit, retrace toujours les aspects qualitatifs et quantitatifs, tel que le décrit la figure 18 ci-après :

Figure 18 - Modèle de fiche d'analyse de crédit.



Source : l'auteur.

En tout état de cause, bien que l'estimation du risque de défaut doive s'appuyer nécessairement sur le matériau comptable, le recours aux autres sources d'informations apparaît utile, afin d'optimiser la décision d'octroi de crédit. Lorsqu'un soupçon pèse sur l'information comptable, certains auteurs à l'instar de Binks et al. (1997) suggèrent de gérer le problème de l'information asymétrique par un rationnement du crédit, soit par l'utilisation des garanties, celles-ci ayant habituellement une valeur marchande relativement sûre pouvant satisfaire les exigences de la banque en cas de défaut de paiement de l'emprunteur (Strahan 1999). Malheureusement, ces préoccupations de portée qualitative ne seront pas développées ici, car elles concernent un domaine qui ne fait pas partie de l'objet de notre étude.

Un autre facteur qui peut permettre d'apprécier la perception de l'importance de l'information comptable pour la décision d'octroi de crédit est l'utilisation des modèles pour l'évaluation

des risques de contrepartie. Pendant très longtemps, les banques se sont focalisées sur le diagnostic financier pour évaluer la solvabilité d'une entreprise en se servant de l'information comptable. On assimile cette approche à une technique quantitative. L'approche basée sur le diagnostic financier présente somme toute des insuffisances, car elle requiert un personnel compétent et beaucoup de temps, et en plus génère des coûts considérables. C'est pour palier cette difficulté que des modèles d'estimation du risque ont été conçus. Théoriquement, on distingue trois modèles d'estimation sophistiqués du risque de crédit :

- Le modèle basé sur le jugement humain : modèle le plus classique, il renvoie au diagnostic financier de l'entreprise. Son objet est d'évaluer la solvabilité future de l'entreprise à partir de l'analyse des informations comptables qu'elle fournit. Il s'agit principalement d'une approche quantitative ;
 - Le modèle basé sur l'intelligence artificielle, dont la méthode la plus utilisée est celle du réseau de neurones artificiels (ANS). Cette méthode consiste à modéliser des phénomènes linéaires et non linéaires à partir d'un jeu de données et de variables explicatives. Certains auteurs ont particulièrement utilisé cette technique pour prédire les défaillances des entreprises (Coats et al., 1993) et (Altman et al., 1994) ;
 - Le modèle statistique : Ce dernier modèle se subdivise en méthode économétrique, fondé sur des données comptables, méthode structurelle et méthode hybride.
- ❖ L'approche structurelle : on inscrit au crédit de Merton (1974) la conception de l'approche structurelle de l'évaluation du risque de crédit. Elle se fonde sur la modélisation de l'évolution du bilan de l'entreprise. Ce modèle essaye de prévoir la probabilité de défaut à l'aide de la structure du capital de l'entreprise ;
- ❖ L'approche hybride : cette approche essaye de combiner l'approche structurelle de Merton (1974) et le modèle statistique prenant appui sur des informations comptables pour prévoir le défaut de l'entreprise ;
 - ❖ L'approche économétrique : elle se fonde essentiellement sur des données comptables. Parmi ses variantes, c'est la technique du *scoring* qui, a été très développée par de nombreux travaux scientifiques, qui est la plus utilisée.

Pour preuve, Rosenberg et al. (1994) affirment que la technique la plus utilisée parmi les méthodes quantitatives de gestion du risque de crédit, semble être le score ; et ce score reposerait souvent sur les informations traditionnelles retenues pour examiner les cinq C du crédit. Dans le même ordre d'idée, Altman et al. (1998) soutiennent que le *credit scoring* basé sur des données comptables fait partie des techniques objectives ou scientifiques d'analyse du risque de crédit. En fait, le *credit scoring* est un terme anglo-saxon générique pour définir l'action d'évaluer le risque de défaut crédit via un score statistique. Dans le même sens, Mester (1997) l'assimile à une méthode statistique d'estimation de la probabilité de défaut de la contrepartie. Thomas et al. (2002) par contre, élargit un peu la définition de ce concept en proposant ce qui suit : « *Credit scoring is the set of decision models and their underlying techniques that aid lenders in the granting of consumer credit. Credit scoring is one of the most successful applications of statistical modeling in finance and banking. Yet because credit scoring does not have the same glamour as the pricing of exotic financial derivatives or portfolio analysis, the literature on the subject is very limited* ». Pour faire simple, on peut dire que le « *credit scoring* » est une technique d'analyse, destinée à diagnostiquer préventivement les difficultés des entreprises, ou en d'autres termes, une méthode d'analyse financière qui essaye de synthétiser un certain nombre de ratios sous forme d'un seul indicateur susceptible de distinguer les entreprises saines des entreprises défaillantes (Edighoffer, 1993). Ou tout au plus, il s'agit d'un outil complémentaire aux techniques traditionnelles d'analyse et de gestion du risque de crédit (Frame et al., 2001). Anderson (2007) renchérit cette idée en avançant que le *scoring* est une voix de recours aux modèles statistiques en vue de transformer des données (quantitatives et qualitatives) en indicateurs numériques mesurables à des fins d'aide à la décision d'octroi ou de rejet de crédit. L'idée de base est de déterminer, à partir des comptes des sociétés, des ratios qui soient des indicateurs avancés (deux à trois ans à l'avance) des difficultés des entreprises. Une fois ces ratios établis, il suffit de calculer leurs valeurs pour une entreprise donnée et de les comparer à la valeur des ratios des entreprises ayant connu des difficultés ou des défaillances. La comparaison ne s'effectue pas par ratio, mais globalement. En effet, les ratios sont agrégés dans une fonction, appelée Z ou fonction score, qui permet de donner pour chaque entreprise une note, le score qui s'exprime ainsi :

$$Z = \alpha_1 R_1 + \alpha_2 R_2 + \alpha_3 R_3 + \dots + \alpha_n R_n + b$$

Avec :

R_i = les ratios comptables et financiers

α_i = les coefficients associés aux ratios ;

b = une constante.

Nous avons pu identifier dans la littérature comptable quelques travaux scientifiques s'étant intéressés aux fonctions score. Historiquement parlant, les premiers travaux ont été initiés aux Etats-Unis d'Amérique dans les années 1960. On reconnaît néanmoins à Fitzpatrick (1932) la première tentative de distinguer les entreprises saines de celles qui ont fait faillite en utilisant les ratios financiers. Toutefois, le pionnier est Beaver (1966), suivi par Altman (1968), revisité par Deakin (1972) en considérant un nombre important de ratios et corrigé par Altman et al. (1977) en réduisant autant que faire se peut le nombre de ratios. En Europe et en France en particulier, ce n'est que vers la fin des années 1970 qu'on a assisté au développement de cette technique par certains auteurs dont les plus célèbres furent Collongues (1977), Conan et al. (1979), Holder et al. (1984) sans oublier la forte implication de la Banque de France et de sa centrale de bilans.

Le *crédit scoring* possède de très grandes qualités. Les travaux de Sommerville et al. (1995) consacrent ces qualités pour avoir montré la supériorité de cette technique sur le jugement des banquiers. En effet, le *scoring* présente quelques avantages au niveau de la relation banque-entreprise, et plus spécifiquement au niveau du processus de prise de décision de crédit, d'analyse et de gestion du risque de crédit. Godlewski (2005) en s'inspirant des travaux de Feldman (1997a, 1997b), les résume en trois principaux points : d'abord, le *scoring* affecte les interactions de la relation banque-entreprise. Ensuite, il permet de réduire le coût d'octroi du crédit et enfin, il affecte le prix du crédit en permettant d'indexer celui-ci sur le risque inhérent à l'engagement. Le principal reproche qu'on lui réserve est la déshumanisation du crédit. Ces travaux font la preuve que la plupart des modèles de risque de crédit sont basés sur l'information historique des entreprises et dans la majorité des cas, ces modèles se servent des informations comptables. Il est communément admis que le financement des entreprises repose sur le crédit bancaire. Les banquiers sont, on le sait déjà, exposés à de nombreux risques qu'ils doivent gérer. La gestion des risques bancaires correspond à l'ensemble des techniques, outils et dispositifs organisationnels mis en place par la banque pour identifier, mesurer et surveiller les risques auxquels elle est confrontée. Au rang de ces outils figurent les termes du crédit via la fixation du coût du crédit qui n'est rien d'autre que la rémunération du risque. En effet, le taux demandé pour un grand nombre de prêts est composé d'une part du taux d'intérêt en vigueur, et d'autre part d'une prime, couramment appelée « prime de risque » plus ou moins importante qui varie en fonction de divers indicateurs de performance ou de rentabilité. Il est théoriquement admis que si la prime de risque rémunère le risque, elle devrait être corrélée positivement avec le risque du crédit. L'estimation du risque de crédit se fondant largement sur les informations comptables, la prime de risque facturée à l'emprunteur

dépendant de son risque, devrait logiquement être influencée par les informations comptables qui servent à estimer le risque de défaillance (Keasey et al., 2 000 ; St-Pierre, 2 000 ; Rouges, 2005). Dans le même ordre d'idée, les clauses restrictives des contrats de prêts ont aussi un impact sur les décisions de crédit. Ces clauses ont pour objet de restreindre la liberté de gestion des dirigeants. Ces restrictions ont pour but de protéger les intérêts des créanciers. Certaines des clauses contractuelles reposent sur des données comptables. C'est le cas notamment lorsqu'on interdit le recours à l'emprunt pour le versement des dividendes. Ainsi, l'impossibilité pour le prêteur de tout prévoir rend ces contrats incomplets et imparfaits. Enfin, un autre facteur utile à la vérification de l'importance perçue de l'information comptable pour l'estimation du risque de crédit est le recours au logiciel conçu spécifiquement pour les diagnostics financiers. En fait, ces logiciels sont des outils très performants en vue de mener un diagnostic, voire pronostic financier. Dans ces logiciels, les informations comptables sont réduites à quelques ratios significatifs usuels et l'utilisateur peut choisir ses éléments de comparaison. Ainsi, l'utilisateur peut choisir le type d'entreprise (par branche, taille ou position géographique) et comparer à cet effet les ratios moyens et médians à ceux de l'entreprise étudiée. On peut citer à titre d'illustration, le logiciel *Dyane (et les bases de données associées)* qui est le plus utilisé sur le plan pratique. Ce logiciel se fondant essentiellement sur l'information comptable, on peut penser également que si une banque a recours à cet outil, c'est qu'il perçoit l'importance des données issues des comptes sociaux pour l'évaluation du risque de crédit.

Vu sous cet angle, nous retiendrons que l'utilisation des modèles par les banques, la politique de tarification du crédit bancaire (isolement de la prime de risque), le recours aux logiciels de diagnostic financier, ainsi que l'adoption des clauses contractuelles consacrent que les informations comptables ont un rôle à jouer dans le processus de décision d'un crédit, et par conséquent, qu'elles ont perçu leur importance. Bien que la question de l'importance perçue des données comptables pour la prise de décision d'octroi de crédit n'ait pas été étudiée à fond dans la littérature (la seule étude qui essaye d'apprécier l'importance relative des informations comptables est celle effectuée par Ball et al. (1968) mais plutôt appliquée au marché financier ; qui sort de notre champ d'étude.), ces analyses montrent que lorsque l'information comptable est utilisée comme base d'évaluation du risque de crédit, cela influencera la perception de l'officier du prêt. En d'autres termes, une autre manière de s'assurer que l'information comptable est pertinente pour les agents de prêts, ou perçue par ces derniers comme ayant une qualité, consiste à analyser leur réaction à la suite de la divulgation de l'information comptable lors d'une demande de crédit. S'ils utilisent l'information comptable, nous pouvons supposer qu'elle leur aura été pertinente et utile. Il

s'en suit que le degré d'importance pourrait être évalué en fonction des effets que l'information comptable peut avoir sur les agents de prêt ; surtout lorsque l'on sait qu'en matière d'information financière il est souvent difficile de distinguer les pratiques illégales de celles qui sont légales mais destinées à tromper. Dans ce cas précis, les agents de prêt doivent faire appel à leur jugement pour analyser les intentions qui se cachent derrière ces pratiques. A ce stade d'analyse, on peut faire appel à la théorie de l'information qui se révèle très utile pour analyser les attentes et besoins insatisfaits des utilisateurs hétérogènes de l'information. En effet, un des aspects de cette théorie affirme que lors de la réception du message, la qualité de l'information transmise ne sera appréciée que subjectivement, en fonction du modèle de décision propre à chacun. C'est justement à ce niveau, selon Lequin (1992) que surgissent les difficultés d'évaluation de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision. C'est également à ce niveau, que les nombreuses contradictions des utilisateurs dans la perception et l'utilisation de l'information comptable interpellent tous les défenseurs des théories comptables normatives classiques. Bien entendu, nous ne faisons pas appel, dans le cadre de cette étude, aux théories du rationnement du crédit et de signalisation, dans la mesure où elles ne prennent pas en compte le traitement bancaire des informations comptables de l'emprunteur.

En effet, Puisque l'utilisation des données comptables dans l'évaluation du risque de prêt est pratique et courante, il importe de savoir si cette information participe parfaitement et valablement à cette activité d'appréciation, et si elle est perçue comme de bonne qualité.

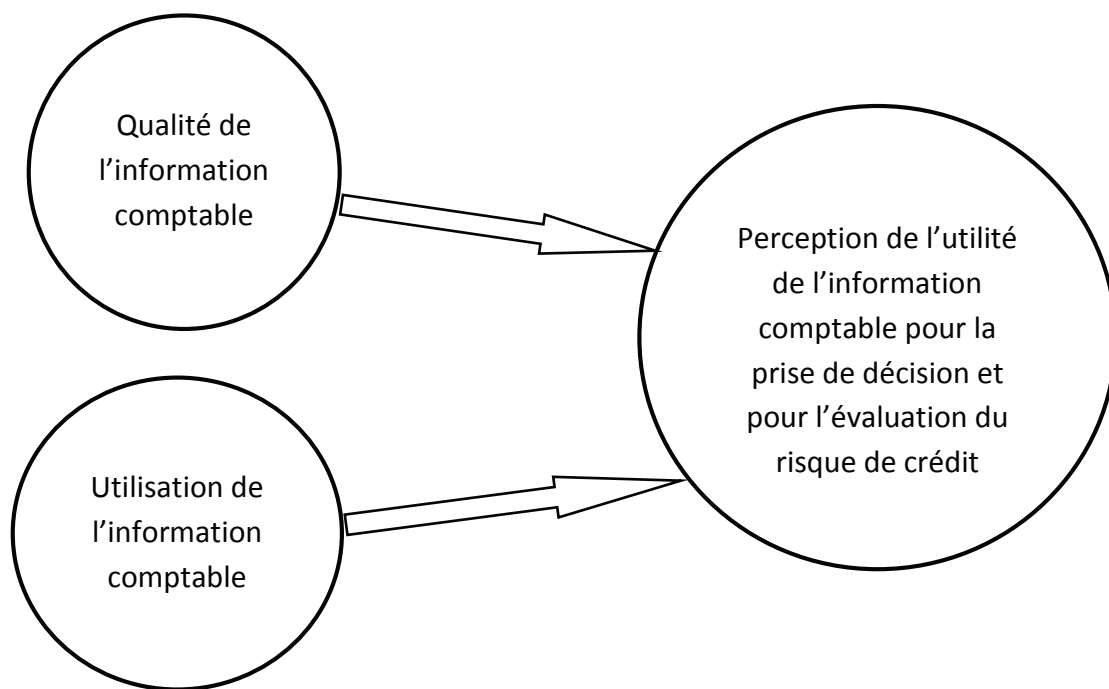
Conclusion du chapitre 1

Ce chapitre, dont l'ambition était de dresser une synthèse des recherches sur les enjeux de l'information comptable pour la prise de décision de gestion par les parties prenantes, nous a permis tour à tour, de situer d'abord l'information comptable au centre d'un certain nombre de théories, ensuite de présenter les caractéristiques fondamentales et pertinentes qui garantissent la qualité d'une information comptable, et enfin de discuter de l'utilité perçue et de l'utilisation de l'information comptable pour la prise de décision et l'évaluation du risque de crédit. Cet examen théorique nous a amené à conclure d'une part, que les informations comptables participent à la prise de décisions des utilisateurs externes des états financiers ; et d'autre part, que la qualité et l'utilisation de l'information comptable influencent la perception de son utilité pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de défaut. Au terme de cette analyse, nous avons retenu deux principales variables : la qualité de l'information comptable et l'utilisation de celle-ci, qui nous a naturellement conduit à l'élaboration d'un

premier modèle de recherche (figure 19). Après avoir, dans ce chapitre, recherché des logiques de décision et de perception ainsi que des variables explicatives issues de la littérature, nous allons tenter de compléter cette approche théorique par une étude qualitative dans le contexte camerounais.

A l'issue de cette analyse théorique, et avec tous les éléments conceptuels que nous avons retenus, nous pouvons donc esquisser un premier modèle de recherche présenté par la figure 19 :

Figure 19 - Modèle conceptuel de recherche.



Mathématiquement formulé, ce modèle se présente ainsi :

$$\text{Perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit} = f \left[\begin{array}{l} \text{Qualité de l'information comptable} \\ \text{Utilisation de l'information comptable.} \end{array} \right] ;$$

Source : l'auteur.

Chapitre 2

La perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable : une étude exploratoire

La perception, comme démontré dans le chapitre précédent, a été peu étudiée dans la littérature comptable. Les recherches se sont essentiellement portées sur l'utilité et l'utilisation de l'information comptable par les dirigeants et les *stakeholders* ; d'où la nécessité d'approfondir ce concept dans ce chapitre, auprès des analystes bancaires de la ville de Douala, pas nécessairement de toutes les banques du Cameroun.

L'examen de la littérature comptable nous a permis de souligner les rapports qu'entretiennent l'information comptable, la perception de leur qualité et le comportement des agents de prêt. Ces préoccupations, qui étaient théoriques, nous ont incité à enquêter sur le terrain pour vérifier quelques aspects. Ainsi, dans cette recherche, nous souhaitons examiner la perception de la qualité de l'information comptable, c'est-à-dire les facteurs pouvant affecter l'utilité perçue de l'information comptable et analyser leur influence sur le comportement des officiers du prêt.

Ayant constaté que la majorité des études antérieures se sont surtout intéressées à l'utilité et l'utilisation de l'information comptable, mais très rarement à la perception de leur qualité par les analystes bancaires, nous croyons que c'est un critère qui permettrait de justifier la faiblesse du taux de prêt accordé aux entreprises, dans la mesure où elle influence les décisions d'octroi de crédit.

Nous allons donc dans cette partie comparer notre présentation théorique au cadre empirique, en récoltant les informations sur le terrain, auprès des analystes bancaires. L'intérêt de cette étude du terrain est doublement perçu. Premièrement, elle nous sera utile pour compléter le cadre théorique et de mieux ajuster la problématique de notre recherche, ainsi que les hypothèses issues de la littérature comptable. Deuxièmement, cette étude nous permettra de purifier le modèle conceptuel de notre étude et de l'adapter par rapport aux résultats de cette étude. Elle nous permettra également de comprendre les raisons qui motivent le recours à l'information comptable lors de l'appréciation du risque défaut et de la prise de décision d'octroi de crédit. Pour la réaliser, nous avons effectué une étude exploratoire pour laquelle nous avons procédé au recueil des données par la technique des entretiens, et comme le soutient Evrard et al. (2009), l'analyse exploratoire permet d'acquérir une vision aussi complète que possible du problème et de comprendre des processus complexes. Ces mêmes auteurs avancent que cette analyse exploratoire est caractérisée par une flexibilité dans les méthodes utilisées pour approfondir le sujet. Il s'en suit que cette partie de l'étude se fonde essentiellement sur des méthodes qualitatives de collecte et de dépouillement des données que nous détaillons ci-après. Il convient d'abord de rappeler que la recherche qualitative désigne ordinairement la recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites et dites, et le comportement observable des personnes (Taylor et al., 1984).

Ce second chapitre est donc construit sur deux sections. La première s'intéresse à la présentation de l'étude exploratoire que nous avons menée auprès des officiers du prêt, suivie de la présentation de la méthodologie adoptée et des résultats obtenus. La deuxième section se préoccupe de la formulation des hypothèses découlant ainsi du modèle de recherche rénové au terme de l'étude exploratoire.

Section 1 - Présentation de l'étude exploratoire

L'examen de la littérature nous a permis d'identifier les facteurs susceptibles d'affecter la perception de la qualité de l'information comptable par les utilisateurs externes en général, et le banquier en particulier. Elle nous a également permis de présenter une description des recherches antérieures s'étant intéressées au phénomène. Afin d'enrichir davantage ces analyses théoriques, une étude exploratoire nous a semblé utile. L'objectif de l'étude exploratoire est « d'explorer un problème ou une situation afin de les éclairer davantage et de mieux les comprendre » (Malhotra et al., 2007). Le but visé par cette étude exploratoire est donc de confirmer le cadre conceptuel de notre étude, de le réorganiser en approfondissant les points qui n'ont pu être examinés et, qui plus est, de clarifier notre problématique de recherche. Nous souhaitons ainsi vérifier si la qualité de l'information et l'utilisation de l'information comptable influencent la perception de l'utilité de celle-ci pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit. Grâce aux entretiens avec quelques officiers du prêt, nous essayons de vérifier si le lien entre ces variables se justifie réellement. Nous souhaitons également nous assurer que tous les critères énoncés dans la revue de la littérature sont compatibles avec notre étude, ou tout au moins, si seule une partie mériterait d'être considérée, ou au contraire, si d'autres variables que l'étude qualitative nous aura révélé, nécessitent d'être retenues ; ce qui nous obligerait à modifier notre modèle de recherche. Il en va de même pour les rapports de causalité. Ainsi, le modèle que nous avons proposé à l'issue de la revue de la littérature fera l'objet, au terme de l'étude qualitative, d'un essai de confirmation empirique.

Notre étude exploratoire essaye donc de cerner la perception des analystes bancaires de la qualité de l'information comptable. Plus concrètement, il est question pour nous de trouver réponses aux questions suivantes :

- Quelle est la place de l'information comptable dans le processus d'évaluation du risque de crédit ? quels sont les critères qui garantissent la perception de sa qualité ?

- Comment la perception de la qualité de l'information comptable influence-t-elle le comportement des agents de prêt lors de la prise de décision d'octroi de crédit ?

Afin de répondre à ces interrogations, nous avons opté pour une étude qualitative. Il nous faut maintenant présenter la méthodologie que nous avons retenue et plus tard les résultats obtenus.

1- Méthodologie de la recherche

Il n'y a pas de travail scientifique possible sans méthode et méthodologie selon Aktouf (1992). Cet auteur définit la méthodologie comme étant l'étude du bon usage des méthodes et techniques ; la méthode se traduisant, sur le plan pratique, par des procédures concrètes dans la préparation, l'organisation et la conduite d'une recherche, alors que les techniques s'apparentent aux outils ou moyens dont on se sert pour couvrir des étapes d'opérations limitées. Il nous faut donc rappeler la méthode et la méthodologie que nous adoptons pour mener efficacement et à bonne fin notre étude. Il s'agit concrètement dans cette partie de justifier le découpage de notre terrain d'étude et de présenter les techniques d'observation que nous avons empruntées pour réaliser cette recherche exploratoire. Il s'en suit que la présente section est consacrée à la description des aspects méthodologiques qui cadrent avec notre étude. Il s'agira d'abord de définir le type de recherche de notre étude, et de présenter notre méthode de collecte de données ainsi que le plan d'échantillonnage. Ensuite, nous présentons notre méthode d'analyse.

1.1- Type de recherche

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons essayé de recueillir l'opinion des agents de prêt sur la qualité perçue de l'information comptable. Cette étude s'inscrit donc dans une démarche qualitative fondée sur des entretiens individuels avec des analystes du crédit. Selon Wacheux (1996), une telle méthodologie permet de décrire, de comprendre, de prédire, d'expliquer les causes d'un phénomène ou d'étudier des changements, afin d'en tirer une interprétation. Le choix de la méthode qualitative se justifie par le caractère abstrait et hautement relatif de la qualité perçue. Il s'agit alors d'une étude exploratoire, qui recherche une compréhension de la logique des acteurs, afin de mieux comprendre et faire émerger leurs attentes. L'objectif de cette recherche exploratoire est de recueillir l'opinion des agents de prêts sur la qualité perçue de l'information comptable produite dans le contexte camerounais, et qui plus est, de comprendre en quoi cette perception permettrait d'expliquer leur comportement lors de l'analyse du risque de défaillance. Pour mener efficacement et à bonne

fin cette étude, une approche interprétativiste nous a semblé utile dans le but, et comme l'affirme Oriot (2003, 2004), de tenir compte des représentations, des intentions et des croyances des sujets, tout en positionnant l'acteur au centre de la démarche (Perret et al. 2003). En effet, le paradigme interprétatif met l'accent, comme le soutiennent Avison et al. (2002), sur les significations qu'ont les acteurs et leur diffusion puisqu'il postule que la compréhension de la réalité ne peut s'opérer qu'à partir des représentations sociales qui se manifestent notamment dans les discours. Dans le même ordre d'idée, Wacheux (1996) précise que l'interprétativisme utilise des données empiriques, en tenant compte du cadre de référence de l'acteur pour représenter les situations. Au regard du rôle central de la subjectivité dans la problématique de la qualité perçue, il nous apparaît donc nécessaire de nous concentrer uniquement sur la compréhension et l'interprétation de la qualité de l'information comptable.

1.2- Méthode de collecte des informations

Selon Wacheux (1996, p 203), en sciences de gestion, particulièrement, la plupart des recherches qualitatives s'alimentent aux « mots des acteurs » pour comprendre les pratiques organisationnelles et les représentations des expériences. Ainsi, dans le but de collecter les informations utiles à notre analyse, nous avons retenu l'une des méthodes les plus utilisées dans les études qualitatives : l'entretien ou l'interview. De l'analyse de la littérature en matière de recherche qualitative, il ressort qu'on peut assimiler l'entrevue de recherche à une interaction limitée et spécialisée, conduite dans un but spécifique et centré sur un sujet. Il s'agit d'une méthode protéiforme et le choix d'un procédé est fonction de l'objectif visé. Les entretiens que nous avons effectués sont essentiellement dialogiques, c'est-à-dire que le discours des interviewés s'est construit dans la communication avec l'interviewer. La communication étant au cœur du processus de formation des représentations sociales (Moscovici, 1976), l'entretien nous a semblé être efficace pour identifier sa dynamique. Dans le domaine du marketing, Andreani (1998) a identifié quatre méthodes d'entretien, que nous reproduisons dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Les instruments de l'interview qualitative Marketing.

Méthode d'interview	Techniques habituelles	Principe de la méthode	Exemples d'application possibles
Récits éthno-marketing inspirés des méthodes de l'étude ethnologique	<p>Récit de vie</p> <p>Journal d'enquête</p> <p>Informateurs</p> <p>Observation</p> <p>entretiens</p>	<p>Observer</p> <p>faire faire ou faire jouer</p> <p>l'utilisation ou l'achat d'un produit</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude du processus d'achat ; - Etude de la motivation ; - Segmentation ; - Recherche de produits nouveaux.
Questionnement projectif par test projectifs	<ul style="list-style-type: none"> - Portrait chinois ; - Tests expressifs; - Jeux de rôle ; - Association de mots - Association d'idées - Tests visuels. 	<p>Provoquer une exposition à un stimulus, faire réagir et recueillir l'imaginaire.</p>	<p>Pré-test de publicité de marque, ou de logo, de packaging.</p> <p>Etude d'image, de concepts....</p>

<p>Questionnement qualitatif à l'anglaise</p> <p>100 questions en 100 minutes</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Questions qualitatives ; - Questionnaire auto-administré ; - Vote du groupe nominal. 	<p>Poser des questions ouvertes directes sous formes de check-list pour obtenir des réponses claires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Focus group ; - Etude de positionnement ; - Etudes internationales ; - Avoir plein de questions à poser...
<p>Interview créative</p>	<p>Techniques de relaxation et de visualisation</p> <p>Techniques projectives</p> <p>Brainstorming</p> <p>Synectique</p> <p>Dissociations</p>	<p>Produire des idées nouvelles à l'aide d'interviews qualitatives, et de méthodes irrationnelles.</p>	<p>Recherche d'un nom, d'un logo, d'une image, d'un concept.</p>
<p>Groupe face à face individuel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien individuel sémi-directif ; clinique, - Entretien non directif ; - Focus group, groupe de motivation, groupe de créativité, Mini-groupe 	<p>Chercher les positions des individus ou les solutions du groupe</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Pré-test en groupe - Etudes de motivation en face- à -face.

Source : Andreani J.C., 1998, L'interview qualitative marketing, P : 8.

Nous avons porté notre choix sur les entretiens individuels en face à face qui confortent les objectifs de notre étude essentiellement fondés sur la compréhension. Notre choix se justifie par le fait qu'une telle méthode d'interview favorise une large interaction entre l'intervieweur et l'interviewé et, de surcroît facilite l'échange (Ratsimandresy, 2012). De même, avec une telle méthode, le répondant se sent plus à l'aise en s'exprimant avec toute sa liberté, contrairement à un entretien de groupe, où il serait tenté de dire ce que les autres souhaiteraient entendre. Aussi, dans un débat de groupe, le fait de tenir compte du « qu'en dira-t-on » constitue un biais dans la collecte efficace des informations nécessaires à notre analyse. Cette idée est soutenue par Evrard et al. (2000) qui avancent que les entretiens en face à face permettent une analyse plus en profondeur et sont susceptibles d'engendrer plus d'idées que ne permettent par exemple les tables rondes. Pour réaliser ces interviews, la technique que nous avons retenue est celle basée sur des entretiens semi-directifs. Préoccupé par la compréhension de notre problématique, cette technique nous a semblé plus efficace pour atteindre le but recherché. Le choix de cette technique se justifie d'une part par le fait qu'elle est plus utilisée dans les recherches en gestion et, d'autre part, par le fait qu'elle s'accommode aux recommandations de (Pellemans, 1999) qui la conseille vivement lorsque l'objet de la recherche aborde des domaines très personnels ou jugés embarrassants. Ce même auteur définit l'entretien semi-directif comme un entretien qui met en présence deux personnes : un enquêteur et un répondant, et dans le cadre d'un entretien de groupe, plusieurs répondants (Pellemans, 1999). Alami et al. (2009, p 57) renchérit en avançant que l'entretien sémi-directif en face à face est un entretien réalisé à partir d'une trame souple de questions. L'interaction mutuelle entre l'enquêteur et le répondant ne repose pas sur un questionnaire structuré et précis, mais plutôt sur un guide d'entretien, qui aide l'enquêteur à relancer ou à recadrer l'entretien, quand c'est nécessaire. Mais même si le questionnaire n'est pas strict et organisé, les thèmes abordés doivent être précis. Dans le même sens, Wacheux (1996) ajoute que l'entretien semi-directif a pour objectif de rendre compte d'une situation dans un contexte bien spécifique. Pour cela, il doit privilégier l'accès à l'information. L'enquêteur doit laisser la personne interviewée répondre librement, tout en veillant à cadrer la discussion sur les thématiques de la recherche. Cette technique privilégie donc les questions ouvertes laissant toute latitude au répondant de réagir.

1.3 - Echantillonnage et profil des personnes interviewés

La définition de l'échantillon et le choix raisonné des personnes à interroger constituent un autre moment méthodologique important pour toute étude fondée sur une démarche qualitative. Comme on le sait, l'échantillon est une des opérations de base de la recherche en

sciences sociales. En recherche qualitative, on recourt à ce qu'on appelle l'échantillon non probabiliste, qui cherche à « reproduire le plus fidèlement la population globale, en tenant compte des caractéristiques connues de cette dernière (application du principe de la maquette, du modèle réduit) » (Beaud, 1984). Dans cette étude, nous nous sommes intéressés à une catégorie précise de partie prenante : les banques. Le paysage bancaire camerounais est constitué de treize banques, d'origine panafricaine, d'origine camerounaise et le reste d'origine européenne et anglo-saxon. La constitution de l'échantillon de notre étude s'est faite en deux temps : en premier lieu et afin de garantir la bonne collecte des informations sur la perception des banquiers camerounais, il ne fallait retenir que les banques dans lesquelles exerce un de nos anciens étudiants. En fait, compte tenu de la particularité du secteur bancaire (secret bancaire oblige...) et afin d'éviter tout biais de désirabilité sociale, nous avons adopté la démarche retenue par Ratsimandresy (2012) dans son travail doctoral, c'est-à-dire celle qui consiste à n'interroger que les personnes que nous connaissons auparavant. Pour recruter donc les participants, nous avons eu recours à l'annuaire des anciens étudiants de l'Université Catholique d'Afrique Centrale. Un coup de fil passé à l'un d'eux, nous a permis de constituer rapidement notre échantillon. Quelques critères ont été définis pour être éligible :

- L'individu doit être un employé permanent au sein du département du crédit ;
- L'individu doit être en contact avec l'information comptable ;
- La personne doit être impliquée dans le processus d'estimation du risque de défaillance et dans les décisions d'octroi de crédit.

Comme le soutient la littérature, la recherche qualitative, fondée sur une méthode d'analyse qui n'est pas mathématique, est plutôt intensive en ce qu'elle s'intéresse surtout à des cas et à des échantillons plus restreints mais étudiés en profondeur. C'est ainsi que la taille de notre échantillon est constituée de huit banques et notre étude se fonde sur seize entretiens, à raison de deux analystes de crédit par banque. Pour déterminer le nombre d'entretiens à réaliser, nous avons retenu le principe de « saturation théorique » (Strauss et al., 1998).

Pour rassurer les dirigeants des institutions financières retenues dans notre échantillon, ainsi que les répondants, de la confidentialité des résultats de notre étude, nous avons rédigé une note expliquant notre démarche (tableau 3). Dans le même ordre d'idée, nous avons communiqué un certain nombre d'informations utiles à la compréhension de notre recherche avant l'entretien, afin d'une part de ne pas embarrasser les répondants et d'autre part de ne pas influencer les propos de ces derniers et surtout de veiller à la spontanéité de leurs réponses. La population de notre étude est celle de la ville de Douala (ville économique du Cameroun-lieu du siège de la majorité des banques). Celle-ci est suffisamment diversifiée, pour

permettre de refléter la perception des banquiers camerounais, quant à la qualité de l'information. La relation personnalisée avec les interviewés nous a aussi permis de contourner la contrainte de secret bancaire et de récolter des informations très intéressantes. Nous nous sommes donc efforcés de travailler avec un échantillon de convenance avec le strict respect de la représentativité des profils (profession bancaire, analyste du crédit, implication dans les dossiers d'analyse du risque de défaut).

Les entretiens ayant pour objectif de cerner le sens que les interviewés réservent aux questions et situations qu'ils vivent dans leur contexte, nous avons procédé à deux phases de collecte de données. Au cours de la première phase, un pré-test est réalisé sur 2 agents de prêts. Ce sont des entretiens semi-directifs centrés, menés à l'aide d'une liste de thèmes, utilisée comme une structure souple pour interroger, qui a été retenue pour cette étude. Le lieu d'entretien était le bureau des répondants et la durée moyenne des entretiens varie de trois quarts d'heure à une heure. Les informations collectées dans cette phase nous ont permis de définir le cadre définitif de notre guide d'entretien développé dans le paragraphe suivant et de recentrer les questions sur les aspects saillants émergeant des entretiens. Le guide d'entretien utilisé devait permettre de récolter la perception des analystes bancaires sur la qualité de l'information comptable produite dans le contexte camerounais. La deuxième phase a permis de récolter l'opinion des autres agents de prêts. Cette deuxième phase a confirmé les tendances observées avec les premiers entretiens. Bien que nous soyons parvenus à saturation des résultats (constatation des réponses répétitives par rapport aux précédents entretiens) au bout du 12^{ème} répondant, nous avons quand même tenu à discuter avec tous les participants initialement prévus dans notre échantillon. Compte tenu d'une part, du fait que notre enquête cible une population difficile d'accès (secret bancaire oblige) et, d'autre part que l'environnement camerounais est très hostile à tout débat enregistré, tous les entretiens ont été notés par écrit de façon détaillée et ordonnée et retranscrits le jour même de l'entrevue, afin de ne rien oublier. L'option pour la prise de notes se justifie également par le fait que sa retranscription prend moins de temps que la retranscription littérale de cassettes et surtout lorsqu'on réalise une analyse thématique des entretiens à caractère technique comme l'étude que nous avons réalisé (Alami et al., 2009). Afin de nous assurer de la fidélité de retranscription, tous les entretiens retranscrits ont été retournés aux répondants pour confirmation. Tous les interviewés ont répondu favorablement à la demande de confirmation sans remarque particulière, excepté deux qui ont insisté davantage sur l'anonymat, malgré l'engagement que nous avons pris de respecter le secret bancaire. Le verbatim obtenu a servi d'appui à l'analyse qualitative. L'analyse des notes prises au cours des entretiens s'est appuyée sur des méthodes et des formats de présentation des données préconisées par Miles et

al. (2003), en trois phases formant un processus cyclique et interactif : l'agrégation des données, leur présentation et l'élaboration des résultats. Les entretiens étant effectués auprès des personnes bien connues, nous n'avons pas jugé utile de leur proposer une rémunération, ni de leur offrir un cadeau. Par contre, pour les remercier de leur parfaite et sincère contribution, une invitation était proposée à ceux d'entre eux qui manifestaient une quelconque disponibilité, dans un café de la place. Au cours de cette rencontre, les débats tournaient toujours autour des préoccupations de notre étude. Pour respecter la convention arrêtée de commun accord avec les participants, leur identité ainsi que celui de la banque ne sont pas publiées. C'est pour cette raison que le nom des interviewés est représenté par des initiales. Seuls le grade et l'origine de la banque sont divulgués dans notre étude. Le tableau 2 ci-dessous présente ces entretiens.

Tableau 2 - Tableau des entretiens.

Banque	Origine	Entretien	Interviewés	Grade	Date entretien	Durée	recueil
A	Européenne	1	M. TL	Chargé d'étude des dossiers du crédit	14/02/2013	45 mn	écrit
		2	Mme ML	Directrice des risques	15/02/2013	40mn	écrit
B	Anglo-saxone	3	M. KJ	Regional account manager	18/02/2013	58 mn	écrit
		4	M. BG	Credit administrator	25/02/2013	60 mn	écrit

C	Camerounaise	5	M. ZD	Gestionnaire des comptes (service de crédit)	4/03/2013	47 mn	écrit
		6	Mme NB	Chef de service des engagements	7/03/2013	50 mn	écrit
D	Européenne	7	M. TE	Analyste de crédit	12/03/2013	55 mn	écrit
		8	M. BC	Directeur du crédit et des risques	15/03/2013	60 mn	écrit
E	Anglo-saxone	9	M. PE	Credit administrator	18/03/2013	58 mn	écrit
		10	Mlle GL	Global account manager	22/03/2013	40 mn	écrit
F	Africaine	11	M. GA	Administrateur de crédit et des engagements	25/03/2013 (matin)	45 mn	écrit
		12	M. KG	Responsable de la division des risques de crédit	25/03/2013 (Après midi)	48 mn	écrit

G	Européenne	13	Mme LP	Analyste de crédit en agence	3/04/2013	50 mn	écrit
		14	M. KJ	Chef service de crédit et des engagements	5/04/2013	55 mn	écrit
H	Africaine	15	M. TH	Gestionnaire du fonds de commerce	8/04/2013	60 mn	écrit
		16	M. NR	Responsable du comité de crédit à la direction	10/04/2013	57 mn	écrit
Durée totale des entretiens						828 mn	

Source : l'auteur

Les entretiens ont été réalisés sur une période de trois mois et la durée totale des entretiens est de 828 mn soit environ 14 H. La population des interlocuteurs est constituée des agents de prêts intervenant en front office (contact avec la clientèle) et en back office (pas de contact avec la clientèle). Chaque entretien retranscrit manuellement a fait l'objet d'une analyse thématique (Blanchet et al. 1992). Il convient de rappeler que le but de l'analyse thématique comme procédé d'analyse de contenu est de repérer les unités sémantiques (thèmes) qui constituent l'univers discursif de l'énoncé, ou en d'autres termes de reproduire une reformulation du contenu de l'énoncé sous une forme condensée et formelle. Dans le cadre de notre étude, il était question d'inventorier tous les énoncés sur la perception de la qualité de l'information comptable par les agents de prêts, et ce dans le contexte camerounais, pour la prise de décision d'octroi de crédit. Pour effectuer cette tâche, on procède généralement en deux étapes : le repérage des idées significatives et leur catégorisation. Ainsi, nous avons procédé, comme Rougès (2005), au codage du corpus par lectures successives des retranscriptions selon une procédure proche de la méthode de codage inductive proposée par Glaser et al. (1967). Dans le but de valider la fidélité de l'analyse, nous avons contacté

quelques membres de notre laboratoire de recherche (IRGO), afin qu'ils réinterprètent un de ces entretiens pris au hasard. Ainsi, pour en tester l'homogénéité, chaque chercheur réinterprétait deux entretiens analysés par leurs collègues. Les écarts de réinterprétation ont été analysés en groupe.

1.4 - Présentation du guide d'entretien

Parmi les différentes techniques de recueil de l'information énoncées dans la littérature, figure le guide d'entretien. Dans le but de faciliter l'entrevue avec les répondants, nous avons conçu un guide, qui a servi de canevas pour la relance des questions. Alami et al. (2009) le définit comme un outil pour saisir les stratégies et les opinions. Le guide d'entretien récapitule une liste de questions à poser à l'interviewé. Il comprend ordinairement une douzaine de sujets, parfois un peu moins comme dans le cadre de notre étude, qui constituent autant de jalons pour orienter l'entrevue. Il est généralement structuré en thèmes, chaque thème regroupant une série de questions pour lesquelles des relances sont proposées permettant d'affiner les données recueillies (Alami et al. 2009). Ainsi, chaque question du guide mobilise un guide pour l'interviewer. Dans le cadre de notre étude, il est construit à partir des variables que nous avons repérés lors de la revue de la littérature. Bardin (2007) rappelle à propos que l'utilisation du cadre théorique et des postulats issus de cette étape pour les entretiens permet de faciliter le travail d'analyse. Le pré-test que nous avons effectué nous a permis d'élaborer notre guide définitif d'entretien, tant au niveau de l'organisation des questions que de leur ordre. C'est ainsi que pour l'organisation des questions, nous avons privilégié une approche thématique, mais leur ordre et leur formulation variaient selon l'interviewé. Pour réaliser efficacement une entrevue, l'ordre des questions a une importance capitale. A propos, Paton (1980) suggère de commencer l'entrevue par des questions portant sur les expériences et les activités présentes, dans la mesure où ce genre de question ne prête pas à controverse, n'exige pas d'interprétation et peut se traduire par de simples descriptions. Ce n'est qu'après cette étape qu'il est souhaitable de passer aux opinions, interprétations et sentiments rattachés à l'événement étudié. C'est ainsi qu'après les formules de politesse et d'usage pour détendre l'atmosphère et rassurer le répondant, nous avons fixé les idées sur l'objet de notre recherche et le déroulement de l'entretien. Nous débutons toujours l'entretien en nous rassurant que l'interlocuteur est familier du processus d'évaluation du risque de crédit et qui plus est a recours à l'information comptable dans le cadre de cette activité. Il était ensuite emmené à développer ses idées et à définir le concept d'information comptable avant de nous entretenir sur sa perception de la qualité de celle-ci et de son format de présentation. Ceci nous a naturellement conduit à demander à l'interlocuteur de se prononcer sur les caractéristiques

fondamentales et désirables de l'information comptable, telles qu'il les perçoit. Enfin, nous nous sommes intéressés au comportement de l'agent de prêt vis-à-vis de l'information comptable, lors de la prise de décision d'octroi de crédit. Cette partie du guide d'entretien visait à connaître si les analystes du crédit utilisent les informations comptables dans les décisions d'octroi de crédit qu'ils ont à prendre. Toujours dans cette partie, nous avons également sondé les enquêtés sur leur opinion concernant l'influence de la perception positive des caractéristiques qualitatives de l'information comptable sur la prise de décision d'octroi de crédit. En fait, le guide, tel que décrit dans le tableau 3, qui a servi à mener ces entretiens a été élaboré à partir de trois thèmes inspirés à la fois d'éléments de la littérature comptable et financière et des réflexions-interrogations d'actualité. Nous suggérons aux répondants de s'exprimer dans un échange en une heure au maximum avec l'interviewé sur :

- La banque et la nature du crédit, bien entendu après s'être présenté ;
- Leur perception sur l'utilité et l'utilisation de l'information comptable ;
- Leur opinion sur la qualité des informations comptables pour la prise de décisions d'octroi de crédit.

Tableau 3 - Guide d'entretien

1 - Techniques utilisées et attitudes adoptées pendant l'entrevue

- utilité du point de vue personnel du répondant (pas de « bonnes » ou « mauvaises » réponses, etc.) ;
- questions ouvertes ;
- encouragements, silences ;
- ne pas hésiter à interrompre, à demander des précisions, des explications, à revenir en arrière, etc. ;
- reformulation des réponses par l'enquêteur afin de s'assurer de la bonne compréhension des informations communiquées par le répondant ;
- demander des précisions sur des points flous ou obscurs ;
- rappel et investigation des contradictions.

2 - Explication de l'objet de recherche

Je réalise une thèse de Doctorat en sciences de gestion à l'Université de Bordeaux, sous la direction du professeur Jean-Guy DEGOS. Je m'intéresse aux perceptions des analystes du crédit en ce qui a trait à la qualité de l'information comptable, et réfléchis plus précisément sur un thème intitulé : « qualité perçue de l'information comptable en matière de prise de décision de prêts bancaires ». Afin de mener à bien cette étude, j'aimerais prendre quelques minutes de votre temps pour recueillir votre opinion sur l'utilité perçue de l'information comptable. Nous vous assurons de la confidentialité des informations et bien entendu, vos opinions récoltées dans le cadre de cet entretien seront analysées conformément aux règles d'anonymat et de protection habituelle. La retranscription de vos idées sera conservée en lieu sûr. Nous vous remercions à l'avance de votre précieuse collaboration. Trois importants sujets seront abordés au courant de cette entrevue : la présentation de l'interlocuteur, de la banque, et la nature du crédit sollicité et octroyé, l'utilité et l'utilisation de l'information comptable, et enfin l'utilité de l'information comptable lors de l'évaluation du risque de crédit et de la prise de décision d'octroi de crédit.

3 - Thèmes de l'entretien

Avez-vous des préoccupations particulières ?

Si non, nous pouvons commencer...

Personne interrogée _____

Date _____

Banque :

Grade au sein du département du crédit :

Ancienneté dans l'analyse du crédit :

Nombre moyen de crédit accordé par an :

Taille de votre clientèle : PME ou Grande entreprise.

Thèmes	Questions de relance
I - Présentation de l'interlocuteur, de la banque et de la nature du crédit	<ul style="list-style-type: none">➤ Quel poste occupez-vous au sein du département du crédit ?➤ Quelle est la composition de la clientèle de votre banque (PME et/ou Grandes entreprises) ?➤ Quel rang occupe votre banque dans le secteur bancaire camerounais ?➤ Quels sont les types de crédits les plus sollicités par les entreprises ?➤ Quels sont les types de crédits les plus accordés aux entreprises ?

Source : l'auteur.

2 - L'analyse du contenu

L'analyse des données qualitatives est la technique la plus répandue pour étudier les interviews ou les observations qualitatives (Mucchielli, 2009). Il existe de nombreuses méthodes d'analyse de données qualitatives (Coffey et al., 1996 ; Langley, 1996) ; mais il n'en existe aucune qui soit meilleure que les autres (Trudel et al., 1999). Il y'a seulement des méthodes qui sont plus appropriées que d'autres, compte tenu de la tradition dans laquelle le

chercheur travaille (Trudel et al., 1999). Ainsi, après avoir procédé à des lectures présentant les différentes méthodes d'analyse des données qualitatives et, dans le but de rendre les informations recueillies lisibles, compréhensibles et capables de fixer nos idées sur la dynamique d'une représentation sociale, nous avons eu recours à l'analyse de contenu (*content analysis*), qui semble pouvoir être efficacement appropriée à notre étude. Flament (1994), définit les représentations sociales comme « un ensemble organisé de cognitions relatives à un objet, partagées par les membres d'une population homogène par rapport à cet objet ». Historiquement, la conception de la théorie des représentations sociales est associée à l'analyse de contenu. L'objet premier de l'analyse de contenu étant la communication, le support de celle-ci n'est rien d'autre que le discours produit dans le processus de communication. Il convient dès lors d'examiner la place de l'analyse de contenu dans le traitement des données d'entretien. Historiquement, au cœur des analyses qualitatives se situe l'analyse de contenu, qui semble trouver ses racines dans les analyses de presse, et plus spécialement, les analyses d'articles de propagande du début du XX^e siècle. Lasswell est généralement considéré comme l'initiateur de ce courant (Gavard-Perret et al., 2012) et ce n'est qu'en 1950 qu'elle fût particulièrement utilisée en sciences sociales et humaines. Selon ces mêmes auteurs, elle passe pour être la plus connue des techniques d'analyse des données qualitatives, bien que ne faisant pas l'objet d'une définition unique. Bardin (1977) définit l'analyse du contenu comme un ensemble de techniques d'analyse des communications visant, par des procédures systématiques et objectives de description du contenu des énoncés, à obtenir des indicateurs (quantitatifs ou non) permettant l'inférence de connaissances relatives aux conditions de production/réception (variables inférées) de ces énoncés. Il ajoute qu'il s'agit d'un effort d'interprétation qui se balance entre deux pôles, d'une part, la rigueur de l'objectivité, et, d'autre part, la fécondité de la subjectivité. Berelson (1952) l'assimile plutôt à une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter. Mucchielli (1991) renchérit en avançant qu'analyser le contenu d'un document ou d'une communication, c'est rechercher les informations qui s'y trouvent, dégager le sens ou les sens de ce qui y est présenté, formuler, classer tout ce que contient ce document ou cette communication. En fait, une telle activité consiste à traiter l'information contenue dans un ensemble de documents, afin d'en faciliter l'exploitation. Elle s'appuie sur la fréquence d'un ensemble d'éléments qui vont constituer des unités d'analyse. Toute analyse de contenu correctement menée comprend trois phases principales, elles-mêmes subdivisées en un nombre variables d'étapes : la préparation de l'analyse (pré-analyse ou schéma d'analyse), le traitement de données (l'exploitation du matériel) et, enfin, le traitement, l'inférence et l'interprétation des résultats

(De Bonville, 2006). Pour s'accommoder au processus d'analyse de contenu défini par Jolibert et al. (2006), nous avons entièrement retranscrit les entretiens réalisés, dans le but d'analyser les réponses générées par cette retranscription. L'analyse de contenu pouvant s'envisager selon deux approches qui diffèrent de par leurs objectifs (Jones et al., 1994, p.143 ; Smith et al., 2000, p.627) : analyses syntaxiques (ou lexicales) et thématiques,. Nous avons opté pour la seconde approche, c'est-à-dire qu'une analyse manuelle ou tout au plus une analyse thématique a été réalisée. L'analyse thématique, faut-il le rappeler, est l'outil classique pour effectuer des études d'opinions par la catégorisation des énoncés dans des thèmes d'analyse. Smith et al. (2000, p.627) présentent cette approche comme subjective : « méthode qui s'intéresse au sens (subjective), qui se focalise sur l'analyse des thèmes sous-jacents dans les textes objets de l'investigation ». Il nous faut maintenant décrire ce processus d'analyse de contenu dans l'ordre séquentiel évoqué ci-avant :

2.1 - La pré-analyse

Il s'agit de l'étape préliminaire d'intuition et d'organisation pour opérationnaliser et systématiser les idées de départ afin d'aboutir à un schéma ou à un plan d'analyse (Wanlin, 2007). Cette phase se résume en trois missions : le tri des documents devant faire l'objet d'une analyse, l'énonciation des hypothèses associée aux objectifs et enfin la construction des indicateurs sur lesquels l'interprétation finale prendra appui. La réalisation de ces missions se déroule en cinq principales étapes :

- D'abord, l'isolement de l'ensemble des documents, où on prend contact avec divers matériaux possibles pour déterminer celui (ou ceux) qui sera (ou seront) le mieux à même(s) de correspondre aux différents critères en jeu (Robert et al., 1997). Cette sélection est généralement organisée en accord avec une question de recherche fixée au préalable ;
- Ensuite, on procède à une lecture flottante pour faire connaissance avec les documents à analyser en laissant venir à soi les impressions et certaines orientations ainsi que pour délimiter le champ d'investigation, construire l'objet de la recherche (Robert et al., 1997).

A propos, Savoie-Zajc (2000) ajoute qu'en possession des données, il convient de les lire et de les relire pour tenter de bien saisir leur message apparent. La lecture peut se faire par ordinateur ou non. On poursuit la mission par la formulation des hypothèses et des objectifs,

où il faut reprendre chacun des épisodes d'observation et identifier le thème qu'il reflète, regrouper les thèmes proches ou semblables et identifier leur substance, ce qu'ils veulent dire. Après cette phase, on procède au repérage des indices et à l'élaboration des indicateurs, où il s'agit de choisir les indices contenus dans le corpus en fonction des hypothèses et de les organiser systématiquement sous forme d'indicateurs précis et fiables (Bardin, 1977). Enfin, la mission se termine par la préparation du matériel, où on accomplit notamment les opérations de découpage du corpus en unités comparables, de catégorisation pour l'analyse thématique. Comme le soutiennent Tesch (1990) et Savoie-Jajc (2000), il s'agit de la « décontextualisation » impliquant que des parties d'entrevues ou des épisodes d'observation soient physiquement détachées de leur tout originel et regroupées par thèmes.

L'ensemble de documents à soumettre à l'analyse peut provenir soit des entretiens, soit des questionnaires. Dans le cadre de notre étude, cet ensemble de documents est constitué de la retranscription de 16 entretiens individuels. A propos de la transcription des documents oraux, Larbie (1982) formule quelques principes qui guident cette activité :

- Le document transcrit doit rendre justice aux différents interlocuteurs et il doit être établi dans le respect des droits et de la dignité des personnes qu'il concerne ;
- Le document présente une expérience orale directe. Il prévaut donc toujours sur la transcription ;
- Le document transcrit doit tendre à reproduire la suite orale le plus fidèlement possible ;
- Le transcripteur doit se soucier de rendre le document transcrit le plus accessible possible au lecteur ;
- Le transcripteur doit s'attacher au sens de ce qu'il transcrit et intervenir pour lever toute ambiguïté créée par le passage à l'écrit ;
- Dans un même document transcrit, des difficultés semblables devraient être résolues de façon identique ;
- Une transcription première doit être généreuse et fournir le plus de renseignements possible. Une information superflue peut toujours être éliminée alors que l'inverse n'est pas vrai.

Bardin (1977, p.127) dans le même ordre d'idée, a défini les règles que devraient respecter l'ensemble des documents retranscrits, ainsi qu'il suit :

- L'exhaustivité : tous les éléments de l'ensemble du document doivent être pris en compte ;
- La représentativité : on peut faire l'analyse sur un échantillon de l'ensemble du document, mais à condition que le matériel s'y prête ;
- L'homogénéité : l'ensemble du document doit répondre aux mêmes thèmes, et obtenus de la même façon ;
- La pertinence : en référence à l'objectif de la recherche.

C'est également dans la même logique que Miles et al. (2003) recommande une « fiche de synthèse d'entretien », effectuée par l'enquêteur à la fin de chaque entretien, afin de récapituler les éléments de contexte de l'entretien (interlocuteur, lieu, heure, date, etc.) et qui génère des pistes de réflexion.

Les documents que nous avons constitués obéissent à toutes ces règles (tableau 3, à titre d'illustration pour les éléments que devraient contenir une fiche de synthèse d'entretien). Dès que toutes les conditions sont réunies, on procède alors à la préparation des documents à analyser. Pour faciliter cette préparation dans le cas de notre étude, nous avons également procédé comme Ratsimandresy (2012), à l'impression des entretiens retranscrits et nous avons aussi constitué des fichiers sauvegardés sur notre ordinateur. En fait, avant de se lancer dans l'analyse proprement dite des données qualitatives issues d'entretiens, le choix de la technique de traitement s'avère d'abord nécessaire. Ainsi, vu le nombre relativement faible d'entretiens (16), nous avons opté pour un travail d'analyse manuel. Le choix de la technique manuelle, pour le calcul des fréquences, n'a aucune influence sur les résultats, car le recours à un logiciel ne permet d'une part que de soutenir les étapes de codage et de traitement des données et, d'autre part, de n'augmenter que la vitesse d'analyse. C'est pour cette raison que le recours à la technique automatisée n'est recommandé que lorsque l'on est face à un ensemble de données volumineux. Aussi, le recours à un traitement manuel évite au chercheur de lire à l'écran, vu qu'il est en possession des données à analyser. Aussi, avec cette méthode le chercheur s'approprie l'ensemble des données. Pour justifier davantage le choix de la méthode manuelle, nous soutenons l'idée avancée par Pierrot (2009) qui affirme que l'ordinateur ne garantit pas la validité de l'étude car certaines erreurs, notamment sémantiques peuvent être commises. En fait, l'ordinateur n'a aucune approche sémantique, il compte (Marchand, 2007, p.51). Le chercheur comprend et sait compter. Au stade donc de la préanalyse, nous avons conçu manuellement les procédures d'analyse retenues associées à un encodage dans un tableur. De façon plus précise, après avoir codé les entretiens, nous

avons saisi les codes et leurs extraits associés dans un tableur (Microsoft Excel) et dans un logiciel de statistiques (SPSS). Cela nous a permis d'obtenir des résultats que nous commentons plus bas.

2.2 - L'exploitation du matériel

2.2.1 - Le choix de l'unité d'analyse

Cette étape oblige le choix d'une unité d'analyse à appliquer mécaniquement sur l'ensemble du document, que l'analyse soit manuelle ou automatisée. Elle correspond généralement à un codage que Holsti (1969), définit comme « le processus par lequel les données sont transformées systématiquement et agrégées dans des unités qui permettent une description précise des caractéristiques pertinentes du contenu ». (Grawitz, 1996, p.634) renchérit en avançant que le codage consiste à découper les données en unités d'analyse, à définir les catégories qui vont les accueillir, puis à placer les unités dans ces catégories. Cette phase obéit à l'ordre suivant :

- Le choix proprement dit de l'unité d'analyse : nous avons réalisé une analyse syntaxique (méthode syntaxique de Ghiglione et al. (1985). Pour une analyse manuelle ou thématique, comme dans le cas de notre étude, l'unité de codage n'est rien d'autre qu'une phrase ou un paragraphe comme le propose Masson (1998). La taille et la nature de l'unité de codage varient par principe. Il faut veiller à identifier la fréquence des thèmes et procéder à l'analyse des cooccurrences;
- Le principe d'énumération : le système d'énumération le plus couramment utilisé est le système de fréquence. Cela signifie qu'on doit compter le nombre de fois où une unité apparaît dans le document étudié. La fréquence n'est rien d'autre que la popularité de l'élément, tandis que la cooccurrence renvoie au nombre des relations de l'élément avec d'autres éléments et peut être utile pour comprendre la force de l'élément dans la représentation. En fait, l'analyse de cooccurrences (*contingency analysis*) est une technique initiée par Peter Baldwin inspirée de la théorie de l'association de Sigmund Freud (1911-1956) et du recours à l'outil informatique dans l'analyse de contenu. Cet instrument permet l'examen des relations entre éléments dans un discours, contrairement à d'autres outils qui se limitent à mentionner l'absence ou la présence de certains éléments. La procédure de réalisation de l'analyse de cooccurrences obéit aux étapes suivantes :

- ❖ choix des unités d'analyse ;
- ❖ choix des unités de contexte ;
- ❖ calcul des cooccurrences et création de la matrice de cooccurrence ;
- ❖ présentation des résultats ;
- ❖ interprétation des résultats.

2.2.2- La constitution des catégories

L'option que nous avons retenue pour la transcription de nos résultats est la catégorisation. C'est l'étape qui suit immédiatement le choix de l'unité d'analyse. Cette phase consiste à regrouper dans un même ensemble, tous les éléments qui ont un sens commun, selon des critères préalablement définis. Mucchielli (2009) l'a défini comme une opération intellectuelle qui permet de subsumer un sens plus général dans un ensemble d'éléments bruts du corpus ou d'éléments déjà traités et dénombrés. Quelques conditions sont nécessaires, comme le rappelle Ratsimandresy (2012), pour constituer des classes d'éléments :

- L'exclusion mutuelle : chaque élément n'est rattaché qu'à une seule catégorie ;
- L'homogénéité : toutes les catégories relèvent d'un même principe ;
- La pertinence : les catégories sont adaptées tant au document d'analyse qu'au cadre théorique défini ;
- L'objectivité et la fidélité : si le matériel est soumis à plusieurs analystes, il faut que le codage soit identique, afin de supprimer les biais relatifs à la subjectivité des codeurs ;
- La productivité : les catégories doivent produire des résultats riches en indices d'inférence, en données fiables et en hypothèses nouvelles.

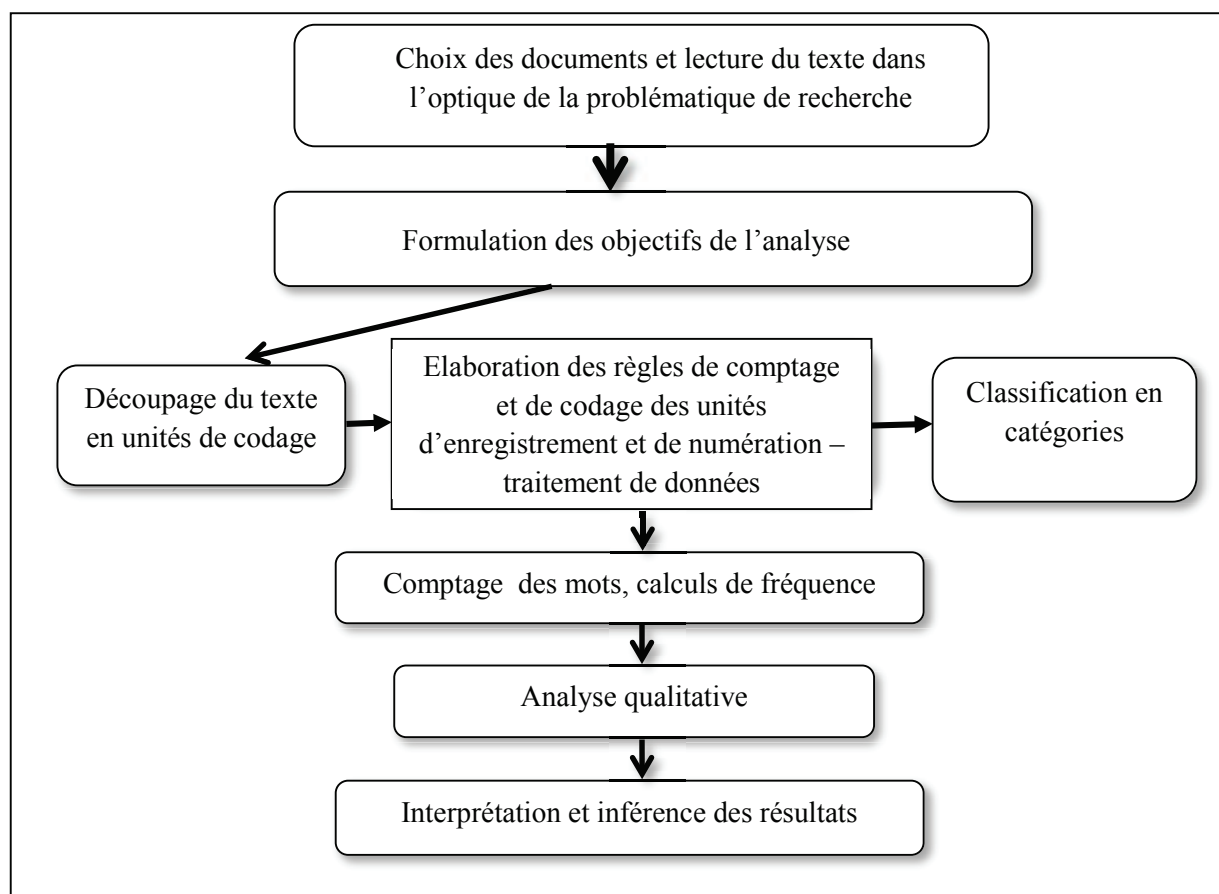
Lorsque tous ces préalables sont respectés, l'activité d'analyse proprement dite peut démarrer. Pour la réaliser donc, nous avons conçu une grille d'analyse catégorielle, qui a été utilisée pour le travail de codification. Cette grille reproduit les thèmes que nous avons évoqués lors des entretiens et les différentes catégories que l'on retrouve dans chaque thème.

2.2.3- Le traitement, l'interprétation et l'inférence

Tout au long de cette phase, les données brutes sont traitées de manière à les rendre significatives et valides. Ainsi, des opérations statistiques simples, tels que, par exemple, des pourcentages, ou plus complexes, telles que, par exemple, des analyses factorielles, permettent d'établir des tableaux de résultats, des diagrammes, des figures, des modèles qui

condensent et mettent en relief les informations apportées par l'analyse (Bardin, 1977). Selon Robert et al. (1997), l'interprétation des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis à jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié. Cette phase de l'analyse de contenu est la plus intéressante, puisqu'elle permet d'évaluer d'une part la fécondité du dispositif, et d'autre part, la valeur des hypothèses (Wanlin, 2007). Quant à l'inférence, Robert et al. (1997) la définit comme un type d'interprétation contrôlée lors de laquelle on accomplit une opération logique par laquelle on tire d'une ou de plusieurs propositions (en l'occurrence les données établies au terme de l'application des grilles d'analyse), une ou des conséquences qui en résultent nécessairement. Il s'agit de justifier la validité de ce qu'on avance à propos de l'objet étudié en exposant les raisons de la preuve. Enfin, Bardin (1977) ajoute que les résultats acquis, la confrontation systématique avec le matériel, le type d'inférences obtenues peuvent servir de base à une autre analyse ordonnée autour de nouvelles dimensions théoriques ou pratiques grâce à des techniques différentes. Il convient néanmoins de rappeler que l'une des faiblesses de cette méthode est qu'elle n'est pas toujours démonstrative et prête souvent à discussion. La figure 20 ci-après résume les phases de l'analyse de contenu.

Figure 20 - Les phases de l'analyse de contenu.



Source : Allard-Poesi et al., 1999, adapté par Ratsimandresy (2012).

Le premier volet de notre préoccupation à ce niveau fut de lire les 16 entretiens sélectionnés tel que nous l'avons expliqué plus avant et de les analyser selon la méthode explicitée plus haut. Les indicateurs que nous avons retenus sont les fréquences d'apparition des thèmes principaux relatifs à notre centre d'intérêt. Ainsi, après avoir retranscrit les entretiens et pour des besoins d'analyse, nous avons procédé à une lecture rapide, dans le but de nous familiariser au contenu et déclencher le repérage des informations saillantes. Une deuxième lecture plus sérieuse s'en est suivie pour le compte d'une activité d'analyse proprement dite. A ce stade, nous nous sommes inspirés des méthodes initiées par Wacheux (1996) et Thiétart (1999) pour effectuer les analyses, bien entendu en les adaptant à notre étude. Après avoir identifié les thèmes, nous avons, de même comme Ratsimandresy (2012), opté pour un système de codage en couleur, qui consiste tout simplement à rattacher à chaque thème une couleur. Il est important de rappeler que dans la recherche qualitative, le codage est primordial. La littérature l'assimile à un découpage des informations obtenues par observation, entrevue ou tout autre moyen, et leur enregistrement. Selon cette même littérature, la codification est une procédure de déconstruction de données : le chercheur prend un élément d'information, le découpe et l'isole, le classe avec d'autres du même genre, le désindividualise, le décontextualise. Il s'en suit donc, dans le même ordre d'esprit, qu'un code est un symbole appliqué à un groupe de mots permettant d'identifier, de rassembler et de classer les différentes informations obtenues par entrevue, observation, ou tout autre moyen. Dans le cadre de notre étude, tout au long du processus de décortication du document, nous prenons la peine de souligner, de synthétiser et de compter en sous-thèmes, chaque phrase ou paragraphe associé à un thème. Le caractère subjectif du codage associé à une étude qualitative peut amener à douter de la fiabilité des résultats (Ratsimandresy (2012)). Pour réduire autant que faire se peut ce biais, le chercheur peut solliciter un système de double codage, dans lequel on estime la fiabilité des résultats en calculant le degré d'accord entre les deux codages. Evrard et al. (2009) soulignent à propos de la fiabilité que les résultats de l'étude qualitative sont ainsi jugés fiables si les mêmes règles de codage s'appliquent à un même corpus, et donnent les mêmes résultats. C'est dans cette perspective que nous avons réalisé un second codage, en nous focalisant sur la grille de codage précédemment conçue. Bien que la littérature scientifique nous donne la possibilité de faire appel à un juge externe pour s'assurer de la fiabilité des résultats, nous n'avons pas jugé nécessaire, dans le cadre de cette étude, de le faire, de peur d'alourdir le travail d'analyse. Au terme donc de cette seconde activité, une confrontation a été effectuée et des points de divergence sont apparus. Ceci nous a obligé à réajuster la codification initiale. Pour réaliser le codage, nous nous sommes appuyés sur les catégories énoncées dans le guide d'entretien. Cette activité de codification

nous a permis d'isoler un certain nombre de thèmes principaux associés à un certain nombre de catégories retenues.

Au terme de cette présentation, il ressort que l'analyse de contenu est une technique riche et construite qui témoigne généralement de la complexité d'une réalité nuancée et subtile qu'est la représentation sociale.

2.3- Analyse des principaux résultats de l'étude et discussion

Cette partie a pour ambition d'exposer les principaux résultats de l'analyse thématique ou manuelle que nous avons réalisée. En d'autres termes, cette partie est consacrée à l'examen du cadre empirique dans lequel se forment les perceptions de la qualité de l'information comptable, à partir des entrevues réalisées auprès des agents de prêt de notre échantillon. Pour fixer les idées, notons que notre recherche exploratoire s'est fondée sur des thèmes que nous avons évoqués dans le guide d'entretien. Il convient maintenant de présenter les résultats issus de l'analyse de contenu, dont les grandes lignes ont été précédemment exposées. Avant de récolter l'opinion des agents de prêts camerounais sur la qualité de l'information comptable, il nous a paru judicieux d'abord d'identifier le profil général de notre échantillon. Au vu des résultats, nous décrivons ci-après ce profil, ainsi que les caractéristiques des crédits sollicités et octroyés, avant d'exposer nos conclusions.

2.3.1- Présentation de l'interlocuteur, de la banque et de la nature du crédit

2.3.1.1- Profil des banques enquêtées et des interviewés

Nous avons retenu trois paramètres pour identifier le profil des banques et des analystes bancaires de notre échantillon : poste occupé au sein du département du crédit ; composition de la clientèle et rang occupé dans le secteur bancaire camerounais. Le tableau 4 ci-dessus résume le grade des différents interviewés. Tous nos répondants participent à l'appréciation du risque bancaire de crédit et sont en contact avec l'information comptable.

Tableau 4 : Composition de la clientèle et rang dans le secteur.

Composition de la clientèle et rang dans le secteur	Banques	Grandes entreprises	PME	Particuliers	Rang
	A	60 %	24%	16%	2 ^{ème}
	B	70%	25%	5%	1 ^{er}
	C	41%	55%	4%	3 ^{ème}
	D	52%	38%	10%	3 ^{ème}
	E	67%	26%	7%	2 ^{ème}
	F	39%	52%	9%	4 ^{ème}
	G	68%	29%	3%	1 ^{er}
	H	15%	76%	9%	5 ^{ème}

Source : l'auteur.

L'examen du tableau 4 montre que les répondants de notre échantillon privilégient l'octroi de crédit aux entreprises, ce qui cadre avec notre étude, car notre préoccupation se focalise sur les prêts bancaires aux entreprises. Plusieurs critères sont généralement retenus pour opérer le classement des banques, au rang desquels figure le volume du crédit accordé. C'est ce dernier critère que nous avons privilégié, et le tableau 4 montre que la population de notre échantillon est essentiellement constituée des cinq premières banques camerounaises.

2.3.1.2- Caractéristiques des crédits sollicités et octroyés

Tableau 5 : Tableau d'identification de la nature du crédit.

Crédits	Caractéristiques du crédit
Crédits sollicités	Découvert bancaire
	Crédit d'investissement
	Crédit documentaire
	Crédit spot
	Crédit pour construction (BTP)
	Caution de soumission
	Avance de démarrage (entreprises nouvellement créées)
	Fonds de roulement
	Crédit pour financement des marchés publics
	Crédit immobilier

Crédits octroyés	Crédit spot
	Affacturation
	Escompte des effets de commerce
	Crédit à court terme (moins d'un an)
	Crédit à moyen terme
	Crédit à long terme (plus de cinq ans)
	Financement du fonds de roulement

Source : l'auteur.

Le tableau 5 ci-dessus présente un profil sommaire de la nature du crédit sollicité et régulièrement octroyé par les banques de notre échantillon. Les résultats de nos enquêtes nous renseignent que la quasi-totalité des analystes bancaires interrogés affirment que les crédits les plus sollicités et octroyés sont à court terme ; ceux à moyen et long terme étant très rares. Pour la présentation des résultats issus de l'analyse de contenu, nous allons dans un premier temps développer les variables à expliquer dans notre modèle de recherche. Ensuite, nous analyserons les relations identifiées entre les variables. Ces différents points seront illustrés par des verbatim récoltés lors de nos entretiens.

Tableau 6 - Grille d'analyse détaillée.

Thèmes	Sous-thèmes	Catégories
Utilité et utilisation de l'information comptable	Utilité, format de présentation et d'organisation de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'utilité de l'information • Format de présentation en version papier et numérique • Surcharge d'informations.
	Caractéristiques qualitatives de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Information pertinente • Information fiable • Information compréhensible • Information courante • Information présentée à temps • Information complète.
	Utilisation de l'information comptable et attitude envers sa qualité	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'information comptable selon la taille de l'entreprise • Attitude positive • Attitude négative
Information comptable et décision d'octroi de crédit	Utilisation de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de l'information comptable selon la taille de l'entreprise
	Perception de la qualité de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • Perception positive • Perception négative

Source : l'auteur.

2.3.2- Les variables expliquées par l'étude

2.3.2.1 - Utilité et utilisation de l'information comptable

L'étude exploratoire menée auprès des agents de prêts apporte des informations sur la perception de l'utilité et de l'utilisation de l'information comptable pour l'appréciation du risque de crédit.

2.3.2.1.1- Utilité, format de présentation et d'organisation de l'information comptable

Pour fixer les idées, rappelons-le, les informations comptables devraient être utiles pour la prise de décisions des parties prenantes (*FASB et IAS/IFRS*). D'une manière générale, les analystes bancaires interrogés reconnaissent bien l'utilité de l'information comptable dans l'appréciation du risque de défaillance. Pour preuve, près de 87,5% des personnes interrogées exigent que l'information comptable soit incorporée dans le dossier de demande de crédit. L'information comptable est ainsi définie comme la matière première de toute activité d'analyse du risque de crédit. L'utilité de cette information peut s'apprécier par son format de présentation, sa lisibilité, sa simplicité, son volume et son format d'organisation. Nous allons détailler ces paramètres, avec quelques verbatim qui illustrent les propos des agents de prêt.

Tableau 7 - Appréciation de l'utilité de l'information comptable.

Préoccupations	Oui		Non	
	Fréquence	%	Fréquence	%
Exigence de l'information comptable	14	87,5	2	12,5
Format de présentation de l'information comptable				
- Format papier	16	100	0	0
- Format numérique	2	12,5	14	87,5
- Autres	0	0	0	0
Caractéristiques des rapports				
- Lisibles	16	100	0	0
- Simples	13	81,25	3	18,75
Volumineux	1	6,25	15	93,75
Nombreux	0	0	16	100
Format d'organisation des informations comptables				
- Vague	0	0	16	100
- Ordonnée	16	100	0	0
- Détaillée	16	100	0	0

Source : l'auteur.

2.3.2.1.1.1- Exigence de l'information comptable

Au vu des résultats consignés au tableau 7, presque tous les répondants déclarent (87,5%) que l'information comptable est utile pour l'appréciation du risque bancaire de crédit ; d'où leur exigence avant l'examen de tout dossier de crédit. Une telle situation cadre avec les prescriptions du normalisateur comptable. Toutefois, certains analystes de crédit pensent que les informations ne sont pas toujours perçues comme utiles, et soutiennent que leur exigence dépend de la nature du crédit sollicité. Voici un extrait issu des entretiens pour illustrer ces propos.

GA (Banque F) : l'information comptable ne me semble pas utile pour l'examen d'un dossier de demande de crédit en vue du financement d'un marché public obtenu sur la base des relations personnelles avec l'ordonnateur du budget et qui plus est, est accompagné d'une attestation de virement irrévocable. Dans ce cas, la banque accompagne le projet dans le but d'accroître sa valeur ajoutée bancaire.

D'une façon générale, cette attitude reflète la physionomie de l'environnement public camerounais, c'est-à-dire la prééminence des liens de familiarité pour l'octroi des marchés publics, qui a eu pour conséquence de modifier le comportement de certains banquiers camerounais dans l'appréciation du risque de crédit.

2.3.2.1.1.2- Format de présentation de l'information comptable

L'examen du tableau 7 permet de constater que l'intégralité des répondants (100%) affirment qu'ils reçoivent l'information comptable en format papier désigné dans le contexte camerounais « DSF-Déclaration Statistique et Fiscale ». Néanmoins, deux banques exigent, au delà de la version papier, le dépôt d'une version numérique. Ces résultats, confirment les travaux théoriques et empiriques qui soutiennent que le format de présentation de l'information comptable peut avoir un effet sur la décision des banquiers.

2.3.2.1.1.3- Caractéristiques des rapports financiers

Les résultats de ce tableau nous renseignent également que tous les analystes semblent avoir un point de vue extrêmement positif tant sur la lisibilité (100%), que sur la simplicité (81,25%) des rapports qui accompagnent généralement cette DSF. Par contre, la quasi-intégralité des agents de prêts interrogés affirment que ces rapports sont moins volumineux (93,75%) et moins nombreux (100%).

2.3.2.1.1.4- Format d'organisation de l'information comptable

Enfin, quant à l'organisation de l'information comptable dans ces rapports, du tableau 7 on observe que tous les répondants (100%) sont d'avis qu'elles sont bien ordonnées et détaillées, et rejettent toute présentation vague.

2.3.2.1.2- Utilisation de l'information comptable et attitude envers sa qualité

Comme souligné plus haut, Deitrick et al. (1981) avancent qu'une technique fréquemment utilisée par les agents de crédit des banques est l'analyse des ratios. Ces ratios, faut-il le rappeler reposent sur les données comptables publiées par l'entreprise. On en déduit que les informations comptables sous la forme de ratios sont nécessaires aux banquiers pour prédire si l'entreprise fera faillite ou pas. Toutefois, certains auteurs ont prouvé dans leurs études, le faible contenu informatif des états financiers (Parker, 1982 ; Besco, 1990 ; Hines, 1982). Aussi, l'asymétrie informationnelle entre le banquier et l'emprunteur qui peut être à l'origine du comportement opportuniste de ce dernier, peut jeter un doute sur la qualité de l'information comptable. Prenant appui sur cet état de fait, Il nous a donc semblé intéressant d'enquêter sur l'attitude des banquiers camerounais sur la qualité de l'information comptable. Dans le domaine du marketing, l'attitude est conceptuellement l'orientation positive ou négative du consommateur envers un produit (Padilla et al., 2001). En transposant cette définition dans le domaine comptable, on peut assimiler l'attitude à une orientation positive ou négative de l'officier de prêt envers l'information comptable. Cette attitude peut s'apprécier à travers les caractéristiques qualitatives de base et désirables de l'information comptable : pertinence, fiabilité, courant, opportunité temporelle, logique et complète. Pour apprécier l'utilisation de l'information comptable mise à leur disposition, tous les répondants ont réagi selon la taille de l'entreprise. Nous allons également détailler ces paramètres, avec quelques réflexions qui illustrent les propos des agents de prêt.

Tableau 8 - Utilisation et appréciation de l'information comptable.

	Caractéristiques	Grandes Entreprises				PME			
		Oui		Non		Oui	Non		
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
Informations Comptables	Pertinentes	14	87,5	2	12,5	0	0	16	100
	Fiables	12	75	4	25	0	0	16	100
	Courantes	16	100	0	0	16		0	
	Présentées à temps	15	93,75	1	6,25	2	12,5	14	87,5
	Logiques et compréhensibles	14	87,5	2	12,5	1	6,25	15	93,75
	Complètes	15	93,75	1	6,25	6	37,5	10	62,5

Source : l'auteur.

Fréq = Fréquence.

2.3.2.1.2.1 - Pertinence et fiabilité de l'information comptable

Les résultats du tableau 8 montrent que les informations fournies par les grandes entreprises sont généralement pertinentes (87,5%) et fiables (75%). Ces caractéristiques de base sont beaucoup plus respectées chez les grandes entreprises multinationales que chez les entreprises locales. Presque la quasi-intégralité des répondants apprécie la fiabilité par le biais de la certification des états financiers par les commissaires aux comptes, et privilégient celles faites par les professionnels de la comptabilité agréés par eux. Par contre, tous sont unanimes que les informations comptables fournies par les PME ont un caractère douteux, comme le témoignent les résultats du tableau 8 relatifs à la pertinence et à la fiabilité (100%). Deux extraits notés lors de nos entretiens illustrent davantage ce constat.

NB (banque C) « Pour l'information comptable fournie par les PME, il faut oublier ça..... ».

KJ (banque B) « Pour les états financiers déposés par les PME, laisse tomber.... C'est trop grave ».

2.3.2.1.2.2 - Communication courante de l'information comptable

Il apparaît en outre, que la quasi-totalité des analystes interrogés (tableau 8) considèrent que les informations mises à leur disposition par les grandes entreprises sont courantes (100%) car elles concernent généralement les trois derniers exercices. Ce constat est totalement contraire chez les PME, car les informations ne sont fournies qu'après plusieurs relances (87,5%) et modifications (93,75 %).

2.3.2.1.2.3 - L'opportunité temporelle

L'analyse des entretiens montre que les répondants attestent que les informations comptables sont présentées à temps car presque tous les banquiers camerounais se sont alignés derrière la date fixée par le fisc (Mars de chaque année).

2.3.2.1.2.4 - Logique et compréhensibilité de l'information comptable

Certains analystes financiers sont d'avis que les informations comptables fournies par les entreprises sont logiques et compréhensibles (87,5%). Ce résultat paraît convaincant dans la mesure où la majorité des répondants ont une formation de comptable et financier.

2.3.2.1.2.5 - Information comptable complète

Le discours des officiers de prêt souligne le caractère complet des informations comptables (93,75%) en provenance des grandes entreprises, même si certains observent parfois quelques incohérences. Ce constat est totalement contraire chez les PME, car les informations ne sont fournies qu'après plusieurs relances (87,5%) et modifications (93,75%). Qui plus est, beaucoup d'entre eux les fournissent sans les annexes explicatives (62,5%).

2.3.2.2 - L'information comptable et la prise de décision d'octroi de crédit

L'étude exploratoire menée auprès des analystes bancaires nous éclaire sur les rapports qu'entretiennent l'information comptable, la perception de sa qualité et la décision finale d'octroi du crédit. Certaines recherches, dont la synthèse a été présentée plus haut, soutiennent que les informations communiquées par les entreprises influencent généralement la perception qu'ont les partenaires de sa situation économique, financière et de ses perspectives, laquelle perception est susceptible d'affecter leur décision. On peut citer entre

autres, Ronen et al. (1973) qui affirment de façon explicite que meilleure est la valeur perçue de l'information, plus elle a d'intérêt, plus elle est utilisée. Nous avons souhaité vérifier ce comportement auprès des agents de prêt, dans le contexte camerounais. La compréhension de la perception de la qualité de l'information comptable consiste à analyser les critères que les analystes de crédit associent à ce concept. Les principaux critères énoncés par les répondants coïncident avec les attributs évoqués par la littérature comptable. Globalement, la perception de la qualité de l'information comptable peut être appréciée à travers les caractéristiques suivantes : l'utilisation, la pertinence, la crédibilité, le contenu informatif, le caractère significatif et complet. Le détail de ces points va nous rendre compte du jugement des officiers du prêt, soutenu pour certains par des verbatim.

Tableau 9 - Information comptable et perception de sa qualité lors de la prise de décision d'octroi de crédit.

	Caractéristiques	Grandes Entreprises				PME			
		Oui		Non		Oui		Non	
		Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%	Fréq	%
Informations Comptables	Utilisables	15	93,75	1	6,25	2	12,5	14	87,5
	Pertinentes	13	81,25	3	18,75	0	0	16	100
	Crédibles	12	75	4	25	0	0	16	100
	Informatives	16	100	0	0	13	81,25	3	18,75
	Significatives	14	87,5	2	12,5	1	6,25	15	93,75
	Complètes	3	18,75	13	81,25	4	25	12	75

Source : conçu par l'auteur.

Fréq = Fréquence.

2.3.2.2.1 - Utilisation de l'information comptable

Les résultats du tableau 9, qui renseignent sur la place qu'occupe l'information comptable et la perception de sa qualité lors de la décision finale d'octroi de crédit, permet d'entrée de jeu d'observer que la quasi-totalité des répondants (93,75) affirment qu'ils les utilisent pour les grandes entreprises et presque pas du tout pour les PME (87,5). La majorité des analystes financiers soutiennent qu'ils font recours à l'information comptable dans cette étape, d'abord pour monter le dossier de crédit à soumettre à l'attention du comité de crédit à qui revient la décision finale d'octroi, et pour attribuer une notation aux entreprises selon les exigences du

comité de Balle II, représenté dans le contexte camerounais par la COBAC (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale). Un extrait issu des entretiens éclaire sur ce comportement.

BC (Banque D) : Dans notre banque, l'information comptable contribue à la prise de décision finale d'octroi, car si elle nous communique des fonds propres inférieurs à zéro, pas de crédit. En plus, elle nous aide à ce stade à déterminer la nature et le montant du crédit à accorder, ainsi que le niveau de garantie.

2.3.2.2.2- Pertinence, crédibilité, contenu informatif, significatif et complet de l'information comptable

Les résultats du tableau 9 nous restituent que les informations comptables requises pour la prise de décision sont pertinentes (81,25%), crédibles (75%), significatives (87,5%) et totalement informatives (100%) pour les grandes entreprises, mais généralement incomplètes (81,25%) car dans la plupart des cas, les banquiers exigent d'une part, la production des états financiers de la société-mère, et d'autre part certaines informations de nature qualitative, à l'instar de la moralité du client, de son ancienneté dans la banque, de la particularité du fonctionnement du compte, de la domiciliation du marché et des recettes, des garanties, et de sa capacité managériale. Nous pouvons citer un extrait des propos des officiers du prêt pour illustrer cette perception.

ML (Banque A) : Toute décision d'octroi de crédit exige après examen de l'information comptable, une descente sur le terrain, afin de confirmer les données quantitatives et des informations sur les dirigeants et l'activité : la pérennité de l'activité, la succession des dirigeants, leur âge, la réputation de l'entreprise dans les journaux, l'éthique des dirigeants (corruption) le secteur d'activité, etc.

Quant aux PME, on observe à partir du tableau 9 une situation totalement opposée, car les résultats (87,5%) semblent ne pas corroborer avec les conclusions énoncées par la revue de la littérature, où que les informations comptables constituent la matière première qui alimente toute activité d'analyse bancaire. En effet, les chiffres qui émergent du tableau 9 nous relatent que les informations comptables fournies par les PME ne permettent pas toujours de forger une opinion pertinente et fiable (100%) sur la performance de l'entreprise. Qui plus est, ces informations bien qu'ayant un caractère informatif (81,25%), ne sont pas significatifs (93,75%) et demeurent dans la plupart des cas incomplètes (75%) pour la prise de décision. Il en ressort donc que la décision d'octroi de crédit à ce type d'entreprise qui représente 80 % de l'économie camerounaise focalise essentiellement ses investigations sur la moralité du

promoteur, sa capacité managériale, son projet, l'expérience dans la gestion de son activité, ses garanties et ses revenus alternatifs pour garantir le remboursement et non sur l'information comptable. De ce qui précède, on observe cependant que même si la majorité des banquiers reconnaissent l'utilité de l'information comptable pour l'estimation du risque de défaillance, beaucoup estiment également que des zones d'ombre subsistent encore concernant l'information divulguée par les PME.

Les résultats de notre enquête exploratoire nous permettent de constater que le refus de prise en compte de l'information comptable pour cette catégorie d'entreprise, dans le contexte camerounais, se justifie par certaines raisons dont les plus importantes sont : méfiance à l'égard de la comptabilité par les promoteurs qui semblent privilégier la trésorerie, ce qui favorise la production de l'information comptable par contrainte et non par conviction ; non respect des contraintes juridiques ; environnement judiciaire douteux (corruption) ; pas de certification obligatoire des comptes par les cabinets d'expertise ; non maîtrise des règles comptables OHADA par certains comptables ; absence de culture financière ; non respect des règles déontologiques de la part de certains experts ; contexte socio-culturel caractérisé d'une part par la production de trois modèles d'états financiers différents en vue de tromper le fisc et le banquier, et d'autre part par le fait que beaucoup de promoteurs ne souhaitent divulguer au yeux du public leur richesse.

A ce stade d'analyse, on peut donc en déduire que l'analyse des entretiens révèle essentiellement deux types de perceptions des analystes du crédit : une perception positive envers l'information fournie par les grandes entreprises et une perception négative envers celle divulguée par les entreprises de taille moyenne.

2.4 - Synthèse des résultats

L'étude exploratoire que nous avons effectuée et dont le compte rendu détaillé a été restitué plus haut, est assez riche en enseignements. Elle nous a permis de purifier notre problématique de recherche, de consacrer certains critères de la perception de la qualité de l'information comptable issus de la littérature comptable, et enfin de repérer d'autres paramètres non négligeables qui vont enrichir le cadre conceptuel de notre recherche. Cette étude exploratoire nous a également permis d'identifier les principales variables de notre étude. D'entrée de jeu, cette étude souligne le rôle fondamental de l'information dans tout processus d'estimation du risque de défaut et de prise de décision d'octroi de crédit. L'analyse des entretiens révèle que les analystes bancaires reconnaissent l'utilité de l'information comptable dans les activités de prêts bancaires aux entreprises. L'acquisition de ces

informations se fait principalement en version papier et numérique, et qui plus est, elles sont lisibles, simples et moins volumineuses. Aussi, aucun reproche n'est fait au format d'organisation de celle-ci. Dans le même ordre d'idée, l'analyse des entretiens nous a aussi permis de comprendre l'attitude des agents de prêt face à l'information comptable, qui se décline en deux catégories d'attitude : une attitude positive envers l'information fournie par les grandes entreprises et une attitude négative envers celle communiquée par les petites entreprises. Quant à l'utilisation de l'information comptable et la perception de sa qualité par les officiers du prêt, l'analyse des entretiens nous a restitué les jugements de ces derniers, qui se déclinent également en deux catégories de perception : une perception positive pour les états financiers divulgués par les grandes entreprises et une perception négative pour ceux en provenance des PME. Enfin, cette étude exploratoire nous a permis de mettre en évidence la perception des agents de prêt de la qualité de l'information comptable, qui est la variable principale de notre recherche. Elle nous a aussi donné l'occasion de valoriser les autres variables qui déterminent la décision d'octroi de crédit, bien entendu : la qualité de l'information comptable et son utilisation. Ces variables coïncident avec celles évoquées dans la littérature, et l'examen des verbatim montre un lien entre ces variables ; c'est ce qui justifie pourquoi nous les retenons pour notre étude principale. Par ailleurs, l'analyse des entretiens nous révèle également la contingence qu'apporte la taille de l'entreprise. En effet, il nous a été donné de constater que la perception de l'utilité de l'information comptable dans la prise de décision ou encore dans l'évaluation du risque de défaut diffère selon qu'une entreprise soit grande ou petite. Bien que cette question n'ait pas été étudiée dans la littérature, nous jugeons nécessaire de la retenir comme une variable supplémentaire qui affecte la perception. Une présentation synthétique de ces variables est la suivante :

2.4.1- La perception de la qualité de l'information comptable

L'étude exploratoire montre que les agents de prêt attachent de l'importance à la qualité de l'information comptable et à l'utilisation de celle-ci. De plus, cette étude fait ressortir que ces derniers nuancent leur jugement selon la taille de l'entreprise.

GD : Exigez-vous toujours la production des états financiers lors d'une demande de crédit ?

PE (E) : Bien sûr que oui. En tout état de cause, nous exigeons toujours la communication des états financiers qui, dans le contexte camerounais, sont contenus dans un document baptisé « DSF – Déclaration Statistique et Fiscale ». Sur la base de ces états financiers, nous élaborons une grille d'analyse financière propre à notre banque.

LP (G) : Oui, pour les aspects financiers de l'analyse du dossier du crédit, nous nous focalisons principalement sur les états financiers complets, c'est-à-dire le compte de résultat, le tableau financier des ressources et des emplois, le bilan et les annexes des trois dernières années en général.

Nous examinons donc ces liasses fiscales ainsi que le rapport du commissaire aux comptes ou de l'expert comptable agréé par le secteur bancaire.

GD : Utilisez-vous systématiquement les informations comptables contenues dans cette DSF, quelle que soit la taille de l'entreprise ?

LP (G) : Nooon !. Bien que les états financiers soient à l'évidence incontournables, nous ne privilégions que les DSF fournies par les grandes entreprises, car ce n'est que pour cette catégorie de clientèle que nous percevons une qualité acceptable de l'information comptable.

2.4.2- Les qualités de l'information comptable

Les agents de prêt connaissent bien les critères qui permettent d'apprécier les qualités d'une information comptable. L'étude exploratoire montre ainsi que les officiers de prêt accordent une importance à la qualité et à la quantité d'informations. L'analyse des entretiens montre également une relation étroite entre la qualité de l'information comptable et la perception de celle-ci.

GD : La perception de la qualité de l'information comptable influence-t-elle systématiquement la décision d'octroi du crédit ?

KG (F) : Permettez-moi d'entrée de jeu de vous rappeler que pour une banque, la qualité et la transparence des informations comptables communiquées sont primordiales. Je préfère un client qui nous contacte et nous informe que « je suis dans l'impossibilité de vous fournir une information comptable de qualité. Vous est-il possible de me prêter X francs ? » En prenant soin de nous expliquer clairement les raisons et les objectifs qu'il s'est fixé, plutôt qu'un client qui sollicite moins mais produit une information comptable falsifiée, ou en d'autres termes une information qui ne présente pas les caractéristiques de fiabilité, de pertinence ou de clarté, pour ne citer que ceux là. En tout cas, faire crédit à un client c'est bien. Mais est-il capable de

faire face aux remboursements ? Et quelle est la qualité de l'information comptable qui nous a été communiquée ? C'est là donc quelques éléments que nous considérons avant toute analyse.

2.4.3- L'utilisation de l'information comptable

Conformément aux prescriptions théoriques, l'étude exploratoire révèle que l'attitude des analystes du crédit pour l'utilisation de l'information comptable se décline en une attitude positive (intérêt) et une attitude négative (peu d'intérêt). En effet, au cours des entretiens, tous les répondants soutiennent que les informations comptables sont des éléments incontournables des dossiers de demande de crédit. Qui plus est, ils sont tous d'avis qu'une analyse des états financiers s'avère nécessaire avant toute prise de décision d'octroi de crédit. Le recours récurrent à ces éléments témoigne qu'ils sont officiellement admis comme indispensables à toute activité de prise de décision. L'étude montre également un lien étroit avec l'utilisation de l'information et sa perception.

GD : Avez-vous recours à proprement parler aux informations comptables lors de l'analyse du risque de défaut et lors de la décision d'octroi de crédit ?

BC (D) : Dans le crédit, il y a généralement un élément très important : l'information. Elle est constituée d'un certain nombre d'éléments, dont d'autres semblent incontournables : les informations comptables qui ne sont que le reflet de l'activité de l'entreprise et de son mode de fonctionnement en interne avec les tiers.

Effectivement, dans notre banque, nous insistons sur la communication de cet élément car elle nous permet de constituer le dossier de crédit, de remplir les trames de dossiers de crédit, de procéder à la notation bancaire, de surveiller le crédit octroyé et enfin de pratiquer des covenants qui intègrent bien entendu des ratios financiers. C'est clair que le comité de crédit n'utilise l'information comptable que s'il perçoit son utilité, car la décision d'octroi se fonde essentiellement sur l'objet du crédit qui doit être en harmonie avec l'activité de l'entreprise. En tout état de cause, aucune banque ne laisserait tomber un bon client, avec lequel elle a une excellente relation, sous prétexte que la qualité de l'information comptable est douteuse.

NB (C) : Alors là, nous pouvons dire que nous utilisons l'information comptable, dans la mesure où nous recourons à un outil d'aide à la décision, à l'instar du scoring et de certains logiciels d'analyse de crédit qui intègrent d'office cet élément quantitatif.

TL (A) : Si, si, bien sûr que oui, et le recours à l'information comptable se fait tant pour les crédits à long qu'à court terme. De toute façon, tout dossier est constitué de plusieurs volets, dont le volet analyse financière bilancielle. Dans cette phase, nous avons effectivement besoin de l'information comptable pour apprécier la santé financière de l'entreprise, afin d'expliquer les écarts considérables. En fait, dans la décision, ce qui semble primordial, c'est la fameuse question de la capacité du client à rembourser. L'information comptable semble être le moyen efficace pour vérifier cette capacité, même si les garanties existent.

2.4.4 - La contingence qu'apporte la taille de l'entreprise.

Contrairement aux enseignements théoriques, l'étude exploratoire révèle que la perception de la qualité de l'information comptable est fonction de la taille de l'entreprise. Ainsi, l'analyse des entretiens montre que la perception des officiers du prêt envers la qualité de l'information comptable se décline également en une perception positive (intérêt) pour les grandes entreprises et en une perception négative (pas d'intérêt du tout) pour les PME.

GD : La taille de l'entreprise influence-t-elle votre appréciation de l'utilité de l'information comptable ?

KG (F) : C'est vrai que l'exigence des états financiers par les banquiers est classique. Mais l'exploitation des informations comptables contenues dans ces états dépend de la taille de l'entreprise. Dans notre banque, nous accordons plus d'attention pour celles fournies par les grandes entreprises qui essaient de se rapprocher des exigences de qualité.

PE (E) : Euh, pour les données comptables communiquées par les PME, hmmm, oubliez ça.....En tout cas, je me méfie toujours des informations comptables fournies par les PME. Il est vraiment difficile d'accorder un crédit à ces documents ; surtout pas ! *A priori* par contre, les grandes entreprises même familiales semblent mieux se comporter.

Il est couramment admis, que la comptabilité doit fournir aux différentes parties prenantes, une information plus utile pour la prise de décision. Dans le cadre de l'élaboration d'un diagnostic financier bancaire, on ne peut être sûr que les banques utilisent l'information comptable dans leur processus d'évaluation du risque de crédit, que si elles perçoivent leur

qualité. C'est sur cet aspect de perception de la qualité que se focalise cette recherche. Dans cette perspective, la recherche de la perception de la qualité de cette information semble préoccuper certains chercheurs en comptabilité depuis quelques années. C'est dans la continuité de ce courant de recherche que cette étude s'est proposée, à partir d'une démarche exploratoire, de récolter la perception des analystes bancaires camerounais sur la qualité de l'information comptable, ainsi que leur appréciation générale et qualitative de son utilité pour la prise de décision d'octroi de crédit. Ce modèle d'expérimentation, fondé sur des entretiens approfondis menés avec des agents de prêts, très présent dans les recherches anglo-saxonnes et européennes, est rarement utilisé au Cameroun ; ce qui génère des perspectives de recherche faisant appel à ce type de protocole. C'est pour cela que l'étude exploratoire que nous avons menée visait à comprendre d'entrée de jeu la perception des analystes du crédit de la qualité de l'information comptable. Pour mener efficacement et à bonne fin cette étude, nous avons effectué 16 entretiens individuels auprès des agents de prêt recrutés par le biais de notre réseau social. Une analyse thématique a été ensuite effectuée pour le traitement des résultats, avec l'aide d'une grille d'analyse. Nous avons présenté comment les analystes bancaires perçoivent la qualité de l'information comptable, au regard du comportement opportuniste par la falsification de certains éléments des états financiers décrié dans le contexte camerounais. Les apports de cette étude sont intéressants et enrichissent notre partie théorique. L'expérimentation menée dans le cadre de notre protocole expérimental nous a permis de mettre en exergue plusieurs résultats. Ainsi, au vu des résultats descriptifs obtenus, les agents de prêts semblent porter un jugement très positif sur l'utilité de l'information comptable pour l'appréciation du risque bancaire de crédit, et qui plus est, presque la majorité semble l'exiger avant l'examen de tout dossier de crédit. Quant à l'utilisation de l'information comptable lors du diagnostic financier bancaire, les analystes interrogés ont réagi selon la taille de l'entreprise. Ainsi, nous avons constaté qu'il y'a un consensus très favorable sur le fait que les informations fournies par les grandes entreprises sont généralement pertinentes et fiables, dans la mesure où elles sont certifiées par les commissaires aux comptes agréés par eux. Par contre, tous sont unanimes que celles fournies par les PME ont un caractère douteux. Enfin, pour ce qui est de la prise en compte de l'information comptable dans le processus décisionnel d'octroi de crédit, nous avons observé que la quasi-totalité des répondants affirment qu'ils les utilisent pour les grandes entreprises et presque pas du tout pour les PME. De même, ces mêmes répondants affirment pour la plupart que les informations requises pour la prise de décision sont pertinentes, crédibles, significatives et totalement informatives pour les grandes entreprises, et non pour les PME. Nous arrivons donc à la conclusion que la transparence nous semble lointaine, voire utopique pour les PME dans le contexte

camerounais, même si quelques rares grandes entreprises semblent faire la preuve de leur bonne foi, et ce très volontairement.

L'étude exploratoire que nous avons effectuée avait donc pour but de trouver une réponse à nos questions de recherche. En dépit de la qualité des résultats obtenus, cette recherche peut afficher quelques insuffisances inhérentes à son caractère exploratoire. De plus, s'agissant bien entendu d'une étude exploratoire, elle porte sur un petit échantillon des agents de prêt, qui n'est pas forcément représentatif de l'ensemble des analystes du crédit du secteur bancaire. Mais, comme il s'agit d'une étude qui repose sur les structures cognitives des officiers de prêt, et leur implication sur le comportement de ces derniers lors de la prise de décision d'octroi de crédit, elle offre des bases de discussion intéressantes, compte tenu de la stratégie de collecte des données que nous avons adoptée ayant pour but de lever le secret bancaire. De plus, nous pouvons exploiter les résultats obtenus dans une étude empirique plus poussée. Nous allons opérer un choix au niveau des variables que nous retiendrons pour l'étude quantitative. C'est à ce stade d'analyse qu'il est nécessaire de recourir au versant quantitatif de notre étude. Ainsi, pour généraliser nos conclusions, nous allons effectuer une étude statistique sur un échantillon plus large, pour tester la qualité de l'information comptable, afin de mieux expliquer sa perception par les analystes du crédit dans le contexte camerounais. Le tableau 10 présente donc la synthèse des principaux résultats obtenus.

Tableau 10 - Synthèse des principaux résultats.

Variables	Composantes
Utilité de l'information comptable	Unanimité (car la majorité des répondants reconnaissent l'utilité de l'information comptable)
Qualités perçues de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • Fiable • Pertinente • Compréhensible (simple, claire et lisible) • Comparable • Complète • Suffisante • Significative • Logique • Instructive • Objective • Précise • Concise • Organisée et bien présentée.

<p>Attitude (face à) et perception (de) l'utilisation de l'information comptable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Attitude et perception positive (intérêt) • Attitude et perception négative (peu d'intérêt)
<p>Taille de l'entreprise</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Grandes entreprises • Petites entreprises (PME).

Source : l'auteur.

Section 2 - Le modèle et les hypothèses de recherche

La revue de la littérature nous a permis de décrire les fondements conceptuels de notre étude. Nous avons ainsi développé les principes sur lesquels se fonde la perception de la qualité de l'information comptable, et expliqué les critères associés aux qualités de l'information comptable. Cette partie nous a également éclairé sur le rôle que peut jouer la perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision d'octroi de crédit et pour l'évaluation du risque de crédit. L'étude exploratoire nous a permis d'examiner et de confirmer ces paramètres, et mettre en œuvre les variables qui influencent le comportement des agents de prêt envers l'utilisation de l'information comptable.

La confrontation de la théorie à l'étude exploratoire nous permet également de tester nos hypothèses, et d'affiner notre modèle de recherche, avec les variables retenues. Cette section a donc pour ambition de présenter notre modèle théorique de recherche et des hypothèses à tester. Nous commençons dans un premier temps par formuler le modèle dans lequel s'articulent les variables de recherche, que nous avons retenues au terme de la revue de la littérature comptable et de l'étude exploratoire. Pour fixer les idées, nous rappelons au préalable la problématique de notre recherche. En second lieu, nous posons les hypothèses de recherche, et nous discutons leur justification.

1- Rappel de la problématique de recherche

Au terme de la revue de la littérature associée à l'étude exploratoire, nous formulons un modèle de recherche, qui n'est rien d'autre, que la synthèse des principaux résultats obtenus.

Il nous paraît d'abord judicieux de rappeler à ce stade d'analyse la problématique qui est à l'origine de notre modèle de recherche.

L'étude exploratoire nous a permis de comprendre la perception des agents de prêt de la qualité de l'information comptable. Nous souhaitons dès l'instant examiner le comportement de ces agents lors de l'estimation du risque de défaillance et de la prise de décision de crédit, en tenant compte de l'influence de cette perception. Notre problématique se construit autour de plusieurs points que nous synthétisons comme suit :

- La place qu'occupe l'information comptable dans les décisions des parties prenantes a été plusieurs fois discutée dans la littérature comptable. Dans le domaine bancaire, la recherche comptable et financière, développée aux États-Unis, ainsi qu'au Canada et en Grande Bretagne, depuis plus d'une trentaine d'années, a fourni un effort considérable pour montrer l'utilité et l'utilisation des informations comptables dans les décisions de prêts bancaires. Bien que cette information ne puisse à elle seule expliquer le comportement des agents de prêt lors de l'estimation du risque de défaut, elle reste, dans le cadre de notre recherche, une variable fondamentale. L'étude exploratoire a confirmé le recours à l'information comptable lors de l'évaluation du risque de défaillance et de la prise de décision d'octroi de crédit. Toutefois, elle a démontré le scepticisme des agents de prêt envers l'information comptable fournie par les PME. On en déduit donc au terme de cette recherche exploratoire que l'utilisation de l'information comptable est fonction de la taille de l'entreprise. C'est pour cette raison que nous retenons cette variable dans l'étude quantitative, afin d'évaluer son impact sur l'estimation du risque de défaillance et sur la prise de décision d'octroi de crédit ;
- Les critères associés aux qualités de l'information comptable sont fortement corrélés à la perception de l'utilité et de l'utilisation de celle-ci. Snively (1967), dans la définition des critères de l'information comptable, positionne l'utilité au premier rang de la hiérarchie des critères, de par son applicabilité non restreinte. De la même façon, Ronen et Falk (1973) soutiennent que meilleure est la valeur perçue de l'information comptable, plus elle a de l'intérêt, plus elle est utilisée. On peut donc au terme de ces analyses, déduire d'une part que les informations comptables, présentées dans les états financiers obligatoires, se veulent utiles pour l'ensemble des parties prenantes des entreprises lorsqu'elles sont confrontées à des décisions économiques (Rouges, 2007) ; et d'autre part, que leur utilisation est conditionnée entre autres par la perception de leur qualité. L'étude exploratoire a

également montré que les qualités de l'information comptable influencent la perception de son utilité et de son utilisation.

En prenant appui sur ces différents points, nous formulons donc notre question de recherche comme suit :

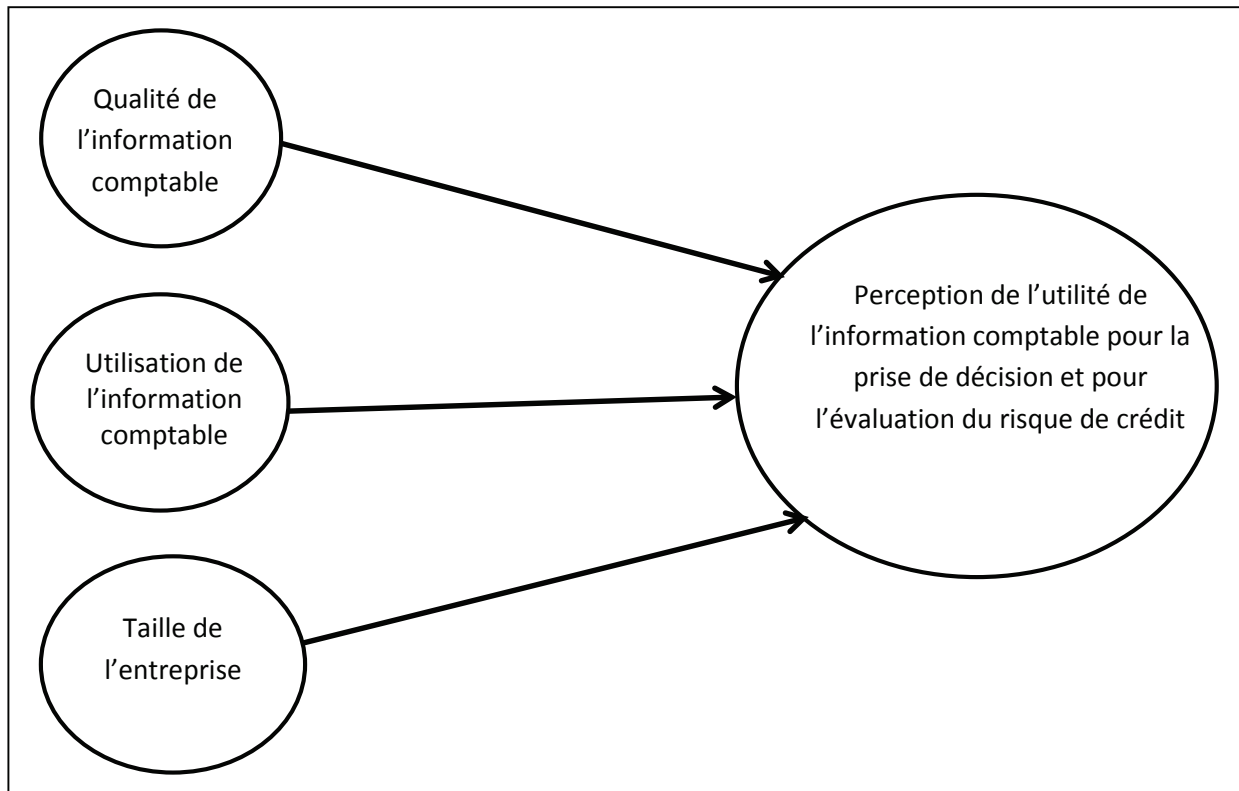
- Comment les analystes bancaires perçoivent-ils la qualité de l'information comptable lors de l'appréciation du risque bancaire en vue d'une prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises ?
- Ou en d'autres termes, comment peut-on caractériser le comportement des agents de prêt envers l'information comptable ?

Il est donc question d'examiner les différentes variables qui influencent cette perception ou ce comportement, en le modélisant, et en formulant les hypothèses de recherche. Pour construire notre modèle de recherche, nous retenons les variables confirmées dans la revue de littérature et dans l'étude exploratoire.

2- Formulation définitive d'un modèle de recherche

Notre modèle a donc pour objectif d'étudier la perception ou le comportement des officiers de prêt envers l'information comptable, ainsi que les déterminants de ce comportement. Son fil conducteur se fonde sur la démarche cognitive et son impact sur le comportement des analystes bancaires. Dans notre modèle, nous avons choisi de retenir les variables les plus pertinentes, au risque de le surcharger. Il regroupe quatre principales variables : la qualité de l'information, l'utilisation de l'information, la taille de l'entreprise, et la perception de l'utilité de l'information comptable. Cette dernière est notre variable à expliquer. Nous postulons ainsi que plusieurs déterminants peuvent l'expliquer. Le modèle de recherche permet de visualiser les relations entre ces variables, que nous schématisons ainsi :

Figure 21 - Modèle conceptuel définitif de recherche.



Source : l'auteur.

Mathématiquement formulé, ce modèle se présente ainsi :

$$\text{Perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit} = f \left[\begin{array}{l} \text{Qualité de l'information comptable ;} \\ \text{Utilisation de l'information comptable ;} \\ \text{Taille de l'entreprise .} \end{array} \right]$$

Source : l'auteur.

2.1 Formulation des hypothèses de recherche

Considérant que la formulation des hypothèses consiste en la transformation des questions centrales en suppositions pouvant générer une procédure systématique et complète de vérification (Huot, 1992), le croisement des données issues de la littérature comptable et des résultats empiriques issus de la recherche exploratoire nous a permis d'affiner la

compréhension de la perception des officiers de prêt et de leur comportement envers l'information comptable, lors de l'estimation du risque de défaut. Une hypothèse étant la formulation proforma de conclusions que l'on compte tirer et que l'on va s'efforcer de justifier et de démontrer méthodiquement et systématiquement (Huot, 1992), cette phase nous a conduit naturellement à la formulation d'un modèle de recherche, soutenu par un corpus d'hypothèses formulé *a priori* et articulées autour d'un ensemble de variables :

- L'hypothèse relative à la qualité de l'information comptable s'intéresse à l'influence de celle-ci sur la perception de son utilité pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de défaillance. Comme nous l'avons analysé dans la partie théorique, les critères qui garantissent la qualité de l'information comptable sont : fiabilité, pertinence, compréhensibilité (simple, claire et lisible), comparabilité, complétude, suffisance, significativité, caractère logique, nature instructive, objectivité, précision, concision, organisation et présentation (ordonnée) ;
- La deuxième hypothèse concerne la formation du jugement ou de l'attitude envers l'utilisation de l'information comptable. Comme nous l'avons montré dans les étapes précédentes, les études empiriques nous ont permis de constater que les participants avaient tantôt des attitudes positives, tantôt des attitudes négatives envers l'information comptable, lors de l'estimation du risque de crédit et de la prise de décision d'octroi de crédit. Cette seconde hypothèse examine donc l'influence de l'utilisation de l'information comptable sur la perception de son utilité pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de signature ;
- La troisième hypothèse expose la contingence qu'apporte la taille de l'entreprise. Ainsi, il est apparu au terme de l'étude empirique, que l'attitude envers l'information comptable varie en fonction de la taille de l'entreprise. Nous avons donc considéré que la taille a aussi une influence sur la perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de défaut.

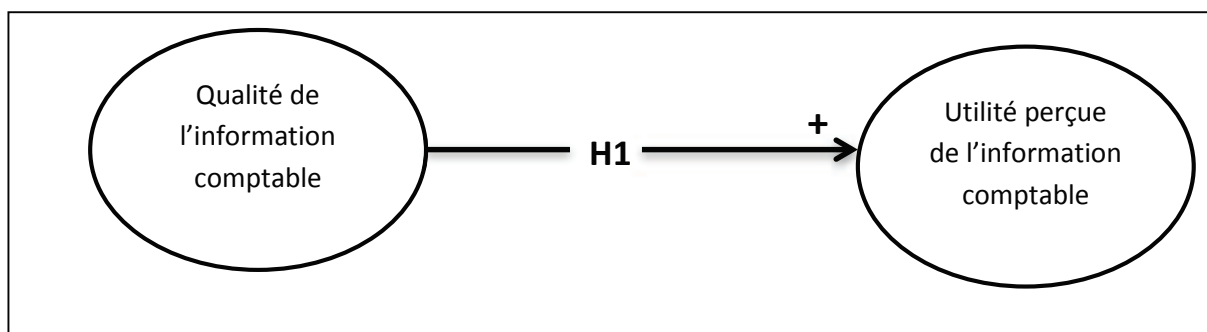
2.2 - L'influence de la qualité de l'information comptable sur la perception de son utilité

La revue de la littérature a mis en évidence le rôle fondamental que joue une information comptable de qualité dans le processus de formation de la perception. Très peu d'études, faut-il le rappeler, se sont attardées sur la perception par les agents de prêt de la qualité de l'information comptable. Nous avons à cet effet effectué une recherche exploratoire dans le but d'étudier le sujet en profondeur. Cette étude révèle que les analystes bancaires connaissent assez bien les critères qui rendent une information comptable utile ; et chaque participant a exprimé sa perception au regard de ces critères. Pour certains participants, quelque uns de ces critères sont vérifiés et d'autres pas. Ce constat nous motive donc à formuler l'hypothèse suivante :

H1 - L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est jugée de qualité.

Nous pouvons la schématiser ainsi :

Figure 22 - Hypothèse relative à la qualité de l'information comptable.



Source : l'auteur.

2.3 - L'influence de l'utilisation de l'information comptable sur la perception de son utilité

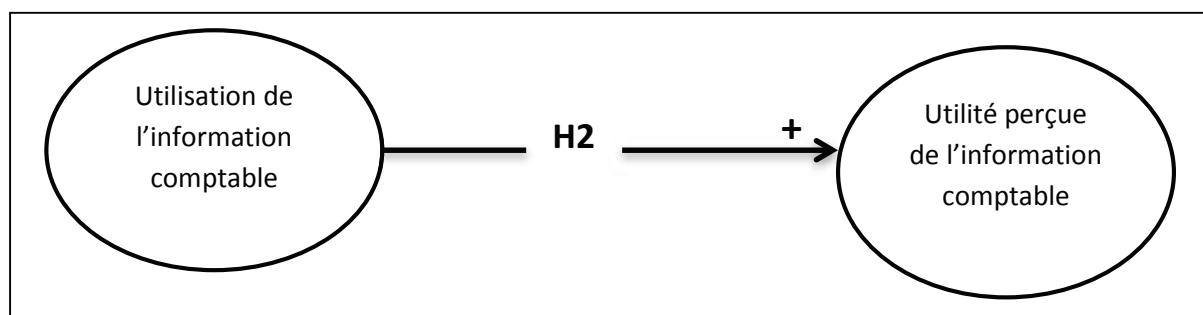
Le souci de la qualité et de la quantité de l'information comptable perçue a été développé dans la littérature comptable et demeure une préoccupation des utilisateurs de l'information comptable. Il s'en suit que les agents de prêt ne se contentent pas de l'information comptable que leur fournissent les entreprises, ils évaluent toujours sa pertinence avant de l'utiliser ; ou en d'autres termes, l'attitude qu'ils adoptent envers cette information comptable varie en fonction de sa qualité. Filser (1994) définit l'attitude comme une prédisposition prise pour

répondre à un objet de manière favorable ou défavorable. La littérature la présente comme un construit multidimensionnel ou du moins bidimensionnel. Dans le cadre de notre étude, nous avons opté pour un construit bidimensionnel : l'attitude positive et l'attitude négative. L'utilisation de l'information comptable est un facteur explicatif du comportement des agents de prêt. La littérature s'en est préoccupée. L'étude exploratoire a aussi permis de constater que les officiers de prêt adoptent une attitude ou une perception positive (intérêt) ou négative (pas d'intérêt du tout) envers l'information comptable lors de sa prise en compte dans l'estimation du risque de crédit. C'est pour cette raison que nous formulons l'hypothèse suivante :

H2 - L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est utilisée.

Nous pouvons la schématiser ainsi :

Figure 23 - Hypothèse relative à l'utilisation de l'information comptable.



Source : l'auteur.

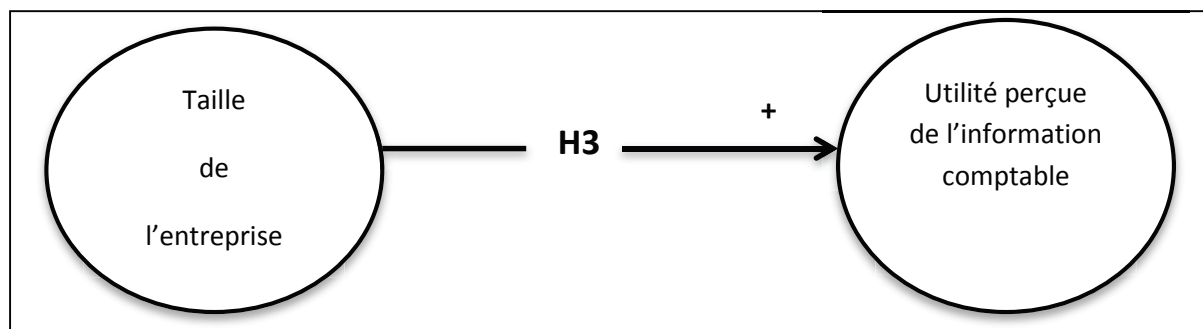
2.4- L'influence de la taille de l'entreprise sur la perception de son utilité

L'étude exploratoire nous a permis de nous rendre compte que les jugements exprimés par les agents de prêt varient en fonction de la taille de l'entreprise. Bien que cette question n'ait pas été étudiée à fond dans la littérature, nous posons que la contingence qu'apporte la taille de l'entreprise peut aussi influencer la perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit. C'est pourquoi nous formulons l'hypothèse :

H3 - L'utilité perçue de l'information comptable varie avec la taille de l'entreprise.

Nous pouvons la schématiser ainsi :

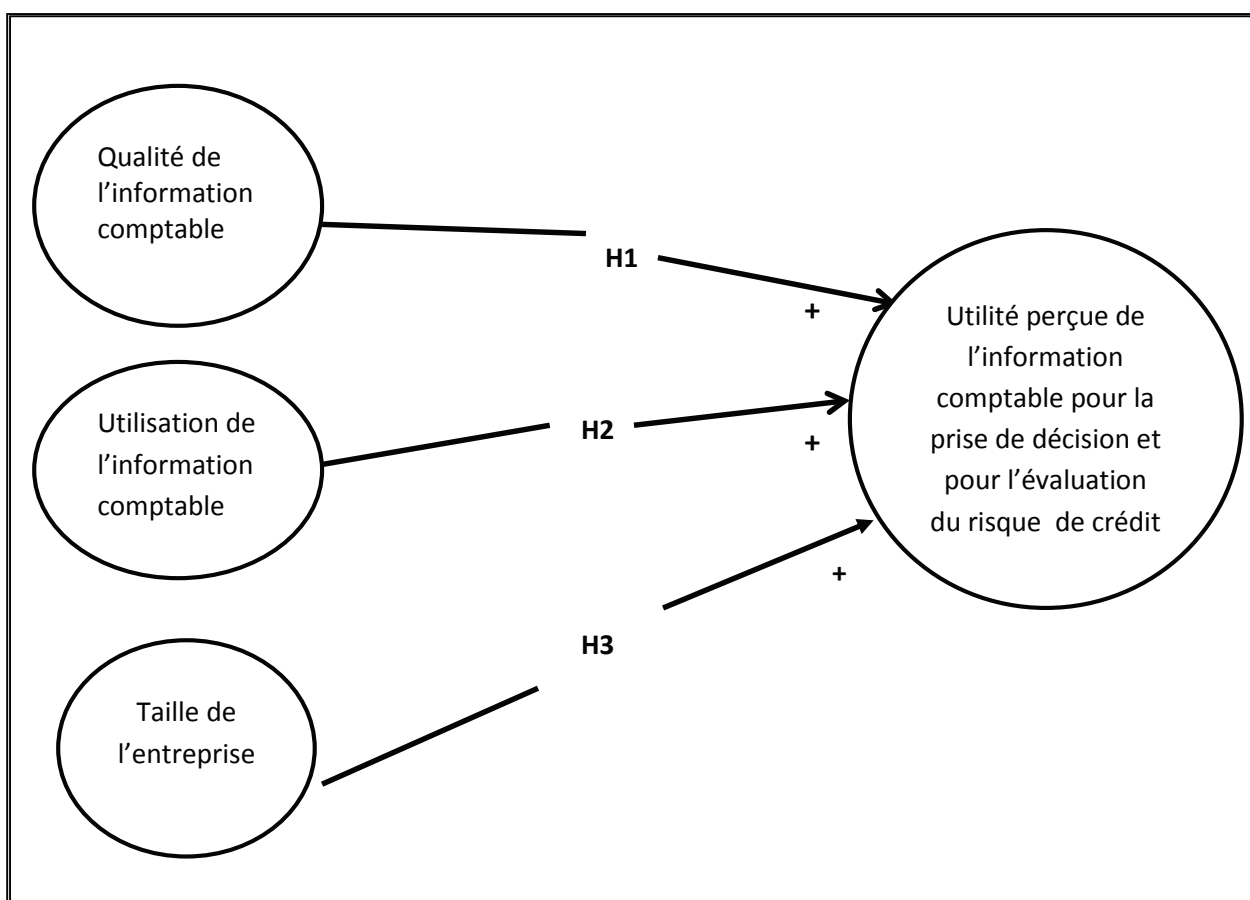
Figure 24 - Hypothèse relative à la taille de l'entreprise.



Source : l'auteur.

Le modèle théorique de notre étude correspond à l'ensemble des relations suggérant une explication cohérente et compréhensible de la perception de la qualité de l'information comptable lors de l'évaluation du risque de crédit. Les relations entre les différentes variables sont matérialisées par les hypothèses que nous avons formulées. Ces hypothèses répondent au caractère multidimensionnel de la qualité perçue par rapport à la qualité de l'information comptable (H1), à l'utilisation de l'information comptable (H2) et enfin à la taille (H3). Au terme donc de cette présentation, nous pouvons résumer les hypothèses de notre étude, dans la figure suivante :

Figure 25 - Synthèse des hypothèses relatives à la perception de l'utilité de l'information comptable.



Source : l'auteur.

Nous avons opté pour la présentation d'un modèle sagittal. La légende retenue pour ce modèle indique que les variables manifestes sont symbolisées par des rectangles, tandis que les variables latentes sont représentées par des ellipses. Aussi, les liens de causalité sont représentés par des flèches. Ces liens de causalité s'observent à deux niveaux. Au premier niveau, il existe une relation de causalité entre les critères et les construits. À ce niveau, l'origine de la flèche est le critère et la pointe de la flèche indique la variable explicative que sont les construits « qualité de l'information », « utilisation de l'information » et la « taille ». Le second niveau, par contre, schématise les relations de causalité entre les construits et la variable latente à expliquer. À ce stade, l'origine de la flèche symbolise la variable explicative « cause » et la pointe de la flèche indique la variable à expliquer « effet ».

Le construit « qualité de l'information comptable » est appréhendé comme une variable indépendante ou exogène latente explicative. Elle est mesurée par quinze critères qui garantissent la qualité d'une information : la compréhensibilité, la pertinence, la fiabilité, la

comparabilité, le caractère complet, significatif, logique, instructif, objectif, précis, concis, lisible et claire ainsi que l'organisation, le format et le support de présentation de l'information comptable.

Le construit « utilisation de l'information comptable » est envisagé également comme une variable indépendante ou exogène latente explicative. Elle est mesurée par cinq indicateurs qui témoignent du recours à l'information comptable par les agents de prêts, lors de l'appréciation du risque de défaut : le recours aux ratios financiers, le recours aux modèles statistiques (*credit scoring*...), le recours aux logiciels de diagnostic financier, le recours à la politique de tarification du crédit et le recours aux clauses contractuelles.

Le troisième construit, qui s'assimile aussi à une variable indépendante ou exogène, est la contingence qu'apporte la « taille », car la perception de l'utilité de l'information comptable dans la prise de décision ou encore dans l'évaluation du risque de contrepartie, peut différer d'une entreprise à une autre, selon qu'elle soit de grande ou de petite taille. Dans le cadre de notre étude expérimentale, nous l'assimilons à une variable modératrice, en ce sens qu'elle modère ou accentue l'effet des variables explicatives principales sur la variable à expliquer.

Le construit « perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit » est retenu comme une variable dépendante ou endogène latente à expliquer. Elle est mesurée par trois indicateurs : qualité de l'information comptable, utilisation de l'information comptable et la taille.

Pour le test statistique, nous utilisons les modèles de corrélation, de régression simple et multiple pour mesurer la perception de l'utilité de l'information comptable sur les variables sus-citées.

Notre problématique de recherche étant définitivement clarifiée, nous avons construit un modèle de recherche qui synthétise les concepts issus de la littérature comptable et les variables endogènes et exogènes générées par l'étude exploratoire. Dans le but de tester ce modèle, nous avons formulé un corpus d'hypothèses que nous avons justifié par les différentes situations conceptuelles et les résultats obtenus de l'étude exploratoire. Nous avons eu recours à la théorie de l'agence pour déterminer les variables explicatives. Cela se justifie par le fait que la manipulation de l'information comptable est une réaction opportuniste qui se rapporte à la relation dirigeants-créanciers.

Conclusion du chapitre 2

Le but poursuivi par ce chapitre était d'avoir une première idée de notre étude, dans le cadre d'une recherche exploratoire. La première section nous a ainsi renseigné sur la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable. Tous les officiers de prêts ont manifesté un avis favorable quant à l'utilité de l'information comptable pour l'appréciation du risque bancaire de crédit. Pour l'utilisation de l'information comptable lors du diagnostic financier bancaire, leur perception est fonction de la taille de l'entreprise. C'est ainsi que la majorité des interviewés avancent que les informations nécessaires pour la prise de décision d'octroi de crédit sont pertinentes, crédibles, significatives et entièrement informatives pour les grandes entreprises et non pour les PME. Il s'en est suivi que leur perception de la qualité de l'information comptable influence leur attitude et leur comportement lors de la prise de décision de crédit.

Cette étude exploratoire soutient davantage les contributions de la partie conceptuelle de notre étude, ce qui nous a naturellement conduit à la construction d'un modèle de recherche, visant à étudier de façon plus approfondie la perception des analystes bancaires de la qualité de l'information comptable dans le contexte camerounais. Ce modèle est construit sur un ensemble d'hypothèses de recherche, que nous résumons ci-après :

Tableau 11 - Résumé des hypothèses.

L'influence de la qualité de l'information comptable sur la perception de son utilité	
H1	<i>L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est jugée de qualité</i>
L'influence de l'utilisation de l'information comptable sur la perception de son utilité	
H2	<i>L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est utilisée</i>
L'influence de la taille de l'entreprise sur la perception de son utilité	
H3	<i>L'utilité perçue de l'information comptable varie avec la taille de l'entreprise</i>

Source : l'auteur.

Conclusion de la première partie

Dans la perspective de la présentation des enjeux de l'information comptable pour la prise de décision, nous avons essayé dans cette première partie, de mettre en exergue les fondements conceptuels de la qualité perçue de l'information comptable par les agents des prêts en matière d'appréciation du risque de crédit. Nous avons également défini les variables qui influencent la perception de la qualité de l'information comptable pour la prise de décision d'octroi de crédit.

Dans le premier chapitre, après avoir rappelé les objectifs et le contenu de l'information comptable, nous avons présenté les éléments conceptuels qui permettent de comprendre les qualités de celle-ci, ou en d'autres termes les principaux critères analysés dans la littérature relative aux recherches qui se sont préoccupées de la qualité de l'information comptable. Le concept de l'information en soi est soutenu par la théorie contractuelle, de l'information et de la décision, de l'agence, normative et comportementale. En prenant appui sur ces théories, il s'en est ressorti que la qualité perçue est reliée aux qualités attribuées à l'information comptable et à leur utilisation. Pour preuve, King et al. (1978) avancent à propos, qu'un des aspects supposés influencer l'utilité perçue de l'information comptable est son utilisation. Dans le même ordre d'idée, Ronen et al. (1973) renforcent ce point de vue en affirmant que meilleure est la valeur perçue de l'information comptable, plus elle a de l'intérêt, plus elle est utilisée. Il est apparu donc que l'utilisation de l'information comptable est conditionnée entre autres par la perception de sa qualité. Par ailleurs, nous avons constaté que certains facteurs influencent la perception de l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit, dont la qualité et l'utilisation de l'information comptable.

Face à la rareté des études sur la perception de la qualité de l'information comptable, et dans le but de renforcer la partie conceptuelle de notre étude, nous avons effectué une étude exploratoire afin de comprendre comment les agents de prêts perçoivent la qualité de l'information comptable. Nous avons ainsi réalisé 16 entretiens individuels auprès des agents de prêts de la ville de Douala. L'analyse des résultats a montré l'utilité de l'information comptable pour l'appréciation du risque bancaire de crédit. Quant à l'utilisation de l'information comptable lors du diagnostic financier bancaire, il s'est dégagé un consensus très favorable pour la pertinence et la fiabilité des informations fournies par les grandes entreprises et un rejet catégorique pour celle fournie par les PME. Comme nous pouvons le constater, cette étude met en exergue une nouvelle variable qui influence la perception de la

qualité de l'information comptable : la taille de l'entreprise, que nous n'avons pas relevée dans l'analyse de la littérature.

Au terme de cette étude exploratoire, nous avons conçu un modèle de recherche, visant à étudier le comportement des agents de prêts lors de l'appréciation du risque de crédit. Les variables constituant ce modèle proviennent à la fois de la littérature et de l'étude exploratoire. Nous avons également énoncé des hypothèses de recherche, dont la confirmation empirique fera l'objet de la seconde partie de notre étude. A ce stade d'analyse, nous disposons d'un ensemble d'éléments, parmi tant d'autres, qui attestent de la pertinence et des intérêts de la recherche et qui anticipent déjà sur l'analyse confirmatoire de celle-ci. Il convient donc sans plus attendre de présenter dans une deuxième partie la méthodologie qui sera utile à leur test, ainsi que les résultats de l'étude empirique.

Deuxième partie

Les aspects empiriques de l'information comptable pour la prise de décision de gestion

De la discussion jaillit la lumière

Proverbe

La première partie a été essentiellement consacrée à la définition du cadre conceptuel de notre étude. Le modèle exposé dans ce cadre conceptuel permet d'appréhender sous une forme schématique la problématique de notre étude. C'est à partir de ce modèle que les hypothèses de recherche ont été formulées. L'observation du modèle permet de rappeler que le point focal de la présente étude consiste à évaluer si les agents de prêts perçoivent la qualité de l'information comptable lors de l'appréciation du risque et de la décision d'octroi du crédit. Elle nous a également permis de comprendre les fondements théoriques de la perception de la qualité de l'information comptable, et son impact sur la décision d'octroi de crédit aux entreprises. Un premier volet de notre étude effectuée auprès des agents de prêts de la ville de Douala, nous a permis de recadrer notre recherche, de concevoir un modèle théorique et de poser les hypothèses. Cette deuxième partie va essentiellement se préoccuper de la vérification, de la validation de notre modèle de recherche, et de la confirmation ou de l'infirmité de notre corpus d'hypothèses auprès d'un échantillon plus large des officiers de prêts, ainsi qu'à la présentation des résultats. Une fois les hypothèses de l'étude établies, nous sommes maintenant en mesure d'expliquer la méthodologie employée pour la présente étude.

Ainsi, le chapitre trois expose la méthodologie de l'étude quantitative et le protocole pour confirmer nos hypothèses. Après la formulation de notre cadre conceptuel et de nos interrogations et hypothèses de recherche, ce chapitre expose la méthodologie pour cerner l'objet de la présente étude, qui consiste à évaluer l'effet de la qualité et de l'utilisation de l'information comptable, de la taille de l'entreprise sur la qualité perçue de l'information comptable pour l'appréciation du risque et de la décision d'octroi du crédit. Nous commençons d'abord par la justification de notre choix méthodologique, en évoquant les raisons qui militent en faveur du choix du questionnaire pour la collecte des données. Après avoir préalablement fixé les idées sur l'échantillon retenu, nous exposons les grandes lignes du questionnaire ainsi que les différentes échelles de mesure utilisées. Enfin, nous expliquons les moyens utilisés pour l'administration du questionnaire, ainsi que les tests statistiques retenus pour le traitement des données. Le chapitre quatre se focalise essentiellement sur la présentation des principaux résultats et la validité empirique de notre étude. Nous exposons en premier lieu la validation de nos hypothèses et du modèle causal. Cette phase se réalise grâce aux méthodes de corrélation, de régression simple et de régression multiple, que nous présentons auparavant. Enfin, nous discutons des résultats de la recherche, en les comparant aux résultats des recherches antérieures.

Chapitre 3

Méthodologie de l'étude quantitative de la qualité perçue de l'information comptable

Après avoir défini les aspects conceptuels associés à une recherche exploratoire, formulé les hypothèses et élaboré un modèle approprié à notre recherche, il est impératif de se pencher dès à présent sur les aspects beaucoup plus pratiques. Le choix d'une méthodologie appropriée pour mener efficacement et à bonne fin une telle investigation, nous a semblé être celle de la science expérimentale. La méthodologie de recherche porte sur les principales méthodes et procédures sélectionnées dans le but de mesurer de façon acceptable la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable dans le contexte camerounais. L'un des buts poursuivis dans cette partie est de lier la théorie scientifique à l'expérience pratique. Il est donc question dans ce chapitre d'analyser la méthodologie de la confirmation empirique des hypothèses de notre étude. Le cadre expérimental (ou méthodologie, ou matériel et méthodes) d'un mémoire ou d'une thèse est ce qu'il convient de faire pour vérifier les hypothèses postulées dans le cadre théorique (Gauthier, 1997). Lussier (1997), recommande de consigner dans cette section, tous les renseignements qui permettraient à d'autres personnes de refaire la démarche, de répéter l'expérience et d'en vérifier les conclusions. Le choix d'une stratégie de recherche se fonde essentiellement sur des options épistémologiques. Il est également conditionné par la nature de la variable étudiée, ainsi que le type d'information recherchée. Nous justifions la méthodologie que nous avons retenue, et explicitons par la suite les outils statistiques des tests que nous avons choisis pour évaluer nos hypothèses, ainsi que des tests statistiques à appliquer. La méthodologie que nous avons choisie constitue une des contributions de cette étude. La description de la procédure de cette méthodologie sera structurée en quatre grandes sections, que nous analysons ci-après.

La première section présente le design de la recherche et l'échantillon. Tenant compte du développement des instruments de mesures empiriques de la valeur perçue de l'information qui regroupe un certain nombre d'items représentant les caractéristiques qualitatives de l'information, nous justifions le choix du questionnaire pour notre étude et les étapes de sa construction. Nous décrivons par la suite les étapes de son administration (section 2).

Dans la troisième section, nous présentons les grandes lignes de notre questionnaire qui retrace les variables de notre modèle de recherche, ainsi que des items correspondants devant servir à l'opérationnalisation. Cette étape, fondée sur l'élaboration du questionnaire, a pour objectif d'opérationnaliser chacune des variables définies dans notre modèle de recherche. Par la suite, nous développons la démarche adoptée pour la collecte des données (section 4), ainsi que les tests statistiques retenus pour le traitement des données (section 5). Enfin une conclusion récapitule la méthodologie adoptée dans la présente étude.

Section 1 - Le design de recherche et la constitution de l'échantillon

La première partie de notre étude a essayé de montrer que les analystes du crédit perçoivent l'utilité de l'information comptable pour la prise de décision et pour l'évaluation du risque de crédit. A cette occasion, nous avons problématisé notre étude par la formulation d'un certain nombre de questions précises. Notre souhait est, dès à présent, d'étudier quantitativement les variables qui influencent cette perception. L'option pour une approche quantitative pour répondre à ces questionnements s'impose, dans la mesure où elle est en adéquation avec l'objectif de vérification des hypothèses de recherche (Evrard et al., 2009). Il convient de rappeler, pour fixer les idées que la démarche hypothético-déductive que nous avons retenue dans le cadre de notre étude, correspond à une logique positiviste. Selon Soler (2009), elle consiste à formuler les hypothèses et à en déduire des conclusions en utilisant des outils spécifiques adaptés. Anderson (1983), renchérit cette idée en affirmant que la démarche hypothético-déductive permet de confronter les observations du chercheur aux théories existantes. Ainsi, selon cet auteur, si les deux théories convergent, la théorie utilisée est maintenue. Par contre, le chercheur doit mobiliser une nouvelle théorie et proposer des hypothèses falsifiables. Dans le même ordre d'idée, certains auteurs avancent que le paradigme positiviste se fonde sur trois principes, comme rappelé par Ratsimandresy (2012) :

- La vérifiabilité des hypothèses, c'est-à-dire qu'une hypothèse n'a de sens que si elle peut être vérifiée empiriquement (Evrard et al., 2009) ;
- La confirmabilité des hypothèses, qui signifie qu'une proposition ne peut être confirmée que par des observations, des expériences ou par d'autres théories (Chalmers, 1976-1987) ;
- La réfutabilité des hypothèses pose qu'une théorie est considérée comme momentanément vraie, jusqu'à ce qu'elle soit infirmée par de nouvelles hypothèses (Popper et al., 1973).

1 - Le design de recherche

Les écrits de Pankoff et al. (1970) nous révèlent que la reconnaissance de l'importance des utilisateurs dans la définition de la notion d'utilité de l'information comptable remonte au début des années 1960. C'est cette prise de conscience qui a favorisé le développement de mesures empiriques de la valeur perçue de l'information auprès des utilisateurs. Ces instruments de mesure récapitulent une variété d'items représentant les caractéristiques qualitatives de l'information. Pour la réalisation de notre étude empirique, nous avons privilégié l'instrument de mesure le plus utilisé, bien entendu, les questionnaires associés aux

échelles de valeur issues des travaux de Swanson (1974), Gallagher (1974), Zmud (1978), Larcker et al.(1980).

2 - La constitution de l'échantillon

Il nous paraît donc nécessaire de nous pencher sur l'échantillon retenu pour notre étude. Ainsi, après avoir exposé l'architecture de la recherche, il nous faut maintenant indiquer comment l'échantillon a été constitué ainsi que les méthodes de collecte des données. Huot (1992) définit l'échantillon comme un groupe de personnes tiré d'une population cible sur lequel l'expérimentateur effectuera une extraction de données et prendra une ou des mesures. Royer et al. (1999) soutient à propos que le choix de l'échantillon peut déterminer le type de données récoltées et donc affecter la validité de la recherche. L'absence des données ou recherches antérieures à notre étude, nous a contraint à retenir une seule méthode pour la collecte des données : l'enquête. Elle se traduit par la constitution préalable d'un échantillon et par le suivi de l'information grâce à l'utilisation d'un questionnaire. Selon Beaud (1997), la connaissance exacte du type d'échantillon et de sa représentativité est la base d'une bonne recherche. Thiétart (2014) définit l'échantillonnage comme « l'ensemble des éléments sur lesquels les données sont recueillies ». Prenant appui sur ces idées, le secteur bancaire a été retenu dans le cadre de notre étude pour mener efficacement et à bonne fin nos recherches. Notre étude s'est particulièrement intéressée aux acteurs du marché de l'intermédiation financière qui se servent massivement de l'information comptable dans leurs pratiques régulières d'évaluation du risque de défaut. Le choix des agents de prêts comme cible de notre enquête semble être compréhensible, étant donné que ces acteurs sont, à la fois, des spécialistes en évaluation, et dont le travail repose essentiellement sur l'étude de documents comptables communiqués par les entreprises. Pour se conformer à la logique de Williams et al. (1996), nous avons choisi de ne pas sélectionner un échantillon d'officiers de prêts destinataires du questionnaire, mais de l'administrer à l'ensemble de la population étudiée. Cette décision est motivée par le désir d'obtenir un taux de réponse très élevé, étant entendu que notre enquête cible une population difficile d'accès (secret bancaire oblige) et, par conséquent, elle pourrait pâtir d'un taux de réponse assez faible. Comme le soutient Hofstedt et al. (1977), le test d'une théorie est plus puissant lorsque les unités-tests sont homogènes car l'effet des variables exogènes, telles que l'environnement de travail ou la contrainte de temps, sont dans ce cas contrôlés. Les répondants bancaires choisis dans la présente étude obéissent à cette caractéristique d'homogénéité. Les critères de la taille et de la localisation géographique ont été retenus pour définir l'ensemble des banques constituant notre population de base. Ainsi, seules les banques commerciales et d'investissement, en dehors des micro

finances, ont été retenues pour la constitution de notre échantillon. En effet, les micros finances sont exclues de notre étude pour deux raisons : elles côtoient rarement l'information comptable dans le cadre de leurs activités de prêts et les clients avec lesquelles elles font affaire sont généralement des très petites entreprises (TPE). Toutefois, bien que notre étude se focalise essentiellement sur les PME et les grandes entreprises, il est intéressant de constituer un échantillon suffisant. Le choix du secteur bancaire se justifie par le fait que la banque est une catégorie de partie prenante qui recourt par principe à l'information comptable pour l'appréciation du risque de crédit. L'intérêt porté à notre étude s'est matérialisé par un appui avec force des institutions ordinales (BEAC¹⁹, COBAC²⁰ et les dirigeants sociaux des banques) qui ont manifesté leur soutien au déroulement de l'expérimentation. Il nous a semblé d'abord nécessaire de recenser toutes les banques opérant sur le territoire camerounais. Pour atteindre cet objectif, et après élimination des micros finances, nous avons eu recours à la liste des banques arrêtée par la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ou la BEAC. De cette liste, il ressort qu'il existe quatorze banques au Cameroun. Cette liste nous a également restituée les coordonnées et la position géographique de toutes les banques opérant sur le sol camerounais. Compte tenu du nombre réduit des banques officiant au Cameroun, la taille de notre échantillon est constituée de la totalité des institutions financières, soit quatorze ; notre objectif étant de couvrir la totalité des banques et leurs succursales en activité dans les dix régions que compte le Cameroun. Pour réaliser cette étude quantitative, nous avons retenu les mêmes critères de définition de l'échantillonnage et du profil des interviewés évoqués ci-avant, lors des recherches qualitatives. A titre de rappel, pour recruter les participants à notre enquête, nous souhaitons être en contact avec les personnes que nous connaissons auparavant, afin d'éviter tout biais de désirabilité sociale. C'est ainsi que nous avons eu recours à l'annuaire des anciens étudiants de l'université catholique d'Afrique centrale. Un coup de fil passé à l'un d'eux, nous a permis de constituer rapidement notre échantillon élargi à quatorze. De la même façon et pour ratisser large, les critères ont été réajustés pour être éligible :

- L'individu doit être un employé permanent au sein du département du crédit ;
- L'individu doit être en contact avec l'information comptable ;
- S'il s'agit d'une agence, il doit y exister un département du crédit ;
- La personne doit être impliquée dans le processus d'estimation du risque de défaillance et dans les décisions d'octroi de crédit.

¹⁹Banque des Etats de l'Afrique Centrale.

²⁰Commission Bancaire de l'Afrique Centrale.

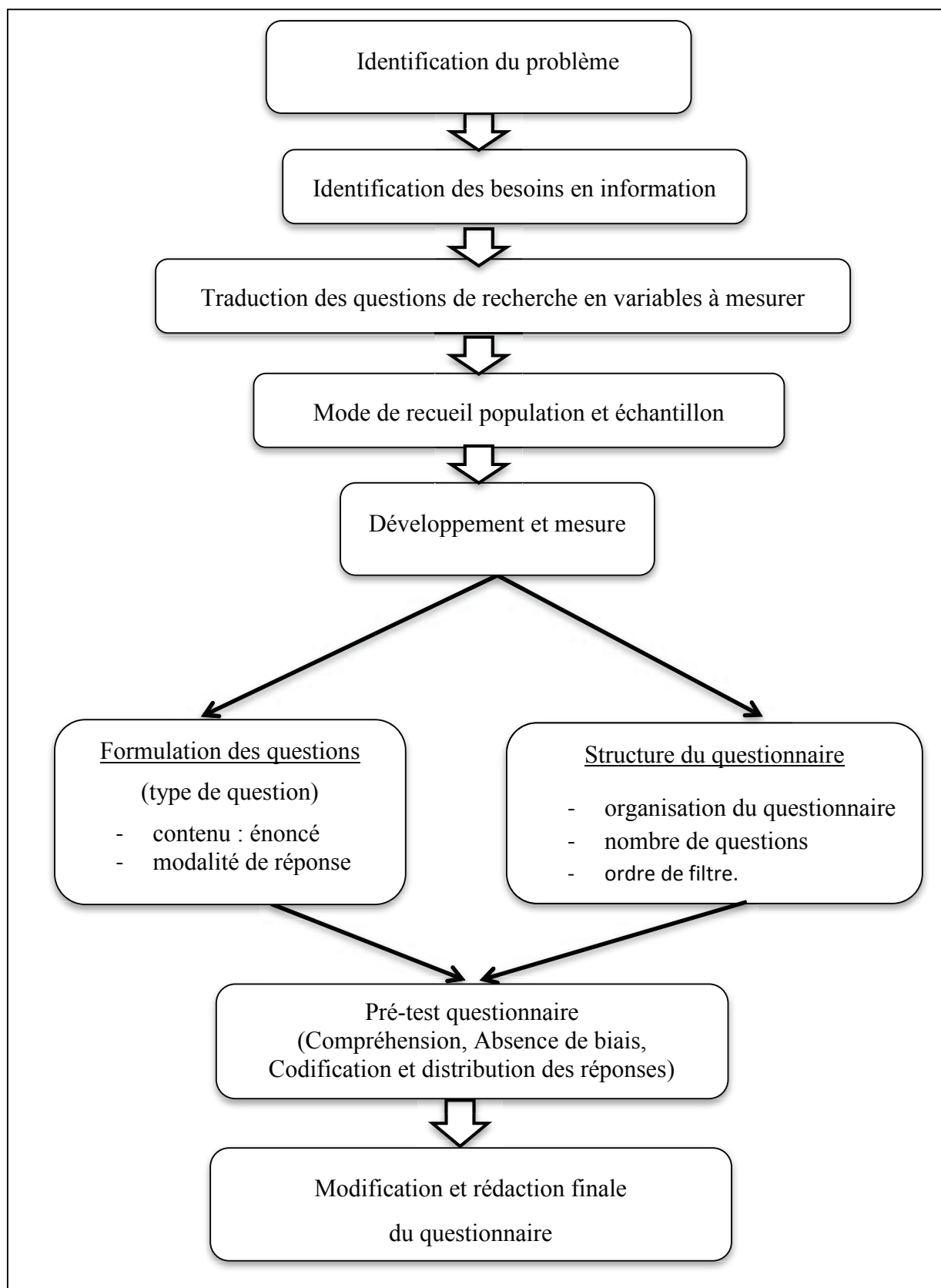
Pour la soumission ou l'envoi du questionnaire, l'échantillon était définitivement constitué de treize (13) banques dont 338 répondants, à raison de 5 analystes de crédit par banque pour les sièges et les agences situés dans les villes de Douala et Yaoundé, et de 2 pour les agences situées dans les autres villes représentant les chefs lieu de région du Cameroun. La quatorzième banque (banque camerounaise des PME) étant de création récente (2014), nous n'avons pas jugé utile de la retenir dans notre échantillon, car à notre avis, elle ne peut encore se prononcer sur la qualité de l'information comptable dans le contexte camerounais.

Nous avons opté pour l'utilisation d'un plan d'expérience formel ou *true experimental design*. C'est dire que les répondants ont été affectés de façon aléatoire au traitement, mais établis selon leur disponibilité, à l'exception des agents de prêts officiant dans les banques situées dans les zones anglophones du Cameroun (Bamenda et Buea) dont nous avons tenu à ce que les répondants s'expriment correctement en français, afin de répondre à notre questionnaire sans aucune difficulté. L'idée étant d'éviter de traduire le questionnaire uniquement pour un nombre de participants assez réduit (04).

Section 2 - Justification du choix du questionnaire

Afin de concrétiser notre étude et collecter les données utiles au test des hypothèses de notre recherche, nous avons opté pour la méthode du questionnaire, qui est l'instrument de mesure le plus utilisé. En effet, la méthode d'enquête par questionnaire permet à une personne seule, l'enquêteur, de s'adresser à un très large public dans une durée de temps limité (Roussel, 2005). L'enquête par questionnaire s'avère donc être le meilleur choix. Thiétart (2014) soutient cette idée en avançant que toute enquête se doit de respecter trois étapes, si l'on tient à obtenir un bon nombre de données pertinentes et exploitables : la construction initiale du questionnaire, un pré-test et enfin l'administration définitive du questionnaire. Pour la construction scientifique proprement dite de collecte et d'analyse des données, nous avons adopté la démarche initiée par Evrard et al. (2001), ainsi schématisée :

Figure 26 - Processus d'élaboration du questionnaire.



Source : Evrard (Y), Pras (B), Roux (E), 2001, Processus d'élaboration du questionnaire.

L'utilisation du questionnaire nous sera utile pour repérer les données et les variables d'analyse afin de les rendre manipulables par la méthode de régressions. Cette méthode d'analyse des données a été retenue dans le but de favoriser la vérification du bien fondé des hypothèses que nous avons dégagées suite à un balayage théorique de la littérature comptable et de l'analyse exploratoire sur l'impact de la qualité de l'information comptable, son utilisation ainsi que la taille de l'entreprise sur la perception de sa qualité lors de l'appréciation du risque de crédit. Nous exposons d'abord les étapes de sa conception. Nous présentons ensuite les étapes de son administration. Pour ce faire, nous nous sommes largement inspiré de la structure de présentation élaborée par Ratsimandresy (2012), en prenant soin, bien entendu, de l'adapter à notre étude.

1 - Les étapes de la construction du questionnaire

Pour tester notre modèle et nos hypothèses de l'étude, le questionnaire nous a semblé l'instrument le plus approprié à notre recherche. En effet, selon Evrard et al. (2000), le questionnaire est un outil de recueil d'information structuré, et particulièrement adapté à une démarche descriptive et explicative d'un phénomène. Malhotra (2004) renchérit en avançant que le questionnaire présente une série de questions formalisées destinées à obtenir des informations auprès des répondants. Ce même auteur ajoute que le questionnaire est un élément du processus de collecte de données, lequel comprend également des instructions pour sélectionner, approcher et interroger les répondants, des cadeaux ou rétributions offerts aux répondants, ainsi que des supports de communication, tels que des cartes, des images, des publicités et des enveloppes-réponses (pour les sondages par correspondance). Aussi, selon Evrard et al. (2009), le questionnaire est la traduction de la question de recherche en variables à mesurer. Il convient néanmoins de rappeler que l'élaboration du questionnaire n'est pas aisée, comme le soutient Rousseau (1967-1761). Il faut avoir déjà beaucoup appris de choses pour savoir demander ce qu'on ne sait pas. En tout état de cause, lors de l'élaboration du questionnaire, on doit veiller à ce qu'il reflète fidèlement et uniquement l'objet de la recherche, afin de traiter des points qui s'écartent de l'étude. Pour éviter un tel débordement, un préalable s'impose : définir d'abord les informations à étudier et énoncer par la suite des hypothèses. Cette phase a déjà été réalisée dans la première partie de notre étude. Dans le même ordre d'esprit, et selon Churchill (1979), le questionnaire doit également susciter et maintenir l'intérêt du répondant. Cela exige donc une parfaite formulation des questions, afin d'éviter les différents biais comme les redites ou l'emploi des mots ou expressions non adaptés. Pour notre étude, nous avons essayé de construire un questionnaire qui possède toutes les qualités d'un bon outil de collecte de données. En fait, pour son élaboration, nous

nous sommes d'abord inspirés des connaissances dictées par les ouvrages de méthodes de recherche en sciences de gestion, ensuite des questionnaires conçus et expérimentés dans des études empiriques passées, et enfin de la littérature arborant les aspects de notre recherche. C'est pour satisfaire à cette exigence, que pour l'élaboration du questionnaire de notre recherche, nous adoptons entièrement les étapes préconisées par Churchill (1979) ainsi qu'il suit :

- La spécification de l'information recherchée ;
- Le type de questionnaire et son mode d'administration ;
- Le contenu des questions individuelles ;
- La forme de réponse à chaque question ;
- La formulation de chaque question ;
- La séquence des questions ;
- Les caractéristiques physiques du questionnaire ;
- Le pré-test du questionnaire (que nous rattachons aux étapes d'administration du questionnaire).

Afin de mieux cerner la logique qui caractérise la construction du questionnaire de notre recherche, une présentation détaillée de ces différentes étapes s'avère nécessaire.

1.1- La spécification de l'information recherchée

A titre de rappel, soulignons que l'objectif de notre recherche est d'étudier la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable, lors de l'évaluation du risque et de la décision d'octroi de prêt, et d'analyser les variables qui l'influencent. Après une analyse qualitative de cette perception dans la première partie de notre étude, il convient dès à présent de recueillir des données de nature quantitative. Afin de s'assurer que les données recueillies sont fiables et cadrent bien avec l'objet de notre étude, une élaboration du questionnaire de façon rigoureuse s'impose, car selon Jolibert et al. (2006), elle doit permettre de placer tous les répondants dans la même situation, pour pouvoir réaliser une comparaison des réponses.

1.2- Le type de questionnaire et son mode d'administration

La complexité du sujet étudié et l'interaction nécessaire avec le répondant conditionnent la forme du questionnaire et son mode d'administration. Evrard et al. (2009) ont défini plusieurs modalités auxquelles un mode de transmission peut se manifester :

- Avec un enquêteur soit en face à face, soit par téléphone : dans ce cas, il y a une interaction entre l'enquêteur et le répondant. L'enquête en face à face peut se dérouler dans un endroit privé (salle de réunion ou d'attente de l'entreprise, domicile de l'enquêté, bureau, etc...) ou dans un endroit public (dans un restaurant, dans un café, dans la rue, etc...). D'après Evrard et al. (2009), la difficulté de ce type d'enquête est l'accès au répondant, car souvent les gens sont réticents à répondre à une enquête. Aussi, il est possible qu'il existe des biais, tant du côté de l'enquêteur, cas notamment des préjugés, que de l'enquêté, cas où il perçoit autrement l'enquêté. C'est pour cette raison que l'enquêteur doit privilégier une parfaite relation avec l'enquêté, dans le but de garantir la fiabilité des réponses et réduire autant que faire se peut, les biais. Pour ce qui est de l'enquête par téléphone, il convient d'abord de rappeler que cette méthode est généralement retenue pour les études grand-public. La constitution de l'échantillon est généralement faite de façon aléatoire. Elle présente néanmoins l'avantage d'être moins coûteux et qui plus est, on peut rappeler une réponse, si difficulté dans l'énoncé d'une réponse. Aussi, il est recommandé d'écourter la durée de l'enquête. Il peut aussi arriver que l'enquêteur bute sur certains répondants qui ne sont pas joignables.
- De manière auto-administrée : dans ce cas, le questionnaire est envoyé aux répondants par voie postale ou par internet. Une fois complété, il est ensuite renvoyé par le répondant. Pour ce qui est de l'enquête par voie postale, il convient d'abord de rappeler qu'elle génère un coût assez réduit par comparaison à l'enquête face à face. Toutefois, et selon Evrard et al. (2009), le taux de réponse est souvent faible pour prétendre à une représentativité des répondants. Il existe néanmoins une possibilité de relance dès lors qu'on observe une absence de réaction du répondant. Dans le sens également d'optimiser le taux de réponse, une enquête par téléphone peut être envisagée. Quant à l'enquête par internet, il faut souligner pour apprécier que le développement des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) favorise de plus en plus le recours d'internet pour les enquêtes. Ce mode d'enquête peut se réaliser soit par l'envoi direct d'un mail aux répondants, soit par la publication du questionnaire sur un site web conçu pour la cause, et dont on communique le lien au répondant. Ce procédé d'enquête est très intéressant dans la mesure où il réduit sensiblement les coûts et permet de contacter le maximum de personnes en très peu de temps. Mais, pour

que cette méthode soit efficace, il convient au préalable que tous les répondants soient connectés à internet, au risque d'induire un biais au niveau de l'échantillonnage.

Quant à nous, les données utilisées pour organiser la réponse à notre question de recherche sont collectées d'une part par le biais d'un questionnaire remis en personne (enquête en face à face) et, d'autre part par le biais d'un questionnaire auto-administré envoyé par internet. C'est ainsi que nous avons privilégié d'abord l'enquête en face à face pour les répondants ou agents de prêts officiant dans les départements du crédit du siège et des agences des banques (essentiellement dans les villes de Douala et Yaoundé). Cette façon de recueillir les informations garantit, selon D'ambroise (1996) une certaine fiabilité et une clarté des réponses. Pour les agents de prêts officiant dans les départements du crédit des succursales des banques situées dans les autres villes faisant office de chef lieu de région du Cameroun, nous avons opté pour une enquête par internet, après avoir pris soin de prévenir les répondants par un coup de fil de l'envoi du questionnaire ou de relance en cas de silence de ce dernier. Le choix de ces deux modes d'administration du questionnaire se justifie pour deux raisons : la première raison tient compte de la taille relativement réduite de la population (13 banques) et la seconde de la nature de leurs activités (secret bancaire) qui obligent à exercer un plus grand contrôle sur les sujets afin d'assurer un nombre minimal de répondants autorisant une analyse statistique (>64). De plus, étant donné la répartition géographique relativement disproportionnée et très disparate des sujets potentiels, l'envoi du questionnaire par internet a été privilégié au détriment de l'envoi par courrier postal, afin d'avoir un temps de réponse très court entre le moment où le sujet accepte de participer à l'enquête et celui où il reçoit le questionnaire. Quelque que soit le mode d'administration, un premier contact téléphonique a été établi avec les répondants choisis dans notre réseau social, afin de les informer personnellement de l'objet de la recherche mais surtout pour garantir un taux de réponse élevé et aussi négocier un rendez-vous pour les enquêtes en face à face. Une fois le contact téléphonique fait et les répondants informés de l'objet de la recherche, un questionnaire leur a été remis en main propre le jour du rendez-vous en s'assurant de la bonne compréhension du processus. Quant au questionnaire transmis par internet, un premier rappel a été fait le jour même du transfert. Un second rappel a ensuite eu lieu 10 jours après la transmission, pour ceux des répondants n'ayant pas réagi de façon spontanée. Dans le but de motiver davantage la réponse au questionnaire, nous rassurons toujours les sujets de leur faire parvenir une copie résumée des résultats de nos enquêtes, s'ils le souhaitent, afin qu'ils puissent améliorer leurs activités professionnelles.

1.3- Le contenu du questionnaire

La confidentialité des enquêtes, à travers l'anonymat des sujets enquêtés, constituant une des conditions qui favorise l'opinion des acteurs, nous prenons toujours soin de rappeler tout au début du questionnaire, l'objet réel de notre étude. En fait, le terrain d'étude que nous avons choisi met en exergue des acteurs très sensibles. Considérant qu'il est assez difficile de construire un questionnaire exhaustif et afin de ne pas alourdir ce dernier, nous nous sommes efforcés de formuler des questions qui n'imposent aucune réflexion au répondant. Nous avons donc conçu un questionnaire constitué de vingt neuf questions. Le contenu est essentiellement composé des échelles de mesure, que nous présentons dans la description des sections du questionnaire. Le questionnaire est construit sur deux grandes parties : la première porte sur le profil sociodémographique et professionnel du répondant et la seconde partie concerne les principales variables de recherche. Ces questions de fond permettent de récolter l'avis des agents de prêts sur la perception de la qualité de l'information comptable pour l'analyse du risque et la décision d'octroi de crédit.

1.4- La forme de réponse à chaque question

Pour l'élaboration du questionnaire, on peut opter pour les questions ouvertes ou fermées, ou parfois un mélange des deux :

- La question ouverte : dans cette optique, la personne interrogée est libre de répondre dans les propos qu'elle choisit et aussi longtemps qu'elle le désire. Elle est très sollicitée dans les recherches exploratoires ;
- La question fermée : avec ce procédé, la personne interrogée doit faire un choix entre un nombre limité de réponses préconçues par l'enquêteur. Ce type de question est généralement sollicité lorsque le type d'information dont on a besoin est formulé avec précision.

Toutefois, les questions fermées sont plus appropriées pour les études quantitatives, car elles permettent de standardiser l'information et de générer des réponses simples et codifiables. Aussi, et selon Fenneteau (2002), elles permettent d'interroger un grand nombre de personnes. Dans le cadre de notre étude, et dans la mesure où nos variables décrivent des faits précis, nous avons porté le choix sur les questions fermées qui se caractérisent par deux modèles d'échelles :

- les échelles nominales : sollicitées habituellement pour les variables de contrôle, elles permettent, selon Jolibert et al (2006), de standardiser l'information et de générer des réponses simples et codifiables. Nous les avons retenues pour les variables sociodémographiques de notre étude ;
- L'échelle d'intervalle ou échelle mixte : on la définit comme une échelle de notation qui traduit l'intensité du jugement du répondant pour une proposition. Evrard et al. (2009) l'assimile à une forme d'échelle bidirectionnelle, avec deux pôles opposés comme : tout à fait d'accord – pas du tout d'accord. Les extrémités sont citées verbalement, tandis que les niveaux intermédiaires sont représentés par des chiffres. Dans le cadre de notre recherche, nous avons adapté cette échelle bidirectionnelle d'Evrard dont les extrémités, bien que citées verbalement, sont représentées par les variables qui caractérisent notre étude. Ainsi, nous avons opté pour l'échelle de likert à 7 échelons, avec aux extrémités des concepts antonymes comme à titre d'illustration : pertinent et non pertinent, fiable et non fiable. Ce choix se justifie par le fait que cette échelle est couramment utilisée dans le domaine des recherches en sciences de gestion et qui plus est, présente l'avantage d'être simple, facile à comprendre et à interpréter. En dehors de la forme de question représentée par l'échelle de Likert, pour d'autres questions, c'est la forme dichotomique à deux éventualités (oui, non) qui est retenue.

1.5- La formulation de chaque question

Cette étape est d'une importance capitale, car une mauvaise formulation des questions peut induire des biais dans l'étude. Afin de formuler efficacement des questions, trois conditions semblent nécessaires, tels qu'énoncées par Evrard et al. (2009) :

- Elles doivent être comprises par la personne interrogée. Il faut ainsi veiller à utiliser des formules claires, courtes et simples ;
- Les réponses aux questions doivent être connues par le répondant ;
- Les questions ne doivent pas induire des biais dans les réponses.

Habituellement et comme nous l'avons analysé ci-avant, deux principales questions sont généralement employées : les questions ouvertes et les questions fermées. Dans le cadre de notre étude, il faut rappeler que l'essentiel de nos variables retrace des faits précis. C'est la

raison pour laquelle nous avons opté pour les questions fermées que nous présentons dans ces différents aspects :

- Pour certaines questions, le répondant doit opérer un choix entre un nombre restreint de réponses prédéfinies ;
- Pour d'autres, le choix peut être multiple ;
- Pour d'autres encore, nous avons adopté la forme dichotomique à deux possibilités (oui ou non) ;
- Enfin, une dernière catégorie de question est schématisée par l'échelle de Likert.

1.6 - L'ordre séquentiel des questions

L'élaboration du questionnaire n'obéit à aucun ordre théorique préétabli. Le chercheur étant libre d'organiser la disposition de ses questions, nous avons choisi de débiter d'abord par la collecte des informations sur le répondant, ensuite par les généralités qui s'apparentent à notre étude, et enfin par la formulation de façon progressive des questions essentielles de notre étude. Churchill (1979) recommande à propos que le questionnaire doit susciter et maintenir l'intérêt du répondant, et pour cela une certaine logique doit être maintenue dans l'ordre des questions. Nous avons également tenu à ce que la réponse au questionnaire n'excède pas 40 minutes.

1.7 - Les caractéristiques physiques du questionnaire

La conception du questionnaire s'est réalisée dans l'ordre séquentiel défini ci-avant. Dans ces conditions, l'architecture de notre questionnaire se décompose ainsi :

- La carte de visite du chercheur principal et du superviseur. Cette partie indique nos noms, nos coordonnées, ainsi que nos statuts ;
- La présentation du but de l'enquête. A ce stade, nous avons fixé les idées sur l'objet de notre étude, sans être exhaustif. Par la même occasion, d'une part nous rappelons que nous effectuons une étude sur la qualité perçue de l'information comptable en matière d'appréciation du risque et de prise de décision d'octroi de crédit sans révéler aucune information confidentielle et, d'autre part nous formulons des recommandations, ainsi que certaines mises au point utiles pour remplir le questionnaire en toute quiétude ;

- Le fond du questionnaire : il est constitué de deux parties. La première concerne les informations sociodémographiques sur le répondant, et la seconde porte sur la problématique de l'étude proprement dite.

A titre de rappel et dans le but de faciliter la lecture et les réponses, les questions sont présentées avec des échelles de likert chiffrées de 1 à 7 à encercler. C'est le même questionnaire qui a servi pour les enquêtes en face à face ainsi que pour les enquêtes par envoi de courrier électronique. La plupart des questions sont conçues de telle sorte que les répondants aient tout simplement à cocher ou à encercler les cases correspondants à leur choix.

2 - Les étapes de l'administration du questionnaire

2.1- Le pré-test du questionnaire

Selon Huot (1992), le prétest est une expérimentation à petite échelle pour vérifier les détails et faire les mises au point. Afin de s'accommoder aux recommandations de Churchill (1979) relatives aux démarches de validation d'une étude, nous avons opté pour la réalisation d'un pré-test. Selon cet auteur, le pré-test sert à réduire autant que faire se peut les erreurs systématiques associées à la conception et à la confirmation du questionnaire. Avant de réaliser l'enquête proprement dite auprès de l'échantillon retenue pour notre étude empirique, nous avons d'abord soumis, pour le compte d'un test préliminaire, le questionnaire à trois chercheurs dont l'un est membre de notre laboratoire de recherche (IRGO), et les deux autres respectivement enseignant-chercheur à l'UQAM (l'Université de Québec A Montréal) et HEC (Hautes Etudes Commerciales) de Montréal. Nous l'avons ensuite soumis à quatre officiers de prêtres officiant dans les banques camerounaises respectivement d'origine anglo-saxonne, européenne, africaine et camerounaise. Il leur a été demandé de raisonner tout haut. Le questionnaire du pré-test a été construit sur la base des résultats de l'étude qualitative. Les principaux objectifs poursuivis dans cette phase étaient les suivants :

- Concernant la problématique et les hypothèses de la recherche : tester la validité, la pertinence et la fiabilité des échelles de mesure de la variable essentielle, à savoir la qualité perçue de l'information comptable, et tester les hypothèses de base de la recherche (H1, H2, H3) ;
- Concernant la rédaction du questionnaire : tester si la compréhension du questionnaire ne pose aucun problème particulier, et procéder à la correction des

questions dont la compréhension est ambiguë ; tester l'architecture du questionnaire, c'est-à-dire l'enchaînement des questions, ainsi que le vocabulaire employé ; tester les réactions et les hésitations des sujets ;

- Evaluer la clarté des questions posées, le temps pris pour remplir le questionnaire, la longueur de l'instrument de mesure et les tendances générales des réponses ;
- Concernant la distribution du questionnaire : tester les critères de recrutement des enquêtés et les modalités de soumission du questionnaire.

Nous avons également sollicité les suggestions des répondants pendant cette phase, pour l'amélioration de la présentation du questionnaire. C'est ainsi que certains répondants ont répondu au questionnaire en y ajoutant des commentaires. Aussi, les résultats n'étaient pas suffisamment consistants pour autoriser des analyses statistiques. En conclusion, le mode de recrutement comme d'administration se sont avérés satisfaisants et ont donc servi de référence à l'organisation de l'enquête finale par questionnaire. Une fois les correctifs utiles effectués, l'outil final de mesure pré-testé était prêt à être administré et il ne nous restait qu'à passer à la phase proprement dite du test, en veillant à ce que soit représentée dans le quota retenu une bonne diversité de la population (origine des banques).

2.2 - La rédaction du questionnaire

La rédaction du questionnaire est une phase délicate dans la mise en œuvre d'une enquête par sondage. Pour cela, il convient en particulier d'éviter le biais de formulation afin de ne pas fausser les résultats et de bien choisir le mode de recueil des données et l'échelle de mesure afin d'optimiser le nombre de répondants (Loyer, 2006). Selon ce même auteur, afin d'éviter des biais dans la formulation des questions, le vocabulaire employé doit être celui utilisé par les personnes interrogées. Dans le même ordre d'idée, on doit éviter les termes techniques ou peu employés, ou l'utilisation de thèmes vagues, imprécis, ambigus qui nécessitent une définition ou une formulation de questions trop longues. Le but du questionnaire était triple :

- Déterminer l'impact des qualités de l'information comptable sur la perception de celle-ci par les agents de prêts ;
- Déterminer la fréquence d'utilisation de l'information comptable et son influence sur la perception des agents de prêts de sa qualité ;

- Déterminer si la taille de l'entreprise influence la perception de la qualité de l'information comptable.

Prenant appui sur ces objectifs, nous avons rédigé un questionnaire comprenant 29 questions réparties en quatre parties, dont les trois dernières parties retracent les trois objectifs cités plutôt. Le questionnaire d'origine est indiqué en annexe 1.

Le pré-test a révélé la parfaite compréhension générale de notre plan d'expérience, la bonne architecture des différentes parties de notre questionnaire et la bonne compréhension des questions formulées, ainsi que le vocabulaire employé. Certains répondants ont éprouvé la difficulté de compréhension de certains concepts ou échelles de mesure. Il est ainsi apparu utile de les clarifier, voir les peaufiner pour le questionnaire final. Aussi, le questionnaire dans sa version finale a tenu compte des recommandations pour sa bonne présentation et nous a ainsi permis d'avoir un instrument de collecte aussi clair que possible.

2.3 - La justification du terrain d'étude

Nous avons opté pour l'étude de la perception de la qualité de l'information comptable pour la prise de décision d'octroi de crédit appliquée au cas camerounais. Nous avons retenu uniquement le secteur bancaire pour notre étude. Ce choix est motivé par un certain nombre de raisons. D'abord, il convient de préciser que l'intérêt porté au secteur bancaire pour notre étude vient de leur prédominance en tant que mode de financement de l'économie dans le contexte camerounais. Malgré la création récente des bourses de valeurs dans la zone CEMAC²¹ (dont le siège est à Libreville) et au Cameroun (Douala Stock Exchange dont le siège est à Douala), la presque totalité des entreprises se financent encore par le crédit bancaire. Il se trouve que ce n'est que dans ce secteur que l'on peut apprécier la qualité de l'information comptable, produite sur le terrain camerounais. Toutefois dans ce secteur, nous avons exclu les micro finances et les établissements financiers (société nationale d'investissement, etc.) pour la constitution de notre échantillon, dans la mesure où celles-ci côtoient rarement l'information comptable dans leurs activités de prêts bancaires. Nous avons choisi de soumettre notre questionnaire à toutes les banques qui existent sur le territoire camerounais, afin que notre population intègre celles qui manifestent la volonté d'accorder les crédits aux PME. Le but étant de tester la contingence qu'apporte la taille de l'entreprise.

²¹Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale.

Section 3 - Description des grandes parties du questionnaire

A partir du cadre conceptuel présenté ci-avant, nous envisageons étudier l'impact de trois variables sur la perception de la qualité de l'information comptable par l'un des utilisateurs de l'information comptable, à savoir l'officier de prêts bancaires. Dans ce qui suit, nous allons donc analyser les mesures appropriées aux variables sélectionnées dans notre étude, notamment la variable socio-démographique, la variable qualité de l'information comptable, les variables liées à l'utilité perçue et à l'utilisation de l'information comptable, et la variable liée à la taille de l'entité. La première page, par contre, présente les directives éthiques du questionnaire par un énoncé de l'objet de l'étude, du temps estimé pour le remplir, de l'engagement de confidentialité et des contacts du principal chercheur et de son encadreur.

Cette description vise un objectif précis : l'élaboration des outils de mesure pour l'analyse des hypothèses. Elle constitue ainsi, une phase intéressante de notre étude. Elle consiste donc à sélectionner les échelles qui sont adaptées à notre étude. Ces échelles sont pour la plupart celles expérimentées et confirmées dans des études antérieures. Toutefois, quand la littérature ne suggère pas d'échelles correspondant au concept étudié, il faut en créer. L'étude exploratoire que nous avons menée nous a ainsi permis d'en générer. Pour opérationnaliser donc chacune des variables de notre modèle de recherche, nous avons conçu un questionnaire qui regroupe, au delà des questions sociodémographiques relatives au répondant et à l'entité, trois parties. La première partie s'intéresse aux caractéristiques de la banque et de la nature du crédit. La seconde partie mesure la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable à travers les caractéristiques essentielles et désirables évoquées par la littérature comptable. La troisième partie sert à mesurer son utilité perçue sur deux dimensions : l'évaluation du risque de crédit et la prise de décision. La perception en elle-même est mesurée grâce aux échelles sémantiques différentielles à sept points. Il nous faut donc maintenant analyser dans cette partie les échelles de mesure que nous avons retenues pour mesurer les concepts que nous souhaitons étudier. Dans un premier temps, nous analysons les variables sociodémographiques, ensuite nous présentons les échelles de mesure de la variable qualité de l'information comptable. Nous exposons par la suite les échelles de mesure de la variable utilité perçue de l'information comptable, et enfin celles de la variable utilisation de l'information comptable, ainsi que de la taille de l'entreprise.

1 - Les variables socio-démographiques, académiques et professionnelles

La première partie du questionnaire nous permet de récolter certaines informations d'ordre social, démographique, académique et professionnel sur les répondants et sur l'entreprise telles que l'âge, le sexe, la formation académique et professionnelle, l'ancienneté dans le secteur bancaire et au sein du département du crédit, le montant limite du crédit à octroyer. Des informations sur les banques sont aussi sollicitées afin de les catégoriser. Une question sur le rang dans le secteur bancaire permet de vérifier la concordance avec le nombre fixé pour l'échantillon. Le nombre de propositions de prêts analysés et approuvés, la nature du crédit sollicité et accordé, la composition de la clientèle, le nombre d'années d'existence et le chiffre d'affaires de la banque complètent ces informations de portée générale. Nous avons opérationnalisé ces variables comme suit :

Tableau 12 - Le sexe

Items	Echelle
Vous êtes : Un homme ? Une femme ?	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 13 - L'âge

Items	Echelle
A quel groupe d'âge appartenez-vous ? : 20 à 39 ans 40 à 60 ans 61 ans et plus	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 14 - L'ancienneté

Items	Echelle
Quelle est votre ancienneté dans le secteur bancaire et au sein du département du crédit ? : de 1 à 5 ans de 5ans à moins de 10 ans de 10 ans à 40 ans.	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 15 - La formation

Items	Echelle
Avez-vous suivi une formation scolaire et professionnelle ?	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 16 - Responsabilité au sein de la banque

Items	Echelle
Quel poste occupiez-vous avant au sein de la banque et actuellement dans le département du crédit ?	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 17 - Montant limite du crédit à octroyer

Items	Echelle
Quelle est votre limite individuelle en matière d'octroi de crédit ? De 0 à 1 000 000 FCFA de 1 000 000 à moins de 10 000 000 FCFA de 10 000 000 à moins de 20 000 000 FCFA de 20 000 000 à moins de 30 000 000 FCFA de 30 000 000 à moins de 40 000 000 FCFA de 40 000 000 à 75 000 000 FCFA.	Echelle nominale

Source : l'auteur.

Tableau 18 - Les informations sur la banque

Items	Echelle
Quel est votre chiffre d'affaires ? Quel est votre rang dans le secteur bancaire ? Quel est le nombre de proposition de prêts analysé et approuvé ? Quelle est la nature du crédit sollicité et accordé ? Depuis combien d'année existez-vous ? Quelle est la composition de votre clientèle ? Prenez-vous seul la décision d'octroi de crédit ou en comité ?	Echelle nominale

Source : l'auteur.

2 - La variable qualité de l'information comptable

Un certain nombre de travaux se sont intéressés à l'étude de la qualité de l'information comptable pour la prise de décision. A titre de rappel, la qualité de l'information financière est un sujet qui a été largement discuté dans les théories comptables et financières. Ces théories affirment d'une part que la qualité de l'information financière (la transparence financière et le niveau de divulgation) permet de réduire l'asymétrie d'information entre l'entreprise et ses actionnaires et, d'autre part, qu'elle permet de réduire le coût du capital à travers la réduction des coûts de transaction dans l'entreprise et le niveau du risque chez les investisseurs (Ashbaugh et al., 2004). Ainsi, nous pouvons utiliser des mesures développées dans la littérature pour évaluer la qualité de l'information comptable. De ce fait, il existe un nombre assez considérable d'échelles qui mesurent le concept de qualité de l'information comptable. Pour la construction donc de notre échelle, nous nous sommes largement inspiré des outils développés par Swanson (1974), Gallagher (1974) et Zmud (1978). Il s'en suit que la qualité de l'information comptable est désagrégée en 18 items, dont chacune constitue l'un des pôles d'une échelle sémantique. Ces 18 échelles sont utiles pour mesurer les qualités intrinsèques de l'information ainsi que la qualité de son organisation et de son support.

2.1 - Les qualités intrinsèques

Afin de mesurer efficacement les qualités intrinsèques de l'information comptable, nous avons reproduit dans notre questionnaire une sélection des caractéristiques utilisées dans la littérature comptable. Nous regroupons ci-après ces items sous les grandes dimensions de la qualité de l'information comptable extraites des recherches initiées par Gallagher (1974) et Zmud (1978).

2.1.1- Pertinence de l'information

De par sa définition, la pertinence est un concept multidimensionnel. La littérature propose plusieurs échelles de mesure de la pertinence de l'information comptable, composée de 4 items pour évaluer cette dimension :

- Information pertinente (Swanson, 1974 ; Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978 ; Larcker et al., 1980) ;
- Exacte (Swanson, 1974 ; Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978) ;
- Objective (Zmud, 1978)
- Et fiable (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978).

On peut observer que cette dimension intègre l'exactitude (fiabilité), qui, comme nous l'avons exposé dans la première partie de cette étude, constitue l'une des qualités fondamentales de l'information comptable.

2.1.2- Opportunité temporelle de l'information

Pour évaluer cette dimension, nous avons retenu 2 items sans doute les plus accomplis :

- Information courante, proposée par Gallagher (1974) ; Zmud (1978) ;
- Présentée à temps conçu par Swanson (1974) ; Gallagher (1974) ; Zmud (1978).

2.1.3 - Signification de l'information

Pour la construction de notre échelle, nous avons adopté les 3 dimensions proposées par ces mêmes auteurs :

- Information logique (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978) ;
- Significative (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978 ; Larcker et al., 1980) ;
- Instructive (Swanson, 1974 ; Larcker et al. 1980) ;

2.1.4 - Quantité de l'information

Pour l'élaboration de notre échelle de mesure de cette dimension, nous nous sommes inspirés de l'échelle conçue par Zmud (1978) et Gallagher (1974) en reproduisant dans notre questionnaire, les deux items :

- Information complète ;
- Information suffisante.

2.1.5 - Coût de l'information

La seule échelle mesurant spécifiquement cette dimension est celle initiée par Swanson (1974) et Gallagher (1974), à savoir : information concise. Nous avons également retenu cet item pour l'élaboration de notre échelle.

2.2 - L'organisation de l'information

L'organisation de l'information comptable n'est rien d'autre qu'une activité d'agrégation à effectuer sur une information à communiquer tout en privilégiant la clarté et la qualité de l'arrangement de celle-ci dans le but de garantir son utilité pour l'utilisateur. La littérature comptable nous restitue 3 principaux critères qui permettent d'évaluer la dimension qualité de l'organisation de l'information comptable :

- Ordonnée (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978) ;
- Claire (Swanson, 1974 ; Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978, Larcker et al., 1980) ;
- Agrégée (Barefield, 1972 ; Ahituv, 1980).

Ces items sont également retenus pour la construction de notre échelle.

2.3 - Le support de l'information

Des études ont confirmé qu'un support de qualité dans la présentation de l'information comptable renforce favorablement la qualité globale de cette information et potentiellement accroît considérablement la perception de son utilité.

Les chercheurs qui se sont intéressés à cette dimension ont défini 3 items qui permettent de l'évaluer :

- Lisibilité (Swanson, 1974 ; Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978, Larcker et al., 1980) ;
- Simplicité (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978) ;
- Volume et nombre (Gallagher, 1974 ; Zmud, 1978).

Pour la construction de notre échelle de mesure du support de l'information, nous avons reproduit les mêmes items.

3 - La variable utilité perçue de l'information comptable

Dans leurs travaux sur l'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision, Swanson (1974), Gallagher (1974), Zmud (1978), Larcker et al. (1980), ont étudié la perception de cette dimension. Pour mesurer cette dimension, ils ont retenu neuf qualités :

- Pertinente ;
- Informative ;

- Significative ;
- Importante ;
- Utilisable (Larcker et al., 1980) ;
- Objective ;
- Valable ;
- Complète ;
- Crédible (Ansari, 1977).

Nous avons reproduit fidèlement ces items pour l'élaboration de notre échelle de mesure de cette dimension.

4 - La variable utilisation de l'information comptable

De l'analyse de la littérature comptable, il ressort qu'un nombre considérable d'études antérieures se sont préoccupées de l'utilisation réelle de l'information comptable. Nous n'avons pas l'intention dans cette recherche, de nous intéresser à proprement parlé à l'utilisation de l'information comptable. Toutefois, si l'on retient, comme nous l'avons assez développé dans la première partie, qu'elle peut constituer un facteur susceptible d'influencer la perception de l'utilité de l'information comptable, nous avons formulé une question à cet effet, permettant aux répondants de cocher sur une échelle à sept points d'ancrage la fréquence d'utilisation de l'information comptable, d'une part, dans leur prise de décision d'octroi de crédit et, d'autre part, dans l'évaluation du risque de crédit.

5 - La variable taille

Enfin, nous avons rajouté une dimension « la taille de l'entreprise », qui est ressortie dans notre étude exploratoire. Une question spécifique a été formulée à cet effet : « quelle est la composition de votre clientèle (PME ou grandes entreprise) ? ». La mesure de cette dimension permet de cerner l'attitude des agents de prêts face à l'information comptable communiquée par les entreprises (petites ou grandes). Ainsi l'attitude positive traduit l'intérêt et l'attitude négative correspond à un manque d'intérêt des agents de prêts envers l'information comptable.

Le tableau ci-dessous résume la liste des principales variables explicatives utilisées dans notre étude.

Tableau 19 - Liste des principales variables explicatives

Variables explicatives	Dimensions	Sous-dimensions	Items
Variables socio-démographiques			<ul style="list-style-type: none"> • sexe • âge • ancienneté des agents de prêts • montant limite du crédit à octroyer • prise de décision d'octroi de crédit seul ou en comité • responsabilité au sein de la banque • formation suivie • chiffre d'affaires • rang dans le secteur bancaire • nombre de proposition de prêts analysé et approuvé • nature du crédit sollicité et accordé • nombre d'année d'existence de la banque • composition de la clientèle.
Qualité de l'information comptable	Qualité intrinsèque	Pertinence de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • information pertinente • exacte • objective • fiable
		Opportunité temporelle de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • information courante • information présentée à temps
		Signification de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • information logique • significative • instructive
		Quantité de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • information complète • information suffisante
		Coût de l'information	<ul style="list-style-type: none"> • information concise
	Organisation de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • ordonnée • claire • agrégée 	
	Support de l'information comptable	<ul style="list-style-type: none"> • lisibilité • simplicité • volume et nombre 	

Utilité perçue de l'information comptable		<ul style="list-style-type: none"> • pertinente • informative • significative • importante • utilisable • objective • valable • complète • crédible
Utilisation de l'information comptable		<ul style="list-style-type: none"> • fréquence d'utilisation
Taille		<ul style="list-style-type: none"> • PME • Grande entreprise

Source : l'auteur

Section 4 - Collecte des données

Après avoir analysé tous les détails de planification et de mise à l'essai, il faut passer à l'étape de l'expérimentation proprement dite. Dans le but de pouvoir répondre à la question de recherche posée plus tôt, nous essayons de recueillir l'opinion des agents de prêts en ce qui a trait à la qualité perçue de l'information comptable. C'est donc dire que nous envisageons d'interroger une population ciblée afin de récolter leur opinion. Par conséquent, Il nous paraît d'abord utile de définir le type de notre recherche. L'objectif visé dans la présente étude étant la mesure de la perception des répondants, il s'en suit que notre recherche est de type causal, puisque nous souhaitons établir une relation de cause à effet entre les attributs de la qualité et de l'utilisation de l'information comptable, la taille de l'entreprise d'une part et la qualité perçue d'autre part. Dans le but de repérer cette relation, nous avons retenu l'expérimentation comme méthode de collecte de données. Elle permet à un chercheur de fixer la relation de causalité entre la variable dépendante et les variables indépendantes et d'avoir un plus grand contrôle sur ces dernières (Churchill, 1979). Pour la présente étude, la collecte d'informations brutes consiste à recueillir les jugements concrets des répondants concernant leur perception de la qualité de l'information comptable pour l'évaluation du risque et d'octroi du crédit. D'après Thiétart (2014), la collecte des données se définit comme la collecte « du matériel empirique » sur lequel se fonde la recherche. La collecte d'information est un atout décisif pour tout chercheur qui adopte une démarche méthodologique de type hypothético-déductive. Ainsi, dans le but de renforcer la crédibilité de l'analyse des données recueillies, nous avons porté une attention très particulière à notre protocole de recueillement des données ou en

d'autres termes sur la validité et la fidélité des outils de mesure, dont l'intention est de s'assurer si ces derniers mesurent bien ce qu'ils sont censés mesurer et s'ils le mesurent de façon adéquate. Considérant ce qui est dit ci-avant, notre étude s'inspire du processus initié par Churchill (1979), pour apprécier la validité et la fiabilité de l'échelle de mesure retenue. A titre de rappel, la procédure suggérée par Churchill (1979) recommande de faire une première collecte de données basée sur l'échelle brute et, par la suite une purification de l'échelle devrait être effectuée. Enfin, l'outil amélioré est celui utilisé en fin de compte pour collecter les données terminales à partir desquelles seront effectués les examens de validité et de fiabilité de l'échelle. Dans le cadre de notre étude, la première phase du processus proposé par Churchill (1979) ne sera pas suivie à la lettre. Compte tenu de nos ressources très limitées, la première épuration de l'échelle a été faite à partir d'un pré-test et non par le recueillement des données formelles. Suite au pré-test, il n'y a donc qu'une seule collecte de données à effectuer. Ainsi, la collecte des données s'est réalisée en deux temps et s'est échelonnée sur six mois. La première étape de la collecte des données a été faite dans le cadre du pré-test de notre questionnaire, et une seconde étape pour le compte d'une étude confirmatoire. La phase de pré-test s'est déroulée tout au long du mois de février 2015, et la deuxième s'est étalée de mars à juin 2015. Nous avons rendu cette période un peu élastique, dans le but de permettre à tous les agents de prêts de répondre à notre questionnaire, et compte tenu du fait que leur cahier de charge est bien rempli. La longueur du questionnaire est de 8 pages.

1 - L'administration du questionnaire

Dans la section définissant le nombre des agents de prêts à échantillonner, nous avons indiqué le protocole retenu pour contacter les répondants. Prenant en compte les limites et les avantages relatifs au mode de transmission du questionnaire tel qu'analysé par Evrard et al (2009), nous avons opté pour une démarche médiane entre l'enquête par internet et l'enquête en face à face, avec bien entendu le questionnaire auto-administré. De ce qui précède, il s'en suit que le questionnaire a été administré de deux manières : grâce à un format papier et à un format électronique (annexe 1). Un mot introductif au début du questionnaire avait pour objectif d'expliquer aux agents de prêts l'objet de la recherche, et de leur garantir la confidentialité de leurs réponses au regard du secret bancaire.

Pour la réalisation du pré-test, nous avons retenu les banques sélectionnées pour la recherche exploratoire, et dont les répondants ont été recrutés par le biais de notre réseau social. Pour cette étape, nous avons privilégié l'enquête en face à face avec les agents de prêts des quatre banques retenues. Par contre, nous avons opté pour l'envoi des mails à trois enseignants-

chercheurs, avec qui nous sommes en contact permanent. Sur un total de 7 questionnaires soumis, presque la totalité était exploitable et nous avons tenu à vérifier si les questionnaires étaient bel et bien remplis. Nous avons toutefois amélioré ceux qui laissaient apparaître des questions ambiguës. Parmi les 7 répondants, 2 (dont 1 chercheur et un praticien) ont manifestement formulé des recommandations pour la présentation du questionnaire final. Le temps pris pour remplir le questionnaire était en moyenne de 40 minutes (soit un minimum de 30 mn et un maximum de 50 mn).

Pour l'étude quantitative, il convient d'abord de préciser qu'elle s'est déroulée selon les modalités de recrutement et d'administration révisées par le pré-test. Ainsi, pour cette étude confirmatoire, nous avons travaillé en deux temps : dans un premier temps, grâce à notre réseau social, nous avons recruté les répondants des banques situées hors de la ville de Douala et de Yaoundé. Ce réseau social nous a permis d'avoir les adresses électroniques personnelles des différents responsables du département du crédit. Nous avons pu ainsi administrer des questionnaires électroniques personnalisés. Il est certain que la version électronique du questionnaire demande plus de temps de conception, mais elle réduit, en revanche, fortement le temps de diffusion du questionnaire et assure un gain de temps dans la saisie des réponses (Hamdi et al., 2009). L'envoi du questionnaire par mail a rencontré un succès, car la majorité des répondants était nos anciens étudiants. Nous prenions la peine de les rassurer que leur adresse électronique ne sera utilisée que dans le cadre de notre recherche et non à d'autres fins. L'envoi du questionnaire par voie électronique est aussi intéressant, en ce sens que la réception après envoi est spontanée et qui plus est moins contraignant, comme dans le cas d'un support papier.

Dans un deuxième temps, et pour les répondants des banques situées à Douala et Yaoundé, nous avons opté pour la distribution d'un questionnaire sous format papier, dans le cadre d'une enquête en face à face. Pour cette étape, nous avons assisté les répondants lors du remplissage du questionnaire. Il leur était demandé d'entrée de jeu, de réserver plus d'une trentaine de minutes au questionnaire. Muni d'un stylo et d'un bloc note, nous prenions d'abord la peine de fixer les idées sur le but visé par l'enquête, et laissait l'enquêté se familiariser avec le questionnaire, et ensuite d'y répondre de lui même sans intervention. Dans le cas où le répondant était indisponible à la date convenue, nous lui propositions une autre date à sa convenance, ou dans le cas contraire, nous lui propositions de lui faire parvenir le questionnaire par mail. Pour cette dernière hypothèse, les quelques répondants qui ont préféré cette solution ont réagi positivement.

Un total de 338 questionnaires a été ainsi prévu pour être distribué, dans les 13 banques retenues dans notre échantillon, aux agents de prêts officiant dans le département du crédit, soit une moyenne de 26 agents par banque. Notre première démarche auprès des banques sélectionnées pour notre recherche exploratoire, nous a renseigné que les sièges de toutes les banques sont situés uniquement dans les villes de Douala et Yaoundé. Dans le cadre de notre recherche, dans l'impossibilité matérielle de visiter toutes les succursales et sièges des banques situés sur le territoire camerounais, nous n'avons retenu que les banques situées dans les chefs lieu de région, le Cameroun en comptant 10. La décision finale d'octroi de crédit relevant de la compétence du responsable du crédit du siège de la banque, nous avons privilégié les répondants officiant au siège ; c'est ce qui justifie davantage le choix d'une enquête en face à face pour cette catégorie de répondants. Du fait de l'organisation administrative des banques commerciales et industrielles camerounaises, l'on observe un nombre assez important des officiers de prêts dans les services de crédit des sièges. L'on retrouve également au moins un analyste de crédit dans chaque succursale située dans les régions. Bien que les agents de prêts officiant dans les succursales ne participent pas à la décision finale du crédit, nous les avons néanmoins retenus pour l'expérimentation, dans la mesure où ils analysent les dossiers de crédit de la même façon que ceux du siège et de surcroît donnent leur avis sur la demande avant de la transmettre au comité du crédit du siège. Ces critères nous ont permis de faire la répartition ci-après de notre questionnaire :

Tableau 20 - Nombre de questionnaire à envoyer par région

Ville ou chef lieu de région	Nombre d'agents de prêts par ville ou région et par banque prévu	Nombre de banque	Total Questionnaire administré
Douala (siège et agence)	5	13	65
Yaoundé (siège et agence)	5	13	65
Bafoussam (agence)	2	13	26
Bertoua (agence)	2	13	26
Garoua (agence)	2	13	26
Maroua (agence)	2	13	26
Ebolowa (agence)	2	13	26
Ngaoundéré (agence)	2	13	26
Bamenda (agence)	2	13	26
Buea (agence)	2	13	26
TOTAL	26	13	338

Source : l'auteur.

2 - Description des échantillons

La collecte des données s'est déroulée en deux principales étapes, nécessitant deux échantillons distincts mais à caractéristiques presque identiques. Le premier échantillon, dans le cadre d'un pré-test, a permis d'une part de tester et d'épurer les échelles de mesure et, d'autre part d'apprécier le temps mis pour le remplissage du questionnaire. Cette phase de pré-test nous a paru nécessaire, dans la mesure où, comme le soutient Churchill (1979), elle permet d'améliorer les qualités psychométriques des échelles. L'échantillon retenu pour cette phase est constitué de 4 banques et de 3 enseignants-chercheurs, dans les spécialités de la logistique, de la finance et de la gestion. Le choix des banques retenues pour la réalisation du pré-test a été effectué d'une manière aléatoire simple et ne vérifie aucune condition sauf celle de la disponibilité des officiers de prêts. Une forte proportion des enquêtés intervient directement dans l'activité qui mène à la décision d'octroi de crédit. Nous avons tenu à ce qu'il y'ait une bonne représentativité des différentes catégories de la population dans notre échantillon, qui se décompose comme suit :

Tableau 21 - Description de l'échantillon du pré-test

Types de banque et chercheurs	Caractéristiques ou catégories	Nombre
Afriland First Bank	Camerounaise	1
Ecobank	Multinationale- panafricaine	1
SGBC	Multinationale - européenne	1
BGFI	Multinationale – panafricaine	1
Chercheurs		
• Logistique	Laboratoire de recherche HEC Montréal	1
• finance	Laboratoire de recherche UQAM	1
• gestion	Laboratoire de recherche IRGO	1
Total		7

Source : l'auteur.

Tableau 22 - Description de l'échantillon prévu pour l'étude quantitative

Types de banques	Date de création	Nombre d'années d'existence	Caractéristiques ou catégorie				Total
			Camerounaise	Multinationale panafricaine	Multinationale européenne	Multinationale anglo-saxonne	
NFC	2006	10	1				1
ECOBANK	2001	15		1			1
SGBC	1963	53			1		1
Standard Chartered bank	1986	30				1	1
UBA	2008	10		1			1
SCB	1945	71		1			1
BICEC	1962	54			1		1
CBC	1997	19	1				1
Amity Bank/Bank Atlantic	2009	07		1			1
CITIBANK	1988	28				1	1
UBC	1999	17		1			1

Afriland First bank	1987	29	1				1
BGFI	2011	05		1			1
Nombre Total par catégorie			03	06	02	02	13
%			23,1	46,15	15,39	15,39	100

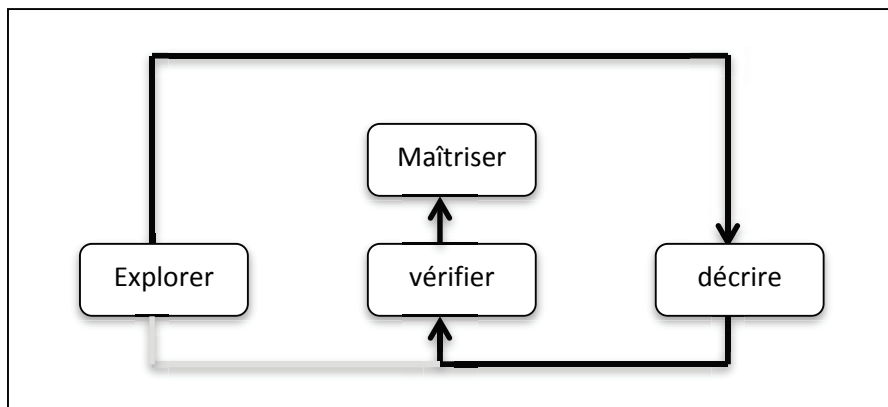
Source : tableau adapté du site de la BEAC : www.beac.int

Section 5 - Phase préparatoire au traitement des données

Nous présentons ici les outils qui vont servir au traitement des données recueillies. Dans une expérimentation formelle, l'effet de la variable indépendante sur la variable dépendante peut être apprécié statistiquement. Il convient d'abord de rappeler une fois de plus, pour fixer les idées, l'objet de l'étude afin de mieux identifier les tests statistiques appropriés à notre recherche. Nous voulons évaluer la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable, pour l'évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision d'octroi de crédit. Les outils retenus pour le traitement des données de notre recherche contiennent : le calcul des moyennes, des écarts type et du coefficient alpha de Cronbach, associé au calcul des scores moyens des différentes composantes pour mesurer chacune des sous-qualités ; les analyses de corrélation et de régression pour tester les trois hypothèses.

La méthode statistique utilisée émane en droite ligne d'un raisonnement épistémologique de type hypothético-déductif et a pour but d'examiner les relations de causalité de variables entre elles. L'élaboration d'un questionnaire est un critère important dans la réalisation d'une étude de relation. En fait, pour obéir aux exigences épistémologiques en question, nous allons procéder d'une façon hypothético-déductive, tel que le résume la figure 27 ci-après conçue par Evrard et al. (2001) :

Figure 27 - Modèle de raisonnement hypothético-déductif.



Source : Evrard (Y), Pras (B), Roux (E), 2001, modèle de raisonnement hypothético-déductif.

Conformément à ce schéma, et après avoir parcouru les phases d'exploration et de description, précédée de l'analyse des aspects conceptuels de notre étude dans la première partie, nous comptons dès à présent amorcer les dernières phases de notre étude, à savoir : la vérification et la maîtrise. En d'autres termes, nous envisageons déterminer si les facteurs explicatifs de la qualité perçue de l'information comptable pour la prise de décision d'octroi

de crédit et l'évaluation de son risque sont confirmés ou non empiriquement, au regard des hypothèses formulées ci-avant. Observé sous cet angle, il convient de rappeler que notre étude s'inscrit dans une démarche explicative, prédictive et causale, dont le but est d'examiner l'influence de certaines variables appliquées à la qualité de l'information comptable pour la prise de décision. De ces considérations conceptuelles et des contingences inhérentes à la population de notre étude, découlent le choix de la méthode statistique utilisée. Il importe avant tout de noter que notre questionnaire est conçu de manière à se prêter aisément au traitement informatique sur micro-ordinateur. C'est ainsi qu'une fois les données collectées, leur traitement a été particulièrement effectué sur ordinateur, par un spécialiste d'analyse des données. De plus, pour assurer le traitement des données, nous avons eu recours à l'utilisation des tests statistiques à l'aide des programmes informatiques. En fait, l'objectif essentiel de notre étude étant la vérification des hypothèses, l'utilisation des tests nous a semblé être la méthode la plus appropriée. S'agissant des outils statistiques proprement dits, nous présentons d'abord les tests statistiques utilisés, et nous essayons ensuite de décrire leurs principes de fonctionnement. Nous avons porté le choix sur deux formes de tests : les analyses de corrélation et de régression pour tester les trois hypothèses. Ce choix se justifie par la nature de vérification que nous voulons effectuer.

1. Les logiciels utilisés

Le calcul des tests statistiques ci-dessus présentés, a été effectué à l'aide d'un logiciel le plus connu et le plus utilisé pour le traitement des données : SPSS 22.0.0.0 (2014)-(*Statistical Package for the Social Sciences*) pour Windows. Ce logiciel fait partie des programmes les plus largement utilisés pour l'analyse statistique en sciences sociales. En plus de faire des tabulations et de la mise en ordre, tous ces logiciels font du traitement statistique, c'est-à-dire génèrent des statistiques descriptives sur des bases de données et élaborent un ensemble d'opérations et d'examen statistiques. Par ailleurs, en plus de l'analyse statistique, la gestion des données (sélection de cas, reformatage de fichier, création de données dérivées) et la documentation des données (un dictionnaire de métadonnées est sauvegardé avec les données) sont deux autres caractéristiques du logiciel.

2 - Description des principes de fonctionnement des tests statistiques utilisés

Les méthodes quantitatives constituent un ensemble d'outils scientifiques qui permettent de résumer, d'organiser, et d'analyser l'information numérique réduite, en vue de livrer des conclusions et de prendre des décisions plus raisonnées. Ces conclusions et ces décisions doivent couvrir non seulement les sujets de l'échantillon, mais surtout être extrapolées à

l'ensemble de la population (Daghfous, 2006). Dans le cadre de cette étude, nous allons recourir à trois techniques d'analyse statistiques :

- Les techniques d'analyses descriptives : on s'y réfère généralement pour décrire les échantillons. Elles font appel à une variable à la fois et sont constituées des distributions de fréquence, des mesures de tendance centrale (mode, médiane, moyenne), des mesures de dispersion et des études du khi-deux univarié. En raison du nombre élevé de valeurs prises par les variables, c'est la moyenne qui sera privilégiée ;
- Les techniques d'analyse bivariées. Elles sont sollicitées pour examiner l'existence, la nature et l'association de deux phénomènes. Elles regroupent l'analyse de tableaux croisés, l'analyse de la variance à un seul facteur, les analyses de la covariance, de la corrélation et de la régression linéaire simple. Nos échelles de mesure étant continues, nous retenons ces deux derniers procédés, comme le recommande Degos (2010) ;
- Les techniques d'analyse multivariées. Elles exigent la manipulation de deux ou plusieurs variables. On y retrouve la régression linéaire multiple, l'analyse factorielle en composantes principales, l'analyse discriminante à deux groupes, l'analyse discrète à plusieurs groupes et l'analyse non hiérarchique de groupement.

Vu l'objectif de notre recherche et la nature de nos échelles de mesure, nous choisissons le premier procédé (Degos, 2010).

Nous allons d'abord présenter les principes de fonctionnement des outils statistiques que nous envisageons utiliser pour l'analyse statistique descriptive. Par la suite, nous décrivons, les outils relatifs à l'inférence statistique.

2.1 - Analyses statistiques univariées des variables

Toute étude quantitative nécessite au préalable de procéder à des analyses univariées des données collectées. Le but visé est de synthétiser l'information numérique collectée au niveau d'un échantillon à travers la description des sujets de l'étude par un ensemble de variables

sociodémographiques. L'autre avantage de cette analyse est notamment la purification de la base de données et le test de représentativité.

Nous résumons ci-après le mode de fonctionnement des techniques d'analyse statistiques descriptives que nous allons utiliser dans le cadre de cette étude.

2.1.1 - Le test de moyenne

La moyenne est de loin la caractéristique de tendance centrale la plus importante et la plus utilisée. Dans le cadre de cette étude, nous avons privilégié la moyenne arithmétique que nous appelons score moyen. Mathématiquement, dans le cas où chaque modalité x_i apparaît avec l'effectif n_i , la moyenne arithmétique pondérée \bar{x} de x peut s'écrire :

Figure 28 - Formule de calcul de la moyenne.

$$\bar{x} = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^j n_i * x_i \quad (\text{cas de variable discrète}).$$

ou :

$$\bar{x} = \sum_{i=1}^j f_i * x_i \quad (\text{cas de variable continue}).$$

Cette formule est obtenue à partir de la précédente en « rentrant sous le signe \sum » la constante $1/N$.

avec :

x_i remplacée par le centre de classe de la modalité i ;

n_i l'effectif de la modalité i ;

f_i la fréquence de la modalité i .

Les mesures de tendance centrale ne suffisent pas pour décrire une série de valeurs. Il est alors utile de leur adjoindre des statistiques destinées à en évaluer la variabilité. On les appelle des mesures de dispersion. Parmi les trois mesures de dispersion les plus fréquemment utilisées (l'étendue, l'écart-type, l'écart interquartile), nous retenons pour cette étude l'écart-type.

2.1.2 - L'écart-type

Il s'agit d'un indicateur de dispersion par excellence qui est de très loin utilisé et qui plus est, est très important car il est à la base de tous les calculs statistiques. Ce n'est rien d'autre que la racine carrée positive de la variance et mathématiquement elle est notée :

Figure 29 - Formule de calcul de l'écart-type.

$$V(X) = \frac{1}{n} (n_1 x_1^2 + n_2 x_2^2 + \dots + n_p x_p^2) - \bar{X}^2 = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p n_i x_i^2 - \bar{X}^2$$

$$s(X) = \sqrt{V(X)}$$

Avec s = écart-type.

Un écart-type très faible signifie que les données de l'échantillon sont très concentrées sur la moyenne et est de ce fait homogène. En revanche, un écart-type très élevé signifie que les données sont hétérogènes.

Pour compléter cette analyse descriptive, il nous paraît utile de calculer le coefficient de alpha de Cronbach, afin d'optimiser l'interprétation des données.

2.1.3 - Le coefficient alpha de Cronbach

Le coefficient alpha de Cronbach est une mesure de la fiabilité de la « cohérence ou consistance interne » des questions posées lors d'un test (les réponses aux questions portant sur le même sujet devant être corrélées), d'un « score » Y défini comme la somme de variables Y_1, \dots, Y_p . En fait, il s'agit d'un indicateur de mesure s'appuyant sur une mesure des variances-covariances. Ainsi, la valeur alpha est calculée à partir de la variance des réponses formulées laquelle donne des indications sur la dispersion des résultats alors que la covariance représente un indice de la relation entre les variations de deux variables, des questions posées lors d'un test (les réponses aux questions portant sur le même sujet devant être corrélées). Il s'en suit que :

- plus la variance est élevée, et plus la dispersion est importante ;

- plus la covariance est élevée, et plus la relation entre les variations est importante puisque les items sont censés mesurer le même phénomène.

En d'autres termes, ce coefficient permet de s'assurer que les énoncés partagent des idées communes.

La formulation s'écrit de la façon suivante :

Figure 30 - Formule de calcul du coefficient alpha de Cronbach.

$$\alpha = \frac{k}{k-1} \left(1 - \frac{\sum_{i=1}^k \sigma_{Y_i}^2}{\sigma_X^2} \right)$$

où k est le nombre d'items, σ_X^2 est la variance du score total et $\sigma_{Y_i}^2$ est la variance de l'item i .

Ce coefficient varie de 0 à 1. On considère qu'un coefficient de 0,6 suffit dès qu'il s'agit d'une étude exploratoire théorique, alors que pour une étude traditionnelle ou pratique, il est indispensable d'obtenir un coefficient compris entre 0,8 et 0,9. Il s'en suit que pour ce genre d'étude, une valeur du coefficient inférieure ou égale à 0,6 indique en général une fiabilité de cohérence interne non satisfaisante. Il s'en suit également que, comme le souligne Evrard et al. (2000), si α est satisfaisant, c'est que les items sont corrélés et cohérents entre eux, et peuvent être additionnés pour former un score d'échelle.

2.2 - Analyses statistiques bivariées et multivariées des variables

Jusqu'à maintenant, le traitement de l'échantillon de données retenu pour notre étude a été descriptif. Nous souhaitons voir dans quelle mesure, il est possible de généraliser les résultats obtenus à l'ensemble de la population de notre étude. Pour aborder un tel problème, nous recourons aux méthodes qui relèvent de l'inférence statistique, centrées sur les analyses bivariées et multivariées. Au rang de ces méthodes, figurent l'analyse de la corrélation et de la régression. Comme pour toute analyse de ce genre, le souci de l'analyste est toujours de chercher à comprendre et à expliquer un phénomène par un autre, à déterminer l'intensité de la relation et à faire des prédictions. Les méthodes d'analyse de corrélation et de régression

permettent donc de tester le model global et de voir les relations significatives entre les variables étudiées. Dans un premier temps, nous nous intéressons à l'analyse de corrélation. Puis, suivra la présentation de l'analyse de régression. Cette présentation s'inspire largement des réflexions menées en la matière par (Daghfous, 2006).

2.2.1 - Les analyses de corrélation

Lors de l'accomplissement d'une étude, on cherche parfois à examiner l'importance de la relation entre deux variables métriques. Dans de tels cas, la corrélation linéaire r , est la notion statistique la plus utilisée. Selon Malhotra et al. (2007), elle permet de synthétiser l'importance de la relation entre deux variables métriques mesurées par échelle d'intervalle ou de rapport, par exemple X et Y. Cet indice détermine s'il existe une relation linéaire entre X et Y. Il donne le degré de la relation entre la variation d'une variable, X, et celle d'une autre variable, Y. Cet indice, créé par Karl Pearson, est appelé coefficient de corrélation de Pearson. On le nomme aussi corrélation simple, corrélation bivariée ou simplement coefficient de corrélation. Dans le même ordre d'idée, Wonnacott et al. (1990-1995), ajoutent que l'analyse de corrélation indique le degré de linéarité entre les variables, par opposition à l'analyse de régression qui estime une fonction entière (l'équation de régression). Ce même auteur renchérit en affirmant que bien que la corrélation soit une technique moins puissante que la régression, les deux techniques sont intimement reliées et que la corrélation s'avère souvent être un outil très utile d'aide à l'interprétation de la régression. C'est en fait là que réside la raison majeure d'envisager effectuer d'abord une analyse de la corrélation, suivie de l'analyse de régression. Ainsi, à partir d'un échantillon de n observations, X et Y, on peut calculer le coefficient de corrélation r , comme suit .

Pour calculer ce coefficient il faut tout d'abord calculer la covariance. La covariance est la moyenne du produit des écarts à la moyenne.

Figure 31 - Formule de calcul du coefficient de corrélation.

$$Cov(X, Y) = \frac{1}{N} \sum_{i=1}^N (X_i - \bar{X}) \cdot (Y_i - \bar{Y})$$

ou

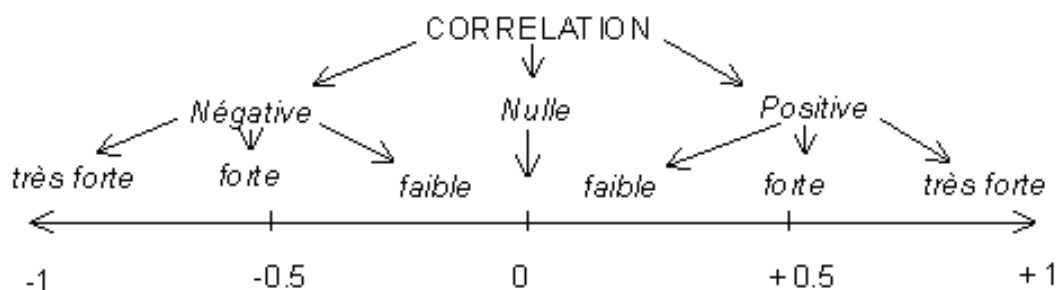
$$Cov(X, Y) = \left(\frac{1}{N} \sum_{i=1}^N X_i \cdot Y_i \right) - (\bar{X} \cdot \bar{Y})$$

Le coefficient de corrélation linéaire de deux caractères X et Y est égal à la covariance de X et Y divisée par le produit des écarts-types de X et Y.

$$r(X,Y) = \frac{Cov(X,Y)}{\sigma_X \cdot \sigma_Y}$$

On peut démontrer que ce coefficient varie entre -1 et +1. Le signe de r indique donc le sens de la relation tandis que la valeur absolue de r indique l'intensité de la relation c'est-à-dire la capacité à prédire les valeurs de Y en fonction de celles de X.

Figure 32 - Schéma d'interprétation de la corrélation.



Les échelles suivantes sont souvent retenues pour interpréter les valeurs du coefficient de corrélation notés $r_{x,y}$:

- si $0 \leq r_{x,y} \leq 10$, la corrélation est négligeable ;
- si $10 < r_{x,y} \leq 30$, la corrélation est faible ;
- si $30 < r_{x,y} \leq 50$, la corrélation est modérée ;
- si $50 < r_{x,y} \leq 70$, la corrélation est forte ;
- si $70 < r_{x,y} \leq 100$, la corrélation est très forte.

2.2.2 - Les analyses de régression

Lors de la réalisation d'une étude, on a également souvent besoin de regarder la façon dont une variable est reliée à d'autres variables, ce que les statisticiens appellent la régression. L'analyse de régression est une méthode puissante et flexible d'analyse des relations

d'associations entre une variable métrique dépendante et une ou plusieurs variables indépendantes. Elle peut être utilisée pour :

- Déterminer si les variables indépendantes expliquent une variation significative de la variable dépendante (savoir si une relation existe) ;
- Déterminer quelle part de la variation de la variable dépendante peut être expliquée par les variables indépendantes (estimer l'importance de la relation) ;
- Déterminer la structure ou la forme de la relation (définir l'équation mathématique qui lie les variables dépendantes et indépendantes) ;
- Prédire les valeurs de la variable dépendante ;
- Contrôler les autres variables indépendantes lors de l'évaluation des contributions d'une variable spécifique ou d'un ensemble de variables (Malhotra, 2007). Ce même auteur précise que bien que les variables indépendantes puissent expliquer la variation de la variable dépendante, cela n'implique pas nécessairement une relation de causalité. L'analyse par régression s'attache à la nature et au degré de relation entre des variables et n'implique ou ne suppose donc aucune causalité.

Une régression peut être de nature simple ou multiple. Nous postulons utiliser les deux méthodes pour vérifier nos hypothèses.

2.2.2.1 - La régression simple

La régression simple est une méthode permettant de déduire des relations mathématiques, sous forme d'une équation, entre une variable métrique dépendante ou à expliquer unique et une variable métrique indépendante ou explicative unique. Pour réaliser cette régression, sept principales étapes sont nécessaires :

- Déterminer l'équation de la relation entre les deux variables continues intégrées dans l'étude ;
- Interpréter les paramètres de la régression et analyser la nature de la relation ;
- Interpréter le coefficient de détermination (R^2) obtenu ;
- Vérifier si le modèle estimé est adéquat pour l'ensemble de la population ($\alpha = 0,05$) ;
- Vérifier si on peut généraliser l'effet observé de la variable indépendante sur la variable dépendante ($\alpha = 0,05$) ;

- Faire l'analyse des résidus ;
- Suggérer des recommandations managériales.

Dans le but de favoriser la compréhension des résultats de notre recherche, certaines étapes méritent d'être éclairées.

2.2.2.1.1 - Détermination de l'équation de la relation

Figure 33 - Equation de la régression simple.

Mathématiquement formulée, le modèle de régression simple est :

$$Y = \beta_0 + \beta_1 X \quad \text{Avec :}$$

Y = variable dépendante ou à expliquer ou de réponse ;

X = Variable indépendante ou explicative ou régresseur ;

β_0 = ordonnée à l'origine de la droite ;

β_1 = pente de la droite.

Ce modèle implique une relation déterministe, par laquelle Y est entièrement fonction de X . La valeur de Y peut être parfaitement prédite si β_0 et β_1 sont connues. Cependant, très peu de relations sont déterministes. La méthode régressive ajoute donc un terme d'erreur pour représenter la nature probabilistique ou stochastique de la relation. Dans ces conditions, l'équation de base de la régression devient :

Figure 34 - Equation de la régression simple ajustée.

$$Y_i = \beta_0 + \beta_1 X_i + e_i$$

Ou e_i est le terme d'erreur associé à la i ème observation.

2.2.2.1.2 - Interprétation des paramètres de la régression et analyse de la nature de la relation

L'interprétation est précédée par l'estimation des paramètres de la régression, β_0 et β_1 . Lors de l'analyse du coefficient de la régression, deux éléments doivent être interprétés : le signe du paramètre (positif ou négatif) et sa valeur (notée B dans le tableau généré par SPSS).

2.2.2.1.3 - Interprétation du coefficient de détermination

L'étape suivante consiste à déterminer la qualité du modèle de régression linéaire estimé. Il s'agit en d'autres termes, de déterminer jusqu'à quel point un modèle linéaire reflète bien la relation entre la variable dépendante Y et la variable indépendante X. Pour cela, et sans se lancer dans des développements de la théorie statistique, il suffit de calculer le coefficient de détermination noté R^2 . Ce coefficient varie entre 0 et 1. Il pourrait être interprété comme le pourcentage de variation de Y expliqué par la variation de X. En tout état de cause, plus R^2 est proche de 1, plus la relation linéaire entre les deux variables Y et X est forte. En théorie, on retient généralement l'échelle d'interprétation suivante :

- si $0 \leq R^2 \leq 0,3$ le modèle linéaire est mauvais ;
- si $0,3 < R^2 \leq 0,5$, le modèle linéaire est acceptable ;
- si $0,5 < R^2 \leq 0,7$, le modèle linéaire est bon ;
- si $0,7 < R^2 \leq 1$, le modèle linéaire est très bon.

Il s'en suit qu'une variable est bien expliquée quand le coefficient de corrélation au carré est de 50% et plus.

2.2.2.1.4 - Généralisation de l'ensemble du modèle

Après avoir estimé le modèle et validé sa qualité, l'analyste doit passer à la phase d'inférence, qui comprend deux niveaux : le premier s'intéresse à la généralisation de l'ensemble du modèle, par la réalisation d'un test sur le coefficient de détermination R^2 . Le second par contre, à la généralisation des paramètres du modèle, en effectuant un test sur le coefficient de régression (β_1). Le premier test vise à vérifier si le modèle linéaire mettant en relation Y et X tel qu'estimés au niveau de l'échantillon, est adéquat pour être appliqué à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il faut également quatre étapes :

- Première étape : énoncer les hypothèses :
 - H_0 : le modèle linéaire mettant en relation y et x , estimés au niveau de l'échantillon n n'est pas adéquat pour l'ensemble de la population, $R^2 = 0$;
 - H_1 : le modèle est adéquat, $R^2 > 0$.
- Deuxième étape : définir et calculer la probabilité associée. Dans ce cas, la statistique est :

$F_0 = R^2 / (1-R^2/n-2)$. Cette statistique suit une loi de Fisher, avec 1 et $(n-1)$ degrés de liberté. Ce qui permet d'obtenir $p(F_0)$ qui est la probabilité de faire une erreur si on rejette H_0 et généraliser ainsi le modèle estimé à l'ensemble de la population.

- Troisième étape : fixer un seuil de signification statistique α ;
- Quatrième étape : décider si acceptation ou rejet. Si $p(F_0) < \alpha$, l'hypothèse doit être rejetée.

Le second test, par contre, vise à vérifier si l'effet linéaire (positif ou négatif) de la variable explicative sur la variable à expliquer, qui est observé au niveau de l'échantillon, pourrait être généralisé à l'ensemble de la population. Ceci oblige à faire un test sur le coefficient b_1 .

Il se réalise également en quatre étapes :

- Première étape : énoncer les hypothèses :
 - H_0 : l'effet linéaire (positif ou négatif) de la variable indépendante (x) sur la variable dépendante (y) n'est pas significatif pour l'ensemble de la population, $\beta_1 = 0$;
 - H_1 : l'effet linéaire est significatif, $\beta_1 > 0$ ou $\beta_1 < 0$.
- Deuxième étape : définir et calculer la statistique et la probabilité associée. Dans ce cas, la statistique est t_0 , avec $t_0 = \beta_1 - \beta_1/s(\beta_1)$. Cette statistique suit une loi de *Student* avec $(n-2)$ degré de liberté ; ce qui permet d'obtenir $p(t_0)$, qui est la probabilité

de faire une erreur si nous rejetons H_0 et de généraliser l'existence de l'effet observé au niveau de l'échantillon pour l'ensemble de la population.

- Troisième étape : fixer un seuil de signification statistique α ;
- Quatrième étape : accepter ou rejeter l'hypothèse. Rejeter H_0 si $p(t_0) < \alpha$.

2.2.2.2 - La régression multiple

La régression multiple implique une seule variable dépendante et deux, ou plus, variables indépendantes. Il s'agit d'une généralisation de la régression linéaire simple, bien qu'elles poursuivent les mêmes objectifs. Toutefois, la régression multiple, par opposition à la régression linéaire simple, réduit le biais provenant des variables exogènes dans une étude empirique. Elle réduit aussi la variance résiduelle et rétrécit les intervalles de confiance, dans les études empiriques et pareillement dans les expériences par tirage au sort. C'est justement pour cette raison que nous envisageons utiliser cette méthode pour régresser nos trois variables, lors du test de l'hypothèse 3. Les logiciels de régression calculent aussi l'écart-type estimé (SE) de chaque coefficient b , à partir duquel on déduit aisément les intervalles de confiance et les probabilités critiques. Le test de Fisher noté F s'intéresse à la significativité globale d'un modèle.

Aussi, pour réaliser cette régression, dix principales étapes sont nécessaires :

- Analyser les corrélations entre la variable dépendante et chacune des variables indépendantes, et en tirer une première conclusion ;
- Déterminer l'équation analytique mettant en relation la variable dépendante avec les différentes variables explicatives intégrées dans l'étude ;
- Interpréter les paramètres de la régression et analyser la nature de l'effet respectif de chaque variable explicative sur la variable dépendante ($\alpha = 0,05$) ;
- Déterminer laquelle des variables indépendantes explique la variable dépendante avec le plus de précision (brève explication) ;
- Déterminer laquelle des variables indépendantes est la plus importante pour expliquer la variable dépendante (brève explication) ;
- Interpréter le coefficient de détermination (R^2) obtenu ;

- Déterminer si le modèle est adéquat ($\alpha = 0,05$) ;
- Faire l'analyse des résidus ;
- Présenter la ou les démarches nécessaires pour obtenir le meilleur modèle, capable d'expliquer la variation dépendante ;
- Faire les recommandations de gestion.

Dans le but également de favoriser la compréhension des résultats de notre recherche, certaines étapes méritent d'être clarifiées. L'analyse des corrélations ayant été faite plus haut, il ne nous reste qu'à décrire le fonctionnement des autres étapes.

2.2.2.2.1 - Détermination de l'équation de la relation

Figure 35 - Equation de la régression multiple.

La forme générale du modèle de la régression multiple se présente comme suit :

$$Y = \beta_0 + \beta_1 X_1 + \beta_2 X_2 + \beta_3 X_3 + \dots + \beta_k X_k + e$$

Qui est estimé par l'équation analytique suivante :

$$Y = a + b_1 X_1 + b_2 X_2 + b_3 X_3 \dots + b_k X_k$$

Le coefficient a représente l'ordonnée à l'origine, mais les b_i sont à présent les coefficients de régression partiels. Précisons que les étapes de l'analyse de régression multiple sont comparables à celles de l'analyse de régression simple.

2.2.2.2.2 - Interprétation des paramètres de la régression et analyse de la nature de la relation

L'interprétation est précédée par l'estimation des paramètres de la régression, β_0 et β_i . Lors de l'analyse du coefficient de la régression, deux éléments doivent être interprétés : le signe du paramètre (positif ou négatif) et sa valeur (notée B dans le tableau généré par SPSS).

2.2.2.2.3 - Interprétation du coefficient de détermination

L'autre étape consiste à déterminer la qualité du modèle de régression linéaire estimé. Il s'agit en d'autres termes, de déterminer jusqu'à quel point un modèle linéaire reflète bien la capacité des variables indépendantes retenues (x_i) pour expliquer la variation de la variable dépendante y . pour cela, et sans se lancer dans des développements de la théorie statistique, il suffit de calculer le coefficient de détermination noté R^2 . Ce coefficient varie entre 0 et 1. Il pourrait être interprété comme le pourcentage de variation de Y expliqué par la variation de l'ensemble des variables explicatives ($x_i, i=1 ; \dots, k$). En tout état de cause, plus R^2 est proche de 1, plus la relation linéaire entre les deux variables Y et X est forte. En théorie, on retient également l'échelle d'interprétation suivante :

- si $0 \leq R^2 \leq 0,3$ le modèle linéaire est mauvais ;
- si $0,3 < R^2 \leq 0,5$, le modèle linéaire est acceptable ;
- si $0,5 < R^2 \leq 0,7$, le modèle linéaire est bon ;
- si $0,7 < R^2 \leq 1$, le modèle linéaire est très bon.

Il s'en suit qu'une variable est bien expliquée quand le coefficient de corrélation au carré est de 50% et plus.

2.2.2.2.4 - Vérification de l'importance de l'effet des variables explicatives

L'appréciation de la qualité du modèle, seule ne suffit pas, car elle ne renseigne pas sur l'importance de chaque variable. Pour contourner cette insuffisance, on doit recourir au coefficient de régression standardisé, noté b_i . Chaque coefficient standardisé est calculé comme suit :

$$b_i = b_i * S_{x_i}/s_y$$

avec :

b_i , le coefficient de régression de la variable x_i ;

S_{x_i} , l'écart-type de la variable x_i ;

S_y , l'écart-type de la variable y .

Les valeurs de ces coefficients seront mutuellement comparées. L'importance de chaque variable sera évaluée proportionnellement à l'importance de la valeur du coefficient de la régression standardisée, prise en valeur absolue.

2.2.2.2.5 - Généralisation de l'ensemble du modèle

Après avoir estimé le modèle, validé sa qualité et vérifié l'importance de chacune des variables déterminées, l'analyste doit passer à la phase d'inférence, qui comprend également deux niveaux : le premier porte sur la généralisation de l'ensemble du modèle, par la réalisation d'un test sur le coefficient de détermination R^2 . Le second par contre, s'intéresse à chacune des variables explicatives retenues, en effectuant un test sur les coefficients de régression (β_i , $i=1 \dots k$).

Tout comme pour la régression linéaire simple, le premier test vise à vérifier si le modèle linéaire mettant en relation Y avec l'ensemble des variables indépendantes (x_i , $i= 1 \dots k$), tel qu'estimés au niveau de l'échantillon, est adéquat pour être appliqué à l'ensemble de la population. Pour ce faire, il faut également quatre étapes :

- Première étape : énoncer les hypothèses :
 - H_0 : le modèle linéaire mettant en relation y et x_i , ($i= 1 \dots k$), estimés au niveau de l'échantillon n'est pas adéquat pour l'ensemble de la population, $R^2 = 0$;
 - H_1 : le modèle est adéquat, $R^2 > 0$.
- Deuxième étape : définir et calculer la statistique et la probabilité associée. Dans ce cas, la statistique est :

$F_0 = (R^2 / k) / (1 - R^2 / (n - k - 1))$. Cette statistique suit une loi de Fischer, avec k et $(n - k - 1)$ degrés de liberté. Ce qui permet d'obtenir $p(F_0)$ qui est la probabilité de faire une erreur si on rejette H_0 et de généraliser ainsi le modèle estimé à l'ensemble de la population.

- Troisième étape : fixer un seuil de signification statistique α ;

- Quatrième étape : décider si acceptation ou rejet. Si $p(F_0) < \alpha$, l'hypothèse doit être rejetée.

Le second test, par contre, vise à vérifier si l'effet linéaire (positif ou négatif) de la variable explicative sur la variable à expliquer, qui est observé au niveau de l'échantillon, pourrait être généralisé à l'ensemble de la population. Ceci oblige à faire un test sur le coefficient β_i . Il se réalise également en quatre étapes :

- Première étape : énoncer les hypothèses :
 - H_0 : l'effet linéaire (positif ou négatif) de la variable indépendante (x_i) sur la variable dépendante (y) n'est pas significatif pour l'ensemble de la population, $\beta_i = 0$;
 - H_1 : l'effet linéaire est significatif, $\beta_i > 0$ ou $\beta_i < 0$.
- Deuxième étape : définir et calculer la statistique et la probabilité associée. Dans ce cas, la statistique est t_0 , avec $t_0 = \beta_i - \beta_i/s(\beta_i)$. Cette statistique suit une loi de *Student* avec h ($n-k-1$) degré de liberté ; ce qui permet d'obtenir $p(t_0)$, qui est la probabilité de faire une erreur si nous rejetons H_0 et de généraliser l'existence de l'effet observé au niveau de l'échantillon pour l'ensemble de la population.
- Troisième étape : fixer un seuil de signification statistique α ;
- Quatrième étape : accepter ou rejeter l'hypothèse. Rejeter H_0 si $p(t_0) < \alpha$.

Il convient de préciser que dans les deux cas de régression (simple et multiple) :

- La statistique t est utilisée pour tester la signification des coefficients de la régression ;
- La statistique F est utilisée pour les tests supplémentaires des coefficients ;
- Les tests de signification sont des tests bilatéraux.

Dans le cas de la régression multiple, une autre condition vient s'ajouter à celles qui soutiennent la méthode d'analyse de régression : l'absence de multicollinéarité entre les variables indépendantes du modèle. Par principe, un modèle de régression n'est pertinent que

si et seulement si elle explique bien la variation de la variable dépendante y avec le minimum de variables explicatives (x_i). Pour atteindre cet objectif, il convient donc d'éliminer non seulement les variables non significatives ou peu importantes, mais aussi les variables dont les effets sont redondants. Il s'agit des variables qui expliqueraient une variation déjà captée par une autre variable présente dans le modèle. Il s'en suit qu'un des plus gros écueils de la régression linéaire multiple est la colinéarité, qui traduit que les variables exogènes sont excessivement corrélées. Cette colinéarité statistique crée des difficultés importantes dans l'interprétation des résultats (Foucart, 2006). Rappelons tout de même que cette colinéarité existe toujours et il convient donc de vérifier à quel degré elle perturbe le modèle. Dans ces conditions, il importe alors de déterminer s'il y a colinéarité dans la régression que nous menons et de proposer s'il y'a lieu des solutions pour obtenir des résultats consistants. Selon les normes statistiques, si aucune corrélation entre les variables indépendantes ne dépasse 0,8 et que les corrélations entre la variable dépendante et les variables indépendantes sont plus fortes que les corrélations entre les variables indépendantes, on considère qu'il y'a absence de multicollinéarité (Baillargeon, 2002). Dans le cadre de cette étude, afin d'optimiser l'interprétation de nos résultats, nous effectuons également ce test de colinéarité entre les variables indépendantes.

Chapitre 4

Commentaires sur la qualité de la perception de l'information comptable : discussion des résultats

Il est humain de se tromper, admirable de pardonner, par contre faire une étude avec des termes aléatoires, c'est de la statistique.

Leslie KISH

Pour fixer les idées, il est utile de rappeler que dans le cadre de cette étude nous avons porté notre choix sur la démarche de recherche hypothético-déductive. Dans ce chapitre, nous procédons aux tests statistiques des hypothèses contenues dans notre modèle de recherche. Sur ce, nous allons examiner les liens entre les variables du modèle de recherche, et confronter nos hypothèses de recherche aux résultats empiriques de l'observation effectuée auprès d'un échantillon de 134 analystes financiers.

Ce chapitre est constitué de deux sections. Dans la première section, nous présentons les résultats essentiels de la recherche par le truchement du test des différentes hypothèses. Le test des hypothèses a été réalisé à l'aide des analyses de corrélation et de régression. La deuxième section se penche essentiellement à l'analyse et à la discussion des résultats de notre recherche en regard des travaux antérieurs.

Section 1 - les résultats empiriques de la recherche

Le but de cette recherche est d'étudier la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable, en examinant les différentes variables qui peuvent influencer cette perception. Pour ce faire, nous avons élaboré un modèle décrivant ces différentes interactions. Pour expérimenter ces relations, nous employons une étude de type causal. Nous mobilisons dans ce cadre les modèles d'analyse de corrélation et de régression.

La présentation du mode de traitement des variables de notre modèle de recherche va se dérouler en deux étapes. Nous allons rapporter dans un premier temps les statistiques descriptives de toutes les variables par le biais de l'analyse thématique de notre questionnaire. Le but est de décrire le profil général de notre échantillon. Nous exposons par la suite les statistiques de vérification proprement dites des hypothèses de notre recherche.

1 - Les statistiques descriptives de l'échantillon

Les techniques d'analyse descriptives sont souvent utilisées pour décrire les échantillons, et font appel à une variable à la fois. On y retrouve généralement les distributions de fréquence, les mesures de tendance centrale, les mesures de dispersion et les études du khi-deux univarié. Dans cette première partie, nous décrivons au préalable l'échantillon définitif retenu pour l'analyse empirique de notre recherche. Ensuite, nous étudions et discutons statistiquement les variables sociodémographiques et celles relatives à l'information comptable. Pour cette dernière variable, nous présentons tour à tour, les statistiques sur la communication et le recours à l'information comptable, sur la qualité et l'utilisation de l'information comptable, sur l'utilité perçue de l'information comptable, et enfin sur l'appréciation de la qualité de l'information comptable par les répondants selon la taille de l'entreprise, et bien entendu en regard de deux dimensions : l'évaluation du risque de crédit et la décision d'octroi de crédit.

1.1 - Description de l'échantillon définitif de l'étude

Pour ce qui est de l'échantillon définitivement retenu à des fins d'analyse, nous n'avons pu distribuer en fin de compte que 148 questionnaires pour deux principales raisons : d'abord sur les 13 banques en activité au Cameroun, nous n'avons définitivement retenu que 10 dans notre échantillon, ainsi constituées : 2 banques d'origine camerounaise ; 6 banques d'origine panafricaine et 2 banques d'origine européenne. On peut constater à ce stade d'analyse, que la composition catégorielle de notre échantillon est significativement diversifiée, ce qui garantit

une bonne représentativité. Deux des trois banques exclues, d'origine anglo-saxonne, l'ont été parce qu'il s'agit des banques d'affaires et non des banques commerciales. Elles sont spécialisées dans des opérations de placement au niveau international et non de crédit à la clientèle. Une, d'origine camerounaise, l'a été parce qu'elle est en pleine restructuration et a catégoriquement refusé de nous recevoir et de nous fournir des informations la concernant. Ensuite, parmi les banques retenues dans notre échantillon, toutes ne sont pas représentées dans les régions. Aussi, pour les banques dont la décision de crédit est prise au siège (7 banques au total), nous avons néanmoins distribué le questionnaire aux chargés de la clientèle officiant dans les villes de Douala et Yaoundé, compte tenu d'une part de l'importance de la demande de prêt dans ces deux villes et, d'autre part du fait que ces derniers font un pré-diagnostic au terme duquel ils émettent un premier avis avant de faire remonter le dossier au siège. Cette option nous a conduit à retenir définitivement comme prévu 5 agents de prêts par banque pour les villes de Douala et Yaoundé, et 2 agents de prêts uniquement pour les banques dont la décision de crédit est décentralisée (3 banques au total). Au final, nous avons récolté 142 questionnaires, dont 100 sous format papier et 42 sous format électronique. On peut observer que le taux de réponse est de 100% pour les questionnaires distribués sous format papier, puisque nous avons opté pour un contact direct. 6 questionnaires envoyés par voie électronique, n'ont pu être téléchargés, pour des raisons techniques et après avoir relancé par deux fois les répondants. On enregistre un taux de réponse global de 95,95 %, grâce à nos relations personnalisées avec les répondants.

Après examen, 134 questionnaires se sont révélés exploitables, car des 142 questionnaires retournés, 8 ont été invalidés : 5 l'ont été parce qu'ils étaient mal remplis et 3 l'ont été parce qu'ils étaient remplis par des stagiaires. Ce nombre est largement supérieur à la moyenne admise pour réaliser un test statistique paramétrique, comme le soutient d'ailleurs Drucker Godard et al. (1999) en affirmant qu'à moins de 30 unités, il n'est pas possible d'avoir recours à des tests statistiques. Il convient néanmoins de préciser que si le nombre observé est inférieur au seuil statistique ($N=64$ unités), des tests statistiques non paramétriques sont réalisables. Il paraît aussi utile de souligner que sur les 134 questionnaires exploitables, 109 répondants soit 81 %, ainsi que les institutions de tutelle (COBAC et BEAC) ont exprimé la volonté d'être renseignés sur les résultats de notre étude expérimentale.

Le tableau 23 décrit le nombre de questionnaires définitivement envoyé ainsi que les réponses obtenues par région.

Tableau 23 - Nombre de questionnaires définitivement envoyé et réponses obtenues par région.

Ville ou chef lieu de région	Nombre d'agents de prêts par ville ou région et par banque	Nombre de banque	Total Questionnaires administrés	Total réponses obtenues
Douala (siège et agence)	5	10	50	50
Yaoundé (siège et agence)	5	10	50	50
Bafoussam (agence)	2	03	06	06
Bertoua (agence)	2	03	06	05
Garoua (agence)	2	03	06	06
Maroua (agence)	2	03	06	05
Ebolowa (agence)	2	03	06	04
N'Gaoundéré (agence)	2	03	06	05
Bamenda (agence)	2	03	06	05
Buea (agence)	2	03	06	06
TOTAL	26	10	148	142

Source : l'auteur.

1.2 - Les données relatives aux banques

Nous souhaitons analyser ici les principales caractéristiques et la consistance de la population retenue pour notre étude. Six variables nous permettent de présenter cette appréciation : le chiffre d'affaires et le nombre d'années d'existence des banques ; la composition de la clientèle ; le rang dans le secteur bancaire ; la nature du crédit sollicité par la clientèle et la nature du crédit octroyé.

Pour les critères chiffre d'affaires et nombre d'années d'existence, nous récapitulons dans le tableau 24 les principales données sur les banques, globalement et par catégorie.

Tableau 24 - Les données relatives aux banques participantes.

Critères	Global		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
	Moyenne	Ecart-type										
Nombre d'année d'existence	27,1	22,47	29	7	54	15	71	53	17	10	10	5
Chiffre d'affaires (1)	23 829,9	13 560,13	29 725	6 000	48 933	28 546	36 497	35 741	11 376	7 000	15 481	19 000

Source : SPSS 2.0000 – adapté du site de la BEAC. (1) en millions de FCFA.

Tableau 25 - Les données relatives aux banques par catégorie.

Critères	Global		Par catégorie de banques					
			Camerounaise		Multinationale panafricaine		Multinationale européenne	
	moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	moyenne	Ecart-type	moyenne	Ecart-type
Nombre d'année d'existence	27,1	22,47	19,5	9,5	20,83	22,82	53,5	0,5
Chiffre d'affaires (1)	23 829,9	13 560,13	18 362,5	11 362,5	19 483,33	10 290,60	42 337	6 596

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur. (1) en millions de FCFA.

Des tableaux 24 et 25, il ressort que pour les banques dans lesquelles officient les répondants, 20 % exercent leur activité depuis moins de 10 ans, aucune pour les banques camerounaises et européennes et 33,33 % le sont pour les banques panafricaines ; 50 % exercent leur activité depuis 10 à 40 ans, 100 % pour les banques camerounaises, 50 % pour les banques panafricaines et aucune pour les banques européennes ; alors que 30 % ont plus de 40 ans d'activité, aucune pour les banques camerounaises, 16,67 % pour les banques panafricaines et la totalité pour les banques européennes. On observe aussi que la durée de vie moyenne d'existence de ces banques est de 27,1 années avec un écart-type de 22,47 années pour un minimum de 5 ans et un maximum de 71 ans. Ces durées de vie moyennes d'existence sont de 19,5 années pour les banques camerounaises, de 20,83 pour les banques panafricaines et de 53,5 pour les banques européennes avec des écarts-types respectivement de 9,5 ; 22,82 et 0,5.

Pour ce qui est du chiffre d'affaires, toutes les banques génèrent une moyenne annuelle de 23 829,9 milliards de FCFA avec un écart-type de 13 560,13 milliards de FCFA dont 20 % totalisent un chiffre d'affaires moins de 10 milliards et 50 % dégagent un chiffre d'affaires au dessus de 25 milliards. Par catégorie de banque, on obtient des moyennes de 18 362,5 ; 19 483,33 et 42 337 milliards FCFA avec des écarts-types de 11 362,5 ; 10 290,60 et 6 596 milliards FCFA respectivement pour les banques camerounaises, les banques panafricaines et pour les banques européennes. Pour cette dernière catégorie de banque, elles génèrent toutes un chiffre d'affaires au dessus de 25 milliards de FCFA, alors que 33,33 % des banques panafricaines possèdent un chiffre d'affaires n'excédant pas 10 milliards de FCFA. Par contre, 50 % et 33,33 % respectivement pour les banques camerounaises et pour les banques panafricaines ont au dessus de 25 milliards de FCFA.

Quand à la composition de la clientèle des banques, nous reproduisons dans le tableau 26 les principales informations la concernant :

Tableau 26 - Les données sur la composition de la clientèle des banques par catégorie.

Critères	Globales		Par catégorie de banques					
			Camerounaise		Multinationale panafricaine		Multinationale européenne	
	Fréquence N= 134	%	Fréquence N=36	%	Fréquence N=64	%	Fréquence N=34	%
<u>Cientèle</u> :								
PME/PMI	130	97	36	100	61	95,3	33	97,1
Grandes entreprises	120	89,6	32	88,9	55	85,9	33	97,1
Autres	98	73,1	25	69,4	56	87,5	17	50

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = nombre de répondants.

Les autres clients concernent essentiellement les particuliers et les institutions financières. Notre préoccupation étant l'étude de la perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable produite par les entreprises, nos analyses se sont limitées uniquement sur ces dernières. Sur ce, on observe que la clientèle de toutes les catégories de banque est majoritairement constituée des PME et grandes entreprises. Par contre, la clientèle des banques camerounaises et multinationales panafricaines est prioritairement constituée des PME, soit respectivement 100 % et 95,3 % contre 88,9% et 85,9 %. Ces résultats paraissent logiques lorsqu'on sait que l'économie camerounaise est constituée de 90 % des PME (Ayyagari, 2007). Les banques multinationales européennes côtoient dans une proportion égale les PME et les grandes entreprises (97,1%).

Les données sur le rang qu'occupent les banques dans le secteur, nous a permis de confirmer qu'il existe effectivement treize (13) banques au Cameroun, au moment où nous envisagions cette étude.

Pour ce qui est de la variable crédits les plus sollicités par les entreprises, les tableaux 27 et 28 montrent que dans l'ensemble, tous les principaux types de crédits identifiés dans la littérature sont sollicités par les entreprises camerounaises. Ces mêmes tableaux nous révèlent que parmi ces crédits, certains sont plus sollicités que d'autres. C'est le cas respectivement des découverts bancaires (90,3 %), des cautions de soumission (86,6 %), des crédits spot (77,6 %), des avances de démarrage (68,7 %), des crédits pour financement des marchés publics (66,4 %) et enfin du fonds de roulement (57,5 %). On observe également que parmi les crédits les plus sollicités par les entreprises camerounaises, les découverts bancaires sont plus demandés auprès des banques multinationales panafricaines ((96,8 %), suivi des banques multinationales européennes (85,2 %). Pour les cautions de soumission et les crédits spot, ils sont plus quemandés auprès des banques multinationales européennes, soit respectivement (100 %) et (91,1 %). Les banques camerounaises sont plus sollicitées pour les crédits relatifs au financement des marchés publics (83,3 %) et pour les crédits relatifs au financement du fond de roulement (77,7 %). Par contre, les crédits pour avance de démarrage sont plus quêtés auprès des banques multinationales panafricaines (78,1%), suivi des banques camerounaises (75 %).

Quant aux types de crédits les plus accordés aux entreprises, on constate également au vu des tableaux 29 et 30 que tous les principaux types de crédits généralement privilégiés par les banques, selon la littérature, sont adoptés par tous les intermédiaires financiers

exerçant leurs activités au Cameroun. Parmi les crédits accordés aux entreprises camerounaises, certains sont plus cotés que d'autres. C'est le cas notamment, et par ordre de préférence : du crédit à court terme (87,3 %) ; du crédit spot (81,3 %) ; des escomptes des effets de commerce (77,6 %) ; du crédit relatif au financement du fonds de roulement (53 %) et du crédit à moyen terme (51,5 %). Les crédits à court terme et les crédits spots sont très significativement privilégiés par les banques d'origine camerounaise et par les banques multinationales européennes, soit respectivement dans des proportions supérieures à 83 % et 91 %. La politique d'escompte des effets de commerce est plus pratiquée par les banques multinationales panafricaines et européennes dans des proportions respectivement supérieures à 76 % et 91 % ; tandis que le crédit pour le financement du fonds de roulement est une priorité pour les banques d'origine camerounaise (69,4 %), suivi par les banques multinationales panafricaines (53,1 %). Par contre, pour les crédits à moyen terme, les banques multinationales s'intéressent plus à ce mode de financement des entreprises, soit (50 %) pour les banques panafricaines et (61,7 %) pour les banques européennes. On peut constater pour regretter, au vu des résultats consignés dans les tableaux 29 et 30, que la politique d'affacturage n'est pas entièrement ancrée dans les habitudes des banquiers exerçant au Cameroun, alors qu'on sait qu'il s'agit de nos jours d'un outil souple au service des entreprises. Dans le même ordre d'esprit, on observe que les crédits à long terme (plus de cinq ans) ne sont pas la priorité de toutes les banques installées au Cameroun, le tableau des fréquences nous restituant un taux de préférence globalement très significativement faible (9,7 %). Ce score oblige à s'interroger sur les raisons qui militent en faveur d'un tel comportement dans le contexte camerounais ; alors qu'on sait, comme partout ailleurs, que les entreprises en ont besoin pour financer leurs investissements lourds.

Tableau 27 - Les données sur les types de crédit les plus sollicités par les entreprises.

Critères	Global N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%
Découvert bancaire	121	90,3	11	64,7	14	100	14	100	8	100	5	83,3	15	75	11	91,7	19	100	13	100	11	100
Crédit d'investissement	60	44,8	7	41,2	0	0	3	21,4	5	62,5	3	50	20	100	2	16,7	7	36,8	7	53,8	6	54,5
Crédit documentaire	59	44	10	58,8	0	0	5	35,7	5	62,5	3	50	20	100	5	41,7	0	0	7	53,8	4	36,4
Crédit spot	104	77,6	11	64,7	14	100	11	78,6	8	100	1	16,7	20	100	6	50	16	84,2	7	53,8	10	90,9
Crédit pour construction	22	16,4	0	0	2	14,3	0	0	2	25	0	0	11	55	0	0	0	0	6	46,2	1	9,1
Caution de soumission	116	86,6	10	58,8	12	85,7	14	100	8	100	6	100	20	100	9	75	19	100	10	76,9	8	72,7
Avance de démarrage	92	68,7	8	47,1	12	85,7	4	28,6	8	100	5	83,3	11	55	7	58,3	19	100	13	100	5	45,5
Fonds de roulement	77	57,5	17	100	9	64,3	8	57,1	4	50	4	66,7	3	15	6	50	11	57,9	10	76,9	5	45,5
Crédit immobilier	14	10,4	3	17,6	0	0	0	0	1	12,5	0	0	3	15	0	0	4	21,1	3	23,1	0	0
Crédit pour financement des marchés publics	89	66,4	11	64,7	12	85,7	11	78,6	8	100	6	100	0	0	5	41,7	19	100	9	69,2	8	72,7
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre de répondants.

Fq = Fréquence.

Tableau 28 - Les données sur les types de crédit les plus sollicités par catégorie de banque.

Critères	Global N=134		Banque camerounaise N=36		Banque multinationale panafricaine N=64		Banque multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Découvert bancaire	121	90,3	30	83,3	62	96,8	29	85,2
Crédit d'investissement	60	44,8	14	38,8	23	35,9	23	67,6
Crédit documentaire	59	44	10	27,7	24	37,5	25	73,5
Crédit spot	104	77,6	27	75	46	71,8	31	91,1
Crédit pour construction	22	16,4	0	0	11	17,1	11	32,3
Caution de soumission	116	86,6	29	80,5	53	82,8	34	100
Avance de démarrage	92	68,7	27	75	50	78,1	15	44,1
Fonds de roulement	77	57,5	28	77,7	38	59,3	11	32,3
Crédit immobilier	14	10,4	7	19,4	4	6,2	3	8,8
Crédit pour financement des marchés publics	89	66,4	30	83,3	48	75	11	32,3
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre de répondants.

Tableau 29 - Les données sur les types de crédit les plus accordés aux entreprises.

Critères	Global N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%
Crédit spot	109	81,3	11	64,7	14	100	11	78,6	8	100	1	16,7	20	100	5	41,7	19	100	10	76,9	10	90,9
Affacturage	42	31,3	7	41,2	9	64,3	5	35,7	1	12,5	3	50	9	45	0	0	4	21,1	4	30,8	0	0
Escompte des effets de commerce	104	77,6	9	52,9	9	64,3	11	78,6	8	100	6	100	20	100	11	91,7	15	78,9	8	61,5	7	63,6
Crédit à court terme	117	87,3	17	100	12	85,7	14	100	4	50	4	66,7	20	100	9	75	19	100	10	76,9	8	72,7
Crédit à moyen terme	69	51,5	8	47,1	2	14,3	4	28,6	8	100	5	83,3	17	85	2	16,7	8	42,1	7	53,8	8	72,7
Crédit à long terme	13	9,7	6	35,3	0	0	3	21,4	1	12,5	0	0	0	0	0	0	0	0	3	23,1	0	0
Financement du fonds de roulement	71	53	14	82,4	2	14,3	12	85,7	7	87,5	6	100	0	0	4	33,3	11	57,9	10	76,9	5	45,5
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : SPSS 2000 - l'auteur.

Fq = Fréquence.

Tableau 30 - Les données sur les types de crédit les plus accordés par catégorie de banque.

Critères	Global N=134		Banque camerounaise N=36		Banque multinationale panafricaine N=64		Banque multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
Crédit spot	109	81,3	30	83,3	48	75	31	91,1
Affacturage	42	31,3	11	30,5	17	26,5	14	41,1
Escompte des effets de commerce	104	77,6	24	66,6	49	76,5	31	91,1
Crédit à court terme	117	87,3	36	100	47	73,4	34	100
Crédit à moyen terme	69	51,5	16	44,4	32	50	21	61,7
Crédit à long terme	13	9,7	6	16,6	4	6,2	3	8,8
Financement du fonds de roulement	71	53	25	69,4	34	53,1	12	35,2
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre de répondants

1.3 - Les données relatives aux répondants

Nous souhaitons également dresser un portrait robot des personnes interrogées qui, selon les données de l'enquête, travaillent de façon permanente au sein du département du crédit et occupent des postes d'analystes bancaires, de chargé de clientèle, chef de crédit, crédit manager, gestionnaire des engagements, analyste des risques, relationship manager, chef de département d'analyse du crédit, contrôleur des engagements. Cet examen se fait à l'aide de onze variables : l'âge, le sexe, le niveau scolaire, la formation professionnelle, l'ancienneté dans le secteur bancaire, la responsabilité au sein de la banque et au département du crédit, l'ancienneté dans le département du crédit, le volume de dossier de prêts traité et le pourcentage de prêts accordé par an et enfin, la limite individuelle d'octroi de crédit dont bénéficie les répondants. Avant de décrire proprement dit le profil des répondants, il nous paraît utile de fixer les idées sur l'interprétation des non-réponses à certaines questions. Rappelons que l'échelle de mesure que nous avons retenue pour la collecte des données est l'échelle de likert à sept points. Le problème avec une telle échelle est que les répondants qui sont indifférents avec un item, lui affecteront un score médian 4. On y retrouve également dans cette catégorie de répondants ceux qui sont incapables de formuler un avis précis, soit par manque d'expérience ou soit par ignorance. Dans ces conditions, l'opinion de certains répondants risque d'être mal représentée. Pour éviter cette confusion, nous demandions aux personnes interrogées de préciser dans le questionnaire l'indication NPR (ne peut répondre) uniquement réservé aux répondants se trouvant dans l'incapacité de donner un avis précis. Pour l'analyse des données, ces réponses ont été traitées à l'aide de la méthode « *Pairwise deletion* », tel que préconisé par le logiciel SPSS. 2.0.0.0. Cette méthode est intéressante puisqu'elle calcule chaque coefficient de corrélation en utilisant les personnes ayant répondu à la paire de variables corrélées même si pour ces individus, il y a des valeurs manquantes dans d'autres variables.

Nous présentons dans le tableau 31 les données démographiques et les antécédents scolaires et professionnels de l'ensemble des répondants, alors que les tableaux 32 et 33 nous restituent les informations identiques par banque et par catégorie de banque.

Tableau 31 - Les données sur les répondants globalement.

Critères	Fréquence N = 134	%	Moyenne	Ecart-type
1 - Age du répondant				
20 - 39 ans	96	71,6	35,31	9,25
40 - 60 ans	38	28,4		
61 ans et plus.	0	0		
2 - Sexe du répondant				
- féminin	49	36,6	/	/
- masculin.	85	63,4		
3 - Formation académique				
- secondaire	1	0,7	/	/
- universitaire 1 ^{er} cycle	17	12,7		
- universitaire 2 nd cycle	67	50		
- universitaire 3 ^{ème} cycle.	49	36,6		
4 - Formation professionnelle				
- oui	88	65,7	/	/
- non.	46	34,3		

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

Tableau 31 - Les données sur les répondants globalement (suite).

Critères	Fréquence N = 134	%	Moyenne	Ecart-type
5 - Ancienneté dans le secteur bancaire*				
- de 1 à 5 ans	25	20		
- de 5 ans à moins de 10 ans	62	49,6	11,92	8,81
- de 10 ans à 40 ans.	38	30,4		
7 - Responsabilité au sein de la banque avant l'admission au département du crédit				
- oui	73	54,5	/	/
- non.	61	45,5		
8 - Ancienneté dans le département du crédit*				
- de 1 à 5 ans	72	60,50		
- de 5 ans à moins de 10 ans	45	37,80	5,11	3,64
- de 10 ans à moins de 15 ans	0	0		
- de 15 ans à 40 ans.	2	1,68		

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 31 - Les données sur les répondants globalement (Fin).

Critères	Fréquence N = 134	%	Moyenne	Ecart-type
9 - Nombre de proposition de prêts analysé par an*				
- de 1 à 200	55	45,10	259,65	162,91
- de 200 à moins de 500	58	47,54		
- de 500 à 800.	9	7,38		
10 - Pourcentage de prêts approuvé par an*				
- de 0 à 25 %	10	8,48	52,75	15,96
- de 25 à moins de 50 %	26	22,03		
- de 50 % à 75 %.	82	69,49		
11 - Limite individuelle en matière d'octroi de crédit*				
- de 0 à 1 000 000 FCFA	3	4,06	34 432 432,43	23 864 103,47
- de 1000 000 à moins de 10 000 000 FCFA	18	24,32		
- de 10 000 000 à moins de 20 000 000 FCFA	9	12,16		
- de 20 000 000 à moins de 30 000 000 FCFA	6	8,11		
- de 30 000 000 à moins de 40 000 000 FCFA	1	1,35		
- de 40 000 000 à 75 000 000 FCFA.	37	50		

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque.

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
1 - Age du répondant																						
20 - 39 ans	96	71,6	10	58,8	12	85,7	7	50	7	87,5	3	50	20	100	2	16,7	19	100	11	84,6	5	45,5
40 - 60 ans	38	28,4	7	41,2	2	14,3	7	50	1	12,5	3	50	0	0	10	83,3	0	0	2	15,4	6	54,5
61 ans et plus.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2- Sexe du répondant																						
- féminin	49	36,6	6	35,3	11	78,6	0	0	1	12,5	2	33,3	13	65	2	16,7	8	42,1	3	23,1	3	27,3
- masculin.	85	63,4	11	64,7	3	21,4	14	100	7	87,5	4	66,7	7	35	10	83,3	11	57,9	10	76,9	8	72,7

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
3 - Formation Académique																						
- secondaire	1	0,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	8,3	0	0	0	0	0	0
- universitaire 1 ^{er} cycle	17	12,7	4	23,5	0	0	0	0	0	0	0	0	9	45	1	8,3	0	0	3	23,1	0	0
- universitaire 2 nd cycle	67	50	10	58,8	11	78,6	5	35,7	2	25	3	50	11	55	3	25	8	42,1	9	69,2	5	45,5
- universitaire 3 ^{ème} cycle.	49	36,6	3	17,6	3	21,4	9	64,3	6	75	3	50	0	0	7	58,3	11	57,9	1	7,7	6	54,5

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
4 - Formation professionnelle																						
- oui	88	65,7	13	76,5	14	100	5	35,7	8	100	0	0	5	25	10	83,3	15	78,9	10	76,9	8	72,7
- non.	46	34,3	4	23,5	0	0	9	64,3	0	0	6	100	15	75	2	16,7	4	21,1	3	23,1	3	27,3
5 - Ancienneté dans le secteur bancaire*																						
- de 1 à 5 ans	25	20	3	17,6	0	0	1	7,1	2	25	1	16,7	3	15	0	0	8	42,1	6	46,2	1	9,1
- de 5 ans à moins de 10 ans	62	49,6	7	41,2	3	60	8	57,1	5	62,5	3	50	17	85	2	16,7	8	42,1	5	38,5	4	36,4
- de 10 ans à 40 ans	38	30,4	7	41,2	2	40	5	35,7	1	12,5	2	33,3	0	0	10	83,3	3	15,8	2	15,4	6	54,5

Source : l'auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
7 - Responsabilité au sein de la banque avant l'admission au département du crédit																						
- oui	73	54,5	13	76,5	2	14,3	10	71,4	7	87,5	3	50	8	40	9	75	11	57,9	3	23,1	7	63,6
- non.	61	45,5	4	23,5	12	85,7	4	28,6	1	12,5	3	50	12	60	3	25	8	42,1	10	76,9	4	36,4

Source : l'auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
8 - Ancienneté dans le département du crédit*																						
- de 1 à 5 ans	72	60,5	9	52,9	0	0	10	76,9	4	50	2	50	20	100	2	18,2	15	78,9	6	54,5	4	36,4
- de 5 ans à moins de 10 ans	45	37,8	8	47,1	5	100	3	23,1	3	37,5	2	50	0	0	8	72,7	4	21,1	5	45,5	7	63,6
- de 10 ans à moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- de 15 ans à 40 ans	2	1,68	0	0	0	0	0	0	1	12,5	0	0	0	0	1	9,1	0	0	0	0	0	0

Source : l'auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
9 - Nombre de proposition de prêts analysé par an*																						
- de 1 à 200	55	45,1	8	47,1	3	60	14	100	3	37,5	2	50	5	25	6	54,6	7	36,8	7	53,8	0	0
- de 200 à moins de 500	58	47,5	9	52,9	0	0	0	0	4	50	2	50	15	75	3	27,3	12	63,2	6	46,2	7	63,6
- de 500 à 800.	9	7,38	0	0	2	40	0	0	1	12,5	0	0	0	0	2	18,1	0	0	0	0	4	36,4

Source : l'auteur.

fq = Fréquences.

N = Nombre des répondants.

* Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite).

Critères	Banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
10 - Pourcentage de prêts approuvé par an*																						
- de 0 à 25 %	10	8,48	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	10	8	42,1	0	0	1	9,1
- de 25 à moins de 50 %	26	22,03	0	0	3	60	1	7,1	1	12,5	2	50	5	25	1	10	8	42,1	2	20	3	27,3
- de 50 % à 75 %.	82	69,49	17	100	2	50	13	92,9	7	87,5	2	50	15	75	8	80	3	15,8	8	80	7	63,6

Source : l'auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 32 - Les données relatives aux répondants par banque (suite et fin).

Critères	banques																					
	Total N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%	fq	%
11 - Limite individuelle en matière d'octroi de crédit (FCFA)																						
- de 0 à 1 000 000	3	4	0	0	0	0	0	0	2	33,3	0	0	0	0	1	14,3	0	0	0	0	0	0
- de 1000 000 à moins de 10 000 000	18	24,3	2	15,4	0	0	3	42,9	0	0	1	100	0	0	1	14,3	8	50	1	20	2	18,2
- de 10 000 000 à moins de 20 000 000	9	12,2	3	23,1	0	0	1	14,2	0	0	0	0	0	0	1	14,3	4	25	0	0	0	0
- de 20 000 000 à moins de 30 000 000	6	8,1	3	23,1	0	0	0	0	3	50	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

- de 30 000 000 à moins de 40 000 000	1	1,4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	14,3	0	0	0	0	0	0
- de 40 000 000 à 75 000 000.	37	50	5	38,4	3	100	3	42,9	1	16,7	0	0	5	100	3	42,8	4	25	4	80	9	81,8	

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur. fq = Fréquences. N = Nombre des répondants. * Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque.

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
1 - Age du répondant						
20 - 39 ans	29	80,6	40	62,5	27	79,4
40 - 60 ans	7	19,4	24	37,5	7	20,6
61 ans et plus.	0	0	0	0	0	0
<i>Moyenne</i>	33,49		37,19		33,72	
<i>Ecart-type</i>	8,1		9,92		8,29	
2 - Sexe du répondant						
- féminin	14	38,9	22	34,4	13	38,2
- masculin.	22	61,1	42	65,6	21	61,8

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
3 - Formation Académique						
- secondaire	0	0	1	1,5	0	0
- universitaire 1 ^{er} cycle	4	11,1	4	6,3	9	26,5
- universitaire 2 nd cycle	18	50	33	51,6	16	47
- universitaire 3 ^{ème} cycle	14	38,9	26	40,6	9	26,5

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
4 - Formation professionnelle						
- oui	28	77,8	50	78,1	10	29,4
- non.	8	22,2	14	21,9	24	70,6

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise		Multinationale panafricaine		Multinationale européenne	
	N=36		N=64		N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
5 - Ancienneté dans le secteur bancaire*						
- de 1 à 5 ans	11	30,5	10	18,2	4	11,8
- de 5 ans à moins de 10 ans	15	41,7	22	40	25	73,5
- de 10 ans à 40 ans.	10	27,8	23	41,8	5	14,7
<i>Moyenne</i>	<i>10,99</i>		<i>14</i>		<i>9,54</i>	
<i>Ecart-type</i>	<i>8,89</i>		<i>9,46</i>		<i>6,58</i>	

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

* Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
7 - Responsabilité au sein de la banque avant l'admission au département du crédit						
- oui	24	66,7	31	48,4	18	52,9
- non.	12	33,3	33	51,6	16	47,1

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre des répondants.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
8 - Ancienneté dans le département du crédit*						
- de 1 à 5 ans	24	66,7	18	36	30	90,9
- de 5 ans à moins de 10 ans	12	33,3	30	60	3	9,1
- de 10 ans à moins de 15 ans	0	0	0	0	0	0
- de 15 ans à 40 ans.	0	0	2	4	0	0
<i>Moyenne</i>	4,5		6,68		3,41	
<i>Ecart-type</i>	2,12		4,76		1,29	

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre des répondants.

* Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
9 - Nombre de propositions de prêts par an *						
- de 1 à 200	15	41,7	21	40,4	19	55,9
- de 200 à moins de 500	21	58,3	22	42,3	15	44,1
- de 500 à 800.	0	0	9	17,3	0	0
<i>Moyenne</i>	<i>246,04</i>		<i>301,16</i>		<i>210,57</i>	
<i>Ecart-type</i>	<i>123</i>		<i>195,78</i>		<i>123,88</i>	

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

* Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
10 - Pourcentage de prêts approuvé par an*						
- de 0 à 25 %	8	22,2	2	4,2	0	0
- de 25 à moins de 50 %	8	22,2	12	25	6	17,7
- de 50 % à 75 %.	20	55,6	34	70,8	28	82,3
<i>Moyenne</i>	45,83		54,17		58,09	
<i>Ecart-type</i>	20,41		13,82		9,53	

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

N = Nombre des répondants.

* Pas de réponses pour certaines données.

Tableau 33 - Les données sur les répondants par catégorie de banque (suite et fin).

Critères	Catégories					
	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
11 - Limite individuelle en matière d'octroi de crédit*						
- de 0 à 1 000 000 (FCFA)	0	0	3	9,1	0	0
- de 1000 000 à moins de 10 000 000 (FCFA)	10	34,5	5	15,2	3	25
- de 10 000 000 à moins de 20 000 000 (FCFA)	7	24,1	1	3	1	8,3
- de 20 000 000 à moins de 30 000 000 (FCFA)	3	10,3	3	9,1	0	0
- de 30 000 000 à moins de 40 000 000 (FCFA)	0	0	1	3	0	0
- de 40 000 000 à 75 000 000 (FCFA).	9	31	20	60,6	8	66,7
<i>Moyenne</i>	<i>25 948 275,86</i>		<i>39 515 151,52</i>		<i>40 958 333,33</i>	
<i>Ecart-type</i>	<i>21 958 167,45</i>		<i>23 403 083,47</i>		<i>23 513 700,20</i>	

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Pas de réponses pour certaines données.

Les hommes sont sur-représentés dans l'échantillon car 63,4 % des répondants sont de sexe masculin. On observe également cette prépondérance du sexe masculin par catégorie de banque. Leur moyenne d'âge est de 35,31 ans et un écart-type de 9,25 années, avec une grande majorité située dans la fourchette d'âge 20-39 ans (71,6%). Ce sont les répondants des banques multinationales panafricaines qui sont les plus âgés avec une moyenne d'âge de 37,19 ans et un écart-type de 9,92 années contre 33,72 et 33,49, associés aux écart-types de 8,29 et 8,1 années respectivement comme moyenne d'âge et écart-type pour les banques multinationales européennes et camerounaises. Le tableau 33 des fréquences nous renseigne aussi que la majorité des répondants ont moins de 40 ans, quelque soit la catégorie des banques. Le taux de fréquence étant nul pour les répondants dont l'âge est compris entre 61 et plus, cela paraît logique qu'à au Cameroun l'âge de la retraite est fixé à 60 ans dans le secteur privé.

Parmi les 134 répondants, 99,3% ont une formation universitaire, 100 % dans les banques camerounaises et européennes, contre 98,5 % dans les banques multinationales panafricaines. Toutefois, la majorité des répondants sont titulaires d'un diplôme universitaire de second cycle quelque soit la catégorie de banque, soit 50 % pour les banques camerounaises, 51,6 % pour les banques multinationales panafricaines et 47 % pour les banques européennes. La majorité des participants, 65,7 % ont également suivi une formation professionnelle dans le domaine de l'analyse du crédit. Ce sont les répondants des banques multinationales panafricaines qui ont le plus bénéficié de cette formation (78,1%), suivi de près par les banques camerounaises (77,8 %), alors que 29,4 % seulement des répondants des banques multinationales européennes ont validé cette formation.

Pour l'échantillon global, les répondants travaillent pour la banque depuis 1 à 40 ans avec une moyenne de 11,92 années et un écart-type de 8,81 ans. Par catégorie de banque, l'ancienneté moyenne des participants dans le secteur bancaire est de 10,99 ans avec un écart-type de 8,89 ans dans les banques camerounaises, et de 14 ans avec un écart-type correspondant de 9,46 ans dans les banques multinationales panafricaines, contre 9,54 et 6,58 ans dans les banques multinationales européennes. Par ailleurs, la majorité des répondants (54,5 %) ont une forte expérience bancaire acquise à travers les postes de responsabilité qu'ils ont occupé avant leur admission au département du crédit. On observe cette expérience significative en premier lieu chez les banques camerounaises

(66,7%) suivi des banques multinationales européennes (52,9 %) et enfin chez les banques multinationales panafricaines (48,4 %).

Dans l'ensemble, également, les participants exercent leurs fonctions au sein du département du crédit depuis 1 à 40 ans avec une moyenne de 5,11 ans et un écart-type de 3,64 ans. C'est surtout chez les participants des banques multinationales panafricaines qu'on trouve l'ancienneté moyenne la plus forte, 6,68 ans avec un écart-type de 4,76 ans, suivi des banques camerounaises 4,5 ans avec un écart-type de 2,12 ans contre 3,41 années et un écart-type de 1,29 ans de ceux des banques multinationales européennes.

Ces résultats montrent que la majorité des répondants ont une meilleure connaissance du secteur bancaire et de ses pratiques, de par leur ancienneté, leur niveau académique élevé et la récurrence en matière de formation professionnelle dans le domaine du crédit. Tout ceci présume leur capacité à se prononcer sur la qualité de l'information comptable.

En ce qui concerne le nombre moyen de proposition de prêts analysé annuellement, il est de 259,65 dossiers avec un écart-type de 162,91 dossiers. 301,16 et 246,04 dossiers de prêts sont analysés en moyenne, respectivement par les banques multinationales panafricaines et par les banques camerounaises avec des écarts-types de 195,78 et 123 dossiers de prêts. Les banques multinationales européennes suivent avec une moyenne de 210,57 dossiers de prêts et un écart-type correspondant de 123,88.

Quant au pourcentage moyen de prêts approuvé par an, on observe 52,75 % avec un écart-type de 15,96 %. Par catégorie de banque, c'est la banque multinationale européenne qui valide annuellement le pourcentage de prêts le plus élevé 58,09 % avec un écart-type de 9,53 %. Elle est suivie de près par les banques multinationales panafricaines avec une moyenne de 54,17 % et un écart-type de 13,82 %, contre 45,83 et un écart-type de 20,41 % pour les banques camerounaises.

On trouve enfin, une limite moyenne d'octroi de crédit par répondant de 34 432 432,43 FCFA avec un écart-type de 23 864 103,47 FCFA. Cette limite individuelle d'octroi de crédit est plus significative chez les répondants des banques multinationales européennes, soit 40 958 333,33 FCFA avec un écart-type de 23 513 700,20 FFA, suivi de près par les banques multinationales panafricaines avec une moyenne de 39 515 151,52 et un écart-type de 23 403 083,47, contre seulement 25 948 275,86 FCFA et un écart-type de 21 958 167,45 FCFA pour les répondants des banques camerounaises.

1.4- Comparaison des scores moyens des variables entre les catégories de banque

De l'analyse statistique des données démographiques, académiques et professionnelles des participants, on a pu constater qu'il existe des différences entre les moyennes obtenues pour ces variables que ce soit globalement ou par catégorie de banque. Ces différences constatées entre les répondants sur certaines variables telles : l'âge, la formation professionnelle, l'ancienneté dans le secteur bancaire et au sein du département du crédit, la responsabilité au sein de la banque, méritent qu'on s'y intéresse surtout que nous envisageons mesurer la perception de ces analystes de crédit de l'utilité de l'information comptable au regard de certaines variables que la revue de la littérature nous a permis de mettre en exergue. Aussi, on peut observer ces différences de moyennes pour certaines variables descriptives des banques surtout au niveau des pourcentages de prêts analysés et approuvés par les intermédiaires financiers, ainsi que la limite d'octroi de crédit dont bénéficie chaque répondant.

Il importe dès lors de s'interroger si ces différences peuvent influencer l'interprétation des résultats ; ou tout au plus, si les différences éventuelles des perceptions seront simplement accordées aux variables expérimentées ou pourra-t-on l'expliquer par un effet dû à la composition rigoureuse des groupes comparés.

Pour vérifier l'existence de ces différences entre les participants, nous avons procédé aux comparaisons des scores moyens ou fréquences enregistrés par catégorie de banque.

Pour la variable âge des participants, il existe, certes de différences entre les répondants, mais elle n'est pas sensible à notre avis. En fait, pour cette variable, en comparant les résultats obtenus par catégorie de banque, on observe que l'âge moyen maximum est de 37,18 ans (banque panafricaine) tandis que le minimum est de 33,48 ans (banque camerounaise). Les banques européennes ayant un score moyen de 33,72 ans.

Quant à la variable formation académique, les distributions des fréquences sont presque identiques (minimum 99,8% pour les banques panafricaines et maximum 100% pour les deux autres) . Il s'en suit qu'il n'existe pas de différence entre les répondants pour cette variable.

Les taux de fréquence sont également identiques pour la variable formation professionnelle (77 % et 78 % respectivement pour les banques camerounaises et panafricaines) à l'exception de celui des banques européennes qui affiche un score très bas de 29 %. L'écart nous paraît sensible.

Au niveau des variables ancienneté dans le secteur bancaire et au sein du département du crédit, on rencontre une certaine différence entre les participants en procédant aux

comparaisons des résultats obtenus par catégorie de banque. Les résultats de cette comparaison indiquent que pour l'ancienneté dans les banques, on enregistre les chiffres extrêmes suivants (minimum 9,5 ans et maximum 10,98 ans). Ces chiffres sont de : minimum 3,4 ans et maximum 6,68 ans, pour l'ancienneté au sein du département du crédit. L'écart nous semble tolérable pour le premier et très sensible pour le second.

On n'aboutit aux mêmes conclusions en comparant les résultats obtenus sur les variables responsabilité au sein de la banque (minimum 48% et maximum 66%), proposition de prêts analysé (minimum 211 dossiers et maximum 301 dossiers de prêts), et pourcentage de prêts approuvé (minimum 46 % et maximum 58%), chaque année, ainsi que la limite individuelle d'octroi de crédit (minimum 7 400 000 et maximum 41 000 000 de FCFA). Les différences nous paraissent également très sensibles et laissent entendre, pour cette dernière variable, que les banques européennes, bien que très peu sollicitées par les entreprises camerounaises, font plus confiance à celles-ci par l'approbation de leur demande de crédit.

Au terme de ces analyses, on constate que les différences entre les participants et par catégorie de banque, relatives à certaines caractéristiques personnelles paraissent en général sensibles, d'autres non, par simple comparaison des scores extrêmes de chacune de ces variables. A ce stade d'analyse, on ne saurait lever le doute manifesté plus haut quant aux perturbations que pourraient engendrer ces différences lors de nos analyses de variables essentielles de la présente étude. En tout état de cause, seules les analyses empiriques pourront nous aider à tirer des conclusions plus soutenues. Toutefois, un sérieux problème demeure, celui de la représentativité des résultats des tests de différence obtenus par catégorie de banques. En fait, d'après les tableaux de fréquence, on a seulement 36 et 34 répondants, respectivement pour les banques camerounaises et multinationales européennes contre 64 participants pour les banques multinationales panafricaines. Ce nombre de répondants est presque proche du double des participants des catégories des banques précédentes.

2 - Les statistiques descriptives sur l'information comptable

2.1 - La communication et l'utilisation de l'information comptable dans les activités de prêts bancaires

Nous souhaitons connaître, le pourcentage de recours à l'information comptable et identifier le moyen de communication de cette information, ainsi que la procédure de prise de décision du crédit. Nous disposons à cet effet de trois variables : la procédure de prise de décision du

crédit ; le recours à l'information comptable et la nature du support de communication de celle-ci.

De l'analyse du tableau des fréquences, il ressort que la totalité des répondants ont recours à l'information comptable dans le cadre de leurs activités de prêts bancaires que ce soit par banque ou par catégorie de banque. La totalité des répondants consacre également que la décision d'octroi de crédit se fait dans le cadre d'un comité. Dans 61,9 % des cas, cette information est communiquée aux banques sous la forme d'un support papier. Toutefois, parmi les répondants, 14 reçoivent les informations comptables uniquement sous la forme d'un support papier (100%). Ce mode de présentation de l'information comptable est le plus fréquemment utilisé par les entreprises en relation avec les banques multinationales panafricaines (75 %) et camerounaises (52,8 %). Par contre, celles qui sont en lien avec les banques multinationales européennes privilégient le mode de présentation sous la forme d'un support numérique (52,9 %). Les tableaux 35 et 36 récapitulent toutes ces informations d'abord globalement, ensuite par banque et par catégorie de banque.

Tableau 34- Communication et utilisation de l'information comptable par les banques.

Critères	Global N=134		A N=17		B N=14		C N=14		D N=8		E N=6		F N=20		G N=12		H N=19		I N=13		J N=11	
	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%	Fq	%
1. Utilisation de l'information comptable																						
- oui	134	100	17	100	14	100	14	100	8	100	6	100	20	100	12	100	19	100	13	100	11	100
- non.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Forme de présentation																						
- support papier	83	61,9	8	47,1	14	100	11	78,6	4	50	5	83,3	5	25	10	83,3	11	57,9	7	53,8	8	72,7
- support numérique	51	38,1	9	52,9	0	0	3	21,4	4	50	1	16,7	15	75	2	16,7	8	42,1	6	46,2	3	27,3
- autres.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Prise de décision d'octroi de crédit																						
- seul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- en comité.	134	100	17	100	14	100	14	100	8	100	6	100	20	100	12	100	19	100	13	100	11	100

Source : SPSS 2000 – l'auteur.

Fq = Fréquence.

Tableau 35 - Communication et utilisation de l'information comptable par catégorie de banque.

Critères	Global N=134		Banque camerounaise N=36		Banque multinationale panafricaine N=64		Banque multinationale européenne N=34	
	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%	Fréquence	%
1. Utilisation de l'information comptable								
- oui	134	100	36	100	64	100	34	100
- non.	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Forme de présentation								
- support Papier	83	61,9	19	52,8	48	75	16	47,1
- support numérique	51	38,1	17	47,2	16	25	18	52,9
- autres.								
3. prise de décision d'octroi de crédit								
- seul	134	100	36	100	64	100	34	100
- en comité.	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : SPSS 2000 – l'auteur.

2.2 - Les qualités de l'information comptable

Nous désirons savoir d'entrée de jeux à travers l'analyse de cette variable, si la qualité de l'information comptable est négative, modérée ou positive. Pour fixer les idées, il importe de rappeler que notre variable qualité de l'information comptable est constituée de trois sous-qualités : qualités essentielles, qualité du support et qualité de l'organisation de l'information dans ces supports. Pour mesurer chacune de ces constituants, nous avons effectué le calcul d'un score moyen des différentes composantes. Nous avons ensuite procédé au calcul d'un score total moyen en se servant de la moyenne des trois scores moyens des sous-qualités.

Pour l'échantillon global retenu pour le test, le score total moyen de la qualité de l'information comptable est de 5,01 avec un écart-type de 0,22 sur une échelle de Likert à sept unités où 7 représente la partie extrême positive de l'échelle. Par catégorie de banque, ce score est de 5,14 ; 5,05 et 5,02 pour les banques camerounaises, les banques multinationales panafricaines et européennes, respectivement avec des écarts-types correspondants de 0,23 ; 0,23 et 0,20. Ces résultats nous permettent de conclure que l'information comptable est jugée d'une qualité modérée. Le constituant le plus estimé est celui relatif aux qualités intrinsèques de l'information comptable avec un score global moyen de 5,47 et des scores moyens par catégorie de banques de 5,35 ; 5,3 et 5,29, respectivement pour les banques camerounaises, multinationales panafricaines et européennes ; alors que le moins apprécié est le constituant organisation de l'information comptable avec un score global moyen de 4,88 et par catégorie de banque de 4,82 ; 4,75 et 4,8 pour les banques camerounaises, multinationales panafricaines et européennes, respectivement. Pour la qualité du support, les scores moyens sont dans l'ensemble de 4,99 et 5,24 pour les banques camerounaises, 5,1 pour les banques multinationales panafricaines et 4,97 pour les banques multinationales européennes.

Du tableau 36, on observe également que les tests statistiques d'alpha Cronbach dégagent globalement un résultat de 0,513. Ce résultat laisse entendre qu'il existe une harmonie interne modérée des composantes sur l'ensemble des trois constituants de la qualité de l'information comptable. C'est sur les qualités intrinsèques de l'information, qu'on trouve en premier, une cohérence très significative 0,850 ce qui démontre que les items choisis représentent bien le concept étudié, tandis que l'harmonie interne la moins perceptible est celle des échelles des caractéristiques de la qualité de l'organisation de l'information comptable (alpha Cronbach de 0,112). A notre avis, c'est l'interprétation qu'on peut réserver à la qualité d'agrégation qui peut expliquer cet état de fait, car comme nous

l'avons si bien rappelé plus haut, une information agrégée n'est absolument pas plus intéressante qu'une information désagrégée. Pour s'en convaincre, il suffit d'ignorer les valeurs attribuées à cette caractéristique du total de regroupement et l'alpha Cronbach de la qualité de l'organisation de l'information comptable devient à 0,705, laissant apparaître ainsi une harmonie interne satisfaisante, et dans le même sens, l'alpha Cronbach de la qualité de l'information dans l'ensemble bascule de 0,521 à 0,727. Ces données sont rassemblées dans les tableaux 36 et 37.

Tableau 36 - Les données sur la qualité de l'information comptable pour l'échantillon global.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Alpha Cronbach
Qualités essentielles de l'information	5,47	0,46	0,850
Qualité du support	4,99	0,12	0,569
Qualité de l'organisation de l'information	4,88	1,17	0,112
Qualité globale de l'information	5,01	0,22	0,513

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Tableau 37 - Les données sur la qualité de l'information comptable par catégorie de banque.

Critères	Camerounaise N= 36		Multinationale panafricaine N=64		Multinationale européenne N=34	
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Qualité essentielle de l'information	5,35	0,92	5,3	0,86	5,29	0,88
Qualité du support	5,24	0,90	5,1	1,01	4,97	1,13
Qualité de l'organisation	4,82	0,97	4,75	0,61	4,8	0,73
Qualité globale de l'information	5,14	0,23	5,05	0,23	5,02	0,20

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre de répondants.

En examinant attentivement la composition de ces scores moyens dans l'ensemble de chacune des trois constituants de l'information comptable, il apparaît visiblement que pour les qualités fondamentales, le critère information logique est le plus estimé avec un score moyen de 6,35, au détriment du critère information suffisante qui est le moins apprécié avec un score moyen plus bas de 4,85, ce qui nous emmène à déduire que l'information comptable n'est pas optimalement l'unique source d'information et qu'il serait souhaitable de recourir à d'autres types d'information, bien entendu non comptables. Parmi les composantes de la sous-qualité support à l'information comptable, c'est le critère lisibilité du support qui affiche un score moyen le plus élevé 5,09. Par contre, le critère du nombre dégage un score moyen le moins élevé 4,79. La caractéristique clarté de l'information est la plus évaluée dans le constituant organisation de l'information comptable avec un score moyen de 5,75, tandis que la caractéristique la moins notée est celui du niveau de détails de l'information avec un score moyen de 3,22, la situant ainsi dans la zone de mauvaise qualité de l'information comptable d'après l'échelle sémantique à sept niveaux que nous avons retenue.

Au terme de ces analyses, il apparaît clairement que la plupart des caractéristiques de la qualité globale de l'information comptable sont estimées de bonne qualité ou de qualité modérée excepté le critère lié au niveau de détails de l'information dont la note attribuée par les répondants est tellement basse qu'elle est en deçà du point milieu de l'échelle à sept points. Ce résultat vient ainsi confirmer qu'une information agrégée n'est pas forcément meilleure qu'une désagrégée. On rejoint là les résultats des études contradictoires obtenus par certains chercheurs qui ont expérimentés cette caractéristique dans la présentation de l'information (Barefield, 1972 ; Ronen et al., 1973 ; Chervany et al., 1974 ; Senn et al., 1974 ; Snowball et al., 1979 ; Barnea et al., 1980). Les tableaux 38, 39 et 40 synthétisent les résultats des tests effectués sur les scores moyens avec les écarts-types de chaque critère rattaché à un constituant de la qualité de l'information comptable. Ces tableaux mettent également en exergue les minimums et les maximums de fréquence de mentions cochées par les répondants.

Au vu de ces résultats, on s'attend donc à observer une relation significative positive entre la variable qualité de l'information comptable et la variable utilité perçue.

Tableau 38 - Les données sur les qualités intrinsèques de l'information comptable.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Min.	Max.
Pertinence de l'information	5,93	0,51	5(15/134)*	7(38/134)*
Fiabilité de l'information	5,55	1,20	2(2/134)*	7(40/134)*
Exactitude de l'information	5,92	1,13	1(2/134)*	7(51/134)*
Objectivité de l'information	5,75	1,22	1(2/134)*	7(39/134)*
Dimension temporelle	4,99	1,87	1(10/134)*	7(34/134)*
Opportunité temporelle	5,01	1,78	2(2/130)*	7(38/130)*
Logique de l'information	6,35	1,11	1(2/134)*	7(63/134)*
Signification de l'information	5,55	1,4	1(2/134)*	7(32/134)*
Instruction de l'information	5,63	1,52	3(7/134)*	7(27/134)*
Information complète	4,90	1,88	2(15/134)*	7(32/134)*
Suffisance de l'information	4,85	1,66	2(2/132)*	7(26/132)*
Coût de l'information	5,05	1,39	1(7/134)*	7(19/134)*
Qualité intrinsèque	5,47	0,46	1	7

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Fréquence de réaction par les répondants.

Tableau 39 - Les données sur la qualité du support de l'information comptable.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Lisibilité du support	5,09	1,22	1(2/134)*	7(68/134)*
Simplicité du support	5,07	1,76	2(10/133)*	7(22/133)*
Volume du support	4,99	1,54	1(2/134)*	7(23/134)*
Nombre du support	4,79	1,28	2(15/134)*	7(7/134)*
Qualité du support	4,99	0,12	1	7

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Fréquence de réaction par les répondants.

Tableau 40- Les données sur la qualité de l'organisation de l'information comptable.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Clarté de l'information	5,75	1,36	1(5/134) *	7(37/134) *
Arrangement de l'information	5,66	1,54	2(10/134) *	7(29/134) *
Agrégation de l'information	3,22	1,71	1(20/134) *	7(5/134) *
Qualité de l'organisation	4,88	1,17	1	7

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Fréquence de réaction par les répondants.

2.3 - L'utilité perçue de l'information comptable

L'analyse de cette variable nous renseigne *a priori* si l'information comptable est jugée moins utile, modestement utile ou plus utile pour les dimensions d'évaluation du risque et de prise de décision. Pour vérifier empiriquement les variables prise de décision d'octroi de crédit et évaluation du risque de crédit, nous avons effectué des tests de scores moyens. Ainsi, pour la première variable, dans l'ensemble le score moyen est de 5,38 avec un écart-type de 0,23. Par catégorie de banque, on trouve des scores moyens de 5,39 ; 5,81 et 5,91 respectivement pour les banques camerounaises, multinationales panafricaines et européennes, avec des écarts-types correspondants de 1,11 ; 0,98 et 1,01. Pour la seconde variable, globalement on trouve un score moyen de 5,5 avec un écart-type de 0,26. Les scores moyens par catégorie de banque sont de 5,08 ; 5,64 et 5,33, respectivement pour les banques camerounaises, les banques multinationales panafricaines et européennes, auxquels sont associés les écarts-types de 1,03 ; 0,89 et 1,22. Une comparaison de ces deux scores moyens globaux en nous fondant sur nos échelles sémantiques différentielles à sept points, nous conduit à conclure que l'information comptable est estimée modestement utile tant pour la prise de décision, que pour l'évaluation du risque de crédit. Ces résultats montrent également que l'information comptable est utilement plus perçue pour la prise de décision que pour l'évaluation du risque de crédit. Les résultats des tests statistiques de l'alpha Cronbach effectués sur les regroupements des différents critères mesurant l'utilité perçue de l'information comptable à la prise de décision et à l'évaluation du risque de crédit, offre aussi des coefficients largement intéressants respectivement de 0,934 et 0,956. Nous en déduisons donc qu'il existe une cohérence interne très significative des deux regroupements. Les tableaux 41 et 42 nous restituent en détail tous ces résultats.

Ces résultats, par contre, laissent présager une faible relation entre l'utilité perçue de l'information comptable et la dimension évaluation du risque de crédit, et une perception de l'utilité plus accentuée de la dimension prise de décision sur la dimension évaluation du risque de crédit.

Tableau 41 - Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable globalement.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Alpha Cronbach
Utilité pour l'évaluation du risque	5,5	0,26	0,956
Utilité pour la prise de décision	5,38	0,23	0,934

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Tableau 42 - Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable par catégorie de banque.

Critères	Camerounaise N=36		Multinationale panafricaine N=64			Multinationale européenne N=34
	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
Utilité pour l'évaluation du risque	5,08	1,03	5,64	0,89	5,33	1,22
Utilité pour la prise de décision	5,39	1,11	5,81	0,98	5,91	1,01

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

N = Nombre de répondants.

Un examen minutieux des scores moyens de chaque dimension de nos deux variables fait ressortir que c'est principalement le critère « information complète » qui est la moins bien jugée par nos participants, avec un score moyen de 4,99 dans la prise de décision et de 4,64 dans l'évaluation du risque de crédit, auxquels correspondent des écart-types de 1,42 et 1,32 respectivement. De l'analyse de ces mêmes résultats, on trouve que c'est la caractéristique « information importante » qui est la plus jugée par les répondants, avec des scores moyens de 5,81 et 5,83 dans la prise de décision et dans l'évaluation du risque de crédit, respectivement, associés aux écart-types 1,33 et 1,10 (tableaux 43 et 44).

Tableau 43 - Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Min	Max
Information pertinente	5,46	1,61	1(5/134)*	7 (29/134)*
Information informative	5,28	1,48	2(12/134)*	7(27/134)*
Information importante	5,81	1,33	1(2/134)*	7(24/134)*
Information objective	5,49	1,48	3(2/131)*	7(31/131)*
Information utilisable	5,21	1,08	5(2/132)*	7(15/132)*
Information valable	5,27	1,15	3(5/134)*	7(27/134)*
Information complète	4,99	1,42	1(2/134)*	7(20/134)*
Information significative	5,39	1,59	3(2/134)*	7(20/134)*
Information crédible	5,55	1,1	2(/134)*	7(22/134)*
Utilité pour la prise de décision	5,38	0,22	1	7

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Fréquence de réaction par les répondants.

Tableau 44 - Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit.

Critères	Moyenne	Ecart-type	Min.	Max.
Information pertinente	5,62	1,70	1(2/134)*	7 (15/134)*
Information informative	5,61	0,98	2(5/134)*	7(22/134)*
Information importante	5,83	0,99	1(2/134)*	7(22/134)*
Information objective	5,65	1,10	3(5/134)*	7(41/134)*
Information utilisable	5,53	1,08	3(2/132)*	7(31/132)*
Information valable	5,70	1,02	2(10/134)*	7(34/134)*
Information complète	4,64	1,32	1(2/134)*	7(29/134)*
Information significative	5,24	1,61	2(2/134)*	7(22/134)*
Information crédible	5,68	1,49	1(2/131)*	7(36/131)*
Utilité pour l'évaluation du risque	5,5	0,34	1	7

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

* Fréquence de réaction par les répondants.

2.4 - L'utilisation de l'information comptable

L'examen de cette variable nous éclairci également *a priori* si l'information comptable est moins utilisée, plus ou moins utilisée ou plus utilisée en regard des dimensions d'évaluation du risque et de prise de décision. La variable utilisation de l'information comptable est mesurée uniquement par une échelle d'ancrage à sept points allant de jamais à toujours. Pour la vérifier, nous avons également procédé au calcul du score moyen sur cette échelle pour les différents participants. Des résultats obtenus, on trouve globalement un score moyen de 5,03 associé à un écart-type de 1,19 pour l'utilisation de l'information comptable dans la prise de décision ; qui par catégorie de banque, se décompose en des scores moyens de 4,99 ; 5,71

et 5,06 avec des écarts-types de 1,59 ; 1,38 et 0,99, respectivement pour les banques camerounaises, multinationales panafricaines et européennes. Quant à l'évaluation du risque de crédit, on obtient un score global moyen de 5,24 avec un écart-type de 1,33, soit 5,28 et 1,88 pour les banques camerounaises, 5,62 et 1,28 pour les banques multinationales panafricaines et 5,15 pour les banques multinationales européennes avec un écart-type de 1,12. Ces scores moyens qui sont légèrement supérieurs à 0,5, nous renseignent que l'information comptable est plus ou moins souvent utilisée par les analystes de crédit lors de l'évaluation du risque de crédit et lors de la prise de décision d'octroi de crédit. Les tableaux 45 et 46 exposent le détail de ces résultats.

De l'analyse de cette variable, les résultats nous laissent également pronostiquer une très faible relation entre la variable dépendante (utilité perçue) et la variable exogène (utilisation de l'information comptable).

Tableau 45 - Les données sur l'utilisation de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision, globalement.

Critères	Moyenne	Ecart-type
Utilisation pour l'évaluation du risque	5,24	1,33
Utilisation pour la prise de décision	5,03	1,19

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Tableau 46 - Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable par catégorie de banque.

Critères	Camerounaise N = 36		Multinationale panafricaine N = 64		Multinationale européenne N = 34	
	Moyenne	Ecart- type	Moyenne	Ecart- type	Moyenne	Ecart- type
Utilisation pour l'évaluation du risque	5,28	1,88	5,62	1,28	5,15	1,12
Utilisation pour la prise de décision	4,99	1,59	5,71	1,38	5,06	0,99

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur. N = Nombre de répondants.

2.5 - Appréciation de la qualité de l'information comptable selon la taille de l'entreprise

Une évaluation de cette variable nous informe dans le même ordre d'esprit sur l'opinion des agents de prêts en ce qui a trait à la qualité de l'information comptable. Le tableau 47 nous résume l'ensemble de ces résultats.

Les résultats d'analyse de cette variable suggèrent une estimation significative des grandes entreprises en ce qui a trait à la qualité de l'information comptable communiquée par les entreprises. En fait, 96 % des répondants sont d'avis que les informations comptables produites par les grandes entreprises sont en général plutôt bonnes ; tandis que 98 % de ces mêmes répondants estiment plutôt mauvaises celles en provenance des entreprises de taille réduite.

Tableau 47 - Appréciation de la qualité de l'information comptable selon la taille de l'entreprise.

Critères	Grande entreprise		PME	
	Fréquence	%	Fréquence	%
- Très mauvaise	0	0	31	23,1
- Plutôt mauvaise	6	4,5	67	50
- Correcte	32	23,9	29	21,6
- Plutôt bonne	91	67,9	7	5,2
- Très bonne	5	3,7	0	0

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

2.6 - Les données sur les moyens d'évaluation du risque de crédit

Nous comptons savoir, à travers l'analyse de cette variable, si l'évaluation du risque de crédit est faite manuellement ou automatiquement. Dans l'hypothèse d'un traitement automatique, nous souhaitons faire le lien entre l'utilisation de l'information comptable et ce moyen d'estimation du risque. De l'analyse du tableau des fréquences, on obtient les résultats ci-après résumés dans le tableau 48.

Tableau 48 - Les données sur les moyens d'évaluation du risque de crédit.

Critères	Globalement	
	Fréquence	%
- Scoring	49	36,6
- Logiciel de diagnostic financier	87	64,9
- Autres	33	24,6

Source : SPSS 2000 – l'auteur.

Ces résultats nous indiquent que la majorité des banques ont largement recours aux outils d'estimation du risque. Ces outils privilégiant l'option de l'utilisation de l'information comptable, on trouve que ces résultats corroborent ceux relatifs à l'utilisation de celle-ci. Toutefois, l'enquête nous révèle néanmoins que ces moyens d'évaluation du risque de crédit, ne sont sollicités que pour analyser les crédits sollicités par les grandes entreprises.

3 - La vérification des hypothèses de recherche

Pour expérimenter les trois hypothèses formulées dans le cadre de cette étude, nous avons porté notre choix sur deux méthodes statistiques : l'analyse de la corrélation et de la régression. Les raisons de ce choix ont été justifiées au chapitre 3. Les méthodes d'analyse de corrélation et de régression permettent de tester le modèle global et de voir les relations significatives entre les variables étudiées. Avant de réaliser l'analyse bivariée et multivariée et l'estimation des différents modèles, nous nous proposons d'effectuer au préalable l'analyse des corrélations entre les variables.

Les hypothèses ayant été confrontées aux données empiriques, il nous faut maintenant présenter le résultat de ces tests pour chaque hypothèse. Nous avons organisé et testé un certain nombre d'hypothèses. En premier, nous présentons l'hypothèse à l'étude de l'utilité perçue de la qualité de l'information comptable. Ensuite, nous évoquons l'hypothèse relative à l'examen de l'utilité perçue de l'utilisation de l'information comptable, et enfin l'hypothèse relative à l'influence de la taille de l'entreprise sur cette perception.

3.1 - La vérification de la première hypothèse

L'hypothèse relative à la perception de l'utilité de l'information comptable par l'entremise de ses qualités est au cœur de notre recherche. La qualité étant un élément essentiel dans la création de la perception, comme nous l'avons suffisamment développé dans la partie théorique de cette étude. L'étude exploratoire a favorisé la mise en évidence des principales caractéristiques perçues de la qualité de l'information comptable, que nous comptons vérifier empiriquement. Pour fixer les idées, il convient de rappeler que la première hypothèse se formule ainsi :

H1 - L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est jugée de qualité.

La logique soutenant cette première hypothèse est que les qualités de l'information comptable sont supposées théoriquement influencer positivement ou négativement la perception de son

utilité. Nous réalisons d’abord une analyse de la corrélation des variables contenues dans cette hypothèse et ensuite suivra l’analyse de la régression.

3.1.1 - L’analyse de la corrélation

L’expérimentation des rapports entre les variables de recherche telles que supposées par l’hypothèse H1, a été faite à l’aide d’une analyse de corrélation, entre d’une part, l’utilité perçue de l’information comptable et, d’autre part, les qualités globales de l’information pour l’évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision d’octroi de crédit. Par la suite, nous avons dissocié les qualités globales de l’information comptable en sous-qualités qui les composent, afin de vérifier également la relation entre l’utilité perçue de l’information et les constituants de cette qualité. Bien entendu, l’utilité perçue est examinée en regard de deux fonctions : la prise de décision et l’évaluation du risque de crédit. Les résultats dégagés par ces différentes corrélations nous renseignent qu’aussi bien pour la prise de décision que pour l’évaluation du risque de crédit, les qualités globales de l’information comptable sont positivement et significativement reliées à la perception de l’utilité de l’information, comme le montre synthétiquement le tableau 49. Avec ces résultats, on trouve que les corrélations sont modérées et parmi celle-ci la plus forte se rapporte à la prise de décision. Un tel état de fait soutient donc la première hypothèse de notre recherche.

Tableau 49 - Les résultats de corrélation : utilité perçue de l’information – ses qualités Globales.

Critères / Perception	Utilité perçue pour la prise de décision	Utilité perçue pour l’évaluation du risque de crédit
Qualités de l’information	0,483* (0.001)	0.372* (0.0210)

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

(*) significatif à $p \leq 0,05$.

Tableau 50 - Les résultats de corrélation : utilité perçue de l'information – ses sous-qualités.

Critères	Perception	Utilité perçue pour la prise de décision	Utilité perçue pour l'évaluation du risque de crédit
Qualités essentielles de l'information		0,699* (0.000)	0.601* (0.001)
Qualité du support		-0.008* (0.989)	-0.075* (0.832)
Qualité de l'organisation de l'information		0.239* (0.180)	0.192* (0.323)

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

(*) significatif à $p \leq 0.05$.

En décomposant la qualité globale de l'information comptable en leurs trois sous-qualités, comme le révèle le tableau 50, on trouve que seul le constituant qualités essentielles de l'information est positivement et significativement corrélé à l'utilité perçue et également plus prononcé pour la prise de décision.

3.1.2 - L'analyse de régression

Mathématiquement formulé, l'hypothèse H1 peut s'exprimer ainsi :

$$Ut_j = \beta_0 + \beta_1 Qt \quad (1)$$

En l'adaptant à notre étude, nous posons :

Ut_j = score moyen d'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision (j=1) et pour l'évaluation du risque de crédit (j=2) ;

Qt = score moyen total des qualités de l'information comptable.

Sur la base de cette formulation, nous avons effectué une analyse de régression et ce pour chacune des deux fonctions retenues : prise de décision d'octroi de crédit et évaluation du risque de crédit. Le seuil de confiance que nous avons fixé est de 95%.

Pour la prise de décision d'octroi de crédit, statistiquement parlé, on observe une influence fortement significative de l'examen des qualités globales de l'information comptable sur la perception qu'ont fait de l'utilité de l'information comptable, telle que mesurée par notre échelle et comme le témoigne les tableaux 51 et 52. L'interprétation qu'on peut en tirer est que plus les agents de prêts estiment l'information comptable de qualité, plus ils la perçoivent utile à la prise de décision ($t=3,10$). On remarque ainsi que les conclusions dégagées rencontrent celles issues de l'analyse de corrélation et supportent davantage l'hypothèse H1.

Tableau 51 - Les résultats de régression du modèle 1 dans la prise de décision.

Equation (1) : $Ut_1 = f(Qt)$				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	-0,192	2,607	-0,075	0,443
Qt	0.55*	0,120	3,10	0,003
$R^2 = 32,01 \%$. $F = 5,687$. $P = 0,000$.				
*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

(*) significatif à $p \leq 0,05$.

En décomposant les qualités globales en leurs sous-qualités, on obtient les résultats dans le tableau 52, avec :

Qe = qualités essentielles ;

Qs = qualité du support ;

Qo = qualité de l'organisation.

Tableau 52 - Les résultats de la décomposition des qualités globales en leurs sous-qualités.

Equation (1) : $Ut_1 = f(Q_t)$				
Sous-variables	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	0,063	2,798	0,029	0,995
Qe	0,368*	0,102	2,104	0,022
Qs	0,281*	0,140	1,420	0,133
Qo	0,117*	0,131	0,692	0,665
$R^2 = 33,99\%$. $F = 2,845$. $p = 0,001$.				
(*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

De l’analyse des tableaux précédents (51 et 52), une autre remarque mérite d’être faite. En fait, on observe que ce premier modèle réussit à expliquer 32,01% de la variance totale dans la différence de perception, ou en d’autres termes que la variation de la variable dépendante est expliquée à 32,01% par les variables indépendantes. Qui plus est, le R^2 augmente et bascule à 33,99 % dans un autre modèle qui privilégie la décomposition des qualités globales en leurs trois constituants (Qe, Qs et Qo). Les résultats de l’analyse de la régression nous montrent également que seule la composante qualités essentielles de l’information comptable a un impact significatif sur son utilité perçue, ce qui coïncide avec les résultats obtenus lors de l’analyse de corrélation précédemment réalisée ($t=2,104$) et ceux de l’analyse statistique descriptive. On en déduit donc que dans le contexte camerounais, les analystes bancaires portent essentiellement leur préférence sur les qualités de pertinence, de fiabilité, d’exactitude, d’objectivité d’opportunité temporelle, de dimension temporelle, de logique, de signification, d’instruction, complètes, de suffisance et sur le coût de l’information. Toutefois, le faible pouvoir explicatif de la qualité du support oblige à s’interroger sur le degré de surabondance de l’information comptable communiquée aux entreprises, et ce dans le contexte de l’OHADA. Ce résultat semble donner du crédit à la thèse de (Libby et al., 1977) selon laquelle, les recherches en psychologie de façon générale, semblent indiquer que les

usagers ont une capacité restreinte à absorber une masse importante d'information. En tout état de cause, une information comptable gagne en concision et en efficacité, afin d'assurer sa fonction de pertinence. Cependant, une question reste d'actualité : comment distinguer ce qui est important pour les utilisateurs de ce qui ne l'est pas ? Il y a dans cette question un volet quantitatif, qui tient au degré d'importance, et une dimension qualitative, qui tient au degré de signification. En fait, cette question est une préoccupation d'arbitrage permanente chez les normalisateurs comptables.

Quant à l'évaluation du risque de crédit, les tableaux 53 et 54 nous révèlent que seules les qualités globales de l'information comptable ont une influence considérable sur l'utilité perçue de cette information. On est aussi en droit d'interpréter que plus l'information comptable est jugée de qualité, plus elle est perçue utile à l'évaluation du risque de crédit.

Tableau 53 - Les résultats de régression du modèle 1 dans l'évaluation du risque de crédit.

Equation (1) : $Ut_2 = f(Q_t)$				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	1,788	2,883	1,305	0,238
Qt	0,521*	0,271	2,193	0,049
$R^2 = 14,75 \%$. $F = 3,958$. $P = 0,053$.				
(*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

En décomposant les qualités globales en leurs sous-qualités, on obtient également les résultats dans le tableau 54, avec :

Qe = qualités essentielles ;

Qs = qualité du support ;

Qo = qualité de l'organisation.

Tableau 54 - Les résultats de la décomposition des qualités globales en leurs sous-qualités.

Equation (1) : $Ut_2 = f(Q_t)$				
variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	probabilité
Constante	5,493	2,81	1,998	0,059
Qe	0,493*	0,121	3,439	0,002
Qs	0,113*	0,183	0,647	0,519
Qo	-0,192*	0,156	-1,144	0,283
$R^2 = 28,81 \%$. $F = 4,198$. $p = 0,005$.				
(*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l’auteur.

Au terme de ce modèle de régression, nous parvenons également à un résultat qui supporte la première hypothèse de recherche dans le contexte de l’évaluation du risque de crédit ($t=2,193$). On constate aussi, une fois de plus, que lorsque les qualités globales de l’information sont subdivisées en leurs trois sous-qualités, seules les qualités intrinsèques ont un effet significatif sur la perception de l’utilité de l’information comptable pour l’évaluation du risque de crédit. Dans le même ordre d’idée, on remarque que le R^2 explose en doublant et passe de 14,75 % à 28,81 % dans l’option utilisant l’ensemble de ces constituants.

Au vu des résultats de ces deux tests, on est en droit d’affirmer que l’hypothèse H1 se trouve totalement vérifiée, tant dans le contexte de la prise de décision que dans celui de l’évaluation du risque de crédit. Les qualités de l’information comptable influencent significativement la perception de son utilité. L’étude exploratoire a fait émerger cette influence, et l’étude empirique l’a confirmée. L’hypothèse H1 est donc validée.

3.2 - La vérification de la seconde hypothèse

Dans cette partie, nous allons nous intéresser à la variable utilisation de l’information comptable en regard de deux dimensions : l’évaluation du risque de crédit et la prise de décision d’octroi de crédit. L’utilisation de l’information comptable comme la qualité est supposée avoir un impact sur son utilité perçue dans ces deux cas. Aussi, la théorie nous révèle que l’association de la perception et de l’utilisation de l’information comptable est une

notion fondamentale dans l'étude du comportement de l'utilisateur. C'est ce qui nous a amené à formuler l'hypothèse suivante :

H2 - L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est utilisée.

Nous détaillons ci-après les résultats empiriques de cette hypothèse par rapport à chaque dimension.

3.2.1 - L'analyse de corrélation

Pour analyser les liens qu'entretiennent les variables de recherche telles que sous-entendu dans l'hypothèse H2, nous avons également procédé à une analyse de corrélation entre, d'une part, l'utilité perçue de l'information comptable et, d'autre part, son utilisation pour la prise de décision d'octroi de crédit et pour l'évaluation du risque de crédit.

Les résultats de ces corrélations nous restituent que l'utilisation de l'information comptable est positivement et significativement associée à la perception de l'utilité de cette information, tant pour la prise de décision d'octroi de crédit, que pour l'évaluation du risque de crédit (tableau 55). A ce stade d'analyse, on remarque aussi que les corrélations sont modérées dont les plus fortes restent toujours rattachées à la prise de décision. Nous en déduisons donc que ces résultats supportent l'hypothèse H2 de notre étude.

Tableau 55 - Les résultats de corrélation : utilité perçue de l'information – utilisation de l'information comptable.

Critères Perception	Utilité perçue pour la prise de décision	Utilité perçue pour l'évaluation du risque de crédit
Utilisation de l'information	0,508* (0.000)	0.379* (0.011)

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

(*) significatif à $p \leq 0,05$.

3.2.2 - L'analyse de régression

L'étape suivante de notre démarche empirique consiste à vérifier la deuxième hypothèse qui suppose une faible corrélation entre la variable utilisation de l'information comptable et son utilité perçue pour la dimension évaluation du risque de crédit.

La seconde hypothèse peut mathématiquement être formulée par l'équation :

$$Ut_j = \beta_0 + \beta_1 Us_j \quad (1).$$

En l'adaptant à notre étude, nous posons :

Ut_j = score moyen d'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision (j=1) et pour l'évaluation du risque de crédit (j=2) ;

Us_j = score moyen d'utilisation de l'information comptable pour la prise de décision (j=1) et pour l'évaluation du risque de crédit (j=2).

Nous avons naturellement organisé une analyse de régression pour chacune des deux dimensions : prise de décision et évaluation du risque.

Sous l'angle de la prise de décision, on note aussi un impact statistiquement significatif de l'examen de l'utilisation de l'information comptable sur la perception qu'on réalise de l'utilité de cette information (tableau 56). Ceci traduit que plus on fait usage de l'information comptable, plus on la perçoit utile à la prise de décision (t=2,770). On retrouve là les mêmes conclusions énoncées lors de l'analyse de corrélation et qui viennent soutenir une fois de plus la seconde hypothèse.

Tableau 56 - Les résultats de régression du modèle 2 dans la prise de décision.

Equation (1) : $Ut_1 = f(Us_1)$.				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	-0,183	2,491	-0,061	0,448
Us1	0,42*	0,180	2,770	0,007
$R^2 = 15,03\%$. $F = 5,458$. $P = 0,001$.				
(*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

En ce qui concerne l'évaluation du risque de crédit, on trouve, d'après les résultats exposés au tableau 57, que l'utilisation de l'information comptable n'a pas quant à elle une influence significative sur la perception de l'utilité de celle-ci pour cette évaluation ($t=0,889$). On en déduit donc que même s'il arrive que l'information comptable soit utilisée dans l'évaluation du risque de crédit, elle n'est pour autant pas perçue comme utile à cette évaluation. Ce résultat coïncide avec ceux résultant des études faites par Hayes (1977) et Hopwood (1972) qui ont abouti à des conclusions selon lesquelles les données comptables restent mal appréciées lorsqu'elles sont appliquées à l'évaluation de la performance puisqu'elles sont souvent considérées comme des indicateurs biaisés de la performance.

Tableau 57 - Les résultats de régression du modèle 2 dans l'évaluation du risque de crédit.

Equation (1) : $Ut_2 = f(Us_2)$.				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	1,769	2,553	1,203	0,227
Us2	0,166*	0,191	0,889	0,382
$R^2 = 13,41\%$. $F = 3,283$. $P = 0,061$.				
(*) significatif à $p \leq 0,05$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Les résultats des analyses de corrélation et de régression sur l'influence de l'utilisation de l'information comptable sur la perception de son utilité, montrent un lien significativement positif pour la dimension prise de décision d'octroi de crédit ($t=2,770$). Par contre, pour l'évaluation du risque de crédit, les résultats montrent une relation non significative ($t=0,889$). Ainsi, l'hypothèse H2 est validée pour la dimension prise de décision et infirmée pour la dimension évaluation du risque de crédit.

3.3- La vérification de la troisième hypothèse

L'étude exploratoire nous a révélé que la taille de l'entreprise est l'un des principaux déterminants du comportement des agents de prêts envers l'information comptable. Si dans certaines recherches, la taille n'est pas prise en compte pour expliquer ce comportement, nous estimons que cette variable mérite d'être considérée dans notre recherche. L'utilité perçue de

l'information comptable est présumée varier avec la taille de l'entreprise. C'est ainsi que nous avons émis l'hypothèse suivante :

H3 - L'utilité perçue de l'information comptable varie avec la taille de l'entreprise.

Pour expérimenter cette hypothèse, nous avons défini le modèle de régression ci-après :

$$Ut_j = \beta_0 + \beta_1 Qt + \beta_2 Us_j + \beta_3 TAIL. \quad (2)$$

Où :

Ut_j = score moyen d'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision (j=1) et pour l'évaluation du risque de crédit (j=2) ;

Qt = score moyen total des qualités de l'information comptable ;

Us_j = score moyen d'utilisation de l'information comptable pour la prise de décision (j=1) et pour l'évaluation du risque de crédit (j=2) ;

$TAIL$ = la variable taille est codée de la valeur 1 s'il s'agit d'une grande entreprise (GE) et de la valeur 0 s'il s'agit d'une PME.

Ce modèle de régression a également été analysé dans l'optique de la prise de décision d'octroi de crédit et de l'évaluation du risque de crédit. La première étape, lorsqu'on décide de faire des analyses de régression multiple, est celle de vérifier l'existence des effets d'interaction entre les variables exogènes. Pour ce faire, il suffit de réaliser un test de colinéarité qui consiste, faut-il le rappeler, à calculer les corrélations entre les variables indépendantes et dépendante et ensuite, à les comparer à la norme statistique de 0,8. Ainsi, avant d'effectuer les analyses proprement dites, nous avons au préalable testé les effets d'interaction entre la variable taille et les deux autres variables indépendantes de notre modèle de recherche et ce, pour les dimensions prise de décision et évaluation du risque de crédit.

Tableau 58 - Tableau de corrélation entre les variables – dimension prise de décision.

Variables indépendantes	Variables indépendantes et variable dépendante			
	Qualités globales de l'information comptable	Utilisation de l'information comptable	Taille de l'entreprise	Utilité perçue de l'information comptable
Qualités globales de l'information comptable	X	0,028 (0,709)	0,275 (0,148)	0,483 (0,001)
Utilisation de l'information comptable	X	X	0,408 (0,003)	0,508 (0,000)
Taille de l'entreprise (Grandes entreprises)	X	X	X	0,451 (0,154)

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Les chiffres entre parenthèse représentent le degré de significativité.

Tableau 59 - Tableau de corrélation entre les variables – dimension évaluation du risque de crédit.

Variables indépendantes	Variables indépendantes et variable dépendante			
	Qualités globales de l'information comptable	Utilisation de l'information comptable	Taille de l'entreprise	Utilité perçue de l'information comptable
Qualités globales de l'information comptable	X	- 0,044 (0,504)	0,065 (0,808)	0,372 (0,0210)
Utilisation de l'information comptable	X	X	0,039 (0,908)	0,379 (0,011)
Taille de l'entreprise (Grandes entreprises)	X	X	X	0,301 (0,554)

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

Les chiffres entre parenthèse représentent le degré de significativité.

Les tableaux 58 et 59 présentent les corrélations entre les variables indépendantes (qualités globales de l'information comptable, utilisation de l'information comptable et taille de l'entreprise) et celles entre les variables indépendantes et la variable dépendante (utilité perçue de l'information comptable), pour chacun des deux dimensions. De l'examen de ce tableau, on observe qu'aucune corrélation entre les variables exogènes ne dépasse la norme statistique de 0,8, quelque que soit la dimension retenue. Qui plus est, on remarque que les corrélations entre les variables indépendantes et la variable dépendante sont plus fortes que les corrélations entre les variables exogènes. On constate tout de même que, pour la dimension prise de décision, la corrélation entre l'utilisation de l'information comptable et la taille de l'entreprise est statistiquement significative ($p=0,003$) associé à un coefficient de corrélation de Pearson de 0,408, qui demeure inférieur au seuil statistique de 0,8. Compte tenu de

l'existence d'une faible corrélation entre les variables indépendantes, nous concluons, comme le soutient Baillargeon (2002), à l'absence de multicolinéarité.

Ainsi, dans l'optique de la prise de décision, statistiquement parlant, les résultats montrent que les coefficients qui peuvent être reliés aux deux variables d'interaction ne sont pas significatifs. On en déduit donc que l'influence des qualités de l'information comptable associé à son utilisation sur l'utilité perçue de l'information comptable dans la prise de décision ne dépend pas de la valeur de la variable taille. Pour s'en convaincre, il suffit de constater que le R^2 d'un modèle interactif qui est de 39,67% bascule à 38,31% dans un modèle additif où on élimine les variables de l'effet d'interaction. N'ayant pas constaté une interaction excessive, nous avons donc introduit les trois variables dans la régression.

Des tableaux 60 et 61, il ressort visiblement que les trois variables indépendantes sont positivement et significativement explicatives de la variable dépendante. On trouve également que l'utilité perçue de l'information comptable varie de façon significative selon la taille de l'entreprise, la grande entreprise ayant une meilleure utilité perçue de l'information comptable. Toutefois, il faut préciser que ce résultat observé au niveau des grandes entreprises, ne remet pas en cause l'argument d'asymétrie d'information que nous avons discuté dans la revue de la littérature. Ces résultats consacrent l'hypothèse H3 dans l'option de la prise de décision.

Tableau 60 - Les résultats de régression du modèle 3 dans la prise de décision.

Equation (2) : $Ut1 = f(Qt, Us1, TAIL)$.				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	-0,543	2,422	-0,206	0,849
Qt	0,792*	0,211	3,301	0,001
Us1	0,685*	0,202	3,105	0,002
GE	1,129*	0,751	1,958	0,063
$R^2 = 38,31\%$. $F = 9,443$. $P = 0,000$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

(*) significatif à $p \leq 0,05$.

Dans le cas de l'évaluation du risque de crédit, on observe d'entrée de jeux, des résultats inverses, car le résultat du test des effets d'interaction reste statistiquement non significatif. Le R^2 diminue faiblement et se fixe à 23,65 %, et est de 25,75% dans un modèle interactif. Aussi,

les analyses de régression dans cette situation nous révèlent que seules les variables qualités globales de l'information et taille contribuent de façon significative à expliquer l'utilité perçue de l'information comptable (tableau 61). Ces résultats sont identiques à ceux précédemment présentés. Il s'en suit que l'hypothèse 3 est vérifiée en partie dans l'optique de l'évaluation du risque.

Dans le même sens, on remarque que les scores d'utilité perçue des entreprises sont significativement différents et ce sont les grandes entreprises qui possèdent une meilleure utilité perçue.

Tableau 61 - Les résultats de régression du modèle 3 dans l'évaluation du risque de crédit.

Equation (2) : $Ut_2 = f(Q_t, Us_2, TAIL)$.				
Variable	Coefficient (β)	Écart-type	t	Probabilité
Constante	3,194	2,598	1,209	0,231
Qt	0,547*	0,249	2,199	0,038
Us2	0,343*	0,165	1,813	0,175
GE	1,503*	0,510	2,318	0,021
$R^2 = 23,65\%$. $F = 4,705$. $P = 0,006$.				

Source : SPSS 2.0000 – l'auteur.

(*) significatif à $p \leq 0,05$.

Au terme de ces analyses statistiques de régression sur l'influence de la taille sur l'utilité perçue de l'information comptable et après prise en compte des effets d'interaction entre les variables explicatives, il apparaît que l'hypothèse H3 est validée uniquement pour la dimension prise de décision. Par contre, elle est rejetée pour la dimension évaluation du risque de crédit. Dans les deux cas, ces mêmes statistiques révèlent que ce sont les grandes entreprises qui ont une meilleure utilité perçue de l'information comptable. Autrement dit, H3 est validée pour la prise de décision et pour les grandes entreprises. Pour l'évaluation du risque de crédit, H3 est validée uniquement pour les variables qualités globales et taille et c'est encore les grandes entreprises qui se positionnent comme ayant une utilité perçue plus élevée.

L'objectif de cette section était de décrire l'échantillon définitivement retenu pour l'analyse empirique de notre recherche, et de procéder à la validation de celle-ci, par l'entremise d'une confrontation du modèle et des hypothèses de recherche aux données empiriques. Pour ce faire, nous avons utilisé les méthodes d'analyse de corrélation et de régression. Cette phase nous a

permis ainsi d'examiner la perception de l'utilité de l'information comptable, en analysant les différentes variables susceptibles de l'influencer.

Il s'en suit que les différentes hypothèses que nous avons formulées dans le cadre de cette recherche ont été évaluées. Des tests d'interaction entre les variables indépendantes ont également été effectués avant toute activité d'analyse de régression. Nous résumons les résultats dans le tableau ci-après.

Tableau 62 - Synthèse de la validation des hypothèses.

Ordre	Hypothèse à l'origine	Validation
Hypothèse sur la qualité de l'information comptable.		
H1	L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est jugée de qualité.	Entièrement Validée.
Hypothèse sur l'utilisation de l'information comptable.		
H2	L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est utilisée.	Validée en partie.
	<i>Dimension prise de décision.</i>	Validée.
	<i>Dimension évaluation du risque de crédit.</i>	Rejetée.

	Hypothèse sur l'influence de la taille.	Validée en partie.
H3	<i>Dimension prise de décision.</i>	Validé <i>Pour les trois variables et la grande entreprise est la plus estimée.</i>
	<i>Dimension évaluation du risque de crédit.</i>	Validée <i>Uniquement pour les qualités globales de l'information comptable et pour la taille ; la grande entreprise ayant toujours une utilité perçue plus élevée.</i>

Source : l'auteur.

A l'aide des outils d'analyses statistiques, nous avons étudié les relations entre les différentes variables que nous avons mobilisées : la variable qualité, la variable utilisation et la variable taille. Cette phase nous a permis de confronter les hypothèses issues de l'analyse théorique, à des données empiriques.

Comme le révèle le tableau 62, il n'y a qu'une seule hypothèse qui a été entièrement validée ; les deux autres ne l'ayant été qu'en partie. Nous postulons dans la section suivante de discuter de ces résultats en prenant soin de présenter les implications managériales qui en découlent.

Section 2 - Discussion des résultats

La recherche sur l'utilité et l'utilisation de l'information comptable s'est développée progressivement ces dernières années en parallèle avec le développement des normes comptables. C'est le cas notamment des études récentes qui se sont focalisées sur l'interaction entre l'information et les utilisateurs (Bouwman et al., 1987). Toutefois, la perception de son utilité a été peu discutée dans la littérature. Cette recherche a pour ambition d'y apporter quelques éclairages, et d'examiner le rôle que la perception de l'utilité de l'information comptable joue sur le comportement des utilisateurs de celle-ci.

Les entretiens menés auprès de quelques agents de prêts, et l'étude empirique qui a suivi nous ont permis de dégager des éléments de réponses à ces problématiques.

La problématique de notre recherche s'est donc articulée autour d'une question principale :

Comment les analystes bancaires perçoivent la qualité de l'information comptable lors de l'évaluation du risque de crédit bancaire et de la prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises ?.

Pour faire simple, nos débats vont d'abord se focaliser sur la synthèse des résultats générés par notre étude exploratoire. Par la suite, nous allons déclencher la discussion sur les résultats de chaque hypothèse, en prenant soin de les comparer aux travaux antérieurs.

2.1 - L'analyse exploratoire de la perception de l'utilité de l'information comptable

Pour essayer de répondre à cette première approche de notre problématique, nous avons mené des entretiens auprès des agents de prêts, et pour justifier la construction de la perception, nous nous sommes basé entre autres, sur la théorie comportementale. Dans le cadre de cette théorie, l'attention se focalise sur la pertinence de l'information divulguée aux décideurs et le comportement des différents individus ou groupes qui en résulte. On note que les informations comptables sont le fondement de la perception. Pour comprendre l'utilité perçue de l'information comptable, nous nous sommes d'abord intéressé à leur connaissance des critères qui garantissent la qualité d'une information comptable, à leur avis sur cette qualité et leur attitude face à l'utilisation de l'information comptable. L'étude exploratoire nous restitue que les agents de prêts accordent du prix à la qualité et à l'utilisation de l'information comptable. Par contre, ils pondèrent leur jugement selon la taille de l'entreprise.

2.1.1 - Les qualités de l'information comptable

Les résultats de l'étude exploratoire montrent que les agents de prêts n'ignorent pas les critères qui garantissent les qualités d'une information comptable. Ainsi, cette étude a permis de générer les constituants de cette qualité : les qualités intrinsèques (pertinence, fiabilité, exactitude, objectivité, courante, opportunité temporelle, logique, significative, instructive, complète, suffisance, concision) ; les qualités du support de communication de cette information (lisibilité, simple, concision et parcimonieux) et enfin les

caractéristiques liées à l'organisation de celle-ci (claire, ordonnée et agrégé). Ces caractéristiques qui s'apparentent à celles définies dans le cadre conceptuel du *FASB* (*SFAC n° 2*) permettent de distinguer une meilleure information d'une moins bonne, donc une information plus utile de celle qui l'est moins. Les mêmes échelles de mesure ont été maintenues pour l'étude quantitative. L'analyse des entretiens nous révèle aussi qu'il existe un lien entre les qualités de l'information comptable et la perception de son utilité. Ces résultats sont en harmonie avec ceux des études antérieures portant sur la mesure de l'utilité perçue de l'information comptable par son utilisateur (Snively , 1967 ; Pankoff et al., 1970 ; Streufert et al., 1970 ; Zmud, 1978 ; King et al. , 1978 ; Larcker et al., 1980 ; Larcker, 1981 ; Ives , Olson et al., 1983).

2.1.2 - L'utilisation de l'information comptable

L'étude exploratoire consacre les prescriptions théoriques qui soutiennent que l'attitude des agents de prêts pour l'utilisation de l'information comptable se subdivise en une attitude positive (intérêt) et une attitude négative (peu d'intérêt). Cette étude confirme aussi l'utilisation de l'information comptable, ainsi que l'existence d'un lien entre celle-ci et la perception de son utilité. Ces conclusions corroborent donc les études faites par Ronen et al. (1973) qui soutiennent explicitement que meilleure est la valeur perçue de l'information, plus elle a d'intérêt, plus elle est utilisée. Nous avons également retenu cette variable pour la phase empirique.

2.1.3 - L'influence de la taille de l'entreprise

Il nous a été donné de constater grâce à l'étude exploratoire, et ce contrairement aux préoccupations théoriques, que la perception de l'utilité de l'information comptable en regard des dimensions d'évaluation du risque de crédit et de prise de décision est fonction de la taille de l'entreprise. Les répondants ont donné leur avis sur les qualités et sur l'utilisation de l'information comptable selon qu'il s'agit d'une grande ou d'une petite et moyenne entreprise. Compte tenu de l'insistance des interlocuteurs sur ce critère, nous l'avons également retenu pour le versant quantitatif de notre étude, à l'effet de savoir si elle n'influence pas d'abord les autres variables explicatives et ensuite la variable expliquée.

2.2 - L'analyse empirique de la perception de l'utilité de l'information comptable

Pour analyser la perception de l'utilité de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision d'octroi de crédit, nous avons construit un

modèle théorique avec des hypothèses de recherche. Ainsi, plusieurs variables sont présumées influencer l'utilité perçue de l'information comptable. Une recherche empirique a été effectuée et la synthèse des résultats a été exposée ci-avant.

Nous voulons dès à présent discuter des résultats de la validation de chacune des hypothèses formulées dans la première partie de cette recherche. Pour rendre digeste les débats, nous adoptons la même procédure de présentation des résultats de l'analyse du modèle causal et des hypothèses.

2.2.1 - L'hypothèse relative à la perception de l'utilité de l'information comptable par le biais de ses qualités

Nos débats vont s'intéresser premièrement aux résultats de l'hypothèse sur la perception des qualités de l'information comptable. Rappelons que l'étude qualitative a montré que les qualités de l'information comptable sont liées à la perception de son utilité. Notre souhait était donc de confirmer cet état de fait en testant l'hypothèse sur le lien entre l'utilité perçue et les qualités de l'information comptable.

Tableau 63 - Vérification de l'hypothèse H1.

Ordre	Hypothèse à l'origine	validation
Hypothèse sur la qualité de l'information comptable.		
H1	L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est jugée de qualité.	Entièrement Validée.

Source : l'auteur.

Cette première hypothèse rencontre les préoccupations théoriques qui avancent qu'une information qui obéit à toutes les caractéristiques auxiliaires et désirables (qualités globales), ainsi qu'aux critères d'organisation et de support de communication de l'information comptable, devraient significativement influencer la perception de celle-ci. Comme on le sait, notre variable qualité se subdivise en trois sous-qualités : qualité intrinsèque, qualité du support et qualité de l'organisation de l'information comptable. Pour le constituant qualité intrinsèque, les résultats confirment que le processus de construction de la perception est fondé sur les caractéristiques requises pour assurer une meilleure qualité de l'information comptable. Cette idée est néanmoins nuancée par Chenhall et al. (1986) qui en testant l'utilité perçue de l'information comptable ont observé que les caractéristiques de l'information varient selon les variables contextuelles : la

décentralisation, l'incertitude environnementale et l'interdépendance organisationnelle, le style de prise de décision et le type d'environnement. Quant à l'organisation de l'information comptable, plusieurs études antérieures aboutissent à des conclusions opposées. Certaines études soutiennent que la quantité d'informations (hypothèse de surcharge) à communiquer assurent sa qualité, dont celle de (Copeland et al., 1968 ; Singhvi et al., 1971 ; Buzby, 1974 ; Cooke, 1989 ; Raffournier, 1995, Michailesco, 1999 ; Warsame et al., 2002, Campbell et al., 2003 ; Cornier et al., 2005 ; Peterson et al., 2006) ; d'autres non à l'instar de celle d'Ackoff (1967) qui contredit ce point de vue en avançant que la difficulté n'est pas de fournir uniquement l'information pertinente aux gestionnaires, mais plutôt d'éviter de les submerger d'informations non pertinentes. Les résultats obtenus dans le contexte camerounais et qui semblent converger vers ce dernier point de vue oblige à les rapprocher du niveau optimal de traitement de l'information tel que initié par Schroder et al. (1967) dans leur étude traitant des problématiques de surcharge d'information. Les résultats obtenus sur le constituant support de présentation de l'information corroborent les conclusions des études antérieures comme le soutiennent particulièrement Mason et al. (1973) en affirmant que la façon de présenter l'information influence aussi la perception de son utilité.

2.2.2 - L'hypothèse relative à la perception de l'utilité de l'information comptable par l'entremise de son utilisation.

On a observé au terme de l'étude exploratoire que l'utilité perçue est corrélée à l'utilisation de l'information comptable. Nous souhaitons également certifier cette relation en testant l'hypothèse sur le lien entre ces deux variables.

Tableau 64 - Vérification de l'hypothèse H2.

Ordre	Hypothèse à l'origine	validation
Hypothèse sur l'utilisation de l'information comptable.		
H2	L'utilité perçue de l'information comptable s'accroît si celle-ci est utilisée.	Validée en partie.
	<i>Dimension prise de décision.</i>	Validée.
	<i>Dimension évaluation du risque de crédit.</i>	Rejetée.

Source : l'auteur.

L'hypothèse H2 portant sur l'utilisation de l'information comptable n'est validée qu'en partie. Le résultat obtenu sur la dimension prise de décision rejoint ceux des différentes recherches qui soutiennent le rôle de l'information comptable dans tout processus de prise de décision. Parmi ces recherches, on trouve Libby et al. (1982) qui affirment que les décisions des parties prenantes sont fortement reliées à l'information comptable, voir sa qualité. Caplan (1966) et Butterworth (1972) vont dans le même sens et rejettent systématiquement l'idée d'une distinction évidente entre l'information, l'action et la décision. Certaines recherches ont des points contraires. C'est le cas notamment de celle faite par Gibson (1963), qui dans le cadre d'une étude empirique menée auprès de trois organisations appartenant à des secteurs différents, constatent que l'information comptable n'est pas toujours un stimulus dans le processus décisionnel.

Par contre, le résultat qu'indique la dimension évaluation du risque de crédit est surprenant, puisque cette hypothèse semble évidente. En effet, la littérature souligne que les informations comptables occupent une place considérable dans l'estimation du risque de défaillance. Cette idée est soutenue par Beaulieu (1996) qui avance que les données comptables occupent une place importante dans les structures mentales des banquiers, et par Rodgers (1991 et 1999) qui ajoute que ces informations comptables influencent aussi bien leur jugement que leur décision. La remise en cause de cette dimension de l'hypothèse est d'autant plus étonnante, dans la mesure où elle s'oppose à l'idée développée par King et al. (1978) selon laquelle, un des aspects supposés influencer l'utilité perçue de l'information comptable est son utilisation, au sens où la disponibilité de l'information pertinente peut inciter les gestionnaires à en faire usage. Nous supposons que l'invalidation de cette dimension de l'hypothèse se justifie par le fait que les banquiers ne disposent pas des informations ou de toutes les informations leur permettant de se forger une attitude sur le crédit sollicité. Cela peut aussi signifier, tout au plus, qu'il y' a un manque de confiance vis-à-vis de l'information comptable communiquée par les entreprises. Si tel est le cas, comme le précise Godlewski (2005) la banque étant confrontée à un problème d'asymétrie d'information due à l'opacité informationnelle des emprunteurs », cela peut signifier un besoin d'informations plus élaboré, et interpelle sur l'urgence de renforcer la communication d'une information comptable crédible et complète aux parties prenantes. Par ailleurs, le soupçon qui pèse sur la qualité de l'information comptable produite par les entreprises de petite taille (PME) pourrait aussi expliquer ce résultat.

2.2.3 - L'hypothèse relative à l'influence de la taille sur l'utilité perçue de l'information comptable

La dernière hypothèse dont nous allons discuter les résultats concerne une hypothèse additive issue de l'étude exploratoire. Cette étude postule que la variable taille de l'entreprise influence l'utilité perçue de l'information comptable. Nous présentons ci-après les résultats de cette hypothèse.

Tableau 65 - Vérification de l'hypothèse H3.

Ordre	Hypothèse à l'origine	validation
	Hypothèse sur l'influence de la taille.	Validée en partie.
H3	<i>Dimension prise de décision.</i>	Validée <i>Pour les trois variables et la grande entreprise est la plus estimée.</i>
H3	<i>Dimension évaluation du risque de crédit.</i>	Validée en partie <i>Uniquement pour les qualités globales de l'information comptable et pour la taille ; la grande entreprise ayant toujours une utilité perçue plus élevée.</i>

Source : l'auteur.

A ce stade d'analyse, pour apprécier l'influence de la taille sur l'utilité perçue de l'information comptable et ce dans l'optique des deux dimensions, il nous a semblé logique de l'associer aux deux autres variables explicatives : la qualité et l'utilisation de l'information comptable. Ainsi, afin d'éviter tout biais dans l'analyse, nous avons réalisé au préalable un test d'interaction entre les trois variables. Il s'est avéré au terme de cette première étape d'analyse, que les variables qualité et utilisation de l'information comptable ne dépendent pas de la taille de l'entreprise. Il s'en suit que le problème de multicollinéarité s'avère parfaitement absent.

Par la suite, nous avons testé les trois variables prises simultanément et les résultats obtenus nous indiquent que H3 est également validée en partie en regard des dimensions d'évaluation du risque et de prise de décision, et naturellement selon la taille de l'entreprise.

Pour la dimension prise de décision, H3 est validée, ce qui laisse entendre que les analystes financiers estiment les informations comptables dont ils disposent de qualité suffisante et utilisables, mais uniquement pour celles fournies par les grandes entreprises, car dans ce modèle, c'est elles qui présentent une utilité perçue la plus élevée. Ce résultat confirme dans un premier temps les affirmations empiriques développées ci-avant à travers la validation de H1 et H2 dans son volet prise de décision. La littérature soutient cette assertion fondée sur l'existence d'un lien entre la fonction comptable, produisant l'information et le processus décisionnel (Ijiri et al., 1966 ; William et al., 1968 ; Casey, 1978; Edmonds, 1981 ; Dyckman et al., 1982 ; Munter et al., 1983, Chung et al., 1984 ; Bouwman et al. 1987. C'est ce positionnement théorique qui permet d'expliquer la validation de l'hypothèse H3 dans son volet prise de décision.

En ce qui concerne la dimension évaluation du risque de crédit, on observe que H3 n'est validée que pour les variables qualités globales de l'information comptable et taille, et ce uniquement aussi que pour les entreprises de grande taille. Ce résultat, qui vient confirmer une fois de plus l'invalidation de H2 dans sa version évaluation du risque de crédit, pour la variable utilisation, nous paraît également surprenant. Ce résultat qui est contraire aux conclusions théoriques en la matière, suppose que les analystes financiers sont totalement indifférents à l'information comptable, lors de l'appréciation du risque défaut. Cette indifférence semble très prononcée vis-à-vis de l'information comptable produite par les PME dans le contexte camerounais.

Deux types de conclusions peuvent être tirés sur l'invalidation de H2 et H3 dans l'optique de l'évaluation du risque de crédit. Rappelons, tout d'abord, que la littérature nous renseigne largement sur l'environnement informationnel que côtoient les banquiers et les PME. Comme on le sait, l'évaluation d'une demande de crédit formulée par une entreprise, quel que soit sa taille, doit se fonder sur une information comptable fiable, précise et complète. Ainsi, l'image d'une entreprise à travers sa qualité perçue de l'information comptable peut influencer positivement le jugement des utilisateurs et des agents de prêts en particulier à l'égard de leurs activités de prêts. On constate à l'issue de cette étude, que les PME ne jouissent pas forcément d'une image positive auprès des analystes bancaires camerounais et peut justifier ainsi le taux élevé du rationnement du

crédit envers celles-ci. On retrouve là les conclusions de l'étude de Binks et al. (1992) qui soutiennent que le principal problème d'accès au financement pour les PME, n'est pas directement attribuable à leur taille, mais à la disponibilité de l'information nécessaire pour l'évaluation des projets. Ce constat interpelle les entreprises camerounaises qui, selon Ayyagari et al. (2007), sont pour la plupart des PME (90%, dont 70% de très petites entreprises), dans la mise en avant d'une démarche éthique et citoyenne visant à produire des informations de qualité qui suscitent leur utilisation, en regard du contexte actuel de la mondialisation. La mise en œuvre de cette recommandation est d'autant plus urgente, surtout lorsqu'on sait que le financement bancaire est pour le moment l'unique source de financement par emprunt la plus sollicitée par les PME.

Nous avons organisé la discussion des résultats de notre recherche dans cette section, en les opposant aux recherches théoriques antérieures. Il s'est avéré que certains résultats des hypothèses que nous avons formulées consacrent les recherches auxquelles nous nous sommes basés, pendant que d'autres sont totalement contradictoires avec les préoccupations théoriques.

Ainsi, nous avons mis en exergue le fait que la formation de l'utilité perçue de l'information comptable repose essentiellement sur les variables qualité, utilisation de l'information comptable et la taille. Les résultats nous ont permis d'observer que les qualités globales de l'information comptable influencent entièrement la perception de son utilité. Mais surtout, les résultats confirment que l'utilisation de l'information comptable dans l'optique de la prise de décision sont corrélés à l'utilité perçue comme le confirment les recherches sur l'utilisation de l'information comptable pour la prise de décision (Caplan, 1966 ; Davidson et al., 1961) ; bien entendu, uniquement pour les grandes entreprises.

Par contre, notre recherche ne permet pas de valider l'influence de l'utilisation de l'information comptable sur l'utilité perçue et ce dans l'optique de l'évaluation du risque de crédit, comme démontré dans la littérature (Deitrick et al., 1981 ; Foulké, 1945 ; Smith et al., 1930-1935 ; Hickman, 1957 ; Beaver, 1966 ; Altman, 1968 ; Ewert, 1968, Blum, 1969 ; Edminster 1972. L'hypothèse sur l'influence de la taille est également partiellement validée, car les agents de prêts à l'unanimité jettent un doute sur les informations fournies par le PME, ce qui ne permet donc pas de corroborer totalement les différentes recherches y afférentes.

Cette section nous a permis d'observer que les résultats contradictoires inspirent de l'intérêt dans la mesure où ils suscitent plus d'interrogations et de débats, que ceux qui consacrent les résultats des études déjà prouvées par le passé.

Conclusion du chapitre 4

Ce chapitre constitue la phase terminale de notre étude, par la validation du modèle de recherche et des hypothèses y afférentes. Il avait pour objectif d'exposer, d'interpréter et de discuter les résultats dégagés par cette étude. Pour tester les hypothèses qui s'y rattachent, nous avons utilisé les méthodes des analyses de corrélation et de régression, qui permettent d'examiner des liens de causalité simple ou multiple.

Nous avons tout d'abord décrit l'échantillon définitif de notre étude. Pour ce faire, nous avons tenu compte de certaines réalités observées sur le terrain pendant l'enquête, ce qui nous a permis de réajuster notre échantillon théorique de 338 répondants à 134. Par la suite, nous avons procédé à une analyse statistique descriptive de cet échantillon, dont le but était de nous faire une première idée d'une part des caractéristiques essentielles sociodémographiques des répondants et, d'autre part du comportement des principales variables de notre recherche. Enfin, nous avons procédé à l'analyse du modèle de recherche et des hypothèses, en testant les liens entre les variables explicatives et la variable expliquée, à l'aide des corrélations et régressions.

Il est certes vrai que toutes nos hypothèses n'ont pas été validées. Mais, les principales hypothèses sont positivement significatives, c'est-à-dire celles relatives à la perception de l'utilité de l'information comptable par le biais de ses qualités et de son utilisation uniquement dans la dimension de prise de décision. Par contre, l'hypothèse visant à tester l'influence de l'utilisation de l'information comptable sur l'utilité perçue de celle-ci, dans sa dimension d'évaluation du risque de crédit, n'a pas été confirmée. Par ailleurs, la taille de l'entreprise a une influence sur l'utilité perçue de l'information comptable, car il est apparu que seules les grandes entreprises possèdent une utilité perçue la plus élevée, en regard des qualités et de l'utilisation de l'information comptable.

Pour clore ce chapitre, nous avons ensuite déclenché la discussion des résultats, qui s'est révélée instructive. Elle nous a permis de comparer nos postulats à la littérature antérieure sur la perception de l'utilité de l'information comptable en général et ses qualités et utilisation en particulier. Ce débat nous a éclairé sur les raisons qui justifient l'invalidation de certaines de nos hypothèses. La synthèse finale de notre étude se chargera de faire ressortir les implications managériales de cette recherche en général.

Conclusion de la deuxième partie

La première partie nous a permis de présenter l'état de l'art de notre recherche sur l'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision. Au terme de cette phase, nous avons conçu un modèle de recherche et formulé des hypothèses, que nous avons opérationnalisé dans la deuxième partie, qui a été organisée en deux chapitres.

Le chapitre 3 était destiné à la présentation de la méthodologie de notre recherche. Nous y avons détaillé notre choix méthodologique. Nous avons particulièrement expliqué d'une part, le design de recherche et la constitution de l'échantillon, et d'autre part, le processus d'élaboration du questionnaire, et justifié les échelles que nous avons retenues pour cette recherche. Ces échelles sont générées par l'étude exploratoire et mises en accord avec la littérature. Par la suite, nous avons exposé de manière détaillée les grandes sections du questionnaire et l'étape de son administration qui s'est déroulée en deux phases : pré-test et la collecte des données proprement dite. Nous avons aussi développé la composition des deux échantillons utilisées dans ces deux phases. La phase préparatoire au traitement des données a également été expliquée, à travers la présentation des logiciels utilisés et les méthodes statistiques adoptées pour l'analyse des données recueillies. A l'issue de la collecte des données, nous avons procédé au réajustement de notre échantillon de départ, pour tenir compte de certaines réalités observées sur le terrain lors des enquêtes. Ainsi, l'échantillon définitif retenu est de 10 banques et 134 répondants, au lieu de 13 et 338 respectivement, comme initialement prévu.

Le chapitre 4 était réservé à la présentation de la confirmation empirique de la recherche et des résultats qui en dérivent. Nous avons tout d'abord expliqué les raisons d'ajustement de notre échantillon théorique de départ. Nous avons, suite à cela, exposé les résultats du test de chaque hypothèse de recherche. Mais au préalable, nous avons mis en exergue les influences directes et indirectes existant entre les variables. Enfin, en dernier ressort, nous avons débattu les résultats de la recherche. Chaque hypothèse a ainsi été comparée à l'éclairage des travaux antérieurs. Cette phase est intéressante à notre avis, car elle nous a été utile pour confirmer nos principales hypothèses sur l'influence des qualités globales, de l'utilisation de l'information comptable et de la taille de l'entreprise sur l'utilité perçue de cette information. Par ailleurs, nous avons également mis en évidence les variables qui expliquent cette perception.

Conclusion

Générale

« La récompense pour un travail bien fait,
c'est la possibilité d'en faire davantage ».

J. Salk.

Dans cette dernière partie, nous rendons compte comment notre recherche répond à la problématique et aux hypothèses formulées. Pour ce faire, nous discutons des questions de recherche et synthétisons les différents résultats de l'étude. Nous examinons par la suite, les différentes implications managériales et académiques que la présente étude a mis en exergue, en rapport avec la littérature existante. Enfin, nous soulignons les limites de cette recherche et argumentons sur les futures avenues de recherche possibles.

1 - La motivation de la recherche

L'objectif de cette recherche était de comprendre la perception de l'utilité de l'information comptable dans l'optique d'une prise de décision de gestion, et d'analyser les variables susceptibles de l'influencer. Par ailleurs, le questionnement d'actualité centré sur la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers nous a interpellé sur la nécessité de comprendre ce qu'il en est dans le contexte camerounais. Pour ce faire, nous avons porté le choix sur une catégorie précise de partie prenante : les banques, pour vérifier cet état de fait. L'information comptable étant la matière première que les banques utilisent pour connaître les ressources et les besoins de leurs clients, il nous a semblé intéressant d'appréhender leur perception de l'utilité de cette information.

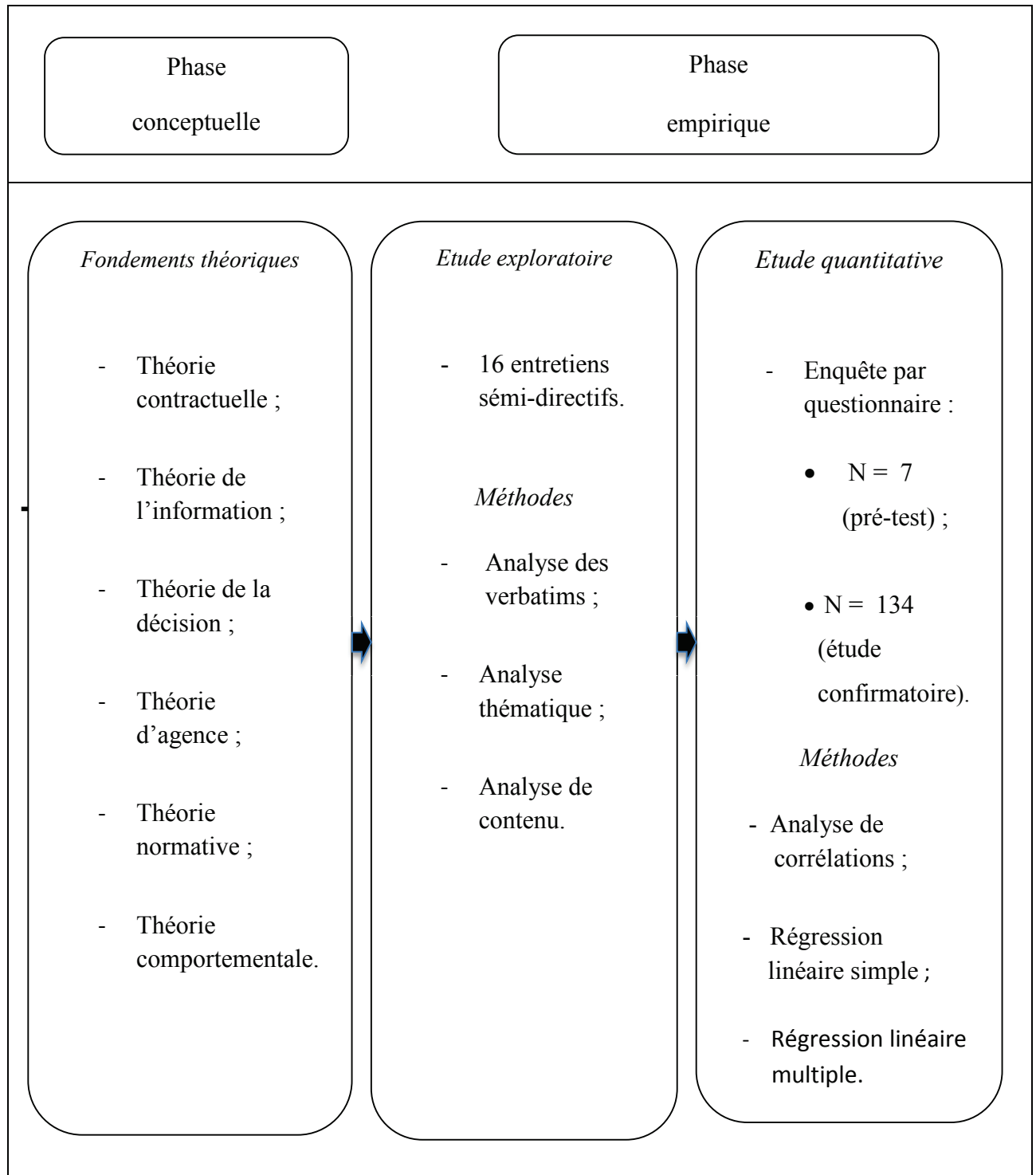
Ainsi, dans le cadre de l'évaluation du risque et de la prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises, on ne peut être sûr que les banquiers utilisent l'information comptable dans la réalisation de leurs activités de prêts, s'ils ne perçoivent pas de l'utilité à celle-ci. C'est sous cet angle de la perception de l'utilité de l'information comptable que se fondent les préoccupations de cette recherche.

2 - Les résultats

Les recherches antérieures ont été particulièrement marquées par un nombre considérable d'études portant sur l'utilité et l'utilisation de l'information comptable par les dirigeants. Notre étude, qui privilégie la perception de cette utilité, essaye d'apporter un éclairage pour atténuer les insuffisances observées au niveau de la littérature. Par ailleurs, nous nous sommes focalisés sur les banques, car ils sont une catégorie de partie prenante qui côtoie vraiment l'information comptable. Une autre raison tient au fait que la bourse de valeur est de création récente au Cameroun et dans la sous-région CEMAC et qui plus est, très peu d'entreprises y sont cotées.

Afin de mener efficacement et bonne fin cette recherche et de répondre à nos interrogations, notre étude est organisée autour de deux grandes phases, que nous pouvons synthétiser comme suit :

Figure 36 - Description des phases de déroulement de la recherche.



Source : adapté de Ratsimandresy (2012).

Pour commencer, un appui sur les théories existantes nous a permis de conclure d'une part, que les informations comptables sont utiles pour la prise de décision d'octroi de crédit aux

entreprises et pour l'évaluation du risque de crédit. D'autre part, il nous a permis de comprendre comment se forme la perception de son utilité.

Ensuite, pour comprendre comment les analystes bancaires perçoivent l'utilité de l'information comptable, nous avons tout d'abord initié une étude qualitative, sous forme d'entretiens individuels. Les résultats nous ont permis de mettre en évidence le fait que les variables explicatives (qualités globales de l'information comptable, utilisation de l'information comptable et taille) influencent la variable expliquée (utilité perçue de l'information comptable).

La deuxième partie de notre recherche nous a dirigé vers la phase empirique de notre démarche méthodologique. Elle nous a permis de confronter nos données empiriques aux résultats générés par l'étude exploratoire. Les résultats de cette recherche indiquent une possibilité d'influence significative des variables de qualités de l'information comptable, son utilisation et la variable taille de l'entreprise sur la variable expliquée de notre recherche : l'utilité perçue de l'information comptable, en regard de deux dimensions : l'évaluation du risque de crédit et la prise de décision.

Pour la dimension prise de décision, le lien est, statistiquement parlé, significatif à un niveau de confiance de 95% entre, d'une part, les qualités globales de l'information comptable, l'utilisation de l'information comptable, la taille de l'entreprise et, d'autre part, la perception de l'utilité de cette information. Il s'en suit que pour cette dimension, nos trois hypothèses de recherche (H1, H2 et H3) sont validées.

Par contre, pour la dimension évaluation du risque de crédit, la variable utilisation de l'information comptable n'est pas statistiquement un élément significatif de son utilité perçue. Dans ce contexte, deux de nos hypothèses de recherche (H2 et H3) ne sont que partiellement confirmées.

Les résultats nous font observer que si l'information comptable est jugée utile, elle demeure, en tout état de cause, plus estimée pour la dimension de la prise de décision que pour celle de l'évaluation du risque de crédit. Ces mêmes résultats montrent que lorsqu'on décompose les qualités globales de l'information comptable en ses sous-qualités, c'est le constituant qualités intrinsèques de l'information comptable qui présente une relation plus significative à son utilité perçue, au détriment des constituants qualité du support et qualité d'organisation de l'information comptable.

Par ailleurs, les résultats de la recherche soutiennent l'idée que la taille de l'entreprise a une influence sur l'utilité perçue de l'information comptable. Dans le cadre de cette recherche,

c'est la grande entreprise qui possède une utilité perçue plus favorable. Comme on le sait, 90% des entreprises camerounaises sont constituées des PME. Prenant appui sur cet état de fait, ces résultats exigent, à notre avis, de nouvelles investigations.

Pour conclure cette recherche, nous présentons d'abord ses différents apports théoriques, méthodologiques et managériaux. Par la suite, nous évoquons les limites et les avenues de cette recherche.

3 - Les implications de la recherche

Bien qu'on constate que les recherches sur l'information comptable se sont développées ces dernières années, elles se sont néanmoins particulièrement penchées sur l'utilité et son utilisation comme rappelé plus haut. L'étude de la perception de son utilité emprunte donc un couloir peu fréquenté. Ceci dit, les implications de cette recherche s'observent à trois niveaux : théoriques, méthodologiques et managériaux.

3.1 - Les implications théoriques

Les résultats dégagés par cette étude présentent un double intérêt : d'une part, ils fournissent une évidence empirique sur un angle rarement discuté dans la littérature qu'est la perception de l'utilité de l'information comptable ; et, d'autre part ils analysent cette problématique dans un contexte propre à la familiarité des banques camerounaises. Notre étude a donc favorisé la compréhension de cette perception de l'utilité de l'information comptable, et ses déterminants. Un certain nombre de théories ont été mobilisées dans le cadre de cette étude : la théorie contractuelle, la théorie de l'information et de la décision, la théorie d'agence, la théorie normative et la théorie comportementale. Toutes ces théories nous ont permis de proposer un modèle théorique dans le contexte d'un certain nombre de variables significatives identifiées par des recherches qui se sont préoccupées du construit de la qualité perçue. Les résultats obtenus à l'issue de cette étude et qui ont été largement discutés plus haut, raffermissent l'application de toutes ces théories. Par ailleurs, la perception de l'utilité de l'information comptable est un sujet qui a été rarement abordé dans la littérature. D'où le premier intérêt de notre recherche de concilier toutes ces théories à l'étude de la perception de l'utilité de l'information comptable. Le second apport théorique de notre recherche s'explique par la construction d'une échelle pour mesurer la perception de l'utilité perçue de l'information comptable. Elle se fonde essentiellement sur des entretiens effectués auprès des agents de prêts. Pour construire ces échelles, nous nous sommes inspiré des données issues de la littérature et des entretiens. Ainsi, cette échelle qui est constituée de 30 items a été soumise

à deux collectes de données consécutives (n= 16 pour l'étude exploratoire et n= 134 pour l'étude empirique).

Le dernier apport théorique de notre recherche tient à la plus grande compréhension des déterminants de l'utilité perçue de l'information comptable. Trois variables ont finalement une influence positive sur celle-ci et ce, dans le contexte de la prise de décision d'octroi de crédit. Par contre, la variable utilisation de l'information comptable influence négativement l'utilité perçue de l'information comptable dans le contexte de l'évaluation du risque de crédit. Dans les deux cas, la grande entreprise affiche le score le plus élevé de l'utilité perçue. Ce résultat traduit le doute qu'ont les banquiers camerounais, vis-à-vis de l'information comptable, bien qu'ils y ont recours pour la prise de décision d'octroi de crédit. Cette méfiance reste très poussée envers l'information comptable fournie par les PME.

3.2 - Les implications méthodologiques

Notre recherche dégage également quelques aspects méthodologiques positifs. D'abord, la méthodologie que nous avons suivi dans notre recherche se subdivise particulièrement en deux parties : une partie exploratoire d'une part, pour s'assurer que toutes les caractéristiques de l'information comptable ont été prises en compte pour l'élaboration de notre construit, et une partie empirique d'autre part, pour tester ces critères et identifier ceux qui ont une influence sur l'utilité perçue. Ensuite, dans le but de délimiter le terrain et le sujet de notre recherche, nous avons entrepris de rencontrer au préalable quelques banquiers avant de démarrer cette étude (fondés de pouvoirs, directeurs d'agence, cadres exerçant au département du crédit, etc.). Ces rencontres nous ont été utiles pour comprendre assez rapidement et sommairement le fonctionnement du système bancaire et la procédure d'octroi de crédit. Au cours de ces entretiens, nous avons enregistré quelques réponses préliminaires, bien qu'incomplètes, à nos préoccupations. Cette étape nous a également permis de repérer des banquiers intéressants que nous avons finalement retenus pour l'enquête exploratoire et la réalisation du pré-test.

L'autre apport méthodologique de notre recherche se fonde sur la particularité de la méthode de collecte des données de l'étude empirique. Les répondants aux questionnaires étaient recrutés par le biais de notre réseau social (essentiellement constitué de nos anciens étudiants). Ils avaient la possibilité de répondre et sans réserve dès que je me présentais à eux, ou de réagir promptement dès réception du questionnaire par internet. Cet avantage nous a permis de contourner le secret bancaire et la méfiance des banquiers. Pour contourner la distance, nous avons choisi d'administrer le questionnaire aux répondants résidents dans les régions, par voie d'internet. Ce procédé présente l'avantage, selon Fenneteau (2002, cité dans

Ratsimandresy, 2012 p : 293), d'être rapide, peu contraignant et peu coûteux. Par ailleurs, le questionnaire était conçu de sorte que le répondant n'a qu'à cliquer sur la réponse de son choix, et à retourner le questionnaire, une fois rempli. Au final, 42 agents de prêts ont accepté de répondre par internet, avec un taux de retour qui avoisine 88 %.

3.3 - Les implications managériales

Au niveau managérial, la principale implication demeure, pour le secteur bancaire et les entreprises, une meilleure compréhension de la perception de la qualité de l'information comptable dans le contexte camerounais, ce à quoi nous pensons pouvoir contribuer par notre recherche. Aussi, cette recherche est motivée par la volonté d'assister les banquiers dans leurs démarches d'amélioration de la qualité de l'information comptable produite par les entreprises. Il est couramment admis que les banques camerounaises font très peu de crédit aux entreprises et sont par conséquent en permanence en situation de surliquidité bancaire. Un grand nombre d'utilisateurs se posent des questions sur les causes de ce rationnement de crédit. Notre étude apporte quelques éléments de réponses à ces questionnements. En fait, les résultats de notre étude montrent que les banquiers camerounais se méfient de l'information comptable produite par les entreprises. Cette attitude est soutenue par la non utilisation de l'information comptable qui ressort dans notre étude. Comme on le sait, pour qu'un banquier ait une pleine confiance en une information trouvée dans les états financiers, il faut qu'il perçoive sa qualité comme étant bonne, car mauvaise qualité rime avec risque. Les PME apparaissent être les plus accusés dans ce jeu de production d'information de mauvaise qualité, car elles ne jouissent pas d'une bonne image auprès des banquiers camerounais. Si l'on retient que les PME représentent la majorité des entreprises camerounaises (90%), on peut conclure que notre étude renseigne en général sur la qualité de l'information comptable produite dans le contexte camerounais, qui semble douteuse, pour cause dans la plupart des cas, de manipulations volontaire, inconsciente ou opportuniste de l'information comptable, ou même parfois de l'incompétence du comptable. Un tel constat interpelle les banquiers camerounais pour l'ajustement de leurs politiques d'appréciation du risque en matière d'octroi de crédit. Il interpelle également les entreprises dans la production d'une information comptable de qualité et les autorités politiques et institutionnelles dans l'encadrement de celle-ci, afin d'obéir aux exigences de la mondialisation. Ainsi, nous pensons avoir mis en lumière, la nécessité pour les entreprises, qui se situent du côté de l'offre de l'information comptable, de se mettre au fait de la réalité perçue par les utilisateurs en général et le banquier en particulier.

4. Les limites de la recherche

Notre recherche bien que restituant des informations pertinentes, présente néanmoins quelques limites de portée théoriques et méthodologiques à l'intérieur desquelles les résultats de notre recherche sont valides, et qui convient d'évoquer.

Pour les limites méthodologiques, rappelons d'abord que, lors de l'analyse statistique descriptive des données, nous avons procédé aux comparaisons des scores moyens entre les répondants sur certains paramètres propres à eux et de leur activité professionnelle. Bien que nous ayons obtenu des résultats statistiquement non significatifs, un certain nombre de limites apparaît néanmoins dans le cadre de cette étude. La première se rattache à la composition de l'échantillon. Notre échantillon est constitué uniquement de trois catégories de banque : camerounaises, panafricaines et européenne ; les banques multinationales anglo-saxonnes ayant été exclues, pour des raisons que nous avons expliquées plus haut. La deuxième limite tient à la représentativité des résultats dégagés, qui peut s'expliquer par la distribution non proportionnelle des répondants. En effet, pour les catégories de banque retenues pour l'étude, 36 répondants appartiennent aux banques camerounaises, 34 aux banques multinationales européennes, contre 64 pour les banques multinationales panafricaines. Une autre limite de portée méthodologique que nous pouvons souligner est la restriction géographique de la collecte des données uniquement dans les villes de Douala et Yaoundé et les chefs lieux de région. Pour des raisons pratiques, financières et de temps, nous avons exclu les répondants officiant dans les banques des autres villes du Cameroun. La difficulté de suivi et de supervision des enquêtes justifie aussi notre choix. Bien entendu, cette option atténue la confirmation externe de notre modèle et de nos résultats, et limite ainsi la généralisabilité de ces résultats à toute la population des banques camerounaises.

Le pouvoir explicatif plutôt moyen de notre modèle constitue une autre insuffisance, mais de portée théorique que nous pouvons évoquer. De l'examen des résultats obtenus, on trouve que notre modèle explique mieux la variable qualités globales de l'information comptable et taille de l'entreprise. Par contre, elle explique moins bien la variable utilisation. On peut souligner, pour regretter, l'inexistence d'un modèle ayant expérimenté cette variable, ce qui nous aurait permis de faire des comparaisons.

5 - Les voies futures de recherche

Les limites que nous venons de retracer plus haut constituent en fait les voies futures de recherche. D'autres voies peuvent également être considérées pour prolonger et enrichir cette étude. Nous allons nous focaliser sur celles qui nous semblent les plus pertinentes tant sur le plan théorique que managérial. Rappelons que la préoccupation essentielle de cette recherche porte sur la perception de l'utilité de l'information comptable appréciée de façon générale. Dans une perspective d'élargissement, on peut réorganiser cette recherche en privilégiant plutôt des comparaisons dans l'optique de la variation des caractéristiques rattachées à une prise d'une décision. A titre d'illustration, on peut confronter l'utilité perçue de l'information comptable dans le contexte de coexistence des banques et des bourses de valeur qui nécessite une prise de décision urgente. On peut également comparer l'utilité perçue de l'information comptable en introduisant la variable temps : court ou long terme. On peut enfin comparer l'utilité perçue de l'information comptable en tenant compte du secteur d'appartenance du partenaire de la banque : secteur privé ou public.

Une autre possibilité de recherche peut porter sur le rôle de la perception du département du crédit au sein d'une banque, d'une façon générale. Par exemple, on peut mener une recherche à la fois, auprès de toutes les parties prenantes plus ou moins impliquées dans les activités d'analyse du risque de crédit : analystes bancaires, chargés de clientèle, fondés de pouvoirs, juristes, direction générale, en essayant d'appréhender le rôle du département du crédit : département collaborateur ou plutôt département de contrôle. On peut également pousser plus loin en examinant l'impact de ce rôle sur la perception de l'utilité de l'information comptable.

Dans l'optique de l'extension de cette recherche et compte tenu de l'espace géographique restreint de l'étude, nous suggérons d'amplifier la collecte des données aux autres villes des régions, afin de favoriser ainsi l'extrapolation des résultats, et d'obtenir une tendance globale de la perception de l'utilité de l'information comptable au Cameroun.

Par ailleurs, nous nous sommes intéressés uniquement à l'information comptable, ce qui peut-être a inféré des biais au niveau de la perception. Pour l'avenir, nous recommandons de choisir deux types d'informations différentes (comptable et non comptable), et procéder à une comparaison des résultats. Ce modèle d'étude serait utile pour apprécier les différences de perception entre deux catégories d'informations différentes. On pourrait ainsi utiliser l'information non comptable comme variable indépendante, et observer si elle a un effet sur la perception.

Aussi, nous admettons que le banquier, en sa qualité d'utilisateur de l'information comptable, est un bon descripteur pour appréhender le phénomène des perceptions. Il pourrait être intéressant à cet égard de mener une même recherche auprès, cette fois, d'autres utilisateurs de l'information comptable (analyste financier, comptable analytique, contrôleur de gestion, etc..) ce qui permettrait de faire des comparaisons intéressantes. Dans cette optique, l'intérêt pour la normalisation comptable est déterminant, ce qui épouse l'idée soutenue par Degos (1999b, p : 64) qui avance qu'une des missions permanentes du normalisateur est de modifier le Plan comptable général qui devient non plus un texte fermé, fini, mais un texte ouvert, sans cesse amendé, en constante évolution, vivant.

De plus, on peut répliquer cette recherche, en expérimentant l'influence des variables socio-démographiques sur l'évaluation globale de l'utilité perçue de l'information comptable et sur l'importance réservée à chacune des dimensions du construit de qualité perçue dans l'évaluation de son utilité.

On peut également tester l'impact du choix d'un autre modèle de mesure de perceptions que l'échelle de Likert, ou tout simplement soumettre les résultats de cette recherche aux banquiers, pour validation des idées développées dans cette recherche.

On pourrait aussi tester dans le contexte africain, la théorie de Bouwman et Frishkoff qui soutiennent qu'on utilise les données comptables pour réfuter et non pour accepter.

Finalement, nous croyons qu'il peut exister d'autres modèles de perception de la qualité de l'information comptable et c'est l'occasion pour nous d'inviter toute la communauté scientifique à manifester une ouverture d'esprit et de créativité pour les mettre en exergue et les expérimenter avec des données empiriques.

BIBLIOGRAPHIE

- AAA, 1966, *A Statement of Basic Accounting Theory*, Sarosa Fall, American Accounting Association.
- AAA, Committee on Concepts and Standards for External Financial Reports, 1977, *Statement on Accounting Theory and Theory Acceptance*, American Accounting Association.
- Abbott L., 1955, *Quality and Competition*, Columbia University Press, New York.
- Abdel-Khalik A.R., 1973, "The effect of aggregating accounting reports on the quality of the lending decision: An empirical investigation", *Journal of Accounting Research*, Vol. 11, n° 2, p : 104-138.
- Abdel-Khalik A.R., El-Sheshai K.M., 1980, "Information choice and utilization in an experiment on default prediction", *Journal of Accounting Research*, Vol. 18, n° 2, p : 325-342.
- Abdou H., Dupuy Y., 1992, « Evolution des systèmes de production et système d'information comptable », Actes du 13^{ème} congrès de l'Association Française de Comptabilité.
- Ackoff R.L., 1967, "Management Misinformation Systems", *Management Science*, Vol.14, number 4, December, p : 147-156.
- Agrawal A. S., Chadha, 2004, *Corporate Governance and Accounting Scandals*, AFA San Diego Meetings, September.
- Ahituv N., 1980, "A Systematic Approach Toward Assessing the Value of an Information system", *The Management Information Systems Quarterly*, Vol. 4, number 4, December, p : 61-75.
- Akerlof G.A.,1970, "The market for "lemons" : Quality uncertainty and the market mechanism", *The quarterly journal of economics*, Vol. 89, n°. 3, Aug., p : 488-500.
- Aktouf O., 1992, "Management and theories of organizations in the 1990s: Toward a critical radical humanism?", *Academy of Management Review*, Vol.17, n°3, p : 407-431.
- Alami S., Desjeux D., Moussaoui G.I., 2009, *Les méthodes qualitatives, Que sais-je ?*, Presses universitaires, France.
- Albouy M. Perrier S., 2003, « Dossier Spécial: Les Manipulations Comptables. Manipulations Comptables et l'évaluation de l'entreprise », *Revue du Financier*, n° 139. Février, Paris.
- Allard-Poesi F., Drucker-Godard C., Ehlinger, S., 1999, "Analyses de représentations et de discours", in *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, p : 449-477.

Allard-Poesi, F., 2003, « Coder les données », in *conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, Paris, EMS, p : 245-289.

Altman E.I., 1968, " Financial ratios, discriminate analysis and the prediction of corporate bankruptcy", *The journal of finance*, vol. 23, n° 4, September, p : 589-609.

Altman E.I., 1980, "Commercial bank lending: process, credit scoring, and costs of errors in lending", *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, Vol. 15, n° 4, p : 813-832.

Altman E.I., Margaine M., Schlosser M., Vernimmen P., 1974, "Financial and statistical analysis for commercial loan evaluation: a French experience", *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, Vol 9, n° 2, p : 195-211.

Altman E.I., Haldeman R.G., Narayanan P., 1977, " ZETA TM analysis A new model to identify bankruptcy risk of corporations", *Journal of banking & finance*, Vol.1, n°1, p : 29-54.

Altman E.I., Marco G., Varetto F., 1994, "Corporate distress diagnosis: Comparisons using linear discriminant analysis and neural networks (the Italian experience)", *Journal of banking & finance*, Vol. 18, n°3, p : 505-529.

Altman E.I., Saunders A., 1998, "Credit risk measurement: Developments over the last 20 years", *Journal of Banking and Finance*, Vol. 21, n° 11 and 12, December, p : 1721- 1742.

Amadiou P. Bessiere V., 2007, « Analyse de l'information financière. Diagnostic, évaluation, prévisions et risque », Edition Economica, Paris.

Amadiou P., Dumontier P., 2001, « Les chiffres comptables et la valeur de l'entreprise », in *Faire de la recherche en comptabilité financière*, Vuibert, Paris, p : 211-224.

Amir E, 1993, "The market valuation of accounting information: the case of postretirement benefits other than pensions", *Accounting Review*, Vol. 4, n° 68, Octobre, P : 703-724.

Anderson P.F., 1983, "Marketing scientific progress and scientific methods", *Journal of marketing*, Vol. 47, n° 4, Fall, p : 18-31.

Anderson R., 2007, *The Credit Scoring Toolkit : Theory and Practice for Retail Credit Risk Management and Decision Automation*, OUP, Oxford University press.

Andréani J.C, 1998, « L'interview qualitative en marketing », *Revue Française du Marketing*, Vol. 168, n°169, p : 3-4.

André P., Ben-Amar, W. Laurin P., 2003, « Les Manipulations Comptables. Regroupements d'entreprises et gestion des bénéficiaires », Dossier Spécial, *Revue du Financier*. n° 139, Février.

Ansari S.L., 1977, « An integrated approach to control systems design », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 2, issue 2, p : 101-112.

- Apilado V.P., Millington J.K., 1992, "Restrictive loan covenants and risk adjustment in small business lending" *Journal of Small Business Management*, Vol.30, n° 1, p : 38-48.
- Apotheloz B. Stettler A., 1987, "Maîtriser l'Information Comptable", *Presses polytechniques romandes*, Lausanne.
- Argilés J.M, Slof E.J., 2003, "The use of financial accounting information and firm performance : an empirical quantification for farms", *Accounting and business research*, vol. 33, n° 4, p : 251-273.
- Ashbaugh H., Collins D.W., LaFond R., 2004, *Corporate governance and the cost of equity capital*, Emory, University of Iowa.
- Ashton R.H., 1982, *Human information processing in accounting*, Sarasota, United States of America, *American accounting association*.
- ATH, 1991, *Audit financier : guide pour l'audit de l'information financière des entreprises*, Dunod, Paris.
- Augustin G., 2000, « Évaluation de l'information comptable : le point de vue des experts-comptables », *Revue Française de Gestion*, Septembre- octobre, P : 45-52.
- Autret M. Galichon A., 2003, « La comptabilité peut-elle dire le vrai? », *Les Amis de l'École des Mines*, Novembre, p : 1-13.
- Avison D., Myers M.D., 2002, "An Introduction to Qualitative Research in Information Systems, In *Qualitative research in information systems: a reader*, Sage, p : 3-12.
- Ayyagari M., Beck T., Demirguc-kunt A., 2007, "Small and medium enterprises accross the globe", in *small business economics*, vol. 29, n° 4, p : 415-434.
- Backer M., Grosman M.L, 1979, « The predictive value of financial ratios in bank term loan decisions », *The journal of commercial bank lending*, march, p : 53-67.
- Baglioni A. Cherubini U., 2005, « Accounting Fraud and the Pricing of Corporate Liabilities : Structural Models with Garbling», Working paper, Catholic University Milan and University of Bologna, February.
- Baillargeon G., 2002, *Méthodes Statistiques avec application en gestion, production, emarketing, relations industrielles et sciences comptables*, 2ème éd., les Editions SMG, Trois-Rivières.
- Ball R., Brown P., 1968, « An Empirical Investigation of Accounting Income Numbers », *Journal of Accounting Research*, Vol. 6, n° 2, Automne, p : 159-178.

Ball R., Kothari S.P., Robin A., 2000, “The effect of international institutional factors on properties of accounting earning”, *journal of accounting and economics*, Vol. 29, issue 1, p : 1-51.

Ball R., Robin A, Shuang Wu J., 2003, “incentives versus standards: properties of accounting income in four East Asian countries”, *journal of accounting and economics*, Vol. 36, n° 1, p : 235-270.

Bamber E.M., 1993, “Opportunities in behavioral accounting research”, *Behavioral Research in Accounting*, Vol.5, p : 1-29.

Bank of America, 1984, *core credit training, introduction to credit analysis*, Bank of America, San Francisco.

Barclays bank, 1987, *Credit analysis*, Barclays bank, London.

Bardin L., 1977, *L'analyse de contenu*, Presses universitaires de France, Paris.

Bardin L., 2007, *L'analyse de contenu*, Presses Universitaires de France, Paris.

Bardos M., 2001, *Analyse discriminante : application au risque et scoring financier*, Dunod, Paris.

Barefield R.M., 1972, “The Effect of Aggregation on Decision Making Success: A Laboratory Study”, *Journal of Accounting Research*, Vol. 10, number 2, Autumn, p : 229-242.

Barnea A., Lakonishok J., 1980, “An analysis of the usefulness of disaggregated accounting data for forecasts of corporate performance”, *decision science*, Vol. 11, number 1, January, p : 17-29.

Barth M.E., Beaver W.H., Landsman W.R., 2001, “The relevance of the value relevance literature for financial accounting standard setting : another view”, *Journal of accounting and economics*, Vol. 31, n°1, p : 77-104.

Bartov E., 1993, “The Timing of Asset Sales and Earning Manipulation”, *Accounting review*, Vol. 68, n° 4, oct., p : 840-855.

Baruch L., Amir E., 1996, “Value- relevance of nonfinancial information : the wireless communications industry”, *Journal of accounting and economics*, Vol. 22, n° 1, p : 3-30.

Baruch L., Stephen H. Penman, 1990, “Voluntary forecast disclosure, nondisclosure, and stock prices”, *Journal of accounting research*, vol. 28, n° 1, springs, p : 49-76.

Beaud J.P., 1984, « Les techniques d'échantillonnage », dans B. Gauthier (sous la dir. de), *Recherche sociale*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Beaud J.P., 1997, *L'échantillonnage, la recherche quantitative, enjeux épistémologiques et méthodologiques*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal Canada.

Beaudouin-Lafon M., Karsenty A., 1992, "Transparency and awareness in a real-time groupware system". In *Proceedings of the 5th annual ACM symposium on User interface software and technology*, December, p : 171-180.

Beaudouin V., Hébel P., Lahlou S., Le Bihan H., 1992, "Enquête sur la qualité perçue", Comprendre et évaluer la qualité, *Cahier de recherche*, n°39, CREDOC, Paris.

Beaulieu P.R., 1994, "Commercial Lenders' Use of Accounting Information in Interaction with Source Credibility", *Contemporary Accounting Research*, Vol. 10, n° 2, p : 557-585.

Beaulieu P.R., 1996, "A note on the role of memory in commercial loan officers' use of accounting and character information", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 21, Issue 6, August, P : 515-528.

Beaver W.H., Demski, J.S., 1974, "The nature of financial accounting objectives : A summary and synthesis", *Journal of Accounting Research*, Vol. 12, Studies on Financial Accounting Objectives, p : 170-187.

Beaver W.H., 1966, « Financial ratios as predictors of failure ». *Journal of accounting research*, Vol. 4, Empirical Research in Accounting: Selected Studies, p : 71-111.

Becker S.W., Whisler T.L., 1967, "The innovative organization : A selective view of current theory and research", *Journal of Business*, Vol. 40, n° 4, October, p : 462-469.

Bedford N.M., Onsi, M. 1966, "Measuring the value of information - an information theory approach", *Management services*, Vol. 3, n° 1, January-february, p : 15-22.

Belkaoui R.A., 1984a, "The effects of diagnostic and redundant information on loan officers' predictions", *Accounting and Business Research*, Vol. 14, n° 55, p : 249-256.

Belkaoui, R.A., 1984b, *Théorie comptable*, Presses de l'université de Québec, Québec.

Belkaoui R.A., 1989, *Behavioral accounting : the research and practical issues*, Quorum Books, New York.

Belkaoui R.A., 1992, "Accrual accounting, modified cash basis of accounting and the loan decision : An experiment in functional fixation", *Managerial Finance*, Vol. 18, n° 5, p : 3-13.

Belkaoui R.A., Fekrat M.A., 2013, « The magic in value added: Merits of derived accounting indicator numbers », *Managerial Finance*, Vol. 20, n° 9, p : 3-15.

Ben-Amar W., Boujenoui A., 2008, "Transparence de l'information au sujet des pratiques de gouvernance d'entreprise au Canada", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 4, n°1, p : 169-190.

- Benbasat I., Schroeder R.G., 1977, « An experimental investigation of some MIS design variables », *MIS quarterly*, Vol. 1, n° 1, Mar, p : 37-49.
- Ben Naceur S., Goaid M., 2004, “The value relevance of accounting and financial information : panel data evidence”, *Applied Financial Economics*, Vol. 14, issue 17, p : 1219-1224.
- Berelson B., 1952, *Content analysis in communication research*, Free press, New-york.
- Berger A.N., Bonime S. D., Goldberg L.G., White L.J., 1999, « The Dynamics of Market Entry : The Effects of Mergers and Acquisitions on De Novo Entry and Small Business Lending in the Banking Industry », Finance and economics, *discussion paper*, series 1999-41, Board of governors of the federal reserve system.
- Berger, A.N. Frame N. Miller, 2002a, « Credit Scoring and the Price and Availability of Small Business Credit, Finance and Economics », *Discussion Paper*, Series 2002-26, Board of Governors of the Federal Reserve System.
- Berger A.N., Udell G.F., 1992, “Some evidence on the empirical significance of credit rationing”, *Journal of Political Economy*, Vol. 100, n° 51, p : 1047-1077.
- Berger A. N., Udell, G. F., 2002b, « Small business credit availability and relationship lending: The importance of bank organisational structure ». *The Economic Journal*, Vol.112, n°477, F32-F53.
- Berry A.J., Faulkner S., Hughes M., Jarvis R., 1993, “Financial Information, the Banker and the Small Business”, *The British Accounting Review*, Vol. 25, N° 2, June, p : 131-150.
- Bertrand, R., 1986, *L'analyse statistique des données*, , Presses de l'Université du Québec à Montréal, Canada.
- Besco P., 1990, « Les besoins d'information dans l'octroi du crédit inter-entreprises », Actes du XV^{ème} congrès de l'AFC, Mai, Paris Saint maur.
- Bescos P.L., Mendoza C., 1998, « Les besoins d'informations des managers sont-ils satisfaits ? », *Revue française de gestion*, novembre-décembre, n° 121, p : 117-128.
- Bharath S.T., Sunder J., Sunder S.V., 2008, « Accounting quality and debt contracting », *The Accounting Review*, Vol. 83, n° 1, p : 1-28.
- Biales C.H., 2006, « l'intermédiation financière », *monnaie-finance*, septembre.
- Bierman, J.R.H., 1992, « In Défense of accounting information », *Financial analyst journal*, Vol. 48, n° 43, Mai- Juin, pp. 81-83.

Biggs S.F., Bedard J.C., Gaber B.G., Linsmeier T.J., 1985, « The effects of task size and similarity on the decision behavior of bank loan officers », *Management Science*, Vol. 31, n° 8, p : 970-987.

Bigou-Lare N., 2001, « Le SYSCOA et la pertinence de l'information comptable : une analyse de la pratique dans les entreprises togolaises », Actes des 22^{ème} congrès de l'association française de comptabilité, Metz.

Bikki J., 1978, "A note on the information content of corporate annual earnings forecasts", *Accounting review*, Vol., 53, n°4, Oct., p : 961.

Binks M.R., Ennew C.T., Reed G.V., 1992, « Information asymmetries and the provision of finance to small firms », *International Small Business Journal*, Vol. 11, n° 1, p : 35-46.

Binks M.R., Ennew C.T., 1997, "The relationship between UK banks and their small business customers", *Small Business Economics*, Vol. 9, n° 2, p : 167-178.

Blackwell D.W., Winters D.B., 1997, "Banking relationships and the effect of monitoring on loan pricing", *Journal of Financial Research*, Vol 20, n° 2, p : 275-289.

Blanchet A., Gotman A., 1992, *l'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Nathan Université (collection Sociologie), Paris.

Blanchette M., 1997, *Besoins d'informations des utilisateurs*, avril, Québec.

Bloch F., Hege U., 2001, « Multiple shareholders and control contest », *In Document de Travail, n. 01, Groupement de Recherche en Economie Quantitative*, Aix-Marseille.

Blum M.P., 1969, « The failing company doctrine », Doctoral dissertation, Columbia university.

Bodt De.E., Lobez F., Statnik J.C., 2000, « Décision de crédit et risque moral de substitution d'actifs: une étude empirique des comportements bancaires », *17èmes Journées Internationales de Finance, 26&27 juin*.

Bonnet F., 1995, « Pièges et délices de la Comptabilité Créative », Economica, Paris.

Boot A.W., 2000, "Relationship banking : What do we know?", *Journal of financial intermediation*, Vol. 9, n° 1, p : 7-25.

Bouwman M.J., 1978, « Financial Diagnosis : a Cognitive Model of the Processes Involved », Ph.D. Thesis, Graduate School of Industrial Administration, Carnegie-Mellon University.

Bouwman M.J., 1983, "Human diagnostic reasoning by computer : An illustration from financial analysis", *Management Science*, Vol. 29, n° 6, p : 653-672.

- Bouwman M.J., 1984, "Expert vs novice decision making in accounting : A summary", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 9, n° 3, p : 325-327.
- Bouwman M.J., Frishkoff P.A, Frishkoff P., 1987, "How do financial analysts make decisions? A process model of the investment screening decision", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 12, n°1, p : 1-29.
- Bowen R., DuCharme L., Shores D., 1995, "Stakeholders implicit claims and accounting method choice ", *Journal of accounting and economics*, Vol. 20, n° 3, p : 255-295.
- Brando E., 1988, « L'information comptable et financière publiée par les entreprises et le marché financier : une analyse économique de la réglementation »,Thèse de doctorat, Paris-Dauphine.
- Breton G. Schatt A., 2003, « Les Manipulations Comptables. Manipulation comptable : les dirigeants et les autres parties prenantes » , Dossier Spécial, *Revue du Financier*, n° 139. Février.
- Brooks R.C., Jerris S.I., Pearson T.A., 1996, « The use of fair-value disclosures to assess liquidity and solvency in credit decisions », *Commercial Lending Review*; Spring; Vol. 11, n° 2 ; p : 67-72.
- Brown A., 2004, « The origins and evolution of credit risk management », *Global association of risk Professionals*, Vol. 20, n° 04, september/October, p.32.
- Bruner J.S., 1957, "On perceptual readiness", *Psychological review*, Vol. 64, n° 2, p : 123-152.
- Bruns Jr. W.J., Mckinnon S.M., 1993, « Information and Managers: A Field Study », *Journal of Management Accounting Research*, Vol. 5, autumn, p : 84-108.
- Burchell J., Athwal P., 2005, *Responsability reporting a summary of the finding of a qualitative study into the development and contents of CRS reports among 14 companies*, Cradle, 58 p.
- Butterworth J.E., 1972, « The accounting system as an information function », *Journal of Accounting Research*, Vol. 10, n° 1, Spring, p : 1-27.
- Buzby S.L., 1974, « Select items of information and their disclosure in annual reports », *The accounting review*, vol. 49, n° 3, juillet p : 423-435.
- Cailliau J.C., 1976, « Vérité des bilans? Le point de vue d'un expert comptable », *Revue d'Analyse Financière*. n° 27, Paris, 4ème trimestre, p : 72-76.
- Campbell K., Sefcik S.E. Soderstrom N.S., 2003, "Disclosure of Private Information and Reduction of Uncertainty : Environmental Liabilities in the Chemical Industry", *Review of Quantitative Finance and Accounting*, Vol.21,n° 4, p : 349-378.

- Campbell T.S., Kracaw W.A., 1980, "Information production, market signalling, and the theory of financial intermediation", *Journal of Finance*, Vol. 35, p : 863-882.
- Caplan E.H., 1966, "Behavioral assumptions of management accounting", *Accounting Review*, Vol. 41, n° 3, Jul., p : 496-509.
- Capron M., 1990, « La comptabilité: faut-il y croire pour avoir confiance? », *Gérer et comprendre*, p : 75-83.
- Casey C., Bartczack N., 1985, "Using operating cash flow data to predict financial distress : some extensions", *Journal of accounting research*, vol. 23 n°1, p : 384-401.
- Casey C.J., 1980, "The usefulness of accounting ratios for subjects' predictions of corporate failure : Replication and extensions", *Journal of Accounting Research*, Vol. 18, n° 2, p : 603-613.
- Casey Jr, C.J., 1980, « Variation in accounting information load : The effect on loan officers' predictions of bankruptcy », *Accounting Review*, Vol. 55, n° 1, Jan, p : 36-49.
- Casey J.R., Cornelium J., 1978, « The effect of accounting information load on bank loan officers' predictions of bankruptcy », *The journal of commercial bank lending*, Vol. 60, n° 12, Août, p : 46-60.
- Casta J.F., 2000, « Incertitude et comptabilité » in Colasse B., *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2^{ème} édition, Economica, p : 808-818.
- Catanach A.H., Rhoades S.C., 2003, «Enron : A Financial Reporting Failure ? », *Villanova Law Review*, vol. 48, n°. 4, p :1057.
- Catasús B., Gröjer J.E., 2003, "Intangibles and credit decisions : results from an experiment", *European Accounting Review*, Vol. 12, n° 2, p : 327-355.
- Caudal J.P., 1997, "Controller les risques de credit", *Banque stratégie*, n° 140, p : 20-22.
- Caudron J., 1993, « La création, l'imagination, l'intention, sont-elles des vertus comptables? », *Revue de Droit Comptable*, Vol. 93, n° 4, Décembre, p : 73-86.
- Cauvin É., Decock-Good C., Bescos P.L., 2006, « La perception des entreprises françaises en matière de diffusion d'informations non financières : une enquête par questionnaire », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol 12, n° 2, p : 117-142.
- Cerullo M.J., 1985, "Desingning Accounting Information Systems », *Management Accounting*, Vol. 66, Number 12, June, p : 37-42.

- Chalmers A., 1976, *What is this Thing Called Science ? An assessment of the nature and status of science and its methods*, University of Queensland Press, St Lucia, édition consultée (1987) : *Qu'est-ce que la science ?*, Editions La Découverte, Paris.
- Chambers R.J., 1955, « Blueprint for a theory of Accounting », *Accounting Research*, Vol. 6, n° 1, p : 17-25.
- Chambers R.J., 1966, *Accounting, Evaluation and Economic Behavior* , Sydney University Press.
- Chambers R.J., 1993, “Positive Accounting Theory and the PA Cult”, *Abacus*, Vol. 29, n°1, p : 1-26.
- Chaney P.K., Faccio M., Parsley, D. 2007, « The Quality of Accounting Information in Politically Connected Firms.», Vanderbilt University Management School, *Working paper series*.
- Chapellier P.,1993, “Pour un élargissement de l’approche contingente du système d’information comptable de la PME”, Acte du XIVème Congrès de L’AFC.
- Charlier P., 1995, « Information et conditions de banque », Thèse de doctorat, Université de Strasbourg.
- Charlier P. 1998, « L’information comptable dans la relation de crédit bancaire », *Revue française de gestion*, Vol 24, n° 121, p : 108-116.
- Charreaux G., 1987, « La théorie positive de l’agence : une synthèse de la littérature » , *in de nouvelles théories pour gérer l’entreprise*, Economica, Paris, p : 19-55.
- Charreaux, G., 1993, *Gestion financière*, Litec, Paris.
- Charreaux G., 2000, « Gouvernement d’entreprise et comptabilité », *in Colasse B., Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2^{ème} édition, Economica, p : 743-756.
- Charreire S., Durieux F., 1999, « Explorer et tester », in Thietart R.A., *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris, p 57-80.
- Chauveau B., 2001, « Contribution à l’analyse qualitative de l’information financière en Espagne », Thèse de Doctorat, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Chenhall R.H., Morris, D., 1986, “The Impact of Structure, Environment, and Independence on the Perceived Usefulness of Management Accounting Systems”, *The Accounting Review*, Vol. 61, Number 1, January, p : 16-35.
- Chen K. Shimerda T., 1981, "An Empirical Analysis of Useful Financial Ratios", *Financial Management*, Spring, p : 51-60.

- Chervany N.L., Dickson G.W., 1974, « The Experimental Evaluation Of Information Overload in a production Environment », *Management Science*, Volume 20, Number 10, June, p : 1335-1344.
- Chewning E.G., Harrell A.M., 1990, « The effect of information load on decision makers' cue utilization levels and decision quality in a financial distress decision task », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 15, n°6, p : 527-542.
- Chlala N., Ménard L., Danielle G.V., Donald E., Kieso, Jerry J., Weygandt, Terry D., Warfield, 2005, *Le cadre conceptuel et les états financiers*, 2^{ème} édition, ERPI, Canada.
- Choi J.H., Wong T.J. , 2007, « Auditors' Governance Functions and Legal Environments : An International Investigation », *Contemporary Accounting Research*, Vol. 24, n°1, p : 13-46.
- Chung K.H., Ghicas D., Pastena V., 1993, “ Lenders' use of accounting information in the oil and gas industry”, *Accounting Review*, Vol. 68, n° 4, Oct, p : 885-895.
- Chung L.I., Meador W., 1984, «The stock valuation process: the analysts' view», *Financial Analysts Journal*, Vol. 40, n° 6, p : 41-48.
- Churchill G.A., 1979, “A paradigm for developing better measures of marketing constructs”, *Journal of Marketing Research*, Vol. 16, n° 1, p : 64-73.
- Cieply S., Grondin M., 2000, « L'octroi de crédit par les banques en situation d'asymétrie d'information : les résultats d'une enquête auprès d'un échantillon de chargés de clientèle PME », In *5ème congrès international francophone de recherche sur la PME*.
- Clarkson M.E.,1995, « A stakeholder framework for analyzing and evaluating corporate social performance », *Academy of management review*, Vol. 20, n°1, p : 92-117.
- Coats, P.K., Fant L.F., 1993, “Recognizing financial distress patterns using a neural network tool”, *Financial management*, Vol. 22, n° 3, p : 142-155.
- Coffey A., Holbrook B., Atkinson P., 1996, *Qualitative data analysis: Technologies and representations*, School of Social and Administrative Studies, University of Wales, Cardiff.
- Cohen E., 2000, « Analyse financière et comptabilité » in Colasse B., *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2^{ème} édition, Economica, p : 17-28.
- Cohen K.J., Gilmore T.C. , Singer F.A., 1966, "Bank Procedures for Analyzing Business Loan Applications," Cohen, K. J., Hammer, F.S. (eds), in *Analytical Methods in Banking*, p : 218-250.
- Colasse B., 1992, « Lorsque la «Comptabilité Créative» se met à déraper », *Libération*, octobre et novembre, p : 15.

- Colasse B., 2001, *Comptabilité générale (PCG 1999 et IAS)*, 7^{ème} édition, Economica, Paris.
- Colasse B., 2005, *Comptabilité générale : (PCG, IAS-IFRS et Enron)*, Economica, Paris.
- Colasse B., 2007, *Les fondements de la comptabilité*, Editions la Découverte, Paris.
- Cole R.A., 1998, “The importance of relationships to the availability of credit”, *Journal of Banking & Finance*, Vol. 22, n° 6, p : 959-977.
- Collongues Y., 1977, « Ratios financiers et prévision des faillites des petites et moyennes entreprises », *Revue banque*, n° 365, P : 963-970.
- Conan D., Holder M., 1979, « Variables explicatives de performances et contrôle de gestion dans les PMI », Thèse d’Etat, CERG, Université Paris Dauphine.
- Conroy, R.M., Hughes J.S., 1987, « Delegated information gathering decisions », *Accounting Review*, Vol. 62, N°. 1, Jan., p : 50-66.
- Cooke T.E., 1989, « Disclosure in the corporate annual reports of Swedish companies », *Accounting and business research*, Vol. 19, n° 74, p : 113-124.
- Cooper R., 1987a, “The two-stage procedure in cost accounting”, part one, *Journal of Cost Management*, Summer, p : 43–51.
- Cooper R., 1987b, “ The two-stage procedure in cost accounting”, part two, *Journal of Cost Management*, Fall, P : 39–45.
- Copeland R.M., Fredericks W., 1968, « Extent of disclosure », *Journal of Accounting Research*, Vol. 6, n°. 1, Spring, p : 106-113.
- Coriat B., Weinstein O., 2010, « Les théories de la firme entre «contrats» et «compétences». Une revue critique des développements contemporains », *Revue d'économie industrielle*, 1^{er} et deuxième trimestre, n° 129-130, p : 57-86.
- Cormier D., Magnan M., Van Velthoven B., 2005, « Environmental disclosure quality in large German companies: economic incentives, public pressures or institutional conditions », *European accounting review*, Vol.14, n° 1, p : 3-39.
- Côté Y.A., Lequin Y., 1992, « Utilisateurs et utilisations de l’information comptable », *Cahiers de la chaire des sciences comptables*, Ottawa, Canada.
- Coulombe D. Disle C., 2003, « Les Manipulations Comptables. Manipulation Comptable : Le cas Xerox », Dossier Spécial, *Revue du Financier*, n°139, Février, p : 65-73.
- Courtis J.K., 2004, “Corporate report obfuscation : artefact or phenomenon ?”, *The British Accounting Review*, vol. 36, issue 3, p : 291-312.

Cressy R., Toivanen O., 2001, "Is there adverse selection in the credit market?. *Venture Capital*", *An International Journal of Entrepreneurial Finance*, Vol. 3, n° 3, p : 215-238.

Crosby P.B., 1979, *Quality is free : The art of making quality certain*, New American library, New York.

Daghfous N., 2006, *Analyse de données quantitatives en marketing*, Guérin, Montréal.

D'Ambroise G., 1996, *L'approche holistico inductive, le projet de recherche en administration. Un guide général à sa préparation*, Paris.

Danos P., Doris L., Holt, Eugene A, Imhoff J.R., 1989, "The use of accounting Information in Bank lending Decisions", *Accounting, Organisations and Society*, vol. 14, n°3, p : 235-246.

Davidson H.J., Trueblood R.M., 1961, "Accounting for decision-making", *Accounting Review*, Vol. 36, n° 4, Oct., p : 577-582.

Davis G.B., Olson M.H., 1985, *Management information systems. Conceptual foundations, structure, and development*, ACM digital library, McGraw-Hill.

Deakin E.B., 1972, "A discriminant analysis of predictors of business failure", *Journal of accounting Research*, Vol. 10, n° 1, Spring, p : 167-179.

Deakins D., Hussain G., 1994, "Financial Information, the Banker and the Small Business: A Comment", *The British Accounting Review*, Vol. 26, n° 4, December, p : 323-335.

De Bonville, J., 2006, *L'analyse de contenu des medias : de la problématique au traitement statistique*, De Boeck, Bruxelles.

Deegan C., Carroll G., 1993, "An analysis of incentives for Australian firms to apply for reporting excellence awards", *Accounting and Business Research*, Vol. 23, n° 91, p : 219-227.

DeFond M.L., Jiambalvo J., 1994, « Debt covenant violation and manipulation of accruals: Accounting choice in troubled companies », *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 18, p : 145-176.

Degos J.G., 1993, « L'image comptable des PME : une grille de lecture des comportements », *Revue française de gestion*, septembre- octobre, p : 86-95.

Degos J.G., 1999a, "Les enjeux de la normalisation comptable internationale", *La Revue du Financier*, Vol. 20, n° 121, p : 38-44.

Degos J.G., 1999b, « Plan comptable : une réforme bienvenue et bien conçue », *La Revue du Financier*, Vol 20. n° 123, p : 9-11.

Degos J.G., 2000, “Le nouveau plan comptable”, *Problèmes économiques* n° 2658, mars, p : 18-22.

Degos J.G., 2002, « La Gouvernance de l’entreprise. Comptabilité créative et Gouvernance : dualité de l’image flatteuse et de l’image fidèle », Dossier Spécial, *Revue du Financier*, n° 133, Janvier.

Degos J.G., 2003, *Méthodes de recherches en sciences comptables*, e-book, e-thèque, Onnaing.

Degos J.G., 2005a, “Gouvernance et communication financière des PME : l’importance du rapport de gestion”, *La Revue du Financier*, Vol 27, n° 150.

Degos J.G., 2005b, “Evaluer l’information comptable pour anticiper la valeur financière des actions”, *La Revue du Financier*, Vol. 27 n° 156, p : 16-26.

Degos J.G., 2009, « Qui est obligé par la loi d’établir des documents comptables ? » in “*Comptabilité et responsabilité pénale*”, M. Delhomme et Y. Muller éditeurs, éditions Litec, Paris.

Degos J.G., 2010, *Méthodes de recherches en comptabilité pour thèses et mémoires*, e-book, Numilog, Bagneux.

Degos J.G., 2014, “The long road of the European Union towards a converged accounting system from the Treaty of Rome to the Single accounting directive”, *Academy of Sciences of Bulgaria*, Volume 23, Issue 4, p : 43-66.

Degos J.G., Degos J.Y., 2009, « Relations professionnelles et théorie de l’agence : Un modèle d’équilibre tissé en toile d’araignée », *La Revue du Financier*, n° 180, vol. 31, décembre, p : 62-81.

Degos J.G., Ouvrard S., 2007, « L’influence des normes d’information financières sur la convergence des règles fiscales et comptables françaises », *La Revue du Financier*, Vol. 29, n° 165, p : 32-54.

Degos J.G., Ouvrard S., 2011, “*La comptabilité en 100 fiches*”, Ellipses, Paris.

Deitrick J.W., Stamps J.L., 1981, “The Use of Accounting Information by Bank Loan Officers”, *Journal of Commercial Bank Lending*, Vol. 64, n° 3, p : 51-62.

Delesalle E., 2003, “Fiscalité et normes comptables internationales”, *Bulletin fiscal Francis Lefebvre*, p : 247-260.

Delessalle E., 2003, « Manipulations comptables : de la stratégie à l’éthique », *Banque magazine*, n° 646, Avril.

Demski J.S., 1981, *Information analysis*, 2nd edition, Addison-wesley, New-york.

Depoers F., 1999, *Contribution à l’analyse des déterminants de l’offre volontaire d’information des sociétés cotées*, Doctoral dissertation, Paris 9.

Depoers F., 2000, « L'offre volontaire d'information des sociétés cotées: concept et mesure », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 2, n° 6, p : 115-131.

Dermer J.D., 1973, "Cognitive Characteristics and the Perceived Importance of Information", *The Accounting Review*, Volume 48, Number 3, July, p : 511-519.

Desjardins, C., 2004, "Une nouvelle façon de penser l'information financière", *Les Echos*, 13 mai.

Dezoort F.T., Houston R.W., Peters M.F., 2001, « The Impact of Internal Auditor Compensation and Role on External Auditors' Planning Judgments and Decisions », *Contemporary Accounting Research*, Vol. 18, n° 2, p : 257-281.

Diamond D.W., 1984, "Financial Intermediation and Delegated Monitoring", *The review of economic Studies*, Vol. 51, n° 3, juillet, p : 393-414.

Dietrick J.R., Kaplan, R.S., 1982, "Empirical Analysis of the Commercial Loan Classification Decision", *The Accounting Review*, Vol. 57, n° 1, p : 18-38.

Dillard J.F., 1984, "Cognitive science and decision making research in accounting", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 9, n° 3, p : 343-354.

Dill W.R., 1958, "Environment as an influence on managerial autonomy", *Administrative science quarterly*, Vol. 2, n° 4, mar, p : 409-443.

Dinh T.H, Gajewski J.F, Quere B, 2006, Utilité et traitement de l'information comptable par les actionnaires, décembre, P 3.

Disle C., 2004, « Pertinence des chiffres comptables et valeur de l'entreprise : une approche contextuelle », Thèse de doctorat de sciences de gestion, CERAG, UPMF.

Djongoué G., 1994, « Appréciations critiques du Plan comptable OCAM-UDEAC dans l'optique de la gestion et de l'analyse financière de l'entreprise », Thèse de doctorat 3^{ème} cycle, Université de Yaoundé.

Djongoué G., 2008, « Opacité de la gouvernance et entraves à l'audit légal », *La Revue du Financier*, n° 173-174, P : 72-89.

Djongoué, G. (2014). Accounting information and the rationality of bank credits within the Cameroon context. *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, Vol 3, n° 1, p: 3-26.

Djongoué G. 2014, « La qualité perçue de l'information comptable en matière de prise de décision de prêts bancaires dans le contexte camerounais », in *Investissement, financement et normalisation comptable dans l'espace OHADA*, 1^{ère} édition, parmittech, Canada, Chapitre 10, p : 173-197.

Djongoué G., Degos J.G., 2014, « OHADA accounting system's constraints and behaviour of Cameroon small size enterprises : an exploratory study », *African Journal of Accounting, Auditing and Finance*, Vol. 3, n°4, p : 263-286.

Donaldson T., Preston L.E., 1995, “The stakeholder theory of the corporation : Concepts, evidence, and implications”, *Academy of management Review*, Vol. 20, n° 1, p : 65-91.

Driver M.J., Mock, T.J., 1975, “The human information processing, Decision Style Theory, and Accounting Information Systems”, *The Accounting Review*, Vol. 50, Number 3, July, p : 490-508.

Drucker-Godard C.S., Ehlinger, Grenier C., 1999, “Validité et fiabilité de la recherche, Méthodes de Recherche en Management”, *Ouvrage collectif sous la direction de R.A. Thiétart*, Dunod, Paris.

Dumontier P. Janin R., 2004, « Les entreprises non cotées manipulent-elles leur résultat? », 3ème Colloque International de Gouvernance et Juricomptabilité : Les enjeux, Montréal, juin.

Dumontier P., Raffournier, 1989, “L’information comptable : pour qui ? Pour quoi ?”, *Revue française de gestion*, Vol. mars-avril-mai, p : 23-29.

D’Unrug M.C., 1974, *Analyse de contenu de l’énoncé à l’énonciation*, Jean-pierre Delarge, Paris.

Dyckman T.R., Robert E, Hoskin, Robert J., Swieringa, 1982, “An Accounting Change and Information Processing Changes”, *Accounting, Organization and Society*, Vol. 7, n° 1, p 1-11.

Dyckman T. R., Zeff S.A., 1984, “Two decades of the Journal of Accounting Research”, *Journal of Accounting Research*, Vol. 22, n° 1, Spring, p : 225-297.

Edighoffer J.R., 1993, *Crédit management : prévention et gestion des risques d’impayés dans l’entreprise*, éd. Nathan, Paris.

Edmister R.O., 1970, “Financial ratios as predictors of small business failure”, Unpublished doctoral dissertation, Ohio State University.

Edminster R.O., 1972, “An empirical test of financial ratio analysis for small business failure”, *Journal of quantitative analysis*, vol. 7, n° 2, mars.

Edmister R.O., 1972, “Financial ratios as discriminant predictors of small business failure”, *The Journal of Finance*, Vol. 27, n° 1, p :139-140.

Edmonds T.P., 1981, “Judgment and the Lending Decision”, *The Bankers Magazine*, Vol. 164, n° 6, Nov-Dec, p : 46-50.

- Edwards W., 1954, "The theory of decision making", *Psychological bulletin*, Vol. 51, n°4, p : 380.
- Edwards W., 1961, "Behavioral decision theory", *Annual review of psychology*, Vol. 12, n° 1, p : 473-498.
- Einhorn H.J., Hogarth R.M., 1981, « Behavioral decision theory: Processes of judgment and choice », *Journal of Accounting Research*, Vol. 19, n° 1, Spring, p : 1-31.
- Einhorn H. J., Hogarth R M. , 1988, " Decision making under ambiguity", *Journal of business*, Vol. 59, n° 4, p. 225-250.
- Einhorn H.J., Kleinmuntz D.N., Kleinmuntz B., 1979, "Linear regression and process-tracing models of judgment", *Psychological Review*, Vol. 86, n° 5, p : 465-485.
- Evraert S., 2000, « Confiance et comptabilité » in Colasse B., *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2^{ème} édition, Economica, p : 461-471.
- Evrard Y., Pras B., Roux, E., 2000, *Market : études et Recherches en Marketing*, Dunod, Paris.
- Evrard Y, Pras B, Roux E, 2001, « Processus d'élaboration du questionnaire », *Etudes et recherches en marketing*, Dunod, Paris.
- Evrard, Y., Pras, B., Roux, E., Desmet, P., Dussaix, A.M., Lilien, G. L., 2009, *Market-Fondements et méthodes des recherches en marketing* , Dunod, Paris.
- Ewert D.C., 1968, "Trade credit management : selection of account receivable using a statistical model", Ph.D dissertation, Stanford University.
- Fabowale L., Orser B., Riding A., 1995, « Gender, structural factors, and credit terms between Canadian small businesses and financial institutions », *Entrepreneurship Theory and Practic*, Vol. 19, n° 4, p : 41-65.
- Fallery B., Rodhain F., 2007, « Quatre approches pour l'analyse de données textuelles: lexicale, linguistique, cognitive, thématique », In *XVI ème Conférence de l'Association Internationale de Management Stratégique*, AIMS, Montréal.
- Fama E.F., 1980, « Agency problems and theory of the firm », *Journal of Political Economy*, Vol. 88, n° 2, p : 288-297.
- Farrar D.E., Glauber R.R., 1967, " Multicollinearity in regression analysis : the problem revisited", *The Review of Economic and Statistics*, Vol. 49, p : 92-107.
- FASB, 1976, *Scope and Implications of the Conceptual Framework Project*, Decembre.

- FASB, 1976, *Statement of financial accounting standard*, n° 13, Accounting for leases.
- FASB, 1978, *Statement of Financial Accounting Concepts*, n° 1, November.
- FASB, 1978, *Objectives of Financial Reporting by Business Enterprises*, SFAC 1, Novembre.
- Fay M., Williams L., 1991, « Sex of applicant and the availability of business “start-up” finance », *Australian Journal of Management*, Vol. 16, n° 1, p : 65-72.
- Feigenbaum A.V., 1951., *Quality control : Principles, practice, and administration*, McGraw-Hill, NewYork.
- Feldman R., 1997a, *Small business loans, small banks and big change in technology called credit scoring*, Federal Reserve Bank of Minneapolis, The Region, September.
- Feldman R., 1997b, Credit scoring and small business loans, Community dividend Federal Reserve Bank of Minneapolis.
- Feltham G.A., 1968, “The Value of Information”, *The Accounting review*, Volume 43, Number 4, October, p : 684-696.
- Fenneteau H., 2002, Enquête : *Entretien et questionnaire*, Dunod, Paris.
- Fertakis J.P., 1969, “ On communication, understanding, and relevance in accounting reporting”, *Accounting Review*, P : 680-691.
- Field A., 2005, *Discovering statistic using SPSS*, Sage publication, London.
- Filser M., 1994, *Le comportement du consommateur*, Dalloz, Paris.
- FitzPatrick, P.J., 1932, *A comparison of ratios of successful industrial enterprises with those of failed companies*, The Certified Public Accountant October, November, December, Accountants Publishing Company.
- Flament C., 1994, « Le plaisir et la rémunération dans la représentation sociale du travail », *Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale*, n° 23, p : 61-69.
- Foster G., 1986, *Financial statement analysis*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, USA.
- Foucart T., 2006, « Colinéarité et régression linéaire. Mathématiques et sciences humaines », *Mathematics and social sciences*, N°173.
- Foulke R., 1945, *Practical Financial Statement Analysis*, McGraw-Hill , Book Company Inc, NewYork.
- Frachot A. Georges P., 2001, « Aide à la décision : avantage au scoring face au système expert », *Banque Magasine*, n° 627, p : 45-47.

Frame W.S., Srinivasan A., Woosley L., 2001, "The effect of credit scoring on small-business lending", *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 33, n° 3, Aug, p : 813-825.

Francis J., LaFond R., Olsson P.M., Schipper K., 2004, « Costs of equity and earnings attributes », *The Accounting Review*, Vol. 79, n° 4, p : 967-1010.

Frederickson J.R., Miller J.S., 2004, "The effects of pro forma earnings disclosures on analysts' and nonprofessional investors' equity valuation judgments", *The Accounting Review*, Vol. 79, n° 3, p : 667-686.

Freeman R.E., 1983, "Strategic management : A stakeholder approach", *Advances in strategic management*, Vol.1, n°1, p : 31-60.

Freud S., 1956, *Formulations on the two principles of mental functioning*, In J.Strachey & A.Freud(Eds.), Vol.12, London : Hogarth, (Originally published,1911).

Gadenne D., Iselin E.R., 2000, "Properties of accounting and finance information and their effects on the performance of bankers and models in predicting company failure", *Journal of business finance & accounting*, Vol. 27, n°12, p : 155-193.

Gaffikin M.J., 2003, "The a priori wars : the modernisation of accounting thought", *In Accounting Forum*, Vol. 27, n° 3, September, p : 291-311.

Gallagher C.A., 1974, "Perceptions of the Value of a Management Information System", *Academy of Management Journal*, Volume 17, Number 1, March, p : 46-55.

Gauthier C., 1997, *Pour une théorie de la pédagogie. Recherches contemporaines sur le savoir des enseignants*, De Boeck, Bruxelles.

Gavard-Perret M.L., Gotteland D., Haon C., Jolibert A., 2012, *Méthodologie de la recherche en sciences de gestion : Réussir son mémoire ou sa thèse*, Pearson Education, France.

Ghiglione R., Matalon B., Bacri, N., 1985, *Les dires analysés : l'analyse propositionnelle du discours*, Presses universitaires de Vincennes, Saint-Denis, France.

Gibbins M., Richardson A., Waterhousse J., 1990, "The management of corporate Financial Disclosure : Opportunism, Ritualism, Policies, and processes", *Journal of Accounting Research*, Vol. 28, n° 1, p : 121-143.

Gibson J.L., 1963, "Accounting in the decision-making process : somme empirical evidence". *The accounting review*, Vol. 38, n° 3, p : 492-500.

Gilliland S.W., Schmitt N., 1993, "Information redundancy and decision behavior : A process tracing investigation", *Organizational Behavior and Human Decision Processes*, Vol. 54, n° 2, p : 157-180.

Gilmore H.L., 1974, "Product conformance cost", *Quality progress*, Vol. 7, n°5, p : 16-19.

Glaser B.G., et Strauss A.L., 1967, *The Discovery of Grounded Theory : Strategies for Qualitative Research*, Aldine de Gruyter, New York.

Global Reporting Initiative (GRI), 2006, "Sustainability Reporting Guidelines Draft, Version for public comment", Vol. 2, January-March, Amsterdam.

Glober J., Ijiri Y., Levine C. Liang P., 2004, « Manipulability vs. Information Asymmetries about the Manipulability of Accounting Numbers », *Work Papers*, Carnegie mellon University, Octobre, 16 p.

Godbillon-Camus, B., Godlewski, C., 2005, « Gestion du risque de crédit dans la banque : information hard, information soft et manipulation », *Cahier de recherche*, n° 2.

Godlewski C.J., 2005, « Information, organisation et prise de risque dans la banque », Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion, Université Robert Schuman Strasbourg III.

Gomez P.Y., Bidault, F., Levy-Garboua, V., 1994, *Qualité et théorie des conventions*, Economica, Paris.

Gordon L.A., Larcker D.F., Tuggle F.D., 1978, "Strategic Decision Process and the Decision of Accounting Information Systems : Conceptual linkages", *Accounting, Organizations and Society*, Volume 3, Number 3, p : 203- 213.

Gordon L.A., Miller D., 1976, « A Contingency Framework for the design of Accounting Information Systems", *Accounting, Organization and Society*, Volume 1, Number 1, p : 59-69.

Gorry G.A., Scott-Morton, M.S, 1971, "A Framework for Management Information systems », *Sloan Management Review*, Volume 13, Number 1, Fall, p : 55-70.

Gouadain, D., 2000 « Le SYSCOA, ce méconnu », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.1, Tome 6, mars, p : 85-99.

Grawitz M., 1996, *Méthodes des sciences sociales*, coll. Précis Dalloz, Paris.

Grenier C., 2000, «Système d'information et comptabilité», in *Encyclopédie de Comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Economica, p : 1117-1132.

Grenon, Gilles, Viau, Suzanne, Guérin, Gilles, 1999, *Méthodes quantitatives en sciences humaines, Volume 1, De l'échantillon vers la population*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal.

Greuning V.H., Bratanovic S.B., 2000, *Analyzing Banking Risk*, The World Bank, Washington.

Gronroos C., 1983, *Strategic management and marketing in the service sector*, MA : Marketing Science Institute, Cambridge.

Groves, R.J. 1994, « Financial disclosure : when more is not better », *Financial executive*, mai/juin, Vol. 10, n° 3, p : 11-14.

Hamdi B., Elabidi, H., 2009, “L'Information Comptable En Juste Valeur: Quelle Utilité Pour Les Investisseurs?”, *In La place de la dimension européenne dans la Comptabilité Contrôle Audit*, p : CD-ROM.

Harper R.M., Mister W. G., Strawser, J.R., 1987, “The impact of new pension disclosure rules on perception of debt”, *Journal of accounting research*, Vol. 25, n° 2, automne, p : 327-330.

Hayes D.C., 1977, “The contingency theory of managerial accounting”, *Accounting review*, Vol. 52, n° 1, Jan, p : 22-39.

Healy P.M., Wahlen A. 1999 “Review of the earnings management literature and its implications for stand...” *Accounting horizons*, Vol. 13, n° 4, Dec., p : 365.

Heem, G., 2000, “Le contrôle interne du risque de crédit bancaire”, Doctoral dissertation, Nice.

Hester D.D., 1962, *An empirical examination of a commercial bank loan offer function*. Cowles Foundation for Research in Economics at Yale University.

Hickman W.B., 1957, *Corporate bonds: quality and investment performance*, Nber Books.

Hill C.W.K., Jones T.M., 1992, "Stakeholder-Agency Theory", *Journal of Management Studies*, Vol. 29, n° 2, march, p : 131-154.

Hines R.D., 1982, «The usefulness of annual corporate Reports: The anomaly between the Efficient Market Hypothesis and Shareholder Surveys», *Accounting and Business Research*, vol 12, n° 148, automne, p : 296-309.

Hoarau C., 1995, « Les utilisateurs de l'information financière face à la créativité ou l'imagination comptable », *Revue du Droit Comptable*, Vol. 95, n° 2, Juin, p : 77-95.

Hoarau C., 2003, « Place et rôle de la normalisation comptable en France », *Revue française de gestion*, Vol. 29, n°147, p : 33-49.

Hofstede T.R., Hughes G.D., 1977, “An experimental study of the judgment element in disclosure decisions”, *Accounting Review*, Vol. 52, n° 2, Apr., p : 379-395.

Hofstede T.R., Kinard J.C., 1970, « A strategy for behavioral accounting research », *Accounting Review*, Vol. 45, n° 1, Janv, p : 38-54.

- Hogarth R.M. 1980, *Judgement and Choice : The Psychology of Decision*, Wiley. In press, Chichester, England:
- Holbrook M.B., Corfman K.P., 1985, *Perceived quality : How consumers view stores and merchandise*, Lexington Books.
- Holder M., Loeb J., Portier G., 1984, *Le score de l'entreprise*, Nouvelles Editions Fiduciaires, Paris.
- Holsti O.R., 1969, *Content analysis for the social sciences and humanities*, Reading, MA : Addison-Wesley.
- Hopwood A.G., 1972, « An empirical study of the role of accounting data in performance evaluation », *Journal of accounting research*, Vol. 10, Empirical Research in Accounting : Selected Studies, p : 156-182.
- Horngren, C.T., 1972, *Cost Accounting, A Managerial Emphasis Englewood Cliffs*, Prentice-Hall, London.
- Horrigan J., 1968, “A short history of financial ratio analysis”, *The Accounting Review*, Vol. 43, n° 2, April, p : 284-94.
- Huet G., Rousset, J., 1980, *Systèmes d'information: Introduction à une construction participative*, Sirey, Paris.
- Huot R., 1992, *La pratique de recherche en sciences humaines : méthodes, outils, techniques*, Gaëtain Morin Éditeur, Boucheville.
- Huot R., 2003, *Méthodes quantitatives pour les sciences humaines*, Presses Université Laval, Canada.
- Hwang M.I., Lin J.W., 1999, « Information dimension, information overload and decision quality », *Journal of information science*, Vol. 25, n° 3, p : 213-218.
- IASB, 2006, « Accounting Standards for Small and Medium-sized Entities (SMEs) », <http://www.iasb.org>.
- IASB, 2010, “Conceptual Framework for Financial Reporting ”, sur <http://www.ifrs.org>.
- Igalens J., 2004, “Comment évaluer les rapports de développement durable?”, *Revue française de gestion*, Vol 52, n° 152, p : 151-166.
- Igawa K., Kanatas G., 1990, “Asymmetric information, collateral, and moral hazard”, *Journal of Financial and Quantitative Analysis*, Vol 25, n° 4, p : 469-490.

Ijiri Y., Jaedicke R.K., 1966, "Reliability and objectivity of accounting measurements", *Accounting Review*, Vol. 41, n° 3, Jul., p : 474-483.

Imhoff G., 2003, «Accounting Quality, Auditing and Corporate governance », Available at SSRN.

Iselin E.R., 1988, "The effects of information load and information diversity on decision quality in a structured decision task", *Accounting, organizations and Society*, Vol. 13, n° 2, p : 147-164.

Iselin E.R., 1993a, "The effects of the information and data properties of financial ratios and statements on managerial decision quality", *Journal of Business Finance & Accounting*, Vol. 20, n° 2, p : 249-266.

Iselin, ER, 1993b, "Using accountinf information for decision making whith particular reference to decisions about company failure", inaugural professorial lecture series, Faculty of commerce and administration, Griffith University, Australie.

Iselin E.R., 1996, "Accounting information and the quality of financial managerial decisions", *Journal of information science*, Vol. 22, n° 2, p : 147-153.

Ives B., Olson M.H., Baroudi J.J., 1983, "The Measurement of user Information Satisfaction », *Communications of the ACM*, Volume 26, Number 10, October, p : 785-793.

Jaffee D., Stiglitz J., 1990, "Credit Rationing", in *Handbook of Monetary Economics*", Vol. II, red. BM Friedman, FH Hahn.

Jankowicz A.D., Hisrich R.D., 1987, "Intuition in small business lending decisions", *Journal of Small Business Management*, Vol. 25, n° 3, p : 45.

Jeanjean T., Ramirez C., 2008, « Aux sources des théories positives : contribution à une analyse des changements de paradigme dans la recherche en comptabilité », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol. 2, Tome 14, p : 5-25.

Jensen M.C., Meckling W.H., 1976, « Theory of the firm : Managerial behavior, agency costs and ownership structure », *Journal of financial economics*, Vol. 3, n°4, p : 305-360.

Jiambalvo J, Noreen E, Shevlin T., 1997, "Incremental information content of the change in the percent of production Added to Inventory", *Contemporary Accounting Research*, spring, Vol. 14, n°1, p : 69-97.

Johnson D.A., Pany K., 1984, "Forecasts, auditor review, and bank loan decisions", *Journal of Accounting Research*, Vol. 22, n° 2, Autumn, p : 731-743.

Johnson D.A, Pany K., White R., 1983, "Audit reports and the loan decision : Actions and 43 Perceptions, Auditing", *A Journal of Practice and Theory*, Vol. 2, n° 2, Spring, p : 38-51.

Johnson H.T., Kaplan R.S., 1987, "The rise and fall of management accounting", *IEEE Engineering Management Review*, Vol. 3, n°15, p : 36-44.

Jolibert A. et Jourdan P.H., 2006, *Marketing Research : Méthodes de recherche et d'études en marketing*, Dunod, Paris.

Jones M.J., Shoemaker P.A., 1994, "Accounting narratives : A review of empirical studies of content and readability", *Journal of Accounting Literature*, Vol.13, p : 142.

Juran J.M., 1951, *Quality control handbook*, McGrawHill, NewYork.

Juran J.M., 1992, *Juran on quality by design : The new steps for planning quality into good sand services*, Free Pres, NewYork.

Kassouf S.T., 1970, *Normative decision making*, Prentice Hall, Englewood cliffs, New jersey.

Keasey K., Watson R., 2000, "Interest rate premia on UK small firm bank borrowings : a research note", *Journal of business finance and accounting*, Vol. 27, n° 1 et 2, p : 247-259.

Kemp R.S., Overstreet G.A., 1990, A study of the information needs of commercial loan officers, *Journal of Commercial Bank Lending*, Vol. 72, n°6, p : 47-57.

King W.R., Rodriguez, J.I., 1978, « Evaluating Management Information Systems », *The Management Information Systems Quarterly*, Volume 2, Number 3, September, p : 43-51.

Kochan T.A., Rubinstein S.A., 2000, "Toward a stakeholder theory of the firm : The Saturn partnership", *Organization science*, Vol.11, n°4, p : 367-386.

Koenig G., 1993, « Production de la connaissance et constitution des pratiques organisationnelles », *Revue de gestion des ressources humaines*, n°9, novembre, p : 4-17.

Kotler P., Dubois B., 1997, *Marketing Management*, 9ème ed, Publi-Union Editions, Paris.

Kozar K.A., 1972, « Decision-making in a simulated environment : a comparative analysis of computer data display media », Doctoral Dissertation, University of Minnesota.

Krippendorff K., 2012, *Content analysis : An introduction to its methodology*, Sage publication Inc.

Kunzmann P., Burkard, F.P., Wiedmann, F., 1993, *Atlas de la philosophie*, Livre de poche, lapochothèque, Paris.

Kwok H., 2002, "The effet of cash flow statement format on lender's decision", *The international journal of accounting*, Vol. 37, n° 3, p : 347-362.

Labégorre F., Boubaker S., 2004, « La transparence de l'information financière, mythe ou réalité ? », *Revue du Financier*, n° 148, Décembre.

La Bruslerie (de) H., 1999, *Analyse financière et risque de crédit*, Dunod, Paris.

Lacombe-Saboly M., 1994, « Les déterminants de la qualité des produits comptables des entreprises : le rôle du dirigeant », Thèse de Doctorat, Université de Poitiers.

Lagrange J.P., 1996, « Pour une lisibilité de l'information financière : réalité économique, analyse financière et comptabilité », *Revue Analyse Financière*, n°108, Septembre, p : 78-94.

Lakhal F., 2004, « Les publications volontaires des résultats comptables en France », Thèse de doctorat en Sciences de Gestion, Université Paris XIII.

Lande E., Boulerne S., Jaouan F., 2008, « L'incidence du choix du fait générateur sur la pertinence et la fiabilité des comptes publics : le cas de la Sécurité sociale », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.14, n° 2, p : 173-188.

Lanen W.N., Verrecchia R.E., 1987, « Operating decisions and the disclosure of management accounting information », *Journal of Accounting Research*, Vol. 25, Supplément, P : 165-189.

Langley A., 1996, « Stratégies d'analyse de données processuelles », *Document de travail-Centre de recherche en gestion, Université de Montréal*.

Langlois M., Tocquer G., 1992, *Marketing des services : le défi relationnel*, Gaëtan Morin éditeur, Montréal.

Larbie V., 1982, *Précis de transcription de documents d'archives orales*, Institut Québécois de recherche sur la culture, Canada.

Larcker D.F., 1981, « The perceived Importance of selected Information Characteristics for Strategic Capital Budgeting Decisions », *The Accounting Review*, Volume 56, Number 3, July, p : 519-538.

Larcker D.F., Lessig. V.P., 1980, « Perceived Usefulness on Information: A Psychometric Examination », *Decision Sciences*, Volume 11, Number 1, January, p : 121-134.

Laroche C.D, Martel L., Rousseau J.G., Turbide, J., Chevrefils P., 2006, *Le gestionnaire et les états financiers*, ERPI, 5^{ème} édition, Québec.

Larousse, 1980, *dictionnaire illustré*, Paris.

Lasalle R.E., Anandarajan A., 1997, « Bank loan officers' reactions to audit reports issued to entities with litigation and going concern uncertainties », *Accounting Horizons*, Vol. 11, n° 2, p : 33.

Lee T A., Tweedie D.P., 1975, “ Accounting information : an investigation of private shareholder usage”, *Accounting and Business Research*, Vol. 5, n° 20, p : 280-291.

Leland H.E., Brealey, R., Pyle, D.H., 1977, « Informational asymmetries, financial structure, and financial intermediation », *The journal of Finance*, Vol. 32, n° 2, p : 371-387.

Lenormand G., Touchais L., 2009, “Les IFRS améliorent-elles la qualité de l’information financière ? Approche par la value relevance”, *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Vol. 15, n°2, p : 145-164.

Lépineux F., 2003, « Dans quelle mesure une entreprise peut-elle être responsable à l'égard de la cohésion sociale? », Thèse de Doctorat, Cnam, Paris.

Lequin Y., 1992, *Utilité et utilisations de l'information comptable*. CNRS, France.

Le Robert, 1973, *Dictionnaire*, 1ère édition, Paris.

Leuz C., Nanda D., Wysocki P.D, 2003 , “Earnings management and investor protection : an international comparison », *Journal of financial economics* Vol. 69, n° 3, p : 505-527.

Levasseur M., 2000, « Information comptable et marchés financiers », in Y. Simon (ed), *Encyclopédie des marchés financiers*, economica, paris, tome 1, p : 634-653.

Lev, B., 1969, “Accounting and information theory”, *American Accounting Association* n° 2.

Lev, B., 1989, “On the usefulness of earnings and earnings research : Lessons and directions from two decades of empirical research”, *Journal of accounting research*, Vol. 27, p : 153-192.

Levitt T., 1972, “Production-line approach to service”, *Harvard business review*, Vol.50, n°5, p : 41-52.

Lewis R., Chambers R., 1989, *Marketing Leadership in Hospitality: Foundations and Practices*, New York.

Libby R., 1975, «Accounting Ratios and the Prediction of Failure : Some Behavioral Evidence», *Journal of Accounting Research*, Vol. 15, n° 1, printemps, p :150-161.

Libby R., 1979, “Bankers' and auditors' perceptions of the. message communicated by the audit report”, *Journal of Accounting Research*, Vol. 17, n° 1, Spring, p : 99-122.

- Libby R., Bloomfield R., Nelson M.W., 2002, "Experimental research in financial accounting", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 27, n° 8, p : 775-810.
- Libby R., Lewis B.L., 1977, "Human information processing research in accounting : The state of the art", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 2, n° 3, p : 245-268.
- Libby, R., Lewis, B.L., 1982, « Human information processing research in accounting : The state of the art in 1982 ». *Accounting, Organizations and Society*, Vol.7, n°3, p : 231-285.
- Libby R., Luft J., 1993, « Determinants of judgment performance in accounting setting : ability, knowledge, motivation and environment », *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 18, n° 5, p : 425-450.
- Libby R., Short D.G., 1981, "Decision aids for commercial lenders", *Journal of commercial bank lending*, August, p : 50-58.
- Lobez F., 1997, *Banques et marchés du crédit*, presses universitaires de France, Paris.
- Loyer, P., 2006, « L'indépendance des auditeurs financiers: une approche des facteurs déterminants », Thèse de doctorat, Lille 1.
- Lussato B., 1991, *La théorie de l'Empreinte, Éléments pour une théorie de l'information psychologique*, ESF Éditeur, Communication et complexité, Paris.
- Lussier D., 1997, « Domaine de référence pour l'évaluation de la compétence culturelle en langues. Études de linguistique appliquée », Vol. 106, n° Avrjun, p : 231-246.
- Maines L.A., 1995, « Judgment and decision-making research in financial accounting : a review and Analysis ». In : Ashton, R.H., Ashton, A.H. (Eds.), *Judgment and Decision-Making Research in Accounting and Auditing*, Cambridge University Press, New York, p : 76-101, Chapter 4.
- Malecot J.F., 1986, « Sait-on vraiment prévoir les défaillances d'entreprises », *Économie et société*, Vol. 20, n° 12, p : 55-82.
- Malhotra N.K., 2004, *Marketing Research : An Applied Orientation*, 4th ed. Prentice Hall, Upper Saddle River, NJ.
- Malhotra N., Décaudin J.M, Bouguerra A., 2007, *Etudes marketing avec SPSS*, 5^{ème} édition, Pearson Education, Paris.
- Manchon E., 2001, *Analyse bancaire de l'entreprise*, 5^{ème} édition, Economica, (collection Economica-Institut technique de banque), Paris.
- Marchand P., 2007, "Concepts, méthodes et outils", In *Analyse statistique de données textuelles en sciences de gestion*, Paris, p : 49-70.

- Marien, Bruno, Beaud J.P., 2003 , *Guide Pratique pour l'utilisation de la statistique en recherche : le cas des petits échantillons*, Agence Universitaire de la Francophonie.
- Marshall R.M., 1972, "Determining an Optimal Accounting Information Systems for an Unidentified user", *Journal of Accounting Research*, Volume 10, Number 2, Spring, p : 286-307.
- Mason R.O., Mitroff, I.I., 1973, « A Program for Research on Management Information Systems », *Management Science*, Volume 19, Number 5, January, p : 475-487.
- Masson N., 1998, "Méthodes pour une génération variable de résumé automatique : vers un système de réduction de texte", Thèse de doctorat, Université Paris XI.
- Mattessich R., 1957, "Towards a General and Axiomatic Foundation of Accountancy - with an introduction to the matrix formulation of accounting systems", *Accounting Research*, Vol.8, n° 4, p : 328-355.
- Mbengue A., Vandangeon-Derumez I., 1999, « Analyse causale et modélisation », *Méthodes de recherche en management*, p : 335-372.
- McKinley S., Pany K., Reckers P.M., 1985, "An examination of the influence of CPA firm type, size, and MAS provision on loan officer decisions and perceptions", *Journal of Accounting Research*, Vol. 23, n° 2, Autumn, p : 887-896.
- McNichols, M., 1989, "Evidence of Informational Asymmetries from Management Earnings Forecasts and Stock Returns", *Accounting Review*, Vol 64, n° 1, Jan., p : 1-27.
- Merton R.C., 1974, "On the pricing of corporate debt : The risk structure of interest rates", *The Journal of Finance*, Vol. 29, n° 2, p : 449-470.
- Mester L.J., 1997, "What's the point of credit scoring?", *Business review*, Vol. 3, september-october, p : 3-16.
- Michaïlesco C., 1998, "Contribution à l'étude des déterminants de la qualité de l'information comptable diffusée par les entreprises françaises", Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université Paris Dauphine.
- Michaïlesco C., 1999, « Une étude empirique des déterminants de la qualité de l'information diffusée par les entreprises françaises au cours de la période 1991-1995 », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.1, tome 5, p : 83-108.
- Michaïlesco C., 2000, "Perspectives pour la recherche sur les déterminants de l'offre d'information des entreprises", *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol.3, numéro special, p : 83-94.

- Michaïlesco C., 2009, “Qualité de l'information comptable”, in *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, p : 1023-1033.
- Miles M.B., Huberman A.M., 2003, *Analyse des données qualitatives : recueil de nouvelles méthodes*, De Boeck Université, Bruxelles.
- Milgrom P., Roberts J., 1986, “Relying on the information of interested parties”, *The Rand Journal of Economics*, Vol, 17, n°1, spring, P : 18-32.
- Miller J.R., Reed S.A., Strawser R.H., 1993, “Bank loan officers' perceptions of the new audit report”, *Accounting Horizons*, Vol. 7, n°1, p : 39.
- Mirshekary S., Saudagaran S.M., 2005, “Perceptions and characteristics of financial statement users in developing countries : Evidence from Iran”, *Journal of International Accounting, Auditing and Taxation*, Vol. 14, n° 1, p : 33-54.
- Morton J.R., 1974, “Qualitative Objectives of Financial Accounting : A Comment on Relevance and Understandability”, *Journal of Accounting Research*, Vol. 12, n° 2, Autumn, p : 288-298.
- Moscovici, S., 1976, *La psychanalyse : son image et son public*, PUF, Paris.
- Mucchielli A., 1991, *Les méthodes qualitatives*, Presses universitaires de France.
- Mucchielli A., 2009, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines*, Armand Colin, Paris.
- Munter P. Thomas A., Ratcliffe, 1983, « An assessment of User Reactions to Lease Accounting Disclosures », *Journal of Accounting, Auditing and Finance*, Vol. 6, n° 2, Hiver, p. 108-114.
- Nadédjo B.L., 2001, “Le SYSCOA et la pertinence de l'information comptable : une analyse de la pratique dans les entreprises togolaises”, Actes du XXIIème congrès de L'AFC.
- Nagel O., Langohr M.H., Feutry M.D., 1999, Le risque de crédit dans une grande banque à réseau : Le cas du Crédit Commercial de France, Doctoral dissertation.
- Nair R.D., Rittenberg L.E., 1990, “Summary Annual Reports : Background And Implications For Fin”, *Accounting Horizons*, Vol. 4, n° 1, p : 25.
- Nakamura L.I., 1993, « Recent Research in Commercial Banking : Information and Lending », *Financial Markets, Institutions & Instruments*, vol. 2, n° 5, p : 73-88.
- Newburgh C., 1991, “Character Assessment in the Lending Process”, *Journal of Commercial Bank Lending*, Vol. 73, n° 8, p : 34-9.

- Nicolas F., Valceschini E, 1993, « Agro-alimentaire et qualité, questions aux sciences sociales », *Economie Rurale*, n° 217, septembre-octobre, p : 5-11.
- Nutt P.C., 1984, “Types of organizational decision processes”, *Administrative Science Quarterly*, Vol. 29, n° 3, Sep., p : 414-450.
- OHADA, 2000, *Droit et système comptable*, Yaoundé.
- Ohlson j., 1980, “Financial ratios and the probabilistic prediction of bankruptcy “, *Journal of accounting research*, Vol 18, n° 1, Spring, p : 109-131.
- ONECCA, 2008, “La chaîne de valeur de l’information financière, issue des états financiers”, 7^{ème} congrès de l’ordre national des experts-comptables du Cameroun , mai, Yaoundé.
- ONECCA, 2010, « La démarche qualité de la profession comptable libérale : vecteur de crédibilité de l’information financière », 8^{ème} congrès de l’ordre national des experts-comptables du Cameroun , mai, Yaoundé.
- Orgler Y.E., 1970, « A credit scoring model for commercial loans », *Journal of Money, Credit and Banking*, Vol. 2, n° 4, p : 435-445.
- Oriot F, 2003, “L’influence des acteurs sur les différences de mise en œuvre d’un système de contrôle de gestion : le cas d’une banque à réseau », Thèse de Doctorat en Science de Gestion, Jouy-en-Josas, HEC.
- Oriot F., 2004, “L’influence des systèmes relationnels d’acteurs sur les pratiques de contrôle de gestion”, *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 3, tome 10, p : 237-255.
- Ouvrard S., 2010, « Contribution à la connaissance de la performance financière mesurée en normes IFRS », Thèse de Doctorat en Gestion, Université Montesquieu-Bordeaux IV.
- Padilla M., Jazi S., Seltene M., 2001, “Les comportements alimentaires : Concepts et methods”, Dans : *Les filières et marchés du lait et dérivés en Méditerranée : Etats des lieux, problématiques et méthodologies pour la recherche*, Options Méditerranéennes, Série B, n° 32, p : 279-308.
- Pankoff L.D., Virgil, R.L., 1970, “On the Usefulness of Financial Statement Information : A Suggested Research Approach”, *The Accounting Review*, Vol. 45, Number 2, April, p : 269-279.
- Parasuraman A., Zeithaml, V.A., Berry, L.L., 1985, “A conceptual model of service quality and its implications for future research”, *The Journal of Marketing*, Vol. 4, n° 4, Autumn, p : 41-50.
- Parasuraman A., Zeithaml V.A., Berry L.L., 1988, “Communication and control processes in the delivery of service quality, *The Journal of Marketing*, Vol. 52, n°. 2, Apr, p : 35-48.

Parasuraman A., Berry L.L. Zeithaml V.A., 1991, "Perceived service quality as a customer-based performance measure : an empirical examination of organizational barriers using an extended service quality model", *Human Resource Management*, Vol. 30, n° 3, Autumn, P : 335-64.

Parker L.D., 1982, « Corporate annual reporting : A mass communication perspective », *Accounting and business research*, automne, n° 49, p : 279-286.

Pasqualini F., 1991, « La diversité des utilisateurs de l'information comptable et l'unicité de l'information », *Revue de droit comptable*, n° 91-1, p : 6-16.

Patton M.Q., 1980, *Qualitative evaluation methods*, Sage Publications, Inc, United States of America.

Payne J.W., Bettman J.R., Johnson E.J., 1993, *The adaptive decision maker*, University Press, Cambridge.

Pellemans, P., 1999, *Recherche qualitative en marketing : perspective psychoscopique*, De Boeck Supérieur, Paris.

Perret V., Séville, M., 2003, « Fondements épistémologiques de la recherche », *Méthodes de recherche en management*, Chapitre 1, p : 13-33.

Petersen C., Plenborg T., 2006, « Voluntary disclosure and information asymmetry in Denmark », *Journal of International Accounting, Auditing and taxation*, Vol. 15, n° 2, p : 127-149.

Petersen, M., 2004, *Information : Hard and Soft*, Mimeo, Northwestern University.

Petrescu A.M., 2007, "Evaluation des risques des prêts bancaires », Mémoire de Maîtrise ès-Science, HEC Montréal, septembre.

Pierrot F.P., 2009, « L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel : étude du message du Président des sociétés cotées françaises », Thèse, Université de Montpellier 1, Institut des sciences de l'entreprise et du management.

Piot C., 2009, *Gouvernance, audit et qualité de l'information financière*, In *Gouvernance d'entreprise: nouveaux défis financiers et non financiers (Finet, A)*, Edition De Boeck, Paris, P : 94-139.

Plan comptable général, 1986, Conseil National de la Comptabilité, , 4è édition, Imprimerie nationale, France.

Popper K.R., Monod J., Devaux P., Thyssen-Rutten, N., 1973, *La logique de la découverte scientifique*, Editions Payot, Paris.

Porta L.R., Lopez-de-Silanes F., Shleifer A., Vishny R.W., 1997, "Legal determinants of external finance", *Journal of finance*, Vol. 52, n° 3, p : 1131-1150.

Porta R., Lopez- de- Silanes F., Shleifer, A., 1999, « Corporate ownership around the world », *The journal of finance*, Vol. 54, n° 2, p : 471-517.

Post J.E., Sachs S., Preston L.E., 2002, « Managing the extended enterprise : The new stakeholder view », *California management review*, Vol. 45, n°1, p : 6-28.

Raffournier B., 1995, « The determinants of voluntary financial disclosure by Swiss listed companies », *European accounting review*, Vol. 4, n° 2, p : 261-280.

Raffournier B., 2007, « Les oppositions françaises à l'adoption des IFRS : examen critique et tentative d'explication », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Vol. 13, n° 3, p : 21-41.

Rakotonjanahary P., 1999, « La quantité d'informations contenues dans les rapports financiers : une étude expérimentale de ses effets sur la qualité de la prédiction de défaillance financière », Thèse de doctorat, Université de Montréal, Canada.

Rakotonjanahary P., 2002, « Caractéristiques De L'Information, Surcharge D'Informations Et Qualité De La Décision ». In *Technologie et management de l'information : enjeux et impacts dans la comptabilité, le contrôle et l'audit*, CD-Rom.

Ratsimandresy O., 2012, «Analyse de la perception et du comportement d'achat des produits du commerce équitable dans la grande distribution», Thèse de doctorat, Université de Pau et des pays de l'Adour.

Reeves C.A., Bednar D.A.,1994, « Defining quality : alternatives and implications », *Academy of management Review*, Vol. 19, n° 3, p : 419-445.

Rippington F.A. Taffler R.J., 1995, «The information content of firm financial disclosures», *Journal of Business Finance and Accounting*, Vol. 22, Issue 3, March, p : 345-362.

Robert A.D., Bouillaguet A.,1997, *L'analyse de contenu*, Coll. « Que sais-je? », PUF, Paris.

Rodgers W., 1991, «How do loan officers make their decisions about credit risks? A study of parallel distributed processing, *Journal of Economic Psychology*, Volume 12, Issue 2, June, P : 243–265.

Rodgers W., 1999, The influences of conflicting information on novices and loan officers' actions, *Journal of Economic Psychology*, Volume 20, Issue 2, April, P : 123–145.

Rodgers W., Housel T.J., 1987, «The effects of information and cognitive processes on decision making», *Accounting and Business Research*, Vol. 18, n° 69, p : 67-74.

Rodgers W., Johnson L.W., 1988, «Integrating Credit Models Using Accounting Information With Loan Officers' Decision Processes», *Accounting & Finance*, Vol. 28, n°2, p : 1-22.

Roehrich G., 1993, Validité Convergente et validité discriminante : l'apport des modèles d'équations structurelles, *Papier de recherche*, Grenoble, Ecole Supérieure des Affaires de Grenoble.

Ronen J., Falk. G., 1973, « Accounting Aggregation and the Entropy Measure : An experimental Approach », *The Accounting Review*, Volume 28, Number 4, October, p : 696-717.

Rosenberg E., Gleit A., 1994, "Quantitative methods in credit management : a survey", *Operations research*, Vol. 42, n° 4, p : 589-613.

Ross S.A., 1973, "The economic theory of agency : The principal's problem", *The American Economic Review*, Vol. 63, n° 2, p : 134-139.

Ross P.J., 1989, Taguchi techniques for quality engineering, McGraw-Hil, NewYork.

Rouges V, 2005, « Le rôle des informations comptables dans les décisions bancaires de crédit aux entreprises : une étude qualitative et quantitative dans le cadre français », Thèse de Doctorat en sciences de Gestion, Université Paris Dauphine.

Rougès V., 2007, « Les informations comptables Répondent-elles aux besoins informationnels des banquiers lors de l'octroi d'un crédit à une entreprise? », *Comptabilité et environnement*, 27^e Congrès de l'Association Francophone de Comptabilité, Poitier-France, 21 P.

Rousseau J.J., 1767-1761, *La nouvelle héloïse*, 1^{ère} édition 1761, Garnier-flammarion, Paris.

Roussel P., 2005, « Méthodes de développement d'échelles pour questionnaires d'enquête », *Méthodes & Recherches*, Chapitre 9, P : 245-276.

Roy B., 1985, *Méthodologie Multicritère d'Aide à la Décision*, Economica, Paris.

Royer I., Zarlowski P., 1999, « Le design de la recherche », in R.A. Thiétart et coll. Éd, *Méthodes de recherche en management*, chap. 6, Dunod, p :139-168.

Saada T., 2000, « Théorie de l'information et comptabilité » in Colasse B., *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, 2^{ème} édition, Economica, p : 1188-1201.

Saboly M., 2001, « Information comptable et défaillance des entreprises : le cas français », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, Tome 7, Vol. 2, p : 67-86.

Saidatou , D.H., 2006, « L'impact du nouveau système comptable OHADA sur les jugements et décisions des agents de prêts : le cas du Cameroun », *Mémoire Maîtrise en Sciences Comptables*, Université du Québec à Montréal.

Sami H., Schwartz, 1992, "Alternative pension liability disclosure and the effect on credit evaluation: An experiment", *Behavioral Research in Accounting.*, Vol. 4, p : 49-62.

- Saunders A., Allen L., 1999, *Credit risk measurement*, John Wiley & Sons ,New-york.
- Savatier R., 1959, *Le droit comptable au service de l'homme*, Dalloz, Paris.
- Savoie-Zajc L., 2000, “La recherche qualitative interprétative en éducation”, *Dans Th. Karsenti & L. Savoie-Zajc, Introduction à la recherche en éducation*, Sherbrooke : Éditions du CRP, p : 171-198.
- Schatt A., 2003, « Les Manipulations Comptables. Introduction : Quel avenir pour l'information comptable ? », Dossier Spécial, *Revue du Financier*, n° 139, Février, p : 1-3.
- Schroder H.M, Driver M.J., Streufert S., 1967, *Human information processing*, Holt, Rinehart et Winston, New York .
- Senn J.A., Dickson G.W., 1974, « Information System Structure and Purchasing Decision Effectiveness”, *International Journal of Purchasing and Materials*, Volume 10, Number 3, August, p : 52-64.
- Shannon C.E., 1949, « Communication theory of secrecy systems », *Bell system technical journal*, Vol. 28, n°4, p : 656-715.
- Shannon C.E., Weaver W., 1949, *The mathematical theory of information*, Urbana II, University of Illinois pres.
- Sharpe S.A., 1990, “Asymmetric information, bank lending, and implicit contracts : A stylized model of customer relationships”, *The Journal of Finance*, Vol. 45, n° 4, p : 1069-1087.
- Shaw M.J., Gentry J.A., 1988, “Using an expert system with inductive learning to evaluate business loans”, *Financial Management*, Vol. 17, n° 3, Autumn, p : 45-56.
- Shevlin T., 1996, “The value-relevance of nonfinancial information : A discussion”, *Journal of Accounting and Economics*, Vol. 22, n° 1, p : 31-42.
- Shields M.D., 1980, « Some effects of information load on search patterns used to analyse performance reports », *Accounting Organisation and Society*, vol. 5, n° 4, p : 429-442.
- Shields M.D., 1983, « The effects of information supply and demand on judgment accuracy : evidence from corporate managers », *The accounting review*, vol 58, n° 2, avril, p : 284-303.
- Siegel G., Ramanauskas-Marconi, H., 1989, *Behavioral accounting*, Publishing Company, South-Western.
- Siegel S., Castellan Jr, N.J., 1988, *Nonparametric Statistics for the Behavioral Sciences*, McGraw-Hill, New York.

Simnett R.,1996, "The effect of information selection, information processing and task complexity on predictive accuracy of auditors", *Accounting, Organizations and Society*, Vol. 21, n° 7, p : 699-719.

Simon, H. A. 1955. "A Behavioral Model of Rational Choice." *Quarterly Journal of Economics*, Vol. 69, n° 1, Feb, p : 99-118.

Simon H.,A. 1957, *Models of man, social and rational*, Wiley, New York.

Simon H.A., 1959, "Theories of Decision Making in Economics and Behavioral Science", *American Economic Review*, Vol. 49, n° 3, Jun., p : 253-283.

Simon H.A., 1965, *Administrative behavior* , Vol. 4, Free Press, New York.

Simon H.A., 1978a. "how to decide what to do", *The Bell Journal of Economics*, p : 494-507.

Simon H.A., 1978b, "Rationality as process and as product of thought", *The American economic review*, Vol. 68, No. 2, p : 1-16.

Singhvi S.S., Desai H.B., 1971, « An empirical analysis of the quality of corporate financial disclosure », *The accounting review*, Vol. 46, n° 1 Jan, p : 129-138.

Slovic P.,B., Fischhoff , S. Lichtenstein, 1977, " Behavioral decision theory", *Annual Review of Psychology* , Vol. 28, n° 1, p : 28-38.

Smith A., 1776, *The wealth of nations*, Edited by Edwin Cannan, 1904, Reprint edition 1937, Modern Library, NewYork.

Smith M., Taffler R.J., 2000, "The chairman's statement-A content analysis of discretionary narrative disclosures", *Accounting, Auditing & Accountability Journal*, Vol. 13, n° 5, p : 624-647.

Smith R.F., Winakor A.H., 1930, « A test analysis of unsuccessful industrial corporations», *Band Bulletin*, n° 31, p : 340.

Smith R., Winakor, A., 1935, « Changes in the Financial Structure of Unsuccessful Corporations », University of Illinois, Bureau of Business Research, *Bulletin*, n°51.

Snavey H.J., 1967, « Accounting Information Criteria », *The Accounting Review*, Volume 42, Number 2, April, p : 223-232.

Snowball D., 1980, « Some effects of accounting expertise and information load : an empirical study », *Accounting, organizations and society*, vol 5, n° 3, p : 323-338.

Snowball D. Brown C., 1979, "Decision Making Involving Sequential Events : Some Effects of Disaggregated Data and Dispositions Toward Risk", *Decision Sciences*, Volume 10, Number 4, October, p : 527-546.

Soler L., 2009, *Introduction à l'épistémologie*, Ellipses Paris.

Somerville R.A., Taffler R.J., 1995, « Banker judgement versus formal forecasting models: The case of country risk assessment », *Journal of Banking & Finance*, Vol. 19, n° 2, p : 281-297.

Statnik J.C., 1997, *Asymetrie d'information et rationnement partiel du crédit*, Doctoral dissertation, Université de Lille II.

Staubus G.J., 1961, "Nonaccounting for Noninsurance", *Accounting Review*, Vol.36, n° 3, Jul., p : 406-408.

Staubus G.J., 1999, *The Decision Usefulness Theory of Accounting : A limited History*, Garland Publishing, Inc, New-York.

Steenkamp J.B.E., 1990, " Conceptual model of the quality perception process", *Journal of Business research*, Vol. 21, n° 4, p : 309-333.

Stefanowski, J., Wilk S., 2001, "Evaluating business credit risk by means of approach-integrating decision rules and case- based learning", *Intelligent Systems in Accounting, Finance and Management*, Vol. 10, n° 2, p : 97-114.

Stephens R G., 1980, *Uses of Financial Information in Structuring and Improving Decision, Processes for Bank Lending Officers*, UMI Research Press.

Stephens R G., Shank J.K., Bhaskar R., 1980, *The lending decision : A new perspective on the role of accounting information*, College of Administrative Science, Ohio State University.

Sterling R.R., 1972, "Decision Orientated Financial Accounting", *Accounting & Business Research*, Vol. 2, n° 7, Summer, p : 198-208.

Stiglitz J.E., Weiss A., 1981, "Credit rationing in markets with imperfect information", *The American economic review*, Vol. 71, n° 3, juin, p : 393-410.

Stober T.L., 1999, "Empirical applications of the Ohlson [1995] and Feltham and Ohlson [1995, 1996] valuation models", *Managerial Finance*, Vol. 25, n° 12, p : 3-16.

Stocks M.H., Harrell A., 1995, "The impact of an increase in accounting information level on the judgment quality of individuals and groups", *Accounting, Organizations and Society*, Vol 20, n° 7, p : 685-700.

- Stolowy H., Breton G., 2003, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », *Comptabilité Contrôle Audit*, Tome 1, Vol. 1, Mai, p : 125-151.
- St-Pierre J., Bahri, M., 2000, « Relations entre la prime de risque bancaire des PME et différents indicateurs de risque », *Cahier de recherche*, n° 00-18, Institut de recherche sur les PME, Trois-Rivières, Canada.
- Strahan P.E., 1999, *Borrower risk and the price and nonprice terms of bank loans*, FRB of New York Staff Report, n° 90.
- Strauss A., Corbin J., 1998, *Basics of qualitative research : Techniques and procedures for developing grounded theory*, 2nd ed., Thousand Oaks, CA: Sage.
- Streifert S., 1970, “ Complexity and complex decision making : Convergences between differentiation and integration approaches to the prediction of task performance”, *Journal of Experimental Social Psychology*, Vol 6, n° 4, p : 494-509.
- Streifert S.C., 1973, “Effects of information relevance on decision making in complex environments”, *Memory & Cognition*, Vol. 1, n° 3,p : 224-228.
- Streifert S., Streifert S.C., 1970, “The Perception on Information Relevance”, *Psychonomic Science*, Volume 18, Number 4, p : 199-200.
- Striscek D., Duff L.,1989, « Lending to beauty salons », *The Journal of Commercial Bank Lending*, March, p : 41-55.
- Swanson E.B., 1974, « Management information System : appreciation and Involvement », *Management science*, Vol. 21, Number 2, October, p : 178-188.
- SYSCOA, 1996, *Système Comptable Ouest Africain. Plan comptable général des entreprises*, Foucher, Paris.
- Taylor S.J., Bogdan R., 1984, *Introduction to qualitative research methods : The search for meaning*, Wiley-Interscience.
- Tesch R., 1990, *Qualitative research, analysis types and software tools*, The Routledge Falmer Press, London.
- Theil H., 1967, « Economics and information theory », *mathematical and managerial economics*, Vol. 7, Amsterdam : North-Holland.
- Thiétart R.A., 1999, *Méthodes de recherche en management*, Dunod, Paris.
- Thiétart R.A., 2014, *Méthodes de recherche en management*, 4ème édition, Dunod, Paris.

- Thomas L.C., Edelman D.B., Crook J.N., 2002, *Credit Scoring and its Applications*. S.I.A.M, Philadelphia.
- Tort E., 2001, « Contribution à la connaissance des systèmes comptables des grandes Entreprises en France - Approches organisationnelles, managériales et pratiques de gestion : bilan et perspectives », Thèse de Doctorat en Science de Gestion, Paris I-Panthéon Sorbonne.
- Tort E., 2003, *Organisation et management des systèmes comptables – optimiser les leviers de la performance comptable*, Dunod, Paris.
- Treacy W.F., Carey M.S., 1998, “Credit risk Rating at Large U.S. Banks”, *Federal Reserve Bulletin*, Vol. 84, n° 11, November, p : 897-921.
- Tremblay D. et Cornier D., 1989, *Théories et modèles comptables, voies de recherche*, presse de l’Université du Québec.
- Trudel P., Gilbert W., 1999, « Compléter la formation des chercheurs avec le logiciel NUD. IST », *Recherches qualitatives*, n° 20, p : 87-111.
- Tversky A., Kahneman D., 1986, “Rational choice and the framing of decisions”, *The Journal of business*, Vo. 59, n°4, p : 251-278.
- Twarabimenye P., 1995, « Modèle d’aide à l’évaluation du risque de prêt aux entreprises », Thèse de Doctorat en administration, Université de Québec à Montréal.
- Udas J., 1993, « Le window dressing ou l’habillage des bilans », *Option Finance*, Vol. 242, n° 18, janvier, p. 29.
- Vandamme R., Leunis J., 1992, “Development of a multiple-items scale for measuring hospital service quality”, *International Journal of Service Industry Management*, Vol. 4, n° 3, p : 30-49.
- Varetto F., 1998, “Genetic algorithms applications in the analysis of insolvency risk”, *Journal of Banking & Finance*, Vol 2, n° 10, p : 1421-1439.
- Vickrey D.W., 1985, « Normative Information Qualities : a contrast between information-economics and FASB perspectives », *Abacus*, vol. 21, n° 2, P : 115-129.
- Vignerot L., 2005, « Relations de clientèle bancaire et conditions de financement des PME : une étude empirique sur le portefeuille d'une grande banque française », Laborex.
- Wacheux F., 1996, *Méthodes qualitatives et recherche en gestion*, Economica, Paris.
- Wahlen James M., 1994, “The Nature of Information in Commercial Bank Loan Loss Disclosures”, *Accounting Review*, Vol. 69, n° 3, July, p. 455

Walker R.G., Wilkins T., Zimmer I., 1982, "The Effect of Consolidated Statements on Loan Officers' Assessments of Ability to Repay", *Australian Journal of Management*, Vol. 7, n° 2, p : 179-195.

Wallis L.P., 2000 , « Credit-Scoring : The Future of Decisioning in the A/R Process », *Business Credit*, Vol. 103, n° 3, New-York.

Wanlin P., 2007, "L'analyse de contenu comme méthode d'analyse qualitative d'entretiens: une comparaison entre les traitements manuels et l'utilisation de logiciels », *Recherches qualitatives*, Actes du colloque bilan et perspectives de la recherche qualitative, Vol. 3, p : 243-272.

Warsame H., Neu D. et Simmons C.V., 2002, "Responding to discrediting events : annual report disclosure responses to environmental fines", *Accounting and the public interest*, vol. 2, n° 1, p : 22-40.

Watts R.L., Zimmerman, J.L., 1978, "Towards a positive theory of the determination of accounting standards", *Accounting review*, Vol. LIII, n° 1, p : 112-134.

Watts R.L., Zimmerman J.L., 1990, "Positive accounting theory: A ten-year perspective", *The accounting review*, Vol. 60, n°1, p : 131-156.

Waymond R., 1992, "The effects of accounting information on individuals' perceptual processes", *Journal of accounting, auditing & finance*, January, vol. 7, n° 1 p : 67-95.

Webster J., Trevino L.K., 1995, « Rational and social theories as complementary explanations of communication media choices : Two policy-capturing studies », *Academy of management journal*, Vol.38, n° 6, p : 1544-1572.

Whittred G., Zimmer I., 1984, "Timeliness of financial reporting and financial distress", *Accounting Review*, Vol. 59, n° 2, Apr, p : 287-295.

Wiener N., 1950-1954, *The human use of human beings : cybernetics and society* , n° 320, reprinted by permission of Houghton Mifflin Company, *Da Capo Press*, New-York.

Wilcox J.W., 1971, "A simple theory of financial ratios as predictors of failure", *Journal of Accounting Research*, Vol 9, n°2, p : 389-395.

Wilcox J.W., 1971, "Gamblers ruin prediction of business failure using accounting data", *Sloan Management Review*, Vol. 12, n° 3, p : 1-10.

William J., Bruns J.R., 1968, « Accounting information and decision-making : some behavioral hypotheses », *The accounting review*, p : 469-480.

William J., Bruns, J.R., McKinnon M.S., 1993, « Information and Managers : A Field Study », *Journal of Management Accounting Research*, Vol.5, autumn, p : 84-108.

Williams R., Edge D., 1996, "The social shaping of technology", *Research policy*, Vol 25, n° 6, p : 865-899.

Wolk H., Dodd J. Rozycki J., 2013, "Accounting Theory : Conceptual issues in a political and economic environment", *Thousand Oaks: Sage Publications*.

Wonnacott T., Wonnacott R., 1990, traduit par Cohendet et al., 1995, *Statistique, économie, gestion, sciences, médecine, avec exercices d'application* , Economica, 4^{ème} édition, Paris.

Wright M.E., Davidson R.A., 2000, "The effect of auditor attestation and tolerance for ambiguity on commercial lending decisions, Auditing", *A Journal of Practice & Theory*, Vol. 19, n° 2, p : 67-81.

Wright, W. F., Willingham, J.J., 1997, "A computational model of loan loss judgments", *Auditing : A Journal of Practice & Theory*, Vol. 16, n° 1, p. 99.

Zeithaml V.A., 1988, "Consumer Perception of Price, Quality and Value : A Means-end model and Synthesis of evidence", *Journal of Marketing*, Volume 52, n° 3, July, p : 2-22.

Zimmer, I., 1981, "Modelling Lenders' Assessments of the Ability of Corporate Borrowers to Repay", *Abacus*, Vol. 17, n°2, p : 145-160.

Zmud R.W., 1978, "An Empirical Investigation of the Dimensionality of the Concept of Information", *Decision Sciences*, Volume 9, Number 2, April, p : 187-195.

Liste des annexes

Annexe 1

Modèle du questionnaire administré

UNIVERSITE DE BORDEAUX

ECOLE DOCTORALE ENTREPRISE ECONOMIE ET SOCIETE

CENTRE DE RECHERCHE : IRGO

QUESTIONNAIRE

A

L'ATTENTION DES AGENTS DE PRÊTS BANCAIRES

Guy DJONGOUE

B.P 12 814 Douala –Cameroun

Tél. 00 237 699 83 36 16

e-mail : **djongoueg@yahoo.fr**

Avril 2015

PREAMBULE

Comment percevez-vous la qualité de l'information comptable diffusée dans votre banque ?

Objectif de la recherche : connaître l'opinion des agents de prêts envers la qualité de l'information comptable

Objet : Etude portant sur l'utilité perçue de l'information comptable dans l'évaluation du risque et de la prise de décision d'octroi de crédit aux entreprises.

Madame/Monsieur, bonjour,

Par la présente, nous nous permettons de solliciter votre participation à une étude que nous menons actuellement, et qui porte sur la perception des agents de prêts en regard de l'utilité des informations comptables. Votre participation consiste à compléter le questionnaire ci-joint.

Les données que nous recueillerons à travers ce questionnaire nous permettront d'analyser la qualité perçue de l'information comptable en matière d'appréciation du risque de défaut et de prise de décision d'octroi de crédit. Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'une thèse de Doctorat en science de gestion que nous réalisons sous la direction du Professeur Jean-Guy DEGOS de l'Université de Bordeaux.

Selon nos estimations, cela devrait prendre approximativement 40 mn de votre temps pour compléter notre questionnaire. En complétant notre questionnaire, vous nous aiderez à trouver des moyens d'améliorer la qualité de l'information comptable pour la prise de décision de prêts bancaires dans le contexte camerounais. Autrement dit, vos réponses constitueront des informations précieuses qui nous permettront d'apporter notre contribution à l'expansion de la recherche dans le secteur bancaire. Il est à noter que les informations recueillies par le biais de notre questionnaire resteront strictement confidentielles et que votre identité, ainsi que celle de votre organisation ne pourront aucunement être retracée à partir des résultats de cette recherche. Tous les renseignements personnels seront gardés en toute sécurité et votre nom et prénom ne seront pas communiqués. Les résultats exprimeront les moyennes et les tendances globales obtenues grâce aux analyses statistiques effectuées sur l'ensemble des informations récoltées. Si vous souhaitez connaître les résultats de cette étude, nous nous efforcerons de vous le faire parvenir par courrier électronique.

Pour toutes préoccupations, vous pouvez contacter le chercheur principal, à l'adresse indiquée plus bas à votre gauche. En répondant et en nous retournant le questionnaire, vous indiquez que vous acceptez de participer à l'étude que nous envisageons.

Nous vous remercions sincèrement à l'avance de votre précieuse collaboration.

Guy DJONGOUE
Doctorant
Université Montesquieu de Bordeaux
Laboratoire de recherche : IRGO
djongoueg@yahoo.fr Tél. 00 (237) 99 83 36 16

Sous la supervision de
Jean-Guy DEGOS
Professeur émérite – Université de Bordeaux
Laboratoire de recherche : IRGO
jgdegos@wanadoo.fr

Partie I - Informations sur le répondant

Pour commencer, nous aimerions vous situer. (Bien vouloir cocher dans la case correspondante).

1. A quel groupe d'âge appartenez-vous ?

20 à 39 ans (1)

40 à 60 ans (2)

61 ans et plus (3)

2. Quel est votre sexe ?

Masculin (1)

Féminin (2)

3. Quel est votre niveau scolaire ou universitaire le plus élevé ?

Secondaire (1)

Universitaire 1^{er} cycle (2)

Universitaire 2nd cycle (3)

Universitaire 3^{ème} cycle (4)

4. Avez-vous suivi une formation professionnelle ? Oui Non

Si oui, précisez (s'il y'a lieu) le titre professionnel obtenu _____

5. Combien d'années d'expérience totalisez-vous dans le secteur bancaire ?

De 1 à 5 ans (1)

De 5 à moins de 10 ans (2)

De 10 à 40 ans (3)

6. Quel poste occupez-vous actuellement au sein du département du crédit? _____

7. Avant le département de crédit, avez-vous occupé d'autres postes au sein de la banque ?

Oui (1)

Non (2)

Si Oui, lesquels

8. Combien d'années d'expérience totalisez-vous au sein du département du crédit ?

- De 1 à 5 ans (1)
 De 5 ans à moins de 10 ans (2)
 De 10 ans à moins de 15 ans (3)
 De 15 ans à 40 ans (4)

9. Combien de propositions de prêts analysez-vous en moyenne chaque année ?

- De 1 à 200 (1) De 200 à moins de 500 (2) De 500 à 800 (3)

10. Du total de propositions de prêts que vous analysez par année, combien en pourcentage approuvez-vous ?

- De 0 à 25 % (1) De 25 à moins de 50 % (2) De 50 % à 75 % (3)

11. Quelle est votre limite individuelle en matière d'octroi de crédit ?

- De 0 à 1000 000 FCFA (1)
 De 1000 000 à moins de 10 000 000 FCFA (2)
 De 10 000 000 à moins de 20 000 000 FCFA (3)
 De 20 000 000 à moins de 30 000 000 FCFA (4)
 De 30 000 000 à moins de 40 000 000 FCFA (5)
 De 40 000 000 FCFA à 75 000 000 FCFA. (6)

Partie II - Les caractéristiques de votre banque et la nature du crédit

12. Connaissez-vous le chiffre d'affaires annuel de votre banque ? _____ FCFA

13. Quelle est la composition de la clientèle de votre banque ? (Cochez plusieurs cases si nécessaire)

- PME/PMI (1) Grandes entreprises (2) Autres (3) Précisez _____

14. Quel rang occupe votre banque dans le secteur bancaire camerounais ? _____

15. Quels sont les types de crédits les plus sollicités par les entreprises ?

- Découvert bancaire (1) Crédit d'investissement (2)
- Crédit documentaire (3) Crédit spot (4)
- Crédit pour construction (5) Caution de soumission (6)
- Avance de démarrage (7) Fonds de roulement (8)
- Crédit immobilier (9) Crédit pour financement des marchés
publics (10)

Autres (précisez) _____

16. Quels sont les types de crédits les plus accordés aux entreprises ?

- Crédit spot (1) Affacturage (2) Escompte des effets de commerce (3)
- Crédit à court terme (moins d'un an) (4) Crédit à moyen terme (5)
- Crédit à long terme (plus de 5 ans) (6) Financement du fonds de
roulement (7)
- Autres (préciser) _____

Partie III - Vos perceptions sur l'utilité et l'utilisation de l'information comptable

17. Prenez-vous seul la décision d'octroi de crédit ou le faites-vous dans le cadre d'un comité ?

Seul

Comité

Les questions qui suivent concernent votre perception de la qualité de l'information comptable à travers les caractéristiques essentielles et désirables évoquées par la littérature comptable

18. Utilisez-vous de l'information comptable dans le cadre de vos activités de prêts bancaires ?

Oui Non

19. Sous quelle forme recevez-vous ces informations ?

Support papier support numérique autre (précisez) _____

Pour les 3 questions ci-dessous, encerclez le chiffre qui correspond le mieux à votre perception.

20. Diriez-vous que les informations comptables que vous recevez sont :

Mauvaise qualité De 1 à 3		Bonne qualité De 5 à 7
non pertinentes	1 2 3 4 5 6 7	pertinentes
non fiables	1 2 3 4 5 6 7	fiables
inexactes	1 2 3 4 5 6 7	exactes
biaisées	1 2 3 4 5 6 7	objectives
passées	1 2 3 4 5 6 7	courantes
en retard	1 2 3 4 5 6 7	présentées à temps
illogiques	1 2 3 4 5 6 7	logiques
non significatives	1 2 3 4 5 6 7	significatives
non instructives	1 2 3 4 5 6 7	instructives
incomplètes	1 2 3 4 5 6 7	complètes
insuffisantes	1 2 3 4 5 6 7	suffisantes
diffuses	1 2 3 4 5 6 7	concises

21. Diriez-vous que les supports comptables (DSF et rapports de gestion) qui présentent ces informations sont :

Mauvaise qualité De 1 à 3									Bonne qualité De 5 à 7
illisibles	1	2	3	4	5	6	7		lisibles
complexes	1	2	3	4	5	6	7		simples
volumineux	1	2	3	4	5	6	7		concis
nombreux	1	2	3	4	5	6	7		parcimonieux

22. Diriez-vous que la présentation de l'information dans ces supports comptables (DSF et rapports de gestion) sont :

Mauvaise qualité De 1 à 3									Bonne qualité De 5 à 7
vague	1	2	3	4	5	6	7		claire
désordonnée	1	2	3	4	5	6	7		ordonnée
agrégée	1	2	3	4	5	6	7		détaillée

23. Les informations comptables que vous recevez servent-elles à l'évaluation du risque de crédit ?

jamais	1	2	3	4	5	6	7	toujours

24. Utilisez-vous les informations comptables que vous recevez dans les décisions d'octroi de crédit que vous avez à prendre ?

jamais	1	2	3	4	5	6	7	toujours

Partie IV - Vos perceptions de l'utilité de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision d'octroi de crédit

Les informations comptables peuvent être utiles lors de l'évaluation du risque de crédit et de la prise de décision d'octroi de crédit. Pour les questions qui suivent encerclez le chiffre qui correspond à votre perception.

25. pour l'évaluation du risque de crédit, diriez-vous que les informations comptables sont :

Mauvaise qualité De 1 à 3									Bonne qualité De 5 à 7
non pertinentes	1	2	3	4	5	6	7		pertinentes
non informatives	1	2	3	4	5	6	7		informatives
futiles	1	2	3	4	5	6	7		importantes
biaisées	1	2	3	4	5	6	7		objectives
inutilisables	1	2	3	4	5	6	7		utilisables
non valables	1	2	3	4	5	6	7		valables
incomplètes	1	2	3	4	5	6	7		complètes
non significatives	1	2	3	4	5	6	7		significatives
invraisemblables	1	2	3	4	5	6	7		crédibles

26. Pour la prise de décision d'octroi de crédit, diriez-vous que les informations comptables sont :

Mauvaise qualité De 1 à 3									bonne qualité De 5 à 7
non pertinentes	1	2	3	4	5	6	7		pertinentes
non informatives	1	2	3	4	5	6	7		informatives
futiles	1	2	3	4	5	6	7		importantes
biaisées	1	2	3	4	5	6	7		objectives

inutilisables	1	2	3	4	5	6	7	utilisables
non valables	1	2	3	4	5	6	7	valables
incomplètes	1	2	3	4	5	6	7	complètes
non significatives	1	2	3	4	5	6	7	significatives
invraisemblables	1	2	3	4	5	6	7	crédibles

27. De façon générale, quelle appréciation donneriez-vous à la qualité de l'information comptable produite dans le contexte camerounais selon la taille de l'entreprise. Cochez la case correspondant à votre opinion.

Grandes entreprises

PME

Très mauvaise (1)

Très mauvaise (1)

Plutôt mauvaise (2)

Plutôt mauvaise (2)

Correcte (3)

Correcte (3)

Plutôt bonne (4)

Plutôt bonne (4)

Très bonne (5)

Très bonne (5)

28. Avez-vous recours pour l'évaluation du risque de crédit :

Au modèle d'estimation sophistiqué du risque (scoring.....) (1)

Aux logiciels de diagnostic financier (2)

Autres (3) Précisez _____

29. Si vous avez des commentaires particuliers à faire en rapport avec ce thème de recherche, formulez-les dans les lignes qui suivent :

Je souhaite connaître les principaux résultats de cette recherche :

Adresse électronique : _____

Merci de votre participation.

Annexe 2

Liste des banques agréées au Cameroun

N°	BANQUES	SIGLES
1	Afriland First Bank	First Bank
2	Banque Atlantique	BAC
3	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit	BICEC
4	Banque Camerounaise des petites et Moyennes entreprises	BC - PME
5	Citibank NA Cameroun	Citibank
6	Commercial Bank of Cameroon	CBC
7	Crédit Agricole SCB Cameroun	CA SCB
8	Ecobank Cameroun SA	Ecobank
9	National Financial Credit	NFC bank
10	Standard Chartered Bank Cameroun	SCBC
11	Société Générale des Banques du Cameroun	SGBC
12	Union Bank of Cameroon	UBC Plc
13	United Bank For Africa	UBA
14	BGFI	BGFIBank

Source : BEAC (Banques des Etats de l'Afrique Centrale).

Annexe 3

Liste des banques formant l'échantillon

N°	BANQUES	Codes	Catégories
1	Afriland First Bank	A	Camerounaise
2	Banque Atlantique	B	Panafricaine
3	Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit	C	Européenne
4	Ecobank Cameroun SA	D	Panafricaine
5	Crédit Agricole SCB Cameroun	E	Panafricaine
6	Société Générale des Banques du Cameroun	F	Européenne
7	Union Bank of Cameroon	G	Panafricaine
8	National Financial Credit	H	Camerounaise
9	United Bank For Africa	I	Panafricaine
10	BGFI	J	Panafricaine

Source : l'auteur.

Liste des tableaux

	Pages
Tableau 1 : Les instruments de l'interview qualitative marketing	117
Tableau 2 : Tableau des entretiens	122
Tableau 3 : Guide d'entrevue	127
Tableau 4 : Composition de la clientèle et rang dans le secteur	138
Tableau 5 : Tableau d'identification de la nature du crédit	138
Tableau 6 : Grille d'analyse détaillée	139
Tableau 7 : Appréciation de l'utilité de l'information comptable	140
Tableau 8 : Utilisation et appréciation de l'information comptable	143
Tableau 9 : Information comptable et perception de sa qualité lors de la prise de décision d'octroi de crédit	145
Tableau 10 : Synthèse des principaux résultats	153
Tableau 11 : Résumé des hypothèses	164
Tableau 12 : Le sexe	187
Tableau 13 : L'âge	187
Tableau 14 : L'ancienneté	187
Tableau 15 : La formation	188
Tableau 16 : Responsabilité au sein de la banque	188
Tableau 17 : Montant limite du crédit à octroyer	188
Tableau 18 : Les informations sur les banques	188
Tableau 19 : Liste des principales variables explicatives	193
Tableau 20 : Nombre de questionnaires à envoyer par région	197
Tableau 21 : Description de l'échantillon du pré-test	198
Tableau 22 : Description de l'échantillon prévu pour l'étude quantitative	199
Tableau 23 : Nombre de questionnaire définitivement envoyé et réponses obtenues par région	223
Tableau 24 : Les données relatives aux banques participantes	224
Tableau 25 : Les données relatives aux banques par catégorie	224
Tableau 26 : Les données sur la composition de la clientèle des banques par catégorie	226
Tableau 27 : Les données sur les types de crédit les plus sollicités par les entreprises	229

Tableau 28 : Les données sur les types de crédit les plus sollicités par catégorie de banque	230
Tableau 29 : Les données sur les types de crédit les plus accordés aux entreprises	231
Tableau 30 : Les données sur les types de crédit les plus accordés par catégorie de banque	232
Tableau 31 : Les données sur les répondants globalement	234
Tableau 32 : Les données relatives aux répondants par banque	237
Tableau 33 : Les données sur les répondants par catégorie de banque	246
Tableau 34 : Communication et utilisation de l'information comptable par les banques	260
Tableau 35 : Communication et utilisation de l'information comptable par catégorie de banque	261
Tableau 36 : Les données sur la qualité de l'information comptable pour l'échantillon global	263
Tableau 37 : Les données sur la qualité de l'information comptable par catégorie de banque	263
Tableau 38 : Les données sur les qualités intrinsèques de l'information comptable	265
Tableau 39 : Les données sur la qualité du support de l'information comptable	265
Tableau 40 : Les données sur la qualité de l'organisation de l'information comptable	266
Tableau 41 : Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable globalement	267
Tableau 42 : Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable par catégorie de banque	267
Tableau 43 : Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable pour la prise de décision	268
Tableau 44 : Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit	269
Tableau 45 : Les données sur l'utilisation de l'information comptable pour l'évaluation du risque de crédit et pour la prise de décision globalement	270
Tableau 46 : Les données sur l'utilité perçue de l'information comptable par catégorie de banque	271
Tableau 47 : Appréciation de la qualité de l'information comptable selon la taille de l'entreprise	272
Tableau 48 : Les données sur les moyens d'évaluation du risque de crédit	272
Tableau 49 : Les résultats de corrélation : utilité perçue de l'information – ses qualités globales	274

Tableau 50 : Les résultats de corrélation : utilité perçue de l'information – ses sous-qualités	275
Tableau 51 : Les résultats de régression du modèle 1 dans la prise de décision	276
Tableau 52 : Les résultats de la décomposition des qualités globales en leurs sous-qualités	277
Tableau 53 : Les résultats de régression du modèle 1 dans l'évaluation du risque de crédit	278
Tableau 54 : Les résultats de la décomposition des qualités globales en leurs sous-qualités	279
Tableau 55 : Les résultats de corrélation : utilité perçue de l'information-utilisation de l'information comptable	280
Tableau 56 : Les résultats de régression du modèle 2 dans la prise de décision	281
Tableau 57 : Les résultats de régression du modèle 2 dans l'évaluation du risque de crédit	282
Tableau 58 : Tableau de corrélation entre les variables – dimension prise de décision	284
Tableau 59 : Tableau de corrélation entre les variables – dimension évaluation du risque	285
Tableau 60 : Les résultats de régression du modèle 3 dans la prise de décision	286
Tableau 61 : Les résultats de régression du modèle 3 dans l'évaluation du risque de crédit	287
Tableau 62 : Synthèse de la validation des hypothèses	288
Tableau 63 : Vérification de l'hypothèse H1	292
Tableau 64 : Vérification de l'hypothèse H2	293
Tableau 65 : Vérification de l'hypothèse H3	295.

Liste des figures

	Pages
Figure 1 : Le plan de la thèse	24
Figure 2 : Le processus comptable	29
Figure 3 : Les liens entre information, décision et action	31
Figure 4 : Les différents courants de la théorie normative	35
Figure 5 : Architecture des fondements théoriques de notre étude	37
Figure 6 : L'entreprise et ses parties prenantes : utilisateurs internes et externes de l'information comptable	45
Figure 7 : La hiérarchie des qualités qui caractérisent l'information comptable	67
Figure 8 : Propriétés qualitatives de l'information comptable : caractéristiques primaires	70
Figure 9 : Propriétés qualitatives de l'information comptable : caractéristiques secondaires	71
Figure 10 : Composantes essentielles du cadre conceptuel de la comptabilité financière	72
Figure 11 : Schéma adapté d'un processus d'information	83
Figure 12 : Le processus information – action – décision	84
Figure 13 : Schéma général du processus d'information financière externe	85
Figure 14 : Modèle général de prise de décision	86
Figure 15 : Décision-making process	87
Figure 16 : Processus de décision de prêt	98
Figure 17 : Partie du processus de décision de prêt visé par notre étude	98
Figure 18 : Modèle de fiche d'analyse de crédit	104
Figure 19 : Modèle conceptuel de recherche	111
Figure 20 : Les phases de l'analyse de contenu	135
Figure 21 : Modèle conceptuel définitif de recherche	157
Figure 22 : Hypothèse relative à la qualité de l'information comptable	159
Figure 23 : Hypothèse relative à l'utilisation de l'information comptable	160
Figure 24 : Hypothèse relative à la taille de l'entreprise	161
Figure 25 : Synthèse des hypothèses relatives à la perception de l'utilité de l'information comptable	162
Figure 26 : Processus d'élaboration du questionnaire	175
Figure 27 : Modèle de raisonnement hypothético-déductif	201

Figure 28 :	Formule de calcul de la moyenne	204
Figure 29 :	Formule de calcul de l'écart-type	205
Figure 30 :	Formule de calcul du coefficient alpha de Cronbach	206
Figure 31 :	Formule de calcul du coefficient de corrélation	207
Figure 32 :	Schéma d'interprétation de la corrélation	208
Figure 33 :	Equation de la régression simple	210
Figure 34 :	Equation de la régression simple ajustée	210
Figure 35 :	Equation de la régression multiple	214
Figure 36 :	Description des phases de déroulement de la recherche	303

Table des matières

Introduction Générale.....	6
Première Partie : Les fondements conceptuels de l'information comptable pour la prise de décision de gestion	25
Chapitre 1 : Les objectifs et les qualités de l'information comptable	27
Section 1 : Les objectifs et le contenu de l'information comptable	28
1 - Le concept de l'information comptable	28
2 - L'information comptable au croisement des théories	30
2-1 - Information comptable et théorie contractuelle	30
2-2 - Information comptable et théories de l'information et de la décision.....	30
2 -3- Information comptable au centre de la relation d'agence	31
2 -4- Information comptable au cœur de la théorie normative	33
2-5 - Théorie comportementale et l'information comptable.....	35
3 - Les destinataires de l'information comptable	38
4 - Le rôle de l'information comptable.....	46
5 - Le contenu de l'information comptable	48
Section 2 : Les qualités de l'information comptable	49
1 – Définition du concept de qualité de l'information comptable.....	50
1-1-Le concept de qualité de l'information comptable selon les normalisateurs comptables	52
1-1-1- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation américaine	52
1-1-2- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation européenne : le principe de l'image fidèle	53
1-1-3- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation française ...	53
1-1-4- Le concept de qualité de l'information dans la normalisation OHADA : la pertinence partagée	53
1-2 - Le concept de qualité de l'information dans les écrits académiques	54
2- Les caractéristiques qualitatives de l'information comptable	54
2-1- Les caractéristiques fondamentales et désirables de l'information comptable.	57
2-1-1 - Les qualités essentielles de l'information comptable	58
2-1-1-1- La compréhensibilité ou l'intelligibilité	58
2-1-1-2- La pertinence	59
2-1-1-2-1 - La valeur prédictive.....	60
2-1-1-2-2- La valeur de confirmation	60

2-1-1-2-3- La rapidité de publication.....	61
2-1-1-3- La fiabilité.....	61
2-1-1-3-1-La vérifiabilité.....	62
2-1-1-3-2- L'image fidèle.....	62
2-1-1-3-3- La neutralité.....	63
2-1-1-3-4 La prudence.....	64
2-1-1-4 La comparabilité.....	65
2-1-1-4-1- La permanence des méthodes.....	66
2-1-1-4-2- L'homogénéité.....	66
2-1-2- Les qualités désirables de l'information comptable.....	68
2-2 Les autres facteurs susceptibles d'affecter la perception de l'information comptable.....	73
2-2-1 - De l'organisation de l'information.....	73
2-2-2 Du support et du format de présentation de l'information.....	75
Section 3 - L'utilité perçue et l'utilisation de l'information comptable.....	77
1 - Définition du construit de qualité perçue de l'information comptable.....	78
2 - L'information comptable et la prise de décision.....	79
2-1- La relation : processus comptable-processus de prise de décision.....	82
2-2 - L'utilité perçue de l'information comptable dans la prise de décision.....	88
3 - L'information comptable et l'évaluation du risque de crédit bancaire.....	90
3-1 - La relation : processus comptable-processus d'estimation du risque de défaillance.....	92
3-2- L'importance perçue des données comptables dans l'appréciation du risque de défaut.....	100
Conclusion du chapitre 1.....	109
Chapitre 2- La perception des agents de prêts de la qualité de l'information comptable : une étude exploratoire.....	112
Section 1 - Présentation de l'étude exploratoire.....	114
1- Méthodologie de la recherche.....	115
1-1- Type de recherche.....	115
1-2- Méthode de collecte des informations.....	116
1-3 - Echantillonnage et profil des personnes interviewés.....	119
1-4 - Présentation du guide d'entretien.....	125
2 - L'analyse du contenu.....	128
2-1- La pré-analyse.....	130

2-4-4- La contingence qu'apporte la taille de l'entreprise.....	151
Section 2 - Le modèle et les hypothèses de recherche	154
1- Rappel de la problématique de recherche.....	154
2- Formulation définitive d'un modèle de recherche.....	156
2-1 Formulation des hypothèses de recherche	157
2-2 - L'influence de la qualité de l'information comptable sur la perception de son utilité.....	159
2-3 - L'influence de l'utilisation de l'information comptable sur la perception de son utilité.....	159
2-4- L'influence de la taille de l'entreprise sur la perception de son utilité	160
Conclusion du chapitre 2.....	164
Conclusion de la première partie.....	164
Deuxième partie : Les aspects empiriques de l'information comptable pour la prise de décision.....	167
Chapitre 3 – Méthodologie de l'étude quantitative de la qualité perçue de l'information comptable	169
Section 1 - Le design de recherche et la constitution de l'échantillon	171
1 - Le design de recherche	171
2 - La constitution de l'échantillon.....	172
Section 2 - Justification du choix du questionnaire.....	174
1 - Les étapes de sa construction	176
1-1- La spécification de l'information recherchée.....	177
1-2- Le type de questionnaire et son mode d'administration.....	177
1-3-- Le contenu du questionnaire	180
1-4-- La forme de réponse à chaque question.....	180
1-5- La formulation de chaque question	181
1-6 - L'ordre séquentiel des questions	182
1-7 - Les caractéristiques physiques du questionnaire.....	182
2 - Les étapes de son administration.....	183
2-1- Le pré-test du questionnaire	183
2-2 - La rédaction du questionnaire	184
2-3 - La justification du terrain d'étude	185
Section 3 - Description des grandes sections du questionnaire.....	186
1 - Les variables socio-démographiques, académiques et professionnelles.....	187
2 - La variable qualité de l'information comptable	189
2-1 - Les qualités intrinsèques	189

2-2-2-2-1- Détermination de l'équation de la relation...	214
2-2-2-2-2- Interprétation des paramètres de la régression et analyse de la nature de la relation.....	214
2-2-2-2-3- Interprétation du coefficient de détermination.....	215
2-2-2-2-4- Vérification de l'importance de l'effet des variables explicatives.....	215
2-2-2-2-5- Généralisation de l'ensemble du modèle..	216
Chapitre 4 – Commentaires sur la qualité de la perception de l'information comptable : discussion des résultats.....	219
Section 1 - Les résultats empiriques de la recherche.....	221
1 – Les statistiques descriptives de l'échantillon.....	221
1-1- Description de l'échantillon définitif de l'étude.....	221
1-2- Les données relatives aux banques.....	223
1-3- Les données relatives aux répondants.....	233
1-4- Comparaison des scores moyens des variables entre les catégories de banque.....	257
2- Les statistiques descriptives sur l'information comptable.....	258
2-1- La communication et l'utilisation de l'information comptable dans les activités de prêts bancaires.....	258
2-2- Les qualités de l'information comptable.....	262
2-3- L'utilité perçue de l'information comptable.....	266
2-4- L'utilisation de l'information comptable.....	269
2-5- Appréciation de la qualité de l'information comptable selon la taille de l'entreprise.....	271
2-6- Les données sur les moyens d'évaluation du risque de Crédit.....	272
3- La vérification des hypothèses de recherche.....	273
3-1- La vérification de la première hypothèse.....	273
3-1-1- L'analyse de la corrélation.....	274
3-1-2- L'analyse de régression.....	275
3-2- La vérification de la seconde hypothèse.....	279
3-2-1- L'analyse de corrélation.....	280
3-2-2- L'analyse de régression.....	281

3-3- La vérification de la troisième hypothèse.....	282
Section 2- Discussion des résultats.....	289
2-1- L'analyse exploratoire de la perception de l'utilité de l'information comptable.....	290
2-1-1- Les qualités de l'information comptable.....	290
2-1-2- L'utilisation de l'information comptable.....	291
2-1-3- L'influence de la taille.....	291
2-2- L'analyse empirique de la perception de l'utilité de l'information comptable.....	291
2-2-1- L'hypothèse relative à la perception de l'utilité de l'information comptable par le biais de ses qualités.....	292
2-2-2- L'hypothèse relative à la perception de l'utilité de l'information comptable par l'entremise de son utilisation.....	293
2-2-3- L'hypothèse relative à l'influence de la taille sur l'utilité perçue de l'information comptable.....	295
Conclusion du chapitre 4.....	299
Conclusion de la deuxième partie.....	300
Conclusion générale.....	301
1- La motivation de la recherche.....	302
2- Les résultats.....	302
3- Les implications de la recherche.....	305
3-1- Les implications théoriques.....	305
3-2- Les implications méthodologiques.....	306
3-3- Les implications managériales.....	307
4- Les limites de la recherche.....	308
5- Les voies futures de la recherche.....	309
Bibliographie.....	311
Liste des annexes.....	351
1- Annexe 1 : Questionnaire de l'étude.....	352
2- Annexe 2 : Liste des banques agréées au Cameroun.....	361
3- Annexe 3 : Liste des banques formant l'échantillon.....	362
4- Annexe 4 : Liste des tableaux.....	363
5- Annexe 5 : Liste des figures.....	366
Table des matières.....	368.

Sujet : Qualité perçue de l'information comptable et décisions des parties prenantes.

Résumé

L'objectif de cette recherche était de comprendre la perception de l'utilité de l'information comptable dans l'optique d'une prise de décision et de l'évaluation du risque de crédit aux entreprises. Le questionnaire d'actualité centré sur la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers nous a interpellé sur la nécessité de comprendre ce qu'il en est dans le contexte camerounais. Pour ce faire, nous avons conceptuellement proposé un modèle issu de la revue de la littérature et ajusté par une recherche exploratoire (16 entretiens). Méthodologiquement, les observations issues de l'expérience (134 répondants) sont opérationnalisées à l'aide des analyses de corrélation et de régression. Les résultats indiquent que pour la dimension prise de décision, le lien est, statistiquement significatif entre les qualités globales de l'information comptable, l'utilisation de l'information comptable, la taille de l'entreprise et, son utilité perçue. Par contre, pour la dimension évaluation du risque de crédit, la variable utilisation de l'information comptable n'est pas statistiquement un élément significatif de son utilité perçue. Les résultats nous font observer que si l'information comptable est jugée utile, elle est plus estimée pour la dimension de la prise de décision que pour celle de l'évaluation du risque de crédit. Par ailleurs, il est apparu que c'est la grande entreprise qui possède une utilité perçue plus favorable en regard de ces deux dimensions.

Mots clés : Perception-Qualité, Utilité et Utilisation de l'information comptable
Risque de crédit-Prise de décision-Partie prenante-Banque

Abstract

Title: The perceived quality of accounting information and stakeholders' decision making.

The objective of this research was to understand the perception of the usefulness of accounting information in the perspective of decision making and assessment of credit risk for companies. Recently, related to some notorious financial scandals, the quality of accounting information has been seriously questioned. This has challenged us to examine what is going on in this respect in the Cameroonian context.

In order to do so, we have conceived a model starting from a literature survey and adjusted it on the basis of an exploratory research (16 interviews). Methodologically, the observations from the experiment (134 respondents) are operationalized using correlation and regression analyzes. The results indicate that, in the decision making process, the links between overall quality of accounting information, the use of accounting information, the company's size and the perceived usefulness is statistically significant.

However, for the assessment of credit risk, the use of accounting information is not statistically significant as a variable factor of its perceived usefulness. We observe as results that, if accounting information is considered useful, it is rather in terms of decision making in terms of the evaluation of credit risk. Furthermore, it was found that in big corporations business high quality accounting information is perceived as useful in both dimensions.

Keywords: Quality perception, usefulness and use of accounting information, Credit Risk, Decision making, Stakeholders, Bank

INSTITUT DE RECHERCHE EN GESTION DES ORGANISATIONS

(**IRGO** - 35 avenue Abadie - 33 072 Bordeaux Cedex)